



Document du
Fonds International de Développement Agricole
Réservé à usage officiel

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROGRAMME D'APPUI AUX POLES D'APPROVISIONNEMENT DE KINSHASA
EN PRODUITS VIVRIERS ET MARAICHERS
(PAPAKIN)**

DOCUMENT DE CONCEPTION FINALE DE PROGRAMME

Rapport principal et Annexes

Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la Gestion des Programmes

RAPPORT No.

6 Juillet 2012



**FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**PROGRAMME D'APPUI AUX POLES D'APPROVISIONNEMENT DE KINSHASA
EN PRODUITS VIVRIERS ET MARAICHERS
(PAPAKIN)**

DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROGRAMME

Table des matières

Taux de change	ii
Poids et mesures	ii
Année budgétaire	ii
Sigles et acronymes	iii
Carte de la zone d'intervention	v
Résumé	vi
Cadre logique	ix
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
A. Pays et contexte de développement rural	1
B. Justification du Programme	2
II. DESCRIPTION DU PROGRAMME	6
A. Zone d'intervention et groupe cible	6
B. Objectifs et résultats	11
C. Composantes (Phase I)	11
D. Leçons apprises des projets/programmes passés ou en cours	14
III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	14
A. Approche et phasage	14
B. Exécution du Programme	16
C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	20
D. Gestion financière, passation des marchés, gouvernance	22
E. Supervision	23
F. Identification des risques et mesures d'atténuation	24
IV. COÛTS, FINANCEMENT ET BÉNÉFICIAIRES	25
A. Coûts du Programme	25
B. Financement du Programme	26
C. Résumé de l'analyse économique et financière	27
D. Durabilité	30

Annexes

- Annexe 1** Contexte du pays et du développement rural
Appendice 1 Statistiques de base du pays
Appendice 2 Projets/programmes en cours dans zone ciblée du PAKAKIN
- Annexe 2** Pauvreté, ciblage et genre
Appendice 1 : Situation de référence des OP dans la zone du Programme
- Annexe 3** Performance du programme pays en RDC et leçons du passé
- Annexe 4** Description détaillée du Programme
Appendice 1 Sites potentiels pour les aménagements hydro-agricoles
Appendice 2 Liste des pistes à réhabiliter (résultat des discussions avec les CARG des territoires ciblés)
- Annexe 5** Mise en œuvre du Programme
Appendice 1 Phase de démarrage du Programme
Appendice 2 Programme de travail et budget annuel 2013
Appendice 3 Plan d'action pour la bonne gouvernance (GAC)
Appendice 4 Organigramme du PAKAKIN
Appendice 5 Termes de Référence des personnes clé du Programme
Appendice 6 Plan de développement des capacités
Appendice 7 Termes de référence des opérateurs de proximité
- Annexe 6** Planification, suivi et évaluation, et gestion des savoirs
Appendice 1 Termes de référence de l'enquête socio-économique et nutritionnelle de base
- Annexe 7** Gestion financière et décaissements
Appendice 1 Flux financiers
Appendice 2 Termes de Référence de l'auditeur
- Annexe 8** Passation des marchés
Appendice 1 Evaluation des capacités de la cellule de passation de marché au Ministère de l'agriculture et du développement rural
Appendice 2 Plan de passation des marchés pour 18 mois
- Annexe 9** Coûts et financement du Programme
- Annexe 10** Analyse économique et financière
- Annexe 11** Manuel d'opérations et de mise en œuvre
- Annexe 12** Adhésion aux politiques du FIDA
Appendice 1 Note d'évaluation environnementale et sociale (NEES)
Appendice 2 Checklist des mesures opérationnelles Equité-Genre
Appendice 3 Checklist des mesures opérationnelles Ciblage
- Annexe 13** Contenu du Dossier du Programme (Project Life File)

Document de travail I:	Structuration des organisations paysannes
Document de travail II:	Consolidation du pôle maraîcher
Document de travail III:	Relance du pôle vivrier
Document de travail IV:	Valorisation de la production maraîchère et vivrière
Document de travail V:	Désenclavement des zones de production
Document de travail VI:	Aménagement des sites maraîchers
Document de travail VII:	Coûts et financement du Programme
Document de travail VIII:	Analyse financière et économique

TAUX DE CHANGE (juin 2012)

Unité monétaire	=	Franc congolais (FC)
USD 1,00	=	FC 920
FC 100	=	USD 0,1087

POIDS ET MESURES

Système métrique

ANNEE BUDGETAIRE

Janvier à décembre

SIGLES ET ACRONYMES

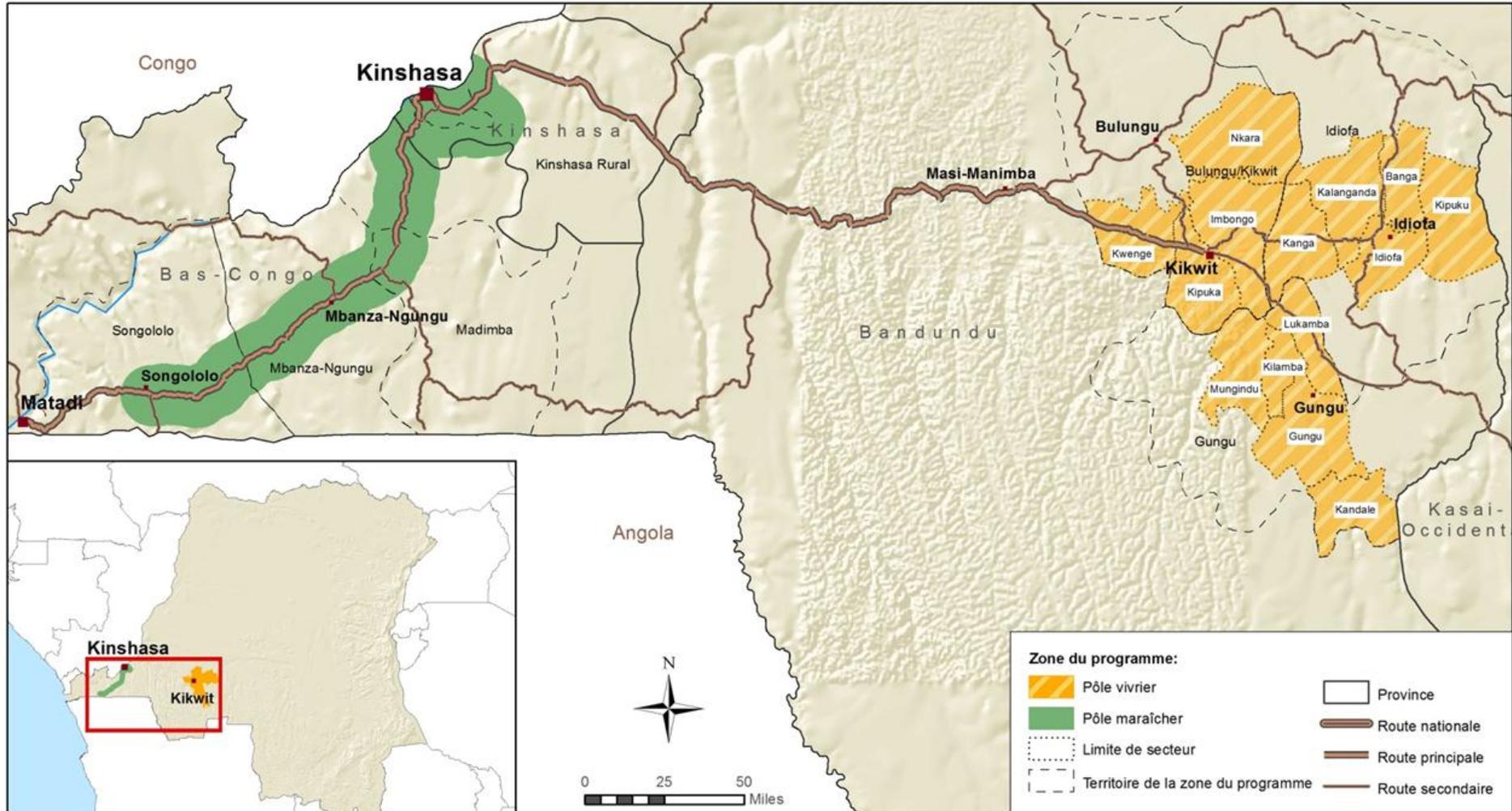
AFD	Agence française de développement
APTM	Association des producteurs et transformateurs de manioc
ASDI	Agence suédoise de développement
ASS	Appui au secteur semencier
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Banque centrale du Congo
BIAC	Banque internationale pour l'Afrique au Congo
CA	Conseil d'administration
CAF	Coût assurance et fret
CARG	Conseil agricole et rural de gestion
CLER	Comité local d'entretien et réhabilitation
CONAPAC	Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo
COSOP	Exposé stratégique d'intervention pays
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
COPACO	Confédération des paysans congolais
CVD	Comité villageois de développement
CTB	Coopération technique belge
COP	Comité de pilotage du programme
DAO	Dossiers d'appel d'offres
DAPP	Direction de l'analyse, de la planification et de la prospective (MINAGRI)
DMPCC	Direction des marchés, prix et crédits de campagne
DSCRP	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DT	Document de travail
DVDA	Direction des voies de desserte agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Franc congolais
FHS	Fondation Hans Seidel
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FOPABAND	Fédération des organisations de producteurs agricoles du Bandundu
FPPM	Food production processing markets project
FRER	Fonds régional d'entretien routier
GAC	Plan d'action pour la gouvernance
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
IFCO	INADES-Formation Congo ¹

¹ Nommé 'INADES' dans la suite du texte

INADES	Institut Africain pour le développement économique et social
INS	Institut national des statistiques
ISFD	Institution de micro-finance
MINAGRI	Ministère de l'agriculture, pêche et élevage ²
MINDR	Ministère de développement rural
NEES	Note d'évaluation environnementale et sociale
ODR	Office des routes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OSV	Organisation semencière villageoise
PADIR	Programme d'appui au développement des infrastructures rurales
PAPAKIN	Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers
PARSAR	Projet d'appui à la réhabilitation du secteur agricole et rural
PASMIF	Programme d'appui au secteur de la micro-finance
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PIRAM	Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans le Maniema
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPC	Programme de pôles de croissance
PPDAR	Plan provincial de développement agricole et rural
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRAPO	Programme de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province Orientale
PRAPE	Programme de Relance Agricole dans la Province de l'Equateur
PRODAC	Projet de développement agricole et commercial
PRODAKK	Programme de développement agricole dans les districts du Kwilu/Kwango
PRODEKK	Programme de désenclavement du Kwilu/Kwango
PRONANUT	Programme national de nutrition
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RDC	République démocratique du Congo
RN	Route nationale
RPSE	Responsable programmation, suivi et évaluation
SENAHUP	Service national pour le développement de l'horticulture urbaine et périurbaine
SENASEM	Service national des semences
SNSA	Service national des statistiques agricoles
SNV	Service national de vulgarisation
SSADR	Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural
UCOOPMAKIN	Union des coopératives des maraîchers de Kinshasa
UGMK	Union des groupements maraîchers de Kimwenza
UGP	Unité de gestion du Programme
UE	Union européenne
UNCDF	Fonds des Nations Unies pour l'équipement (FENU)
USAID	United states agency for international development

² MINAGRI et MINDR ont été regroupés en 2012 au sein du Ministère de l'agriculture et du développement rural

Carte de la zone du PAKAKIN



02-04-2012



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Source: FIDA

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Contexte et justification. Depuis la fin d'une longue crise politico-économique et militaire en 2003, la RDC a renoué avec une croissance économique qui n'a cependant pas encore eu d'impact significatif sur la vie quotidienne des congolais. En 2011, l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD place la RDC au 187^e rang sur 187 pays classés avec un Produit national brut (PNB) annuel estimé à seulement 300 USD par habitant (2009), avec comme corollaire des taux de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition très élevés.

Comme convenu entre le Gouvernement de la RDC et le FIDA, le premier programme du COSOP 2012-2016 appuiera le développement agricole et la création d'emplois dans l'hinterland de Kinshasa, dans le Bas-Congo et dans le Bandundu. Deux zones ont été choisies: (i) à l'ouest, le pôle maraîcher partant de la zone péri-urbaine de Kinshasa, passant par les territoires de Madimba et Mbanza-Ngungu et aboutissant au territoire de Songololo (districts de Lukaya et des Cataractes) et ; (ii) à l'est, le pôle vivrier dans les territoires de Bulungu, d'Idiofa et de Gungu du district du Kwilu (Bandundu).

Dans le pôle vivrier où la forte densité de population a induit une pression élevée sur les ressources naturelles passablement dégradées, les filières retenues par le Programme sont: (i) le manioc qui est la culture centrale des systèmes de production agricoles et l'alimentation de base des populations; (ii) les légumineuses alimentaires qui progressent dans les différentes zones agro-écologiques du fait de leur importance nutritionnelle et de leur contribution à l'amélioration de la fertilité des sols et à la durabilité des systèmes de production vivriers ; et (iii) le palmier à huile 'tenera' exploité comme culture de rente par les petits producteurs vivriers. Dans le pôle maraîcher, le maraîchage constitue une activité génératrice de revenus et une stratégie de survie et d'emploi, surtout pour les femmes et les jeunes. Beaucoup de petits producteurs et de commerçants, hommes et femmes, tirent de modestes revenus de la vente journalière de petites quantités de légumes et de produits vivriers.

Ciblage et genre. Le groupe cible du Programme est constitué par les ménages agricoles dont les conditions d'existence sont assurées par : (i) la production vivrière sur des surfaces moyennes de 0,5 à 1,0 ha par an (2 saisons) dans les galeries forestières et les savanes du Kwilu et dont les tâches sont partagées entre les hommes et les femmes; (ii) le maraîchage permanent sur des superficies de l'ordre de 5 à 10 ares par maraîcher(e) pratiquant cette activité comme stratégie de survie; et (iii) les femmes et les jeunes impliqués dans la production, la transformation et le commerce des produits maraîchers et vivriers. Les bénéficiaires directs seront 15 000 ménages maraîchers à Kinshasa et dans le Bas-Congo, et 100 000 ménages producteurs et transformateurs vivriers dans 14 secteurs du Kwilu.

La stratégie de ciblage du PAKAKIN, comprend trois (3) étapes, à savoir: (i) le choix des secteurs ayant un potentiel pour les spéculations ciblées; (ii) le choix des unions et OP partenaires ; (iii) le choix des sites (maraîchage) et des villages (vivrier). De plus, le Programme utilisera plusieurs outils afin d'assurer un ciblage efficace: (a) un auto-ciblage technique ; (b) le ciblage des femmes et des jeunes au travers des quotas ; (c) un suivi permanent de l'efficacité du ciblage sur le plan socio-économique avec des mécanismes d'ajustement ; (d) des mesures de facilitation, d'autonomisation et de renforcement des capacités économiques ; et (e) un ciblage direct des jeunes pour les activités de réhabilitation et d'entretien des routes.

Objectifs. L'objectif global du Programme est de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des paysans producteurs. L'objectif spécifique est d'améliorer les niveaux de production et de participation dans les circuits de commercialisation des pôles d'approvisionnement maraîchers et vivriers de la ville de Kinshasa.

Phasage. La durée du Programme est de 10 ans, répartie en 2 phases. En 2012, seulement la première phase a été élaborée en détail. La revue à mi-parcours et la conception détaillée de la deuxième phase interviendra en année 5 : celles-ci permettront d'évaluer la pertinence de l'approche et l'efficacité dans l'atteinte des résultats en vue de justifier la poursuite du

Programme et l'injection de financements supplémentaires. Durant la première phase les capacités des OP de base et de leurs unions seront renforcées en vue d'élargir leur base et leur maîtrise graduelle des services à leurs membres. De plus, le Programme investira dans : (i) les 'quick wins' dans la production vivrière et maraîchère, les démonstrations et essais en milieu réel et les Champs écoles paysans (CEP) ; (ii) les activités pilotes dans le domaine de la commercialisation, de la transformation et de l'accès aux services financiers et aux informations sur les marchés et les prix ; et (iii) la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles maraîchères et le désenclavement des zones de production vivrière. La deuxième phase poursuivra l'appui à la structuration et à l'autonomisation des OP et sera une consolidation et une mise à échelle des interventions.

Composantes. Le Programme comporte 3 composantes, résumées ci-dessous pour la Phase I.

Composante I : Consolidation du pôle maraîcher

La professionnalisation des OP maraîchères (Résultat 1). Le PAKAKIN donnera un appui institutionnel ciblé, systématique et de longue durée aux unions partenaires pour qu'à leur tour celles-ci assurent un appui institutionnel aux organisations de base. L'appui est composé principalement de formations, de l'appui-conseil de proximité à la gestion, des diagnostics institutionnels participatifs et d'audits afin d'améliorer la gestion des OP et l'accès des producteurs/rices membres aux services économiques d'encadrement technique dans la production, transformation et commercialisation agricole. Des activités pilotes seront conduites avec les unions dans les domaines de l'accès aux services financiers et aux systèmes d'information sur les marchés. L'INADES assurera l'appui institutionnel aux unions et facilitera l'émergence des unions dans les territoires où elles n'existent pas.

L'intensification durable de la production maraîchère (Résultat 2) s'articulera autour de: l'appui conseil technico-économique par l'animation de Champs écoles paysans (CEP), la formation technique, l'appui-conseil à la demande, la promotion des innovations techniques, la production de semences locales de qualité, et les activités pilotes de conservation et valorisation des produits. A cette fin, le PAKAKIN appuiera : (i) la formation d'un pool de techniciens spécialisés en horticulture ; (ii) l'appui conseil technico-économique; et (iii) la mise en place et le fonctionnement d'un point focal de recherche-développement (R-D) maraîcher au niveau de l'INERA de Mvuazi. L'Unité de gestion du Programme (UGP) par le biais de son antenne située à Mbanza-Ngungu assurera l'appui aux unions dans le domaine des services techniques et économiques (vulgarisation, approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation).

La réalisation et/ou la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles (Résultat 3), comprendra les travaux et les équipements, les formations, la mise en place de comités de gestion de l'eau et l'appui technique spécialisé à la demande des OP, notamment pour la gestion et l'entretien durable des ouvrages hydro-agricoles. L'aménagement de sites maraîchers au moyen d'ouvrages simples, fiables et facilement appropriables par les OP, permettra leur exploitation durable tout au long de l'année (irrigation et drainage), notamment pour: (i) environ 500 ha au niveau de la ceinture maraîchère de Kinshasa, y compris le Pool Malebo; et (ii) environ 1 000 ha dans le Bas-Congo. Les pistes d'accès aux sites seront réhabilitées suivant les besoins.

Composante II : Relance du pôle vivrier

La professionnalisation des OP vivrières (Résultat 4). Les principales activités comprendront : (i) le renforcement institutionnel des unions existantes et des OP à la base et l'émergence de leurs faïtières, y compris la formation et l'appui-conseil de proximité; et (ii) l'accès aux services financiers, ainsi que le renforcement de systèmes d'information sur les marchés.

L'intensification des systèmes de production vivrière vise à augmenter de manière durable la productivité des systèmes de production vivriers dans 14 secteurs ciblés (Résultat 5). La

sous-composante appuiera : (i) l'intensification des systèmes de production vivriers basés sur le manioc ('quick wins'), leur diversification (palmier à huile, couverture sanitaire du petit élevage et valorisation des produits agricoles) et le pilotage de systèmes de production agri-écologiques durables ; et (ii) les appuis à la valorisation et à la commercialisation des productions vivrières, dont l'appui au groupage et à l'organisation de la mise en vente, la facilitation de partenariats publics-privés. A cette fin, le PAKAKIN financera : (i) la promotion de systèmes semenciers durables (manioc, céréales, légumineuses, etc.) ; (ii) l'appui conseil et la formation technico-économique, l'animation de Champs écoles paysans (CEP) et la formation technico-économique ; (iii) la promotion d'innovations techniques par des activités R-D en milieu paysan, des démonstrations à large échelle et l'appui-conseil à la demande ; et (iv) l'appui institutionnel aux services publics concernés.

Désenclavement des zones de production (Résultat 6). Cette sous-composante comprend : (i) la réhabilitation de 900 km de pistes selon la méthode HIMO ; (ii) la réhabilitation de 160 km de pistes selon la méthode mécanisée, en fonction des risques et de l'état de dégradation ; (iii) l'entretien des pistes à travers la mise en place et le fonctionnement des Comités locaux d'entretien des routes (CLER) ; et (iv) la mise en place des capacités nationales afin de pérenniser les activités, notamment à travers l'appui à l'opérationnalisation du Fonds régional d'entretien routier (FRER).

Composante III : Coordination et gestion du Programme

La composante (Résultat 7) assurera la gestion et le suivi-évaluation du Programme. Le PAKAKIN contribuera au renforcement de l'harmonisation des interventions en appui au développement rural, et plus spécialement à l'amélioration de la coordination sectorielle, à l'appui à la relance de la vulgarisation décentralisée et multipartenaire, et à la promotion de l'intégration transversale du genre et des plus vulnérables.

Mise en œuvre. *Le Programme est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural qui en est le maître d'ouvrage. Le Programme sera piloté au niveau national par le Comité de Pilotage (COP) déjà en place. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural créera une UGP autonome, qui sera basée à Kikwit, province de Bandundu, avec une antenne à Mbanza-Ngungu, province du Bas-Congo. Les Gouvernements provinciaux mettront les bâtiments nécessaires à la disposition du Programme.*

Le Programme recrutera 3 opérateurs de proximité³ pour le pôle vivrier (Bulungu, Idiofa et Gungu) sur contrats de performance. Dans le Bas-Congo, l'Antenne mobilisera un pool de techniciens pour la mise en œuvre des activités technico-économiques d'appui au maraîchage. De plus, le PAKAKIN signera un contrat de partenariat et de cofinancement avec INADES-Formation Congo pour l'appui institutionnel et méthodologique dans le domaine de la structuration des OP et de l'encadrement des unions. Pour la recherche-développement agricole, des partenariats seront établis avec les services spécialisés, tels que l'INERA Kiyaka (cultures vivrières) et l'INERA-Mvuazi (maraîchage) en vue d'identifier et d'appuyer la diffusion des innovations techniques adaptées aux filières ciblées par le PAKAKIN. De plus, l'UGP travaillera avec les institutions publiques telles que : (i) l'Office des routes pour les travaux de réhabilitation semi-mécanisée de pistes rurales en régie ; et (ii) la DVDA, le SENAHUP, les Inspections territoriales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (mise à disposition des agents de vulgarisation), le PRONANUT (enquêtes nutritionnelles) et le SNSA (suivi des résultats et impacts économiques).

Pour la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités, des conventions de prestation des services seront signées au niveau provincial entre l'UGP et les services publics concernés (DVDA, Office des routes, SENASEM, SENAHUP et ADEP).

Coûts et financement. *Les coûts totaux du PAKAKIN incluant les imprévus physiques et financiers, sont estimés à USD 114,9 millions sur une période de dix ans. Les coûts de base*

³ De préférence des consortia d'ONG incluant des ONGD locales actives dans les zones d'intervention.

sont de USD 103,7 millions, auxquels s'ajoutent 11% d'imprévus. La part en devises étrangères est estimée à 15%. Le coût de la composante 'Consolidation du pôle maraîcher' s'élève à 25% du total, celui de la composante 'Relance du pôle vivrier' à 64%, dont 21% pour la réhabilitation et l'entretien des pistes d'accès.

Le financement du Programme mobiliserait deux (2) financements de la part du FIDA : un premier don d'un montant de USD 68.4 millions en 2012 et un second financement d'un montant de USD 39 millions prévu en 2017. Les bénéficiaires cofinanceront les formations, les infrastructures privées, les aménagements et les équipements. Leur contribution s'élève à USD 1,8 millions. INADES contribuera USD 260 000 en nature (mise à disposition des outils de formation, équipements et infrastructures). La contrepartie de la RDC, à hauteur de USD 5,4 millions, équivaut aux droits, impôts et taxes grevant les contrats de prestation de services, équipements et travaux de génie rural.

Bénéficiaires et bénéfices. Les bénéficiaires directs seront 15 000 maraîchers à Kinshasa et au Bas-Congo, ainsi que 100 000 ménages producteurs et transformateurs vivriers du Kwilu dans le Bandundu. Les principaux bénéfices seront une augmentation des revenus (de 148 à 440 USD par hectare pour les producteurs vivriers et de 493 à 1277 USD par 1000 m² pour les producteurs maraîchers) et une amélioration des conditions de vie, grâce à l'amélioration durable de la productivité et des niveaux de participation des producteurs dans les circuits de commercialisation.

Les principaux bénéfices institutionnels seront : (i) une structuration accélérée des populations en associations de base, un mouvement croissant d'adhésion des OP de base aux unions et la professionnalisation de ces unions, notamment en matière de prestation de services à leurs membres; (ii) la formation du personnel des opérateurs de proximité et des services publics (SENAHUP, DVDA, INERA, Inspections territoriales de l'agriculture) dans des domaines spécialisés d'appui ; (iii) un renforcement des capacités régaliennes des Inspections territoriales de l'agriculture et du développement rural ; (iv) une meilleure articulation de l'offre et de la demande en services de vulgarisation et le renforcement de la R-D; (v) la consolidation des CARG ; et (vi) la mise en place et le renforcement d'un réseau des CLER.

Durabilité et stratégie de sortie. La durabilité des activités du PAKAKIN sera renforcée par l'intégration des éléments suivants dans le montage du Programme: (i) la promotion de systèmes de production vivriers et maraîchers durables, adaptés aux changements socio-économiques et climatiques ; (ii) un renforcement soutenu des organisations faitières afin qu'elles soient mieux structurées et professionnalisées avec une approche systématique d'expansion des adhérents dans les zones ciblées ; et (iii) la durabilité des pistes de désenclavement et des sites maraîchers aménagés. D'autres éléments contribueront à la durabilité des investissements hydro-agricoles, tels que : (i) la priorité donnée aux sites déjà en exploitation et où une forme d'organisation paysanne existe (avec une préférence pour les sites où les exploitants ont déjà pris l'initiative de travaux pour améliorer la maîtrise de l'eau) ; (ii) la participation à l'investissement (main d'œuvre non qualifiée, matériaux, etc.) ; (iii) les choix techniques orientés vers des aménagements simples et maîtrisables ; et (iv) l'appui à la gestion et l'entretien des infrastructures.

Le Programme ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnemental et social et par conséquent il sera classé dans la catégorie B. Des mesures de mitigation de l'impact environnemental et social sont toutefois prévues.

CADRE LOGIQUE DU PAKAKIN

Narratif	Indicateurs (*) indicateur SYGRI	Valeurs cibles			Moyens de vérification	Hypothèses
		Base	Phase 1 Année 5	Phase 2 Année 10		
Objectif global: La sécurité alimentaire et les revenus des paysans producteurs agricoles sont améliorés de manière durable.	Nb de ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté*	x	+10%	+25%	Enquête SYGRI socio-économique et nutritionnelle /SNSA/PRONANUT	Stabilité macro-économique.
	Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans*	Bdd: 38% BC: 26%	-5% -3%	-10% -5%		
	Revenu brut annuel d'une parcelle maraîchère (1 000 m²)	Kin=1 879\$ BC=1 194\$	Kin=2 517\$ BC=1440\$	Kin=3 156\$ BC=1 687\$		
	Revenu brut annuel d'une parcelle vivrière (1 ha) (modèles 4 et 5)	mod.4=298\$ mod.5=137\$	mod.4=430\$ mod.5=210\$	mod.4=560\$ mod.5=285\$		
	Marge du producteur dans le prix de demi-gros des produits vivriers	Manioc:22% Huile :20%	Manioc:30% Huile :25%	Mani.:33% Huile:30%		
Composante I : Consolidation du pôle maraîcher						
Résultat 1: Les organisations de producteurs maraîchers sont professionnalisées	Nb d'unions/ fédération par niveau d'autonomie (voir Annexe 6) :				Diagnostic institutionnel participatif (DIP) /INADES Evaluation externe/consultant international	Les unions s'inscrivent dans une logique d'autonomie institutionnelle, économique et financière. INADES et les opérateurs de proximité accompagnent les unions vers leur autonomisation. Les AG des unions orientent les décisions stratégiques et en font un suivi actif.
	- Niveau 1	1 union	1 union	0 union		
	- Niveau 2	4 unions	4 un./1féd.	2 unions		
	- Niveau 3	1 union	4 unions	7un./1féd.		
Produits R1 : Formation institutionnelle, plans d'action, appui-conseil, audit institutionnel	Nb de personnes formées par sexe et par âge (formation dans l'appui institutionnel et technico-économique aux OP)*	H =0 F =0 J =0%	H=2 000 F=2 000 J =50%	H= 5 000 F= 5 000 J =50%	DIP et suivi interne /INADES/opérateurs de proximité	
	Nb d'associations de base encadrées*	0	480	600		
	% de femmes-membres d'OP	30%	40%	50%		
	% d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou leur COCO*	X%	80%	95%		
Résultat 2 : La productivité maraîchère est augmentée et la production synchronisée avec la demande.	% de producteurs adoptant de nouvelles pratiques/technologies*		75%	80%	Evaluation résultats et impact/SNSA Evaluation participative par les OP	Volonté de développement et capitalisation d'une expertise technique en maraichage (partenaire spécialisé) à laquelle les unions peuvent avoir recours.
	% des maraîchers pratiquant le maraichage toute l'année	Kin=x% BC=y%	Kin=75% BC=75%	Kin=80% BC=80%		
	Satisfaction des maraîchers des services d'appui techniques.	H : 0 F : 0	H : 60% F : 60%	H : 80% F : 80%		
Produits R2 : Encadrement technique, formations, semences, R-D et promotion des innovations techniques	Nb d'encadreurs techniques formés (désagrégé par genre)	H : 0 F : 0	H : 20 F : 10	H : 30 F : 20	Suivi interne SENAHUP/SNV/INERA	
	Nb de maraîchers encadrés par les CEP (désagrégation par genre)	0	H : 6 000 F : 6 000 Jeune 50%	H : 7 500 F : 7 500 Jeune 50%		
	Nb de démonstrations et essais		800	1 300		
	Nb d'innovations proposées par la R&D	0	5	10		
Résultat 3 : Les infrastructures hydro-agricoles sont opérationnelles	% des aménagements gérés de façon satisfaisante	Kin=x% BC=y%	Kin=75% BC=75%	Kin=80% BC=80%	Evaluation résultats et impact : SNSA	Bonne gouvernance et volonté de collaboration au sein des associations.
Produits R3 : Aménagements des	Superficies aménagées à Kinshasa*	0 ha	500 ha	A déterminer	Suivi interne	

 FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

République Démocratique du Congo
Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraîchers (PAKAKIN)
Document de conception de programme – Rapport principal et annexes

Narratif	Indicateurs (*) indicateur SYGRI	Valeurs cibles			Moyens de vérification	Hypothèses
		Base	Phase 1 Année 5	Phase 2 Année 10		
périmètres maraîchers, pistes d'accès.	Superficies aménagées Bas-Congo* Nb de comités de gestion fonctionnels*	0 ha 0	1000 ha 120	A déterminer 150	DVDA	
Composante II : Relance du pôle vivrier						
Résultat 4 : Les organisations de producteurs vivriers sont renforcées	Nb d'unions par niveau d'autonomie : - Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3 - Niveau 4	18 unions 0 unions 0 unions 0 unions	10 unions 13 unions 2 unions 0 unions	0 unions 25 unions 5 unions 0 unions	Diagnostic institutionnel participatif (DIP) /INADES. Evaluation externe/consultant international	Les unions s'inscrivent dans une logique d'autonomie institutionnelle, économique et financière. INADES et les opérateurs de proximité se maintiennent dans un rôle d'accompagnement des unions vers leur autonomisation.
Produit R4 : formation institutionnelle et économique, plans d'action, audits, information et communication, liens avec systèmes financiers	Nb d'association de base encadrées*	0	750	900	DIP et suivi interne : INADES	
	% des femmes-membres des OP	40%	50%	60%		
	% d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou COCO*.	X%	67%	95%		
	Nb d'associations qui regroupent et valorisent la production	x	200	700		
	Nb de personnes formées, par sexe et âge (formation économique & institutionnelle)	H : 0 F : 0 J : 0%	H : 4 500 F : 4 500 J : 50%	H : 8 000 F : 8 000 J : 50%		
Résultat 5 : La productivité et diversification des systèmes de production vivriers est augmentée de façon durable dans les secteurs ciblés du Kwilu	Rendement moyen du manioc Terres vivrières en système de production amélioré (modèles 3, 4, 5, 6) Nb de paysans ayant accès à des semences et matériel végétal de qualité % producteurs satisfaits des services d'appui technique	7 t/ha 0 ha H : y% F : x% J : z%	10 t/ha 7 300 ha H : 20 000 F : 20 000 J : 50%	12 t/ha 34 770 ha H : 50 000 F : 50 000 J : 50%	Evaluation résultats et impact : SNSA	Capacité suffisante des services publics concernés
	% producteurs satisfaits des services d'appui technique	M : x% F : y%	M : 60% F : 60%	M : 80% F : 80%	Evaluation participative par les OP	
Produits R5 : Semences et matériel végétal amélioré, capacités techniques renforcées, services de vulgarisation, R-D, systèmes de production durable et résilients, couverture sanitaire du petit élevage, transformation améliorée	Quantité de semences de base produites	X tons	40 tons	x tons	Suivi interne /SNV/opérateurs de proximité	La stratégie de vulgarisation est adoptée. La politique zoo-sanitaire est clairement définie et un plan opérationnel est en place.
	Nb d'animaux vaccinés Chèvres	0	50 000			
	Poules	0	2 million			
	Nb de personnes encadrées par les CEP (désagrégation par genre)	H : 0 F : 0 J : x%	H : 15 000 F : 15 000 J : 50%	H : 25 000 F : 25 000 J : 50%		
	Nb de démonstrations et essais	0	2 000	4 000		
Résultat 6 : Les zones de production vivrière sont désenclavées.	Coût de transport diminue de 50%	1\$/t.km	0.75\$/t.km	0.5\$/t.km	Evaluation résultats et impact/SNSA	Les tracasseries routières diminuent.
Produits R6 : Construction et réhabilitation des voies de desserte agricole, ouvrages d'art, système d'entretien des voies de desserte, capacités des services techniques	Nb de km de pistes réhabilitées	0 km	1060 km	2 000 km	Suivi interne /DVDA	
	Nb de CLER fonctionnels	0	32	48		
	Taux d'entretien des pistes		100%	100%		
Composante III : Gestion et Harmonisation : voir Annexe 6						

 FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROGRAMME D'APPUI AUX POLES D'APPROVISIONNEMENT DE KINSHASA EN
PRODUITS VIVRIERS ET MARAICHERS
(PAPAKIN)**

DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROGRAMME – RAPPORT PRINCIPAL⁴

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

A. Pays et contexte de développement rural

1. Depuis la fin d'une longue crise politico-économique et militaire en 2003, la République Démocratique du Congo (RDC) a renoué avec la croissance économique. Son Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance annuelle de 5 à 6% entre 2003 et 2008, suivi par un ralentissement à 2,8% durant la crise financière mondiale en 2009. La reprise de l'économie en 2010-2011 a de nouveau généré des taux de croissance d'environ 6% par an. Cette croissance a été principalement impulsée par le secteur minier, soutenu par le redressement des cours des matières premières, avec des effets d'entraînement sur le secteur tertiaire et la réhabilitation de nombreuses infrastructures économiques et sociales. Cette bonne performance macro-économique a permis à la RDC d'atteindre en 2011 le Point d'achèvement de l'initiative PPTTE et de bénéficier d'une réduction substantielle de sa dette. Malheureusement, la croissance économique depuis 2003 n'a pas encore marqué de façon significative la vie quotidienne de la grande majorité des congolais. L'Indice de développement humain (IDH) du PNUD place la RDC en 2011 au 187^e rang sur 187 pays classés. Le Produit national brut (PNB) est estimé à seulement 300 USD par habitant et par an (2009). Pour l'ensemble du pays, 73,2% de la population est pauvre (DSCR, 2006), ce qui représente un des taux les plus élevés d'Afrique subsaharienne. Ainsi, la grande priorité est de stimuler la croissance économique dans les secteurs qui génèrent des emplois pour les populations pauvres, en particulier le secteur agricole qui occupe plus de 70% de la population active mais qui ne contribue que pour 35% à 40% au PIB. Le secteur agricole affiche un taux annuel de croissance de 2%, largement en deçà de la croissance démographique, et représente seulement 1,4% du budget de l'Etat en 2011 et moins d'un pourcent des décaissements effectifs.

2. **La Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural (SSADR)**, adoptée en avril 2010, affirme que le développement d'une agriculture vivrière compétitive de type familial et industriel constitue la pierre de voûte de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'emploi. A court et moyen terme, la SSADR est axée sur les zones caractérisées par un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi au marché. Cinq zones à potentiel agricole ont été identifiées: (i) l'axe I qui couvre la zone allant de l'Atlantique au Kasai Oriental ; (ii) l'axe II qui correspond aux villes minières et à leur arrière-pays dans la province du Katanga ; (iii) l'axe III correspondant à la région des Grands lacs ; (iv) l'axe IV qui correspond à la partie septentrionale de l'Equateur; et (v) l'axe V qui correspond à l'arrière-pays de Kisangani jusqu'au Pool Malebo (Kinshasa). Pour

⁴ L'équipe de préparation du PAPAKIN était composée de représentants du Gouvernement (Edmond Bundutidi Mbenza, Directeur des Secteurs Productifs, Ministère du Plan; Thomas Kembola, Secrétaire Général Honoraire, Ministère de l'Agriculture ; M. Omer Donatien Lunzanga, Chef de service des prix, marchés et crédits de campagne, Ministère de l'Agriculture, M. Bruno Kitiaka, HUP, et Michel Disomana, Direction des Etudes et projets), du FIDA en RDC (Rasha Omar, Chargée de programmes), du Bureau de Liaison du programme pays FIDA en RDC (Placide Guwenda, Administrateur ; César Nlandu, Passations de Marchés ; Sahel Nlandu, Communication et Gestion des Savoirs et Monique Mputu, aspects genre) et de l'INADES-Formation (M. Sylvain Ntumba, Directeur, et son équipe). Le Centre d'Investissement de la FAO (TCIA) a fourni un appui technique et logistique à la préparation du PAPAKIN (Yamina Cherrou, Agronome FAO/TCIA; Ibrahim Djido, Infrastructures rurales (FAO/TCIA), Frans Goossens, Economiste consultant ; et Hermann Pfeiffer, Agronome FAO/TCIA).

les zones ciblées, la stratégie repose sur le développement des filières agricoles, des infrastructures socio-économiques et de mise en marché, le désenclavement et la structuration des communautés de base. La Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, promulguée en décembre 2011, offre le cadre pour la mise en œuvre de la SSADR. Il est envisagé que les textes d'application de cette Loi explicitent des mesures pour renforcer l'accès des agriculteurs familiaux au foncier et aux services financiers.

3. **Rappel de l'Exposé Stratégique d'Intervention Pays (COSOP).** Le COSOP 2012-2016 du FIDA contribue au renforcement durable de la sécurité alimentaire et des revenus des petits producteurs agricoles en RDC. Il comporte deux objectifs stratégiques: (i) améliorer l'accès des producteurs, à travers les organisations paysannes (OP), à des services efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés; et (ii) renforcer les capacités des OP à contribuer au développement économique de leur localité. Le Gouvernement de la RDC et le FIDA ont convenu que le premier Programme du COSOP 2012-2016 consisterait à appuyer le développement agricole et à créer des emplois dans l'hinterland de Kinshasa, le Bas-Congo et le Bandundu, correspondant à l'axe I des zones à fort potentiel agricole de la SSADR. Ce Programme serait fondé sur: (i) la nécessité de répondre à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la ville-province de Kinshasa et au potentiel d'expansion de son marché agro-alimentaire; (ii) la participation du FIDA aux efforts de la communauté internationale pour consolider la paix et à la promotion à la fois de la relance agricole et de l'inversion de l'exode des jeunes vers les centres urbains; et (iii) la capitalisation de l'expérience acquise en production agricole et en structuration des OP afin que celles-ci deviennent des partenaires économiques aux côtés des services publics et des opérateurs privés.

B. Justification du Programme

4. **La problématique de développement du Programme.** Selon les informations les plus récentes de 2006, la pauvreté en RDC touche 73,2% de la population, dont 46,5% sont en extrême pauvreté, particulièrement dans les zones rurales où près de 80% de la population vit avec moins d'un USD par jour. La population de Kinshasa est estimée à environ 8,0 millions⁵ d'habitants (INS, 2011), dont environ 42% vit en dessous du seuil de pauvreté. L'extrême pauvreté constitue la principale cause des taux élevés de malnutrition. Environ 30% de la population ne fait qu'un repas par jour et 60% de la population ne mange pas plus de deux fois par jour, principalement des repas monotones à base de racines et feuilles de manioc. Le niveau de malnutrition aigüe est de 13%, tandis que la malnutrition chronique est de 38%, dont 20% sous forme sévère. La malnutrition chronique est plus accentuée en milieu rural (43%) qu'en milieu urbain (29%), sans différences significatives entre les sexes.

5. Kinshasa, le premier centre de consommation du pays, est principalement alimentée en produits vivriers en provenance des provinces du Bandundu (manioc, arachide, maïs) et du Bas-Congo (légumes, manioc, bananes, haricots) et dans une moindre mesure par les provinces de l'Equateur et Orientale. Les besoins alimentaires de Kinshasa ont doublé en 30 ans tandis que la zone qui approvisionne la ville en flux continu s'est réduite à cause de la détérioration des voies routières, fluviales et ferroviaires. Ceci met une pression énorme sur les ressources naturelles des zones environnant Kinshasa, en particulier celles du Bas-Congo et du district du Kwilu (Bandundu), qui sont les greniers traditionnels de Kinshasa.

6. La consommation alimentaire moyenne de la ville de Kinshasa est équivalente à 1 650 kcal/personne/jour, le minimum requis étant 2 100 kcal/personne/jour. Le manioc y représente en moyenne 40% de l'apport calorique. En outre, les besoins caloriques et protéiques de la population kinoise sont suppléés respectivement d'un tiers et de la moitié par des importations de céréales (blé, riz et maïs) et par des produits animaux congelés de

⁵ Les estimations de la population actuelle de Kinshasa divergent fortement : pour l'Institut National des Statistiques (INS, 2011) la population de Kinshasa était à 8.000.000, par contre le Ministère de la Santé avance un chiffre de 9.000.000 et la Céni parle de 10.000.000 habitants.

faible qualité (poulet, poisson chinchard). Pour les fruits et légumes, la consommation moyenne des ménages kinois est de 25 kg/personne/an, soit 32% des recommandations⁶ nutritionnelles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

7. D'une manière générale, les prix de demi-gros à Kinshasa sont élevés pour les féculents de base, tels que le riz, le manioc (cossette⁷), le maïs et le plantain (entre 0,67 et 1,02 USD/kg en 2011). Le prix international du maïs en mars 2012 était de 0,26 USD/kg, celui du riz 0,54 USD/kg, celui du blé 0,29 USD/kg, et la cossette de manioc 0,26 USD/kg. Ceci reflète un déséquilibre entre une forte demande urbaine et une offre limitée. Du côté de la demande, les kinois consomment surtout des produits, riches en calories mais ayant un faible taux protéique. Ils sont vendus avec une valeur ajoutée limitée, ne nécessitent pas ou peu d'emballage sophistiqué et présentent des conditions minimales d'hygiène et de standardisation. L'offre se caractérise par une technologie de production traditionnelle, des coûts de transport élevés et un système de collecte et de distribution urbaine atomisée et décentralisée qui est peu performant sur le plan de l'efficience-prix. D'une manière générale, les prix urbains sont élevés mais le petit producteur agricole dans les provinces du Bas-Congo et du Bandundu n'en profite pas assez à cause des inefficacités à tous les niveaux des systèmes de production et de commercialisation.

8. Justification de la zone et des axes d'intervention. Les zones prioritaires de développement agricole identifiées dans le SSADR se caractérisent par leur potentiel pour alimenter des zones urbaines en forte croissance. C'est également le cas de l'axe I, choisi pour le PAKAKIN, où les principaux marchés urbains sont ceux de Kinshasa, Matadi (Bas-Congo), Kikwit (Bandundu), Tshikapa (Kasaï Occidental) et Mbuji-Mayi (Kasaï Oriental). Ces marchés permettront de tirer l'offre et d'absorber sans problèmes majeurs l'augmentation envisagée de la production, compte tenu de leur expansion et des prix urbains élevés pour les aliments de base. Pour réaliser ce potentiel au niveau national, les producteurs agricoles devront augmenter leurs surplus et bénéficier d'une marge de commercialisation plus équitable. Ceci peut être réalisé en augmentant la productivité agricole, la valeur ajoutée à la ferme et en réduisant les coûts de transaction, notamment par: (i) l'amélioration des rendements des cultures; (ii) l'intégration des innovations dans les systèmes de production, de transformation et de commercialisation; (iii) la réhabilitation des pistes de desserte agricole et la mise en place d'un système durable d'entretien; et (iv) des économies d'échelle dans le groupage et la mise en marché des produits au niveau des villages en vue d'améliorer le pouvoir de négociation des producteurs.

9. Les investissements cumulés des projets en cours ou en phase de démarrage dans la zone d'intervention du Programme s'élèvent actuellement à 10 USD par an et par ménage agricole. Une réelle dynamique d'amélioration durable des conditions de vie requiert des investissements supplémentaires, concentrés sur des zones à fort potentiel de production et relativement accessibles pour dégager des résultats concrets en termes d'augmentation des revenus agricoles et d'amélioration de l'approvisionnement des marchés urbains.

10. Conformément aux orientations de la SSADR et du COSOP, et compte tenu du potentiel productif des zones ciblées et de la forte demande du marché de Kinshasa, le PAKAKIN focalisera ses interventions sur deux zones:

- i. Le pôle maraîcher urbain et périurbain de Kinshasa et du Bas-Congo qui alimente la ville en produits horticoles. Le Programme propose d'appuyer les maraîchers pour intensifier les productions maraîchères, appuyer l'expansion du maraîchage dans le Bas-Congo, répondre aux contraintes saisonnières et synchroniser la saisonnalité des productions maraîchères en vue de mieux répondre aux demandes urbaines. Ceci requiert une meilleure maîtrise des techniques de production (variétés, protection intégrée) et de la gestion de l'eau. Bien que le Bas-Congo fournisse environ un tiers du manioc consommé à Kinshasa, sa proximité de la capitale, une pédologie plus

⁶ Environ 80 kg de produits horticoles/personne/an.

⁷ Racine épiluchée, rouie et séchée, prête à être moulue en farine.

favorable, une couverture plus élevée par la recherche-développement (R-D) agricole et une meilleure connexion routière, offrent des opportunités plus diversifiées aux producteurs agricoles, notamment pour l'approvisionnement de Kinshasa en produits maraîchers et fruitiers à plus haute valeur ajoutée que le manioc.

- ii. Le pôle vivrier du Kwilu fournit les deux tiers du manioc consommé à Kinshasa. Pour les systèmes agricoles basés sur le manioc (comprenant le manioc, le maïs/mil, les légumineuses – *arachides et niébé* - et autres cultures mineures), le Programme appuiera les '*quick wins*' en termes d'accroissement de productivité (variétés améliorées, techniques de production/transformation et diversification⁸).

Le Programme pilotera également l'intensification des productions vivrières, ce qui implique un changement radical des systèmes de production en intégrant des pratiques agro-écologiques en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles et d'un revenu paysan supérieur (i.e. agriculture de conservation, agroforesterie, associations manioc-céréales-légumineuses et l'intégration des cultures pérennes, telles que le palmier à huile '*tenera*'). Dans le contexte instable de la RDC, les agriculteurs ont besoin de développer une meilleure vision de leur avenir et d'accéder à un encadrement technique pour pouvoir investir davantage dans l'amélioration de la productivité et de la durabilité de leurs activités agricoles.

11. **Justification des spéculations ciblées.** Le processus de choix des spéculations par pôle est guidé par: (i) les priorités retenues dans les Plans nationaux de développement agricoles (PNDA) et les Plans quinquennaux de développement provinciaux, élaborés de façon participative avec les OP; (ii) leur impact potentiel sur les revenus des groupes cibles du FIDA et l'absence d'importantes économies d'échelle et de barrières à l'entrée pour les petits producteurs vivriers et maraîchers ; et (iii) la sélection participative par les Conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) qui regroupe les représentants des OP, les autorités locales et les autres partenaires du développement agricole dans les territoires concernés.

12. Dans les zones ciblées, les spéculations⁹ suivantes ont été retenues pour la première phase (2013-2017) du Programme:

- i. Le manioc est la culture centrale des systèmes agricoles et l'alimentation de base des populations de la zone ciblée du Kwilu, où la forte densité de population a induit une pression élevée sur les ressources naturelles passablement dégradées. La demande de Kinshasa en manioc s'élevait à environ 400 000 tonnes de cossettes par an en 2012, soit un équivalent de 1,3 millions de tonnes de racines fraîches. En 2022, elle s'élèvera à 1.7 millions de tonnes de racines fraîches, soit 535 000 tonnes de cossettes. Le prix élevé du manioc (800 USD la tonne pour la cossette en demi-gros) à Kinshasa par rapport aux céréales importées, représente une opportunité pour augmenter la productivité de l'ensemble de la filière tout en améliorant la gestion des ressources naturelles. Ceci en retour permettra d'améliorer durablement les conditions d'existence des ruraux et l'approvisionnement des marchés urbains. La filière manioc est atomisée et entièrement informelle avec plusieurs dizaines de milliers d'acteurs, ce qui limite l'adoption d'une approche 'chaîne de valeur' classique. La cossette est la forme la moins chère du manioc qui correspond aux besoins alimentaires d'une population urbaine appauvrie. Les formes à haute valeur ajoutée et chères telles que le gari, l'attiéké et la farine panifiable ont été testées, mais n'ont pas encore été adoptées à cause du faible pouvoir d'achat urbain.

⁸ Par la promotion des légumineuses et des cultures mineures, telles que la courge, l'igname, les aracées, la patate douce, le sésame et les légumes feuilles locales. La diversification des sources nutritionnelles, notamment en acides aminés soufrés (i.e. la méthionine pour laquelle le sésame constitue une source de choix) est indispensable dans les zones à 'konzo'.

⁹ D'autres filières telles que le riz, bien que mineures dans la zone ciblée, ont été considérées. Cependant les opportunités agro-pédologiques en apparaissent limitées, excepté pour le riz pluvial dont la promotion aboutirait inévitablement à un défrichage accéléré des galeries forestières restantes. De plus, les provinces Orientales et de l'Equateur ont un avantage comparatif pour le riz.

- ii. Les légumineuses alimentaires remplacent partiellement la viande et le poisson comme source de protéines dans les plats quotidiens, du fait qu'elles sont moins chères. Le haricot coûte actuellement 1,5 USD/kg par rapport à 2 à 5 USD/kg pour les produits d'origine animale. A Kinshasa, la consommation de légumineuses alimentaires s'élevait à 24 240 tonnes par an en 2012 et sera d'environ 32 600 tonnes par an en 2022. Parallèlement la production des légumineuses progresse dans les différentes zones agro-écologiques du fait de leur importance nutritionnelle et de leur contribution à l'amélioration de la fertilité des sols : cet élément est crucial dans les systèmes agricoles du Kwilu, en particulier dans les savanes et les galeries forestières, qui sont confrontées à une baisse continue de la fertilité des sols et une réduction de la durée de la jachère.
- iii. L'huile de palme. La RDC, traditionnellement exportatrice de l'huile de palme, en a importé 74 000 tonnes en 2010. La dégradation des palmeraies naturelles, l'abandon des plantations et des usines de transformation dans le Bas-Congo, le Bandundu et l'Equateur, couplé à un manque quasi-total de nouveaux investissements, ont conduit le secteur vers la cueillette et l'extraction artisanale peu performante d'huile. Néanmoins, cette filière informelle 'huile rouge' reste dynamique et rentable pour le petit producteur agricole. L'huile rouge est vendue en bidons de 25 litres à Kinshasa à un prix de 940 USD/tonne en 2011, ce qui est compétitif par rapport au prix international d'environ 1100 USD/tonne (CAF Rotterdam). Le Programme promouvra des nouvelles plantations villageoises dans les zones traditionnelles du palmier.
- iv. Les légumes. Depuis 1992, le maraîchage urbain et péri-urbain s'est développé de façon exponentielle comme activité génératrice de revenus et de stratégie de survie, surtout pour les femmes et les jeunes. Beaucoup de petits producteurs et de commerçant(e)s, tirent de modestes revenus de la vente journalière de petites quantités de légumes. Le maraîchage présente également un grand potentiel pour créer des emplois pour les jeunes. La ville de Kinshasa consomme environ 155 500 tonnes de légumes par an, et la demande augmente au minimum de 3-5% par an. Depuis la chute du pouvoir d'achat urbain en 1991-1992, la demande en légumes feuilles, dont les feuilles de manioc, a augmenté et représente actuellement plus de 50% de la demande urbaine en légumes. Les autres légumes importants sont l'oignon, la ciboule, le piment et la tomate. Les interventions dans le maraîchage se focaliseront sur la zone péri-urbaine correspondant aux rayons d'action du projet d'Horticulture urbaine et périurbaine (HUP) exécuté par FAO/SENAHUP et consolidera les acquis de ce projet. Une réplique éventuelle pourra être envisagée au cours de la deuxième phase dans la zone péri-urbaine de Kikwit.

13. **La commercialisation des productions vivrières et maraîchères** est fortement atomisée dans la zone ciblée. Elle est dominée par des dizaines de milliers de petits acheteurs ambulants (les 'par-colis') qui achètent quelques sacs, bidons, caisses ou colis au niveau des villages et qu'ils revendent dans les marchés de demi-gros de Kinshasa et des centres urbains de Bas-Congo et de Bandundu. La barrière d'entrée à l'activité est très basse : les 'par-colis' fonctionnent avec leurs propres fonds ou achètent à crédit et louent un camion en groupe ou se déplacent à vélo. Il s'agit typiquement d'une activité de survie de la masse des jeunes urbains et ruraux, dont la main d'œuvre a un coût d'opportunité très bas. En conséquence, le système est extrêmement flexible et réussit à surmonter les contraintes telles que la fragmentation des surplus à la ferme, les distances et le mauvais état des routes, l'absence de crédit de campagne, le manque de confiance entre acteurs et l'offre et la qualité irrégulière des produits. Cependant, le coût de transaction dans ce système est élevé par manque de standardisation et à cause du petit volume des transactions et de l'intensité de l'utilisation de la main-d'œuvre. Les marges de commercialisation par unité de produit sont élevées : les bénéfices nets des 'par-colis' représentent de 15-25% du prix de demi-gros de Kinshasa, mais leurs volumes et revenus sont restreints. Le secteur formel évite la concurrence directe avec ce réseau des 'par-colis', surtout pour les denrées périssables et semi-périssables tels que le manioc et les produits

horticoles. D'ailleurs, les coopératives de commercialisation, créées avec l'appui de projets, sont généralement peu concurrentielles par rapport à ce réseau du fait qu'elles fonctionnent avec un coût fixe élevé et souvent un comportement 'projet'. En conséquence, la plupart des projets ont des difficultés pour identifier et mettre en œuvre des activités compétitives dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles. Le défi est de proposer des interventions qui à court terme sont plus efficaces et compétitives que le système informel en place tout en établissant les bases d'un secteur formel performant.

14. La commercialisation de la production vivrière et maraîchère dans l'hinterland de Kinshasa est très tributaire du **désenclavement des zones de production**. L'histoire récente a démontré que des paysans, qui n'ont pas d'accès physique au marché, retournent à une situation d'autarcie avec des surplus, des prix dérisoires pour leurs produits et des prix exorbitants pour les biens manufacturés au niveau du village. Depuis la réhabilitation de la route bitumée Matadi-Kinshasa-Kikwit, des principales routes provinciales et de certaines pistes de desserte agricole, le système informel d'approvisionnement de la ville de Kinshasa, basé sur les 'par-colis', a repris ses activités dans le Bas-Congo et le Bandundu. Néanmoins, le coût de la tonne kilométrique est d'environ USD 0,4 sur la Route Nationale 1 (RN1) et à USD 1 sur les voies de desserte agricole. Ces chiffres sont à comparer avec des moyennes d'USD 0,17 sur les routes nationales et d'USD 0,25-0,30 sur les pistes de desserte agricole en Tanzanie et au Kenya. Depuis 2003, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF)¹⁰ ont donné une priorité à la réhabilitation des routes et pistes essentielles pour l'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers. Par ailleurs, le problème de l'entretien des routes et pistes en terre reste récurrent et crucial en RDC. Le Gouvernement a adopté une politique décentralisée de gestion de ces voies prônant la responsabilisation des entités décentralisées de base, les Comités Locaux d'Entretien et de Réhabilitation (CLER), pour l'entretien des routes rurales. De plus, le long des voies d'évacuation des produits agricoles, il existe de nombreuses tracasseries et taxes, mis en œuvre par une multitude de services publics qui ne semblent soumis à aucun règlement. Leur coût peut atteindre jusqu'à 10% des prix de vente au demi-gros. Les dispositifs d'harmonisation et d'alignement sont peu fonctionnels, tant au niveau national que provincial.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

A. Zone d'intervention et groupe cible

Zone d'intervention

15. Le choix de la zone d'intervention du Programme est basé sur les orientations de la SSADR. Les critères de sélection utilisés sont la densité de population, l'accessibilité acceptable au marché urbain, le potentiel de production vivrière et maraîchère, la contribution à l'approvisionnement de Kinshasa, l'émergence des OP et la complémentarité avec les interventions des autres PTF. Les deux zones retenues sont: (i) à l'ouest, le pôle maraîcher partant de la zone péri-urbaine de Kinshasa, passant par les territoires de Madimba et Mbanza-Ngungu et aboutissant au territoire de Songololo; (ii) à l'est, le pôle vivrier dans les territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu du district du Kwilu. Les indices socio-économiques de pauvreté sont équivalents ou légèrement supérieurs à la moyenne rurale de la RDC, mais ils restent alarmants au niveau de la malnutrition infantile et des carences alimentaires, particulièrement dans le Kwilu. Le choix participatif des territoires et des secteurs ciblés a pris en compte la complémentarité des interventions du PPC (Banque mondiale), du PRODEKK et du PRODAKK (financés par la Coopération belge et mis en œuvre par la CTB), du FPPM (financé par USAID) et du PADIR (financé par la BAD).

¹⁰ Les principaux PTF étaient la Coopération technique belge (CTB), la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne et la Banque mondiale.

Groupe cible

16. Le groupe cible du PAKAKIN est constitué des ménages agricoles dont les conditions d'existence sont assurées par : (i) la production vivrière sur des surfaces moyennes de 0,5 à 1,0 ha par an (en 2 saisons) dans les galeries forestières et les savanes du Kwilu ; (ii) la production maraîchère permanente sur des superficies de l'ordre de 3 à 10 ares par maraîcher(e) pratiquant cette activité comme stratégie de survie; et (iii) les femmes et les jeunes impliqués dans la production, la transformation et le commerce des produits maraîchers et vivriers. Les bénéficiaires directs seront 15 000 ménages maraîchers à Kinshasa et dans le Bas-Congo, ainsi que 100 000 ménages producteurs et transformateurs vivriers dans 14 secteurs du Kwilu dans le Bandundu. Les moyens d'existence du groupe cible sont décrits en Annexe 2. Les détails en termes de population ciblée sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1: Zone et population cible du PAKAKIN (phase I)

Pôle	Territoires	Population totale (2010)	Secteurs ciblés		Ménages maraîchers	Ménages ciblés
			Nombre de secteurs	Ménages agricoles /a		
Maraîcher	Kinshasa (UP)				13 300	6 500
	Mbanza-Ngungu				7 000	4 500
	Songololo				3 100	2 000
	Madimba				2 400	2 000
	S/total					25 800
Vivrier	Bulungu	1 300 000	4	88 500		35 000
	Gungu	1 125 000	5	78 000		30 000
	Idiofa	1 449 000	5	92 000		35 000
	s/total	3 874 000	14	258 500		100 000

/a : Les ménages agricoles comprennent 50% des ménages de la cité d'Idiofa actifs comme ruraux dans le secteur d'Idiofa ; b/ comprend 25% des ménages de Kikwit actifs comme ruraux dans le secteur de Kipuka.

Source : Compilation des statistiques sur la base des estimations faites par les services publics et les ONGD.

17. **Le groupe cible dans le pôle maraîcher.** En zone urbaine et péri-urbaine des principales villes du pays, les cultures maraîchères se sont développées, surtout depuis 1990. Selon plusieurs sources, le pôle maraîcher comprend en 2012 environ 25 800 maraîchers spécialisés exploitant environ 2 550 ha : le PAKAKIN ciblera directement environ 15 000 ménages dont les moyens d'existence proviennent du maraîchage. Une grande proportion des maraîchers, surtout les femmes et les jeunes, pratiquent encore un maraîchage peu intensif et saisonnier, comme stratégie de survie. Les producteurs maraîchers sont très vulnérables aux risques causés par l'insécurité foncière, le manque de savoir-faire, la faible maîtrise de l'accès et de la gestion de l'eau, les attaques de maladies et ravageurs, le manque de fertilisants organiques de qualité à un prix abordable. Pourtant, avec une gestion professionnelle, les maraîchers peuvent dégager sur 1000 m² des revenus d'USD 1 700 à 3 000 par an, ce qui représente 5 à 10 fois le revenu moyen en RDC. Ceci souligne le fort potentiel du secteur maraîcher dans l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres notamment grâce à : (i) l'intensification des surfaces cultivées ; (ii) par l'élargissement des périodes de culture sur toute l'année par des techniques culturales améliorées ; et (iii) l'extension des surfaces aménagées pour le maraîchage, grâce à une meilleure maîtrise de l'eau. Le maraîchage à Kinshasa et à Mbanza-Ngungu a été encadré par le Service national d'horticulture urbaine et périurbaine (SENAHUP) du Ministère du développement rural (MINDR) et appuyé de 1997 à 2010 par le projet HUP¹¹. De plus, plusieurs ONG nationales et internationales ont appuyé les maraîchers et leurs organisations à Kinshasa, Madimba, Mbanza-Ngungu et Songololo.

18. Les maraîchers sont souvent regroupés dans divers types d'associations de base ou d'entraide. Il existe dans le pôle maraîcher actuellement 6 unions¹² qui regroupent 96

¹¹ Projet mis en œuvre par la FAO et financé par la Coopération multilatérale belge.

¹² Six unions maraîchères : l'Union des groupements maraîchers de Kimwenza (UGMK), l'Union des associations membres des champs-école des producteurs de Mbudi Lutendele (UA-CEPM) et l'Union des coopératives

associations de base, représentant environ 4 000 maraîchers. Les unions ont généralement leurs instances en place, tiennent régulièrement leurs réunions statutaires et respectent la démocratie interne. Pour assurer l'appui technique à leurs membres, plusieurs unions travaillent avec les techniciens du SENAHUP ou de l'Inspection provinciale de l'agriculture, ainsi qu'avec leurs propres moniteurs maraîchers, souvent formés par les projets. La plupart des unions ont expérimenté des initiatives de commercialisation, mais avec peu de succès. Pour les intrants, les résultats sont également mitigés, mais un secteur privé de vendeurs spécialisés se développe. Le niveau d'autonomie de 5 des 6 unions est acceptable (niveau d'autonomie de 2 à 2,5)¹³, ce qui est suffisant pour un rôle de porte d'entrée des activités du PAKAKIN.

19. Le groupe cible dans le pôle vivrier. Le Kwilu comprend environ 700 000 ménages agricoles. Environ 258 500 ménages vivent dans les trois territoires couverts par le PAKAKIN, dont 100 000 ménages sont directement ciblés. La zone d'intervention se caractérise par un climat bimodal, des systèmes de productions vivriers basés sur le manioc, associé aux arachides, maïs, courges, mil et quelques cultures mineures, pratiquées sur brûlis, principalement en zones de galeries forestières. Les exploitations familiales ont une superficie moyenne cultivée de 0,5 à 1,0 ha par an, répartie en 2 saisons culturales. La production vivrière est associée à un petit élevage caprin et aviaire, et la cueillette de palmiers 'dura', de plus en plus clairsemés. La majorité des paysans font partie de la catégorie des pauvres avec des revenus moyens de 150 à 300 USD par an, selon la fertilité des terres et l'accès au marché. Les techniques culturales sont manuelles et les exploitants, souvent des femmes, recourent à l'entraide pour les travaux de champs. La sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux est assurée essentiellement par le manioc et quelques productions associées, mais reste insuffisante en termes de quantité et de diversité. Les céréales et les légumineuses sont souvent utilisées par les ménages comme culture de rente, pour s'approvisionner en biens manufacturés et afin de subvenir aux coûts liés à l'éducation des enfants et à la santé.

20. Dans les 14 secteurs ciblés, les associations de base se développent de façon endogène dans presque tous les villages. On distingue les catégories d'organisation suivantes : (i) des organisations paysannes (OP) qui constituent souvent des groupes d'entraide de 10 à 20 hommes/femmes au niveau d'un village pour les travaux dans les champs individuels et/ou communautaires; (ii) des Comités villageois de développement (CVD), qui regroupent des membres de toutes les couches de la population d'un village, et ont pour mission d'élaborer un plan de développement communautaire et de contribuer à sa mise en œuvre, grâce aux appuis des partenaires; (iii) des coopératives agricoles d'une cinquantaine de membres individuels et de 2 à 3 membres institutionnels, et travaillant avec un succès très variable dans l'approvisionnement d'intrants, la transformation de produits agricoles et l'intermédiation de la vente pour ses membres ; (iv) une vingtaine d'Organisations semencières villageoises (OSV), mises en place par le PARSAR, qui sont engagées dans la production semencière et qui souvent possèdent un hangar d'entreposage pour les semences. En 2012, la structuration se limite principalement au niveau de base, bien qu'il existe des unions. Un diagnostic rapide d'INADES dans les 14 secteurs ciblés en février 2012 a révélé l'existence de 18 unions qui regroupent 362 associations de base et environ 19 000 membres. Cette structuration est souvent initiée par les projets de développement et d'urgence qui ont utilisé les OP comme porte d'entrée pour la distribution et la multiplication des semences, des activités de production et de commercialisation agricole, la construction des magasins de stockage et la mise à disposition des équipements de transformation. Du fait du faible niveau d'autonomie, les OP dépendent fortement d'un appui extérieur, ont de réels problèmes de gouvernance et une présence limitée sur le terrain. Le niveau d'autonomie des unions est faible (niveau 1a et 1b).

maraîchères de Kinshasa (UCOOPMAKIN) à Kinshasa, l'Union des Associations Maraîchères d'Inkisi (UAMI), et l'Union des Maraîchers des Cataractes (UMACAT) et la plateforme NSIMBANI à Mbanza-Ngungu

¹³ Voir détails dans l'Annexe 6 (Tableau 4)

21. **Stratégie de ciblage.** La stratégie de ciblage du PAKAKIN repose sur un ciblage géographique ayant déterminé les zones d'intervention, et un ciblage socio-économique pour diriger l'assistance du programme vers les ménages pauvres, les femmes et les jeunes. Le ciblage géographique est basé sur le choix des territoires et secteurs dans le pôle vivrier et des territoires/districts dans le pôle maraîcher, sur la base de leur potentiel pour les spéculations ciblées et de la présence d'unions et OP partenaires (première sélection lors de la conception du Programme).

22. **Le choix de secteurs du pôle vivrier.** Pour éviter le saupoudrage des appuis et assurer une masse critique d'investissements en complémentarité avec les autres initiatives, le Programme se focalisera sur des secteurs à forte densité de population exerçant ainsi une motivation pour intensifier leur système de production, relativement accessibles et où existe un noyau initial d'OP. A ce titre, 14 secteurs prioritaires¹⁴ ont été identifiés par les CARG des territoires ciblés dans les ateliers de planification. La liste des secteurs ciblés fut établie comme suit :

Territoire	Bulungu	Idiofa	Gungu
Secteurs	Nkara Imbongo Kwenge Kipuka	Banga Kipuku Kalanganda Idiofa-Musanga Kanga	Mungindu Kilamba Gungu Kandale Lukamba
Ménages ciblés	35,000	35,000	30,000

23. **Choix des territoires et districts du pôle maraîcher.** Les territoires du Bas-Congo (Madimba, Mbanza-Ngungu et Songololo) ont été choisis en raison de leur forte production maraîchère et de leur orientation vers le marché de Kinshasa (distance raisonnable < 200 km). La zone urbaine et péri-urbaine de Kinshasa a été choisie compte tenu de l'importance de la production maraîchère et de la complémentarité avec les productions du Bas-Congo. A l'intérieur de ces territoires, des zones d'actions ont été déterminées en fonction de la présence des unions de producteurs maraîchers et des potentialités :

Province	Bas-Congo	Kinshasa
Territoire/district/zone	Mbanza-Ngungu/Cataractes Songololo/Cataractes Madimba/Lukaya	Pool Malebo Vallée de la Lukunga Vallée de la Lukaya Vallée de la Njili Zone du Sud-Est
Ménages ciblés	8 500	6 500

24. Le ciblage socio-économique est basé sur : (i) l'engagement des unions et des OP sur un certain nombre de principes de bonne gouvernance et de ciblage de la pauvreté, parité hommes-femmes et participation des jeunes ; (ii) la formation et la sensibilisation continue des unions, des CARG et des opérateurs de proximité sur les questions de ciblage de la pauvreté, l'analyse genre et la participation des jeunes ; (iii) la détermination d'une stratégie détaillée de ciblage sur la base de la typologie de la pauvreté formulée à partir des données de l'enquête socio-économique et nutritionnelle. De plus, le Programme utilisera les outils suivants afin d'assurer un ciblage efficace et d'atteindre les populations pauvres et vulnérables ; (i) l'auto-ciblage¹⁵ des pauvres ruraux ; (ii) le ciblage préférentiel des femmes et des jeunes au travers des quotas ; et (iii) des mesures de facilitation, d'autonomisation et de renforcement des capacités économiques et institutionnelles des unions.

25. **Le choix des unions partenaires.** Le PAKAKIN démarrera ses collaborations préférentiellement avec les unions, et travaillera avec les OP de base dans les territoires et secteurs qui n'ont pas encore d'unions. Le choix des unions et OP sera guidé par des

¹⁴ Les secteurs avec des problèmes de sécurité alimentaire aigue Lukamba/Gungu et Kanga/Idiofa sont inclus.

¹⁵ L'auto-ciblage consiste à fournir des services qui correspondent aux priorités, aux ressources et aux capacités de travail spécifiques du groupe cible identifié, et qui présentent moins d'intérêt pour ceux qui sont relativement mieux lotis. (Source : Politique du FIDA concernant le ciblage - Septembre 2006)

critères portant sur : (i) le respect de la démocratie interne (organisation des assemblées générales, élections transparentes des responsables, respect des statuts) ; (ii) la bonne gouvernance interne (gestion financière transparente même élémentaire) ; (iii) la qualité de la mise en œuvre des activités économiques financées; (iv) la volonté de pérenniser les outils mis en place (services aux membres, etc.); et (v) l'accès équitable aux appuis pour les femmes et les jeunes membres. Ces principes seront intégrés dans les conventions de partenariats et feront l'objet d'un diagnostic institutionnel participatif avant le renouvellement des conventions avec les unions.

26. **Des mesures de facilitation et d'autonomisation**, garantissant un bon ciblage des pauvres ruraux, des femmes et des jeunes, seront utilisées. La facilitation¹⁶ sera assurée à travers : (i) la sensibilisation et l'information des CARG, des élus des unions et des associations de base, des femmes et des jeunes à travers les outils de communication, dont la radio rurale et les clubs d'écoute; (ii) l'organisation des ateliers semestriels d'auto-évaluation, de restitution et de planification au niveau de chaque pôle; et (iii) la promotion active de la bonne gouvernance, de la démocratie interne et de l'exigence d'un accès équitable aux appuis pour les femmes et les jeunes. La typologie de la pauvreté élaborée à la suite de l'enquête socio-économique et nutritionnelle de base, sera revue tous les deux ans par un suivi du ciblage de la pauvreté. Dans le cas où le profil économique des bénéficiaires dévie des critères de pauvreté établis, l'UGP entreprendra une analyse approfondie pour déterminer les contraintes entravant la participation des ménages pauvres et conviendra des actions appropriées en collaboration avec les unions, les CARG et les opérateurs de proximité.

27. Afin d'assurer l'autonomisation, la représentativité et le renforcement des capacités¹⁷ des groupes cibles prioritaires, et ainsi faciliter leur participation et leurs possibilités d'expression, le PAKAKIN prévoit d'importants investissements en matière de : (i) formation institutionnelle et sensibilisation à l'intégration du genre pour les élus des associations de base et des unions; (ii) l'appui-conseil technique de proximité par les techniciens et les moniteurs agricoles; et (iii) les formations en gestion et en comptabilité simplifiée, surtout pour les femmes. Les efforts de structuration permettront d'élargir progressivement la base des unions et d'atteindre le groupe cible. Afin de pérenniser et d'internaliser l'offre de services, adaptée aux besoins des petits paysans, le Programme renforcera également les capacités: (i) des services publics décentralisés à assurer les fonctions régaliennes; (ii) des CARG ; et (iii) des instances dirigeantes et animateurs des unions à graduellement maîtriser la prestation de services à leurs membres.

Stratégie genre et participation des jeunes

28. Afin d'être inclusif et sensible au genre, le Programme élaborera une stratégie pour l'équité hommes-femmes et la participation des jeunes à partir des données et résultats de l'enquête socio-économique et nutritionnelle. Le Programme intégrera, dès le départ, dans les contrats et conventions avec l'INADES, les unions, ses partenaires et les prestataires de services des clauses afin : (i) d'aborder de manière approfondie la dimension de genre et jeunes dans les activités, en adaptant les approches et outils aux contraintes spécifiques de ces groupes ; (ii) d'assurer l'accès préférentiel des femmes et des jeunes ruraux aux activités à travers un système de quotas (au moins 50% de femmes et 50% des bénéficiaires dans la tranche d'âge de 18 à 35 ans); (iii) d'encourager la formation et la responsabilisation des leaders féminins au sein des unions et des OP ; et (iv) de prioriser des activités avec un impact direct sur l'insertion des femmes et des jeunes dans l'économie active. Les représentations des unions s'engageront à cibler les producteurs féminins, jeunes et pauvres au même titre que les hommes adultes lors de leurs interventions. Cette condition, sera stipulée clairement dans les conventions et constituera un critère

¹⁶Des mesures visant à créer et à maintenir un environnement opérationnel favorable au ciblage de la pauvreté.

¹⁷Des mesures de renforcement des capacités et de la confiance en soi pour rendre autonomes ceux qui traditionnellement ont peu de moyens d'expression et de pouvoir et pour les encourager à participer plus activement à la prise de décision.

d'évaluation de leur performance. Par ailleurs, chaque fois que possible, les indicateurs de suivi-évaluation du PAKAKIN seront désagrégés par sexe et par âge, comme indiqué dans le cadre logique.

29. L'INADES intégrera la dimension genre dans les outils du Programme et assurera la formation du personnel de l'UGP, de l'antenne de Mbanza-Ngungu, des opérateurs de proximité et des techniciens mis à disposition par les services techniques publics. De plus, une formation en développement du '*membership*' féminin pour les élus des unions et associations de base est prévue. Au niveau de l'UGP, le/la Responsable de la programmation et du suivi-évaluation (RPSE) sera le point focal pour le genre.

B. Objectifs et résultats

30. L'objectif global du Programme est de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des paysans producteurs.

31. L'objectif spécifique est d'améliorer les niveaux de production et de participation dans les circuits de commercialisation des pôles d'approvisionnement maraîchers et vivriers de la ville de Kinshasa. Le Programme vise 7 résultats:

Tableau 2 : Résultats du PAKAKIN

Composante	Résultats
Consolidation du pôle maraîcher	i. Les organisations de producteurs maraîchers sont professionnalisées; ii. La productivité maraîchère est augmentée et la production synchronisée avec la demande ; iii. Les infrastructures hydroagricoles sont opérationnelles;
Relance du pôle vivrier	iv. Les organisations de producteurs vivriers sont renforcées; v. La productivité des systèmes de production vivriers est augmentée de manière durable dans les secteurs ciblés du Kwilu ; vi. Les zones de production vivrières sont désenclavées ;
Gestion et harmonisation	vii. La gestion du programme est efficace et s'inscrit dans l'harmonisation des appuis et dans la durée.

C. Composantes (Phase I)

32. La durée du Programme est de 10 ans, répartie en 2 phases de 5 ans chacune. Le Programme comporte 3 composantes, résumées comme suit :

Composante I. Consolidation du pôle maraîcher

33. La sous-composante « **Professionnalisation des OP maraîchères** » (Résultat 1) concerne principalement l'appui institutionnel aux unions. L'INADES sera responsable de : (i) la formation du personnel de l'antenne et des partenaires du PAKAKIN dans les domaines institutionnels, méthodologique et genre; (ii) la formation permanente des élus et des gérants des unions dans les domaines institutionnels; (iii) l'appui-conseil de proximité en gestion et le suivi de la qualité de la gestion par les unions; (iv) la préparation de plans d'action, d'audits financiers et organisationnels ; (v) les diagnostics institutionnels participatifs (DIP) ; (vi) des ateliers d'auto-évaluation et de planification; et (vii) des formations spécialisées, telles que la facilitation de l'accès aux services financiers¹⁸, et d'informations sur les marchés et les prix. Le diagnostic du niveau d'autonomie (DIP) des unions permettra de différencier les interventions en fonction des besoins et des capacités des unions.

34. Le principe de mise en œuvre consiste en ce que l'INADES renforce les capacités des unions (à partir du niveau d'autonomie 3) pour qu'elles assurent elles-mêmes: (i) la

¹⁸ PASMIF II, mis en œuvre par le PNUD et le FENU, a pour objectif de favoriser l'accès à des services de micro-finance viables et pérennes au niveau macro, meso que micro. Il finance des audits des institutions de micro-finance, ainsi que des formations spécialisées.

formation des élus et gérants d'associations de base sur les thèmes institutionnels dans les filières ciblées; et (ii) l'appui à la structuration de nouvelles associations de base (sessions de formation). Dans les zones où il n'existe pas encore d'unions et/ou sont présentes les unions de niveau 1 et 2, les conseillers d'INADES assureront l'accompagnement direct des associations de base

35. La sous-composante « **Intensification durable de la production maraîchère** » (Résultat 2) s'articulera autour de: (i) l'appui conseil technico-économique par l'animation de Champs écoles paysans (CEP), 125 par an sur l'ensemble du pôle maraîcher ; (ii) la formation technique, les démonstrations et essais et l'appui-conseil à la demande ; (iii) la formation technique des vulgarisateurs maraîchers ; (iv) la production et le conditionnement de semences de qualité pour les espèces maraîchères locales, et la formation technico-économique des réseaux de fournisseurs d'intrants ; (v) la promotion des innovations techniques par un point focal de R-D maraîcher ; (vi) la valorisation des productions maraîchères, par les activités pilotes de conditionnement et de mise en vente ; et (vii) l'appui institutionnel aux services publics spécialisés du secteur. Pour la vulgarisation spécialisée, le Programme fera appel à un pool technique composé des techniciens vulgarisateurs du SENAHUP, des Inspections territoriales de l'agriculture et des prestataires privés ayant acquis une expertise dans le secteur maraîcher. Afin de pérenniser et d'internaliser l'offre de services, adaptée aux besoins des petits producteurs maraîchers, le Programme renforcera également les capacités : (i) des services publics décentralisés à assurer les fonctions régaliennes; et (ii) des instances dirigeantes des unions à graduellement maîtriser la prestation de services à leurs membres.

36. La sous-composante « **Réalisation et/ou la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles** » (Résultat 3), cible la gestion de l'eau au niveau des sites maraîchers au moyen d'ouvrages simples, fiables et facilement appropriables par les OP, permettra leur exploitation durable tout au long de l'année (irrigation et drainage). Sur la base des priorités déterminées avec les unions et les associations de base, le PAKAKIN financera à coûts partagés (contribution en nature de 10% par les associations bénéficiaires) la réhabilitation des infrastructures, telles que les puits maraîchers, les micro-barrages, le drainage, l'endiguement, les fossés de garde contre les eaux pluviales et les canaux d'irrigation. Durant la première phase du Programme, les aménagements concerneront: (i) environ 500 ha de la ceinture maraîchère de Kinshasa; et (ii) environ 1 000 ha dans l'axe maraîcher du Bas-Congo. Le Programme financera les études techniques et environnementales, les travaux, la supervision, les équipements, les formations, et l'appui technique spécialisé pour la gestion et l'entretien des ouvrages. Les pistes d'accès aux sites de production seront réhabilitées suivant les besoins. Les équipements à la parcelle (pompes, etc.) seront financés par les producteurs (sur fonds propres et grâce à la facilitation de l'accès au crédit).

Composante II. Relance du pôle vivrier du Kwilu

37. La sous-composante « **Professionnalisation des OP vivrières** » (Résultat 4) financera essentiellement, à l'image de la sous-composante I.1: (i) le renforcement institutionnel des unions partenaires ; (ii) le renforcement institutionnel des OP à la base, y compris la formation et l'appui-conseil de proximité; (iii) la mise en place des partenariats publics-privés ; et (iv) l'accès aux services financiers et la mise en place des systèmes d'information sur les marchés. Afin de faciliter l'insertion des femmes vulnérables, des Clubs d'écoute seront mis en place¹⁹.

¹⁹ Selon une approche testée par la FAO/Dimitra avec INADES, CONAFED, Samwaki comme partenaires nationaux et par le Service national d'informations rurales. Des clubs d'écoute démarrent dans le Programme de réhabilitation de l'agriculture dans la Province Orientale (prêt 677-ZR) avec l'appui de FAO/Dimitra. Cette approche sera évaluée et éventuellement adaptée au niveau du PAKAKIN.

38. Des opérateurs de proximité (un consortium d'ONGD nationales/internationales et locales par territoire), basés dans les territoires ciblés, seront responsables du renforcement institutionnel des associations de base et organiseront des sessions, notamment pour: (i) la formation des élus et des gérants des associations de base sur les thèmes institutionnels; et (ii) l'appui à la structuration de nouvelles associations de base. INADES accompagnera les opérateurs de proximité dans le domaine méthodologique et genre.

39. La sous-composante «**Intensification de la production vivrière**» vise à augmenter de manière durable la productivité des systèmes de production vivrière dans les 14 secteurs ciblés (Résultat 5). Spécifiquement elle appuiera : (i) l'intensification des systèmes de production vivriers basés sur le manioc; (ii) la diversification à la demande des systèmes de production agricoles, notamment par la promotion des légumineuses, de palmeraies villageoises améliorées, la couverture sanitaire du petit élevage familial (caprin et aviaire) et les technologies intermédiaires pour une meilleure efficacité de la main-d'œuvre ; (iii) le pilotage de systèmes de production agri-écologiques durables ; et (iv) des activités pilotes dans le domaine de la valorisation et de la commercialisation des productions vivrières, de l'appui au groupage et à la mise en vente, des infrastructures de stockage. A cette fin, le PAKAKIN financera : (i) la promotion de systèmes semenciers durables (manioc, céréales et légumineuses) sur la base des acquis des projets en cours ; (ii) l'appui conseil technico-économique, l'animation de Champs écoles paysans (100 CEP/an/secteur) et des démonstrations à large échelle; (iii) la promotion d'innovations techniques par des activités de recherche-développement (R-D) en milieu paysan, coordonnés par l'INERA de Kiyaka; (v) la couverture zoo-sanitaire du petit élevage caprin et aviaire dans les secteurs ciblés ; et (vi) l'appui institutionnel aux services publics concernés.

40. Les trois opérateurs de proximité appuieront les activités de promotion de la productivité agricole et de la valorisation des productions au sein des unions et des OP de base. A cette fin, ils renforceront les équipes techniques de l'Inspection de l'agriculture dans les secteurs (équipes techniques mixtes de 5-6 techniciens qualifiés par secteur). Des institutions spécialisées (INERA, Institutions internationales de recherche et ONG spécialisées) fourniront l'appui technique pour la R-D de manière transversale.

41. La sous-composante «**Désenclavement des zones de production**» (Résultat 6) cible, en synergie avec les autres partenaires, la réhabilitation graduelle du réseau routier local prioritaire dans les zones ciblées et leur raccordement sur les grands axes routiers/fluviaux, en vue de faciliter le mouvement des personnes et des biens. Le Programme financera la réhabilitation et l'entretien d'environ 1060 km de pistes de desserte agricole et de routes provinciales prioritaires, la construction des ouvrages d'art requis durant la première phase. Le Programme tirera parti des approches développées par les autres projets et des expériences du passé dans les zones ciblées.

42. En concertation étroite avec les autorités provinciales et nationales, les services publics concernés (Office des routes –ODR- et Direction des voies de desserte agricole - DVDA) et les CARG, les pistes et infrastructures à réhabiliter et/ou construire seront identifiées. Les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) seront utilisés sur des pistes (900 km) dont la dégradation n'est pas intense, en recourant à des ONGD et des entreprises locales, et à la main d'œuvre jeune (approche HIMO). Pour le traitement des points critiques et des tronçons difficiles (160 km) des travaux semi-mécanisés seront utilisés et mis en œuvre par les brigades spécialisées de l'ODR.

43. Le Programme financera : (i) les études techniques et environnementales ; (ii) la préparation des Dossiers d'appel d'offres (DAO) ; (iii) les travaux de réhabilitation et d'entretien pendant une période de deux ans ; (iv) le contrôle de qualité par la DVDA et l'ODR; et (v) la mise en place des Comités locaux d'entretien des routes (CLER) et de leurs unions territoriales et leur fonctionnement pendant une période de 2 ans. Au niveau du district et des territoires d'intervention, une concertation sera assurée avec la DVDA, l'ODR, les autorités et les autres intervenants afin d'assurer un entretien durable des pistes réhabilitées par le Fonds régional d'entretien routier (FRER).

Composante III. Coordination et gestion du programme

44. La composante assurera la gestion et le suivi-évaluation du Programme (Résultat 7) et cofinancera également le Bureau de liaison des projets cofinancés par le FIDA. De plus, le PAKAKIN contribuera à l'harmonisation des interventions en appui à l'agriculture, et plus spécialement à : (i) l'amélioration de la coordination sectorielle ; (ii) la relance de la vulgarisation décentralisée et multipartenaire ; et (iii) la promotion de l'intégration transversale du genre, des jeunes et des plus vulnérables.

D. Leçons apprises des projets/programmes passés ou en cours

45. Les facteurs grevant la performance des projets du Gouvernement cofinancés par le FIDA (PRAPE, PRAPO, PIRAM) dans le cadre du COSOP-1 sont principalement liés à : (i) l'enclavement des zones de projet, ce qui constitue une contrainte majeure à l'accès des producteurs aux intrants et aux marchés pour l'écoulement des produits, l'installation difficile des UGP, des coûts unitaires élevés; (ii) la faible compétence du personnel des UGP, notamment en gestion fiduciaire et en passation des marchés ; et (iii) la faiblesse ou l'absence des prestataires privés et publics. Tout ceci s'est traduit par des démarrages tardifs des projets, un faible taux de décaissement et une faible efficacité des appuis, une réduction systématique des objectifs physiques des projets qui se sont révélés ambitieux par rapport au contexte difficile et au coût d'exécution. Dans ce contexte, la durabilité et l'efficacité des projets est remise en cause et la stratégie de sortie est inadéquate.

46. Sur la base de l'expérience acquise en RDC et des leçons tirées de la mise en œuvre des trois projets du COSOP-1, la conception du PAKAKIN a tenu compte de: (i) l'alignement aux orientations de la SSADR en ce qui concerne le ciblage géographique ; (ii) l'accessibilité de la zone d'intervention retenue qui présente un niveau de développement de services et d'infrastructures de base supérieur au reste du pays et l'existence d'un minimum d'opérateurs privés et associatifs ; (iii) une durée de 10 ans pour accompagner le processus de structuration et de professionnalisation des OP et de leurs unions; (iv) l'implication des populations rurales et de leurs organisations (CARG, OP), dès la phase de conception tant au niveau de la planification que du suivi des activités ; (v) le développement de partenariats solides avec les ministères nationaux et les services nationaux, provinciaux et territoriaux de l'agriculture et du développement rural qui seront responsabilisés par contrat de performance pour le suivi et la mise en œuvre des activités spécifiques du Programme ; (vi) l'identification des unions et des opérateurs locaux fiables dans la zone d'intervention; et (vii) la conception d'un Plan d'action pour la bonne gouvernance du Programme.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Approche et phasage

Approche

47. L'approche du Programme repose sur le partenariat avec les unions des organisations paysannes. Le PAKAKIN fournira un appui institutionnel ciblé, systématique et de longue durée aux unions et groupements de base, afin de les accompagner vers un niveau d'autonomie durable. Les unions (et les associations de base dans les zones où les unions n'existent pas encore) seront la porte d'entrée des activités du Programme. Elles ont participé à la conception du Programme et seront impliquées dans l'évaluation participative des appuis, ainsi que la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. L'appui institutionnel systématique aux unions leur permettra d'évoluer graduellement vers un niveau d'autonomie permettant la maîtrise des appuis et services à leurs membres, en particulier dans la mobilisation des appuis des PTF, la vulgarisation agricole, l'accès aux innovations et aux semences de qualité, la vente groupée et la transformation. Un outil de

suivi du niveau d'autonomie, basé sur les DIP, a été intégré dans le cadre logique et sera utilisé pour la gestion des partenariats avec les unions et la responsabilisation des appuis.

Phasage

48. La durée du Programme est de 10 ans, répartie en 2 phases de 5 ans chacune. Cette durée permettra aux unions d'acquérir un niveau satisfaisant d'autonomie (la maturité et la gouvernance sont des niveaux intermédiaires), et d'envisager une mise à échelle des innovations dans les systèmes de production et de transformation pour que ceux-ci évoluent vers des systèmes durables et adaptés aux changements socio-économiques et climatiques.

49. Durant la Phase I, les capacités des OP et de leurs unions seront renforcées en vue d'élargir leur base et de renforcer leur maturité et gouvernance interne et d'atteindre au moins le niveau d'autonomie 2 ou 3. Des objectifs quantitatifs sont intégrés dans le cadre logique. De plus, le Programme investira dans : (i) les infrastructures structurantes telles que la réhabilitation de pistes et des aménagements hydro-agricoles ; (ii) les 'quick wins' dans la production vivrière et maraîchère, les essais de R-D et démonstrations, et les CEP ; et (iii) les activités pilotes des innovations techniques liées aux systèmes de production, la commercialisation, la transformation, l'accès aux services financiers et les systèmes d'information et de communication. En année 5, une revue à mi-parcours évaluera les progrès réalisés et informera la conception de la seconde phase, y compris l'ajustement des plans de travail si nécessaire. Les produits et résultats ciblés en année 5 sont repris dans le cadre logique.

50. La Phase II sera une phase de mise à échelle des interventions. La revue à mi-parcours examinera la justification d'un financement additionnel de la part du FIDA. Le rapport détaillé de la conception de la 2^e phase du Programme décrivant les ajustements apportés et le budget détaillé, sera soumis au Conseil d'Administration du FIDA pour approbation en 2017.

51. En application d'une mise en œuvre orientée vers des résultats concrets, les résultats intermédiaires suivants seront considérés comme critiques lors de la supervision approfondie après 2.5 ans: (i) le nombre d'OP regroupés dans des unions fonctionnelles (afin d'assurer une couverture acceptable du groupe cible) ; (ii) le nombre de CEP, d'essais R-D et de démonstrations réalisés; (iii) la validation des approches d'intervention et des technologies testées pour une mise à échelle ; (iv) un système de planification et de suivi participatif fonctionnel ; et (v) la disponibilité des premiers résultats des activités pilotes dans la valorisation des productions ; (vi) la performance des points focaux de recherche développement (INERA à Kiyaka et INERA à Mvuazi) ; et (vii) la performance de la DVDA et de l'ODR.

Tableau 3 : Phasage du PAKAKIN

Priorités de la Phase I (2013-2017)	Priorités de la Phase 2 (2018-2022)
Pôle maraîcher	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration des unions maraîchères (augmentation du nombre de paysans membres, niveau d'autonomie des unions, mise en place d'une fédération) • Facilitation de l'accès à la micro-finance et à l'information • Intensification de la production : CEP, accès durable aux intrants, essais & démonstrations, pilotage des innovations • Activités pilotes dans les domaines de la transformation et la commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation des unions maraîchères (accent sur la gouvernance et l'autonomie des services aux membres) • Consolidation et mise à échelle des activités pilotées • Appui-conseil technico-économique maîtrisé par les unions de producteurs • Mise à échelle des activités pilotées • Mise à échelle des activités pilotées

• Activités pilotes : services aux membres	
Pôle vivrier	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration des unions vivrières • Facilitation de l'accès à la micro-finance et à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation des OP vivrières
<ul style="list-style-type: none"> • 'Quick wins' et activités pilotes d'agro-écologie durable • CEP, essais, démonstrations, innovations 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation et mise à échelle des activités pilotes d'agriculture durable et adaptée • Maîtrise de la vulgarisation par les unions
<ul style="list-style-type: none"> • Activités pilotes dans les domaines des systèmes de production innovants, de transformation et de commercialisation ; • Réhabilitation et entretien des pistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation et mise à échelle des activités • Appui à l'entretien des pistes et renforcement des CLER

B. Exécution du Programme

Tutelle

52. Le Programme est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural, qui en est le maître d'ouvrage.

Comité de pilotage

53. Le Programme sera piloté au niveau national par le Comité de pilotage (COP) déjà en place. Le COP sera chargée de : (i) assurer le respect de l'Accord du don à travers le suivi des orientations stratégiques et budgétaires ; (ii) promouvoir les rapports entre les différents partenaires ; et (iii) examiner et approuver les rapports d'exécution budgétaire et d'activités du Programme. Il sera présidé par le Secrétaire général à l'agriculture et composé, outre des membres prévus dans l'arrêté interministériel: (i) des Ministres provinciaux de l'agriculture des provinces de Bandundu, du Bas-Congo et de celui de la Ville province de Kinshasa ; et (ii) des représentants de la Confédération paysanne du Congo et des représentants des unions maraîchères du Bas-Congo et de Kinshasa. Le Programme s'inscrit dans la dynamique de la décentralisation : le Comité consultatif provincial²⁰ et les CARG seront impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du PAKAKIN (principalement pour le suivi du développement agricole et des infrastructures) et respectivement aux niveaux provincial et de chaque territoire ciblé. Les Inspecteurs provinciaux de l'agriculture assureront la liaison avec les autorités provinciales, principalement pour le suivi des sous-composantes I.2 et II.2.

Unité de gestion du Programme (UGP)

54. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural mettra en place par arrêté ministériel une Unité de gestion de programme (UGP) autonome, qui sera rattachée au Secrétariat général à l'agriculture, pêche et élevage, et basée à Kikwit, province de Bandundu, avec une antenne à Mbanza-Ngungu, province du Bas-Congo. Les Gouvernements provinciaux concernés mettront des bâtiments à la disposition du Programme.

55. Le recrutement du personnel du Programme se fera sur la base d'un appel à candidature. L'évaluation des candidatures et l'établissement d'une liste restreinte sera faite par le Bureau de liaison des projets cofinancés par le FIDA en RDC : ces documents seront soumis à la décision de la Commission interministérielle de recrutement. Les représentants des organisations paysannes feront partie de cette commission en alignement avec les dispositions recommandées pour la bonne gouvernance fiduciaire (voir Appendice 3 de l'Annexe 5) : il est proposé que deux représentants des organisations paysannes soient

²⁰ Arrêté Interministériel 27/CAB/MIN/AGRI/2011 & n° 028/CAB/MINADER/2011 du 18/5/2011 complétant l'Arrêté Interministériel n° 0221/CAB/MIN/AGRI/2009 du 30/12/2009, portant création et organisation du Comité de Pilotage (à confirmer par un nouvel Arrêté).

sélectionnés au niveau de la Confédération paysanne du Congo (COPACO), de la Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (CONAPAC) et des unions maraîchères du Bas-Congo et de Kinshasa. Les femmes seront encouragées à faire acte de candidature aux postes à pourvoir dans le cadre du Programme et leur recrutement sera favorisé à compétence équivalente. Le personnel de l'UGP et celui de l'antenne recevra des contrats annuels renouvelables après évaluation externe annuelle jugée satisfaisante. L'évaluation de la performance du personnel se fera sur la base des critères suivants : (i) le taux de décaissement ; (ii) le taux et la qualité de réalisation du PTBA ; (iii) le taux de réalisation du plan de passation des marchés ; (iv) le coûts de l'UGP par rapport au coût total du Programme ; (v) la prise en compte des mesures de mitigation environnementale dans les contrats et études de faisabilité; (vi) le respect de la stratégie genre et le ciblage de la pauvreté; et (vii) la qualité du partenariat avec les unions (en termes de responsabilisation et d'accompagnement des unions). Le suivi de la performance de l'UGP sera assuré par les missions de supervision et de revue à mi-parcours. Le personnel recruté recevra les formations nécessaires.

56. L'équipe de l'UGP comprendra : un(e) Coordinateur de programme, un(e) Responsable de programmation, suivi et évaluation (RPSE), un(e) Responsable administratif et financier (RAF), un(e) Adjoint(e) en passation des marchés, une Logisticien(ne), un(e) Comptable et un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(e), et le personnel d'appui nécessaire (secrétaire, chauffeurs, gardien). En outre, l'UGP comprendra un(e) Responsable pour la production vivrière qui coordonnera la mise en œuvre des activités des prestataires de services techniques dans le pôle vivrier, et un(e) Responsable infrastructures rurales (RIR) qui coordonnera les activités de désenclavement. Le RPSE sera le point focal genre.

57. Une Antenne à Mbanza-Ngungu assistera l'UGP dans la mise en œuvre des activités dans le pôle maraîcher du Bas-Congo et de Kinshasa. L'équipe de l'Antenne comprendra un(e) Chef d'antenne , un(e) Responsable de la production maraîchère (RPM), un(e) Spécialiste en aménagements hydroagricoles, un(e) assistant(e) en programmation, suivi et évaluation (APSE), un(e) Comptable, et le personnel d'appui nécessaire (secrétariat, gardien, chauffeur). De plus, l'Antenne coordonnera une équipe de techniciens en horticulture. L'APSE sera le relai genre pour les activités réalisées dans le pôle maraîcher.

58. Le PAKAKIN cofinancera le fonctionnement du **Bureau de liaison des projets cofinancés par le FIDA en RDC**. Celui-ci assurera et coordonnera: (i) la passation des marchés au niveau national ; (ii) la gestion des savoirs et la communication ; (iii) l'appui au démarrage et à la mise en œuvre du Programme ; (iv) l'appui aux missions de supervision; et (v) les relations avec le Gouvernement et plus spécialement les appuis stratégiques au Ministère de l'agriculture et du développement rural. Le PAKAKIN financera 50% des coûts du Bureau de liaison.

Mise en œuvre des composantes.

59. **Dans le pôle vivrier, la mise en œuvre se fera principalement via les opérateurs de proximité.** Le Programme recrutera 3 opérateurs de proximité respectivement pour les territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu, de préférence des consortia d'ONG incluant des ONGD locales. Ces opérateurs seront responsables pour la mise en œuvre des activités liées à l'intensification et à la valorisation de la production vivrière. Une liste restreinte des prestataires potentiels, ayant une expertise démontrée dans les domaines d'intervention ciblés sera préparée avant fin septembre 2012. Ensuite, les meilleurs candidats seront invités à préparer une offre technique. L'INADES et la COPACO/CONAPAC seront impliqués dans le processus de passation des marchés.

60. **Dans le pôle maraîcher, c'est l'antenne de Mbanza-Ngungu qui coordonnera les activités.** Elle gèrera deux pools technico-économiques d'appui conseil composés d'équipes mixtes de techniciens du SENAHUP, des Inspections de l'agriculture (territoires) et de prestataires privés. A Kinshasa, les techniciens du pool technique seront directement affectés dans les unions. Dans le pool du Bas-Congo, une équipe travaillera à Songololo, et

l'autre à Mbanza-Ngungu et Madimba. En fonction du niveau d'autonomie des unions et des besoins, les techniciens seront détachés directement dans les unions maraîchères de ces territoires. Le responsable maraichage coordonnera les activités des équipes du Bas-Congo et de Kinshasa.

Tableau 4 : Mise en œuvre des composantes

S/Composantes	Opérateurs/prestataires	Partenaires	Régulateur
Consolidation du pôle maraîcher	- Pool technique de l'antenne de Mbanza-Ngungu couvrant le Bas-Congo et Kinshasa (agents détachés du SENAHUP, Inspection de l'agriculture, techniciens privés en horticulture) - <i>INERA-Mvuazi (R-D maraîchère)</i>	INADES (OP)	SENAHUP (qualité des produits et intrants)
Relance du pôle vivrier	- 3 opérateurs de proximité (ONGD) pour Bulungu, Idiofa et Gungu respectivement - <i>INERA-Kiyaka + partenaires (R-D vivrière)</i>	INADES (OP)	Inspection de l'agriculture, SENASEM
Réhabilitation des pistes/ routes	- ONGD prestataires et appui technique DVDA - ODR pour le traitement des points critiques - Union des CLER		DVDA ou l'ODR

61. **Partenariat avec INADES-Formation Congo.** Le PAKAKIN signera un contrat de partenariat et de cofinancement avec l'INADES-Formation Congo en tant que partenaire stratégique des projets du Gouvernement qui sont cofinancés par le FIDA. L'INADES sera responsable pour : (i) la formation et le suivi du personnel de l'UGP, des opérateurs de proximité et de ses propres formateurs dans le domaine de la structuration des OP et genre ; (ii) la mise à disposition des modules de formation ; (iii) l'assurance qualité du processus de structuration des unions, avec des réunions trimestrielles de suivi; (iv) l'appui-conseil de proximité des unions ; (v) la facilitation de la préparation des plans d'action des unions (et éventuellement des fédérations); (vi) des formations spécialisées pour les élus, animateurs et gérants des unions; (vii) les audits organisationnels et financiers des unions; (viii) intégration de la dimension genre ; (ix) la mise en réseau des unions avec le secteur financier ; et (x) le diagnostic institutionnel participatif (DIP) des unions. L'émergence et le renforcement des faîtières des OP devront assurer à terme la maîtrise d'œuvre déléguée, ainsi qu'une internalisation des services aux membres. Du fait du partenariat stratégique entre le Gouvernement et l'INADES, ainsi que le statut de cofinancier de ce dernier, un contrat de performance de gré-à-gré sera négocié.

62. **Partenariat avec INERA à Kiyaka et à Mvuazi.** Pour la recherche-développement, des partenariats seront établis avec les services spécialisés tels que les stations INERA de Kiyaka (cultures vivrières) et de Mvuazi (cultures maraîchères) afin de créer des grappes de chercheurs spécialisés dans ces centres en vue des prestations de services spécialisés en innovations techniques au PAKAKIN. Du fait de leurs fonctions uniques et du renforcement des capacités locales, des contrats de performance seront négociés de gré-à-gré avec l'INERA, sur la base de plans de travail et budgets annuels agréés entre le Programme l'INERA et les OP. Les chercheurs affectés au Programme seront sélectionnés en fonction de leur domaine de compétence dans les cultures et thématiques prioritaires sélectionnées, et leur niveau de spécialisation en innovations technologiques. Les résultats des activités de R-D seront soumis annuellement à l'évaluation des utilisateurs de la R-D.

63. **La mise en œuvre de la sous composante désenclavement** des zones de production vivrière sera coordonnée par le Responsable des infrastructures rurales (RIR) de l'UGP, qui sera appuyé par un ingénieur spécialisé détaché de la DVDA et déployé au niveau de chacun des territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu. Sur la base d'études techniques et environnementales, confiées à des bureaux d'étude, l'exécution des travaux de réhabilitation des routes en HIMO ainsi que l'organisation du dispositif de l'entretien seront contractées de manière compétitive à des ONGD locales expérimentées. Pour les portions critiques des routes à réhabiliter, la méthode semi-mécanisée sera mise en œuvre par des

brigades spécialisées de l'Office des Routes. La DVDA et l'ODR assureront le contrôle de qualité des travaux.

64. **La mise en œuvre de la sous-composante réalisation et/ou la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles** dans le pôle maraîcher sera coordonnée par le/la spécialiste en aménagements hydroagricoles. Le/la spécialiste établira la sélection des sites à réhabiliter selon les critères indiqués en annexe 4, en étroite collaboration avec les unions et après validation avec les CARG et les autorités politico-administratives. Il/elle effectuera des études de faisabilité légères pour confirmer que les sites retenus obéissent aux critères convenus. Les études techniques, économiques et environnementales détaillées pour chaque site seront effectuées par des bureaux d'étude ou ONG spécialisées recrutées compétitivement. Les devis seront validés avec les unions et les bénéficiaires potentiels. Des entreprises privées nationales recrutées compétitivement effectueront les travaux de la réhabilitation des sites. Le contrôle des chantiers sera assuré par des bureaux d'étude qualifiés. Les paysans bénéficiant de la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles contribueront en main d'œuvre et en nature. La création et formation des comités de gestion de l'eau sera assurée par des prestataires recrutés compétitivement.

Conventions avec les services publics

65. Pour la **supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités**, des conventions de prestation des services seront signées au niveau provincial entre l'UGP et les services publics concernés. La décision de renouvellement de ces conventions sera soumise à une évaluation des performances (antérieures) sur la base des critères de performance préalablement établis. Les services publics concernés fourniront également une expertise technique à l'UGP pour la préparation et l'évaluation de dossiers techniques relevant de leurs compétences respectives.

66. En ce qui concerne la **vulgarisation**, le Programme signera des conventions avec les Inspections territoriales de l'agriculture, le SNV et le SENAHUP pour la mobilisation des techniciens agricoles, superviseurs, techniciens spécialisés et chefs de secteurs. Le PAKAKIN renforcera les capacités d'appui technique par l'établissement d'équipes mixtes, comprenant : (i) 2-3 techniciens compétents du Ministère de l'agriculture et du développement rural ; et (ii) 2-3 techniciens spécialisés du prestataire de services du territoire (pôle vivrier) et des prestataires privés dans le cas du pôle maraîcher. Cette équipe technique mixte, dont les profils seront adaptés aux besoins locaux (nombre et qualifications), sera située au niveau des secteurs (pôle vivrier) et des territoires (pôle maraîcher). Elle sera mobile, équipée en moyens de travail et de communication et régulièrement formée. Un appui au renforcement des capacités de coordination et d'appui technique des inspections territoriales de l'agriculture est également prévu.

Harmonisation, alignement et complémentarités

67. **Alignement avec les Plans provinciaux de développement agricole et rural (PPDAR)**. Les principaux points de convergence se situent au niveau de: (i) l'appui à la vulgarisation agricole, à la multiplication et la diffusion des semences et matériel végétal améliorés, au désenclavement, ainsi que le renforcement des capacités des OP et ceci dans le cadre de la diversification de l'économie et de la promotion de valeurs de solidarité et de l'innovation, qui constituent 2 des 5 piliers du Plan quinquennal de la croissance et de l'emploi ; (ii) l'appui aux infrastructures de développement agricole ; et (iii) la promotion de l'agroforesterie comme option pour l'évolution des systèmes de production actuels vers des systèmes de production durables.

68. **Complémentarité avec les projets/programmes en cours**. Les principaux projets en cours, en voie d'achèvement ou en phase de démarrage sont le PARSAR et le PADIR cofinancés par la BAD ; le Projet d'appui au secteur semencier (ASS), le PRODEKK et PRODAKK financés par la Coopération belge ; le FPPM financé par USAID ; le PASMIF-II financé par le PNUD et le FENU ; le HUP financé par la Belgique et mis en œuvre par la

FAO ; et les activités des ONG, telles que INADES, Caritas et ISCO. Le Programme capitalisera les acquis de ces projets en matière d'approche de réhabilitation et de systèmes d'entretien des pistes de desserte agricole, de la multiplication et de la diffusion des semences à travers des OSV, de la structuration des OP, des techniques de production maraîchères et de la mise en relation des initiatives locales d'épargne et de crédit avec les institutions financières agréées.

69. **Harmonisation et alignement des interventions du Programme.** Le PAKAKIN appuiera le Gouvernement à poursuivre la coordination avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) en vue d'harmoniser les mécanismes et les procédures d'exécution des interventions relatives aux thématiques suivantes : (i) la production et la diffusion de semences et le matériel végétal ; (ii) la vulgarisation des innovations techniques; (iii) les systèmes d'entretien des pistes de desserte agricole ; (iv) l'appui et l'encadrement des OP ; et (v) la politique foncière garantissant un accès plus sécurisé et durable des agriculteurs familiaux à la terre.

C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Phase de démarrage

70. Tenant compte des leçons apprises de l'exécution des trois autres programmes cofinancés par le FIDA en RDC et pour assurer un démarrage rapide du PAKAKIN, des activités de prédémarrage sont proposées pour le dernier semestre de 2012. Ces activités concernent : (i) la publication des appels à candidatures et de recrutement des équipes pour l'UGP et l'Antenne, et de l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement des opérateurs de proximité dans le pôle vivrier ; (ii) la dotation en instruments de gestion fiduciaire et comptable (logiciel, formation, manuel de procédures, plan de passation des marchés, système de suivi-évaluation) ; (iii) la mise en œuvre par l'INADES du diagnostic participatif avec les unions maraîchères et vivrières afin de développer leur plan d'action pour 2013 ; (iv) la réalisation de l'enquête de référence ; et (v) l'atelier de formation du personnel de l'UGP et de l'Antenne pour que celui-ci s'approprie les documents du Programme et finalise le PTBA 2013 en vue de sa présentation au Comité de pilotage. Les activités de démarrage sont détaillées dans Appendice 1 de l'Annexe 5.

Préparation du PTBA et auto-évaluation participative

71. Le PAKAKIN sera exécuté sur la base du Plan de travail et de budget annuel (PTBA), soumis à l'examen et adoption du Comité de pilotage, puis approuvé par le Ministère de l'agriculture et du développement rural, avant d'être envoyé au FIDA pour avis définitif. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des indications fournies par le dialogue permanent entre le Programme, les bénéficiaires et les partenaires dans la mise en œuvre des activités. Le PTBA préparé en étroite collaboration avec les bénéficiaires et partenaires, sera consolidé par l'UGP sur la base des recommandations des ateliers participatifs d'évaluation du progrès (en janvier) et de préparation des PTBA (en août, voir détails en Annexe 6).

Suivi-évaluation

72. L'UGP procédera à la mise en place d'un système de suivi-évaluation (S&E). Les principales innovations seront : (i) la combinaison des enquêtes socio-économiques et nutritionnelles, (ii) le suivi de la performance de l'UGP et des partenaires stratégiques; et (iii) l'adoption des indicateurs pour le suivi de l'autonomie des unions²¹.

73. Le modèle de suivi de l'autonomie d'une OP faîtière est présenté en Annexe 6. Les OP faîtières seront classées en 5 catégories d'autonomie sur la base d'un Diagnostic institutionnel participatif (DIP), qui sera utilisé comme enquête de référence. Les 5 niveaux d'autonomie sont résumés dans le tableau suivant :

²¹ Ce modèle est adapté du « Programme d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles – Volet Haute Guinée ».

Niveau d'autonomie	Critères		
	Maturité	Gouvernance	Autonomie
Niveau 1a	Faible	Absent	Absent
Niveau 1b	Bonne	Faible	Absent
Niveau 2	Très bonne	Bonne	Faible (pilotage des activités)
Niveau 3	Très bonne	Très bonne	Bonne
Niveau 4	Très bonne	Très bonne	Très bonne

74. Le système de S&E sera basé sur: (i) un suivi interne des activités, utilisant les rapports de suivi de l'UGP et des opérateurs ; (ii) une auto-évaluation participative, organisée par l'UGP ; (iii) des missions de supervision du FIDA, la mission approfondie de supervision (à 2.5 ans), des missions d'appui mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le Ministère de l'agriculture et du développement rural ; (iv) la mission de revue à mi-parcours et de conception de la deuxième phase; (v) le rapport d'achèvement ; (vi) l'évaluation finale de l'impact ; et (vii) les enquêtes socio-économiques et nutritionnelles (en année 0, 5 et 10) pour l'évaluation des résultats et impacts, et des évaluations et études pointues externes.

75. Le responsable de programmation, suivi et évaluation (RPSE) de l'UGP produira et/ou coordonnera la consolidation des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités du Programme; (iii) les annexes des rapports de supervision; (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles; (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'impact à mi-parcours et en fin de programme; et (vi) les rapports adressés au Ministère de l'agriculture et du développement rural. Le RPSE devra également apprécier dans quelle mesure les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes ont accès aux activités du Programme, en retirent des bénéfices et participent aux organes de concertation. La Direction de l'analyse, de la planification et de la prospective (DAPP-MINAGRI) participera au suivi du PAKAKIN, notamment dans les missions de supervision et de la revue des PTBA.

Gestion des savoirs et Communication

76. Afin de contribuer au partage des expériences et à la capitalisation des acquis, le Bureau de liaison des projets cofinancés par le FIDA a mis en place un système pour la **documentation et la diffusion des savoirs** liés au programme-pays en général et au PAKAKIN en particulier. La diffusion des savoirs issus du PAKAKIN reposera sur plusieurs mécanismes impliquant les acteurs suivants: (i) le Ministère de l'agriculture et du développement rural ; (ii) les réseaux provinciaux, nationaux et régionaux des organisations paysannes; (iii) les projets du FIDA en RDC et dans la sous-région, ainsi que les initiatives régionales du FIDA, tels que FIDAFRIQUE, *Farmers' Forum*; (iv) le Réseau francophone pour l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU), (v) la Communauté de pratiques sur l'horticulture en Afrique sub-saharienne (COP-HORTI); et (vi) les autres partenaires techniques et financiers (PTF) tels que USAID, FAO, Banque mondiale, Coopération belge, CTB, BAD, UE et AGRITERRA. En outre, le PAKAKIN facilitera les échanges entre les acteurs internes et externes du Programme, la capitalisation et la restitution des acquis et résultats du Programme au niveau de fora réguliers, et des activités d'apprentissage.

77. Le Bureau de liaison appuiera la mise en œuvre d'un programme de **communication** afin de donner une visibilité au PAKAKIN. Elle s'organise autour de quatre axes : (i) publications sur les activités, sur les bonnes pratiques et innovations et bulletin d'information trimestriel ; (ii) audiovisuel et site web, avec la réalisation de films documentaires sur les résultats pour une diffusion sur la chaîne nationale et sous-format format DVD; (iii) activités d'échange d'information par des journées portes-ouvertes, des forums d'échange, des visites de terrain de la presse nationale et la création d'un mini-centre communautaire ; et (iv) les relations media qui permettront une couverture des

activités en utilisant en fonction des besoins des communiqués de presse, des émissions radio, des articles dans les médias, des conférences de presse, etc.

D. Gestion financière, passation des marchés, gouvernance

Gestion financière

78. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Programme en conformité avec les accords du Don du FIDA. L'UGP établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'elle transmettra régulièrement au Gouvernement et au FIDA. L'UGP prépare pour chaque année fiscale les états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au Programme. Une formation initiale approfondie du personnel de l'UGP et de l'Antenne sera organisée au démarrage et au cours de la première année du programme. L'Annexe 7 présente une description des procédures de gestion financière.

79. Un audit externe des comptes du PAKAKIN, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné sur appel d'offres international. Les termes de référence de l'audit sont en appendice 2 de l'annexe 7.

80. Pour les décaissements du Don, Le Gouvernement ouvrira pour le compte du Programme un compte désigné en USD dans une banque commerciale acceptable au FIDA ou dans la Banque Centrale, basée à Kikwit. Un dépôt initial de USD 5 millions sera effectué correspondant aux besoins en fonds pour les 6 premiers mois tel que présenté dans le budget du Programme pour la première année de mise en œuvre. Le compte désigné sera mouvementé selon le principe de double signature, du Coordonnateur et Responsable administratif et financier du Programme. Les conditions du premier décaissement sont : (i) approbation, par le Ministère de l'agriculture et du développement rural et par le FIDA, d'un projet de PTBA pour la première année, accompagné d'un Plan de passation des marchés pour 18 mois ; (ii) ouverture du Compte désigné du don ; et (iii) version provisoire du manuel de procédures administratives, financières et comptables approuvée par le Secrétariat général du Ministère de l'agriculture et du développement rural et par la Cellule de suivi des projets et programmes du Ministère des finances.

81. Afin de faciliter le démarrage du Programme, le FIDA prendra en considération : (i) le financement rétroactif des dépenses de recrutement du personnel du Programme et des opérateurs de proximité sous la catégorie contrats d'exécution et à hauteur de USD 20 000; et (ii) la libération après approbation du Conseil d'Administration/ signature de l'accord de financement d'un montant de USD 200 000 pour financer les activités de démarrage décrites dans l'Appendice 1 de l'Annexe 5.

Passation des marchés

82. Le Programme adoptera les procédures de passation de marché en vigueur dans les projets en cours, où les directives du FIDA sont appliquées. Compte tenu de l'existence d'un mécanisme national de passation des marchés décrit dans l'Annexe 8, le Programme collaborera avec ces institutions dans les domaines suivants : (i) un représentant de la cellule de passation des marchés du Ministère de l'agriculture et du développement rural participera dans la commission des marchés en appel d'offre national et international et sera responsable de la rédaction du rapport d'évaluation technique et financière des offres ; (ii) revue des plans de passation de marché annuels par la Direction générale de contrôle des marchés publics (DGCMP) et application des seuils de la revue préalable par la DGCMP ; (iii) participation de L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) aux missions de supervision du Programme.

Gouvernance

83. En 2011²², la RDC a reçu une note de 2 (sur une échelle²³ de 1 à 10, avec 10 indiquant l'inexistence de la corruption), requérant la promotion de la bonne gouvernance dans la conception et la mise en œuvre du PAKAKIN, comme un thème transversal. Un Plan d'action pour la gouvernance est présenté en Appendice 3 de l'Annexe 5.

84. En outre, pour appliquer les principes de bonne gouvernance et de transparence à la mise en œuvre du PAKAKIN, les représentants des unions maraîchères et de la COPACO/CONAPAC siègeront dans le Comité de pilotage. Les représentants des unions maraîchères et vivrières seront parties prenantes dans les contrats et conventions de prestation des services et d'appui institutionnel et technico-économique dont elles bénéficient.

85. De plus, des outils de suivi-évaluation, sous forme d'atelier de restitution et d'évaluation participative (2 par an, en août et en janvier) sont intégrés dans le système de planification et S&E de sorte à garantir une transparence et une restitution permanente aux unions et aux associations de base d'une part et aux acteurs du développement local (CARG) d'autre part, et la prise en compte de leurs recommandations dans la mise en œuvre. Le principe de renouvellement démocratique des instances des unions sera encouragé pour une bonne représentativité des associations de base (ou OP). La démocratie interne et la bonne gouvernance par les unions est également un critère pour le renouvellement des partenariats.

E. Supervision

86. Le Programme sera supervisé conjointement par le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le FIDA. Ils développeront conjointement un calendrier de missions annuelles détaillant le nombre de missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre, le mandat de ces missions, leur composition et leur chronogramme. De plus, des missions de suivi et d'appui technique spécialisés seront effectuées selon les besoins et la demande des partenaires. Le FIDA facilitera l'exécution du Programme, il examinera les demandes de retrait de fonds (DRF), et il contrôlera le respect de l'Accord de financement. Il analysera et approuvera les passations de marchés prévues dans le cadre du Programme.

87. Pour la première année du Programme, la mission de supervision et d'appui à la mise en œuvre se focalisera sur les aspects suivants: (i) la formation de l'équipe de l'UGP, des opérateurs de proximité et les partenaires clé sur les procédures nationales et les directives du FIDA en matière de gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation, ciblage de la pauvreté et intégration des aspects genre ; (ii) la validation du manuel d'opération dont la table des matières est jointe en Annexe 11 ; (iii) l'appui à l'utilisation des enquêtes de référence (socio-économiques et nutritionnelles) dans la formulation de la stratégie de ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes; et (iv) la fixation des objectifs de performance semestriels de l'UGP et l'évaluation de leurs performances au bout de 6 mois et d'un an.

²² En 2008, le FIDA a décidé d'introduire – pour les pays ayant un indice de perception de la corruption (IPC) inférieur à 3 sur 10 (selon *Transparency International*) – des mesures spécifiques de gouvernance et d'anti-corruption, et ce dès la conception des programmes/projets. Voir détails dans www.ifad.org/operations/pf/finance/governance.htm.

²³ Le *Corruption Perception Index* de *Transparency International* pour la RDC est de 2.

F. Identification des risques et mesures d'atténuation

88. Les principaux risques sont résumés comme suit :

Tableau 5 : Risques et mesures d'atténuation intégrés au PAKAKIN

Risques	Risque à priori	Actions de mitigation	Risque à postiori
Mise en œuvre			
- Faible efficacité et durabilité de la mise en œuvre des activités	Elevé	- Appui long terme (10 ans) ; - Implication des CARG dans la planification et le suivi ; - Sélection des prestataires de services sur la base des listes restreintes et recrutement sur la base de contrats de performance ; - Renforcement des ONGD recrutées ; - Renforcement de capacités des services publics ; - Recourir à un autre service en cas de retard, de mauvaise étude ou toute sorte de défaillance. - Implication des unions comme acteur principal du Programme.	Modéré
- Coûts unitaires élevés.	Elevé	- Pré-sélection des prestataires de services compétents ; - Contrats de performance annuels ; - Transparence dans la mise en œuvre.	Elevé-Modéré
- Sous-financement et manque de clarté sur les rôles des services publics	Elevé	- Primes (au résultat) pour les agents publics impliqués dans la mise en œuvre du Programme ; - Concertations locales (CARG) et au niveau national (GT15) ; - Renforcement sélectif de partenaires - Renforcement des fonctions régaliennes du secteur public	Elevé-Modéré
- Déviation et/ou rupture de prestations de partenaires	Modéré à faible	- Clarification des procédures communes ; - Contractualisation de la coopération entre partenaires techniques et financiers, les autorités provinciales et le Ministère de l'agriculture et du développement rural.	Faible
Gouvernance			
- Lenteur et manque de clarté dans l'application de la décentralisation	Modéré	- Les entités provinciales et territoriales seront impliquées dans la planification et le suivi du Programme ; - CARG de territoire seront impliqués dans la mise en œuvre.	Modéré
- Climat des affaires et corruption - Ampleur des prélèvements et autres tracasseries au niveau de la commercialisation	Elevé	- Sensibilisation des populations, des associations locales et des unions sur leurs droits, y compris par l'organisation de clubs d'écoute ; - Mise en œuvre du Plan d'action pour la gouvernance	Elevé
- Manque de bonne gouvernance et faible capacité de gestion des OP (captage des appuis par les élus, faible viabilité économique des unions)	Elevé	- Accent sur la structuration des OP ; - Responsabilisation graduelle des unions ; - Signature de conventions avec les unions démocratiques et transparentes avec engagement de respect du ciblage ; - Audits financiers et organisationnels ; - Comités de contrôle (COCO) interne aux unions ; - Assistance technique et suivi de proximité par les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre ; - Appui-conseil de proximité ; - DIP et évaluation externe du niveau d'autonomie des unions (incluant la bonne gouvernance)	Moyen
- Manque de responsabilisation des partenaires et prestataires vis-à-vis des résultats attendus	Modéré	- Suivi participatif par les bénéficiaires et des CARG ; - Contrats de performances annuels des prestataires de services - Evaluation annuelle de la performance de l'UGP.	Modéré
Risques techniques			
- Faible qualité du matériel végétal de base. - Faible impact sur les rendements des cultures - Faible viabilité du mécanisme de multiplication	Elevé-Modéré	- Concertation avec les autres projets, impliqués dans la multiplication ; - Responsabilisation des OP locales ; - Appui à la recherche pour l'importation/renouvellement du stock du matériel végétal de base si nécessaire ; - Renforcement des capacités et évaluation de la performance des prestataires publics impliqués.	Modéré
- Mauvaise passation des marchés pour les pistes et aménagements.	Elevé	- Implication de la société civile dans le processus de passation des marchés ; - Implication du RPM du Bureau de liaison ;	Modéré

Risques	Risque à priori	Actions de mitigation	Risque à postiori
- Contre-performance des prestataires recrutés. Retards dans la mise en œuvre.		- Utilisation d'une liste restreinte des PME fiables (établir avec les autres projets). Exclusion des PME contre performantes.	
- Choix de sites problématiques pour les aménagements et infrastructures. - Problèmes fonciers	Elevé-Modéré	- Le choix des sites seront validés par les unions sur la base des critères d'équité et de rentabilité ; - Analyse participative des risques de chaque site (foncier, social, technique, économique).	Modéré
- Changement climatique	Modéré	- Promotion des systèmes de production durables et adaptés au changement climatique, basés sur les principes de l'agriculture de conservation pour les cultures vivrières et de rente, et sur les aménagements hydrauliques des périmètres maraîchers.	Modéré-faible

IV. COÛTS, FINANCEMENT ET BENEFICES

A. Coûts du Programme²⁴

89. Les coûts totaux du PAKAKIN incluant les imprévus physiques et financiers, sont estimés à USD 114.9 millions sur une période de dix ans. Les coûts de base sont de USD 103.7 millions, auxquels s'ajoutent 11% d'imprévus²⁵. La part en devises étrangères est estimée à 15%. Les coûts par composante sont présentés dans le Tableau 6. Le coût de la composante 'Consolidation du pôle maraîcher' s'élève à 25% du total, celui de la composante 'Relance du pôle vivrier' à 64%, dont 21% pour la réhabilitation et l'entretien des pistes d'accès.

90. Des activités de prédémarrage²⁶ pour un montant d'environ USD 200 000 seront préfinancées durant la période entre l'approbation du Programme et son démarrage effectif.

Tableau 6 : Résumé des coûts des composantes ('000 USD)

	Local	Foreign	Total	% Foreign Exchange	% Total Base Costs
A. Consolidation du pôle maraîcher					
1. Professionnalisation des OP maraîchères	3.361	452	3.813	12	4
2. Intensification de la production maraîchère	9.535	1.618	11.153	15	11
3. Réhabilitation et construction des aménagements hydro-agricoles	8.471	2.098	10.569	20	10
Subtotal Consolidation du pôle maraîcher	21.367	4.168	25.535	16	25
B. Relance du pôle vivrier					
1. Professionnalisation des OP vivrières	7.108	693	7.801	9	8
2. Intensification de la production vivrière	32.703	4.256	36.959	12	36
3. Désenclavement des zones de production	17.156	4.562	21.719	21	21
Subtotal Relance du pôle vivrier	56.968	9.512	66.479	14	64
C. Coordination et gestion du Programme					
1. Unité de gestion du programme	8.505	902	9.407	10	9
2. Bureau de liaison	1.927	310	2.237	14	2
Subtotal Coordination et gestion du Programme	10.432	1.212	11.644	10	11
Total BASELINE COSTS	88.767	14.891	103.658	14	100
Physical Contingencies	4.854	1.662	6.516	26	6
Price Contingencies	3.608	1.109	4.717	24	5
Total PROJECT COSTS	97.230	17.661	114.891	15	111

²⁴ Voir détails en Annexe 9 et dans le DT VII.

²⁵ Les imprévus financiers ont été limités, du fait que les coûts unitaires, basés sur les expériences des projets en cours, sont déjà très élevés et intègrent, du moins partiellement, les problèmes du pays.

²⁶ Voir appendice 1 de l'Annexe 5.

B. Financement du Programme

91. Le financement du Programme mobilisera 2 financements de la part du FIDA : un premier don d'un montant de USD 68,4 millions en 2012 et un second financement d'un montant de USD 39 millions prévu en 2017.

92. Les bénéficiaires cofinanceront les formations, les infrastructures privées, les aménagements et les équipements à la hauteur de 10% en nature et/ou en espèces. Les modalités seront précisées dans le manuel des procédures. Leur contribution s'élève à USD 1,8 millions. INADES contribue pour USD 260 000 en nature, notamment par la mise à disposition des modules de formation et autres outils, des personnes de ressources internes, des facilités de réunion et de formation, certains équipements et infrastructures à Kinshasa et à Kikwit.

93. La contrepartie de la RDC, à hauteur de USD 5,4 millions, équivaut aux droits, impôts et taxes grevant les principaux contrats de prestation de services, équipements et travaux de génie rural. La contrepartie sera prise en charge par le Gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations et les achats nationaux. Les fonds de contrepartie seront inscrits au Programme d'investissement public (PIP).

Tableau 7 : Composantes par source de financement (000 USD)

	FIDA don1	FIDA don 2	Gouver- nement	INADES	Béné- ficiaires	Total	%
A. Consolidation du pôle maraîcher							
1. Professionnalisation des OP maraîchères	1.953	1.900	67	143	47	4.109	3,6
2. Intensification de la production maraîchère	5.740	5.700	433	-	133	12.007	10,5
3. Réhabilitation et construction des aménagements hydro-agricoles	7.784	2.700	1.406	-	669	12.558	10,9
Subtotal Consolidation du pôle maraîcher	15.476	10.300	1.906	143	849	28.674	25,0
B. Relance du pôle vivrier							
1. Professionnalisation des OP vivrières	3.451	4.500	105	117	142	8.315	7,2
2. Intensification de la production vivrière	23.222	15.750	557	-	853	40.381	35,1
3. Désenclavement des zones de production	18.174	4.000	2.528	-	-	24.703	21,5
Subtotal Relance du pôle vivrier	44.847	24.250	3.190	117	995	73.399	63,9
C. Coordination et gestion du Programme							
1. Unité de gestion du programme	6.635	3.500	236	-	-	10.371	9,0
2. Bureau de liaison	1.425	950	73	-	-	2.448	2,1
Subtotal Coordination et gestion du Programme	8.060	4.450	309	-	-	12.818	11,2
Total PROJECT COSTS	68.382	39.000	5.404	260	1.844	114.891	100,0

C. Résumé de l'analyse économique et financière²⁷

Bénéficiaires et bénéfices

94. Les bénéficiaires directs seront 15 000 maraîchers (Kinshasa et Bas-Congo) et 100 000 ménages vivriers du Kwilu. Les principaux bénéfices au niveau des producteurs vivriers et maraîchers seront une augmentation des revenus et une amélioration des conditions de vie, grâce à l'amélioration de la productivité et des niveaux de participation des producteurs dans les circuits de commercialisation. L'impact potentiel sur les revenus est présenté dans le Tableau 8. Une analyse économique et financière détaillée est présentée en Annexe 10. Par ailleurs, les interventions auront un impact considérable sur la fertilité des sols et la viabilité des systèmes de production des populations vulnérables dans le Kwilu mais également dans les systèmes maraichers urbains et périurbains.

95. Au moins 50% des bénéficiaires directs seront des femmes et des jeunes. Les femmes seront les premières bénéficiaires des formations techniques et commerciales, des CEP et des Clubs d'écoute.

96. Le PAKAKIN aura un impact considérable sur la production vivrière et maraîchère et la consommation à Kinshasa. Des extrapolations ont été faites sur la base des enquêtes de consommation du passé. Le Tableau 8 présente: (i) une estimation de la consommation alimentaire à Kinshasa en 2012 (pour le manioc, le maïs, le riz, l'arachide, les légumineuses, l'huile de palme et les légumes) et une projection de la consommation à l'horizon de 2022 ; (ii) les productions additionnelles requises en 2022 ; et (iii) la contribution de PAKAKIN à l'offre nationale. Le Programme contribuera significativement à l'augmentation de la production de manioc (40 000 tonnes), de produits maraîchers (10 000 tonnes) et d'arachides (5600 tonnes) et dans une moindre mesure à celle des légumineuses (1000 tonnes) et de l'huile de palme (1500 tonnes).

97. Le PAKAKIN a adopté une approche HIMO pour la réhabilitation et l'entretien de 900 km de pistes, ainsi que l'installation des CLER. L'approche nécessite 1500 à 2000 personnes-jours de main-d'œuvre par kilomètre, soit entre 1,4 million et 1,8 million de personnes jours de travail pour les jeunes (équivalent d'environ 7000 personnes-an).

²⁷ Voir détails en Annexe 10 et au DT VIII.

Tableau 8 : Projections de la consommation kinoise et contribution de PAKAKIN

		Consommation totale à Kinshasa		Production additionnelle requise /a	Contribution PAKAKIN (est)	
Population de Kin	moyenne	8 000 000	10 750 000			
Année	Consommation	2012	2022	2022	2022	2032
	kg/an/pers	T/an	T/an	T/an	T/an (est)	T/an (est)
Manioc (cossettes)	50.0	400 000	537 500	137 500	40 000	66 667
Maïs grains	15.0	120 000	161 250	41 250	1 500	2 200
Riz blanc	13.1	104 800	140 825	36 025	-	-
Arachide	1.0	8 000	10 750	2 750	5 600	9 600
Légumineuses	3.0	24 240	32 573	8 333	1 000	2 500
Huile de palme	5.1	40 980	55 067	14 087	1 500	3 000
Légumes	19.4	155 520	208 980	53 460	10 000	15 000
Produits animaux	6.1	48 800	65 575	16 775	650	975

/a: Production supplémentaire requise (à niveau de consommation constant) pertes de commercialisation inclus

Bénéfices institutionnels

98. Avec la professionnalisation des unions, un mouvement croissant d'adhésion et une structuration accélérée des populations en associations de base va s'opérer. Ce processus s'accompagnera d'une amélioration de la bonne gouvernance (transparence, démocratie interne, mise en place des outils de gestion), d'une plus grande capacité d'autofinancement et de mobilisation des appuis, et facilitera l'émergence d'un mouvement paysan plus fort et incontournable. Les unions deviendront plus que dans le passé les portes d'entrée des projets de développement et seront impliquées dans la planification des appuis. L'objectif quantitatif du PAKAKIN à terme est d'avoir : (i) une douzaine d'unions des associations maraîchères – la plupart ayant un niveau d'autonomie de 3, et avec une fédération des unions maraîchères du Bas-Congo et de Kinshasa; et (ii) au moins 30 unions avec au moins un niveau d'autonomie de 2 dans le pôle vivrier.

99. Une meilleure articulation de l'offre et de la demande en services de vulgarisation sera réalisée et bénéficiera de l'appui spécialisé en R-D. Dans le domaine de l'horticulture, au moins 20 vulgarisateurs professionnels seront formés. Le personnel des opérateurs de proximité, du pool d'appui-conseil et des services publics (vulgarisateurs de l'Inspection territoriale de l'agriculture, SENAHUP, INERA) bénéficiera de formations dans des domaines techniques pointus. De plus, des points focaux d'innovation en R-D à Mvuazi (maraîchage) et à Kiyaka (vivrier) deviendront des facilitateurs de repérage des innovations dans leurs domaines.

100. En harmonie avec les autres acteurs (CTB, UE et BAD), les CARG seront consolidés en tant que plateformes de concertation, notamment à travers: (i) leur implication dans le suivi et la planification du PAKAKIN ; (ii) l'appui à l'élaboration des plans de développement décentralisé à Gungu et à Idiofa ; (iii) l'appui à la mise en place des commissions foncières ; et (iv) la conduite des études spécifiques relatives à la mise en valeur des potentialités locales.

101. Environ 48 CLER et leur union seront renforcés. L'accessibilité des zones rurales aura un impact sur la qualité générale de vie des populations concernées (baisse des coûts des biens manufacturés et une hausse des prix des produits agricoles).

Analyse financière du PAKAKIN

102. Des budgets de culture ont été élaborés pour sept (7) modèles d'entreprise sur la base des informations recueillies auprès des exploitants dans la zone d'intervention. Le modèle 1 analyse l'impact sur le revenu d'un maraîcher qui cultive 1000 m² dans le milieu périurbain de Kinshasa, principalement les légumes feuilles (amarante et oseille) et le céleri. Le modèle 2 analyse l'impact sur le revenu d'un maraîcher qui cultive 1000 m² dans le Bas-Congo, et qui se spécialise dans la tomate, l'oignon, la ciboule et le chou pommé. Les

modèles 3, 4 et 5 sont trois variantes de l'impact de l'intervention sur l'association manioc-maïs-arachide qui est le système de culture dominant dans le Kwilu selon les zones agro-écologiques et la fertilité des sols (jachère longue et courte en forêt galerie, ainsi que culture en savane). Ces itinéraires techniques améliorés tiennent compte d'une intensification des systèmes de culture essentiellement liée à l'amélioration du matériel végétatif et des pratiques culturales. Les accroissements de rendement et de rentabilité suite à l'action du Programme sont réalistes, comme démontré par les expériences du passé et en cours. Le Modèle 6 est une analyse de l'association manioc-pois cajan, qui est une innovation dans la zone d'intervention et qui permet d'améliorer la fertilité du sol, en particulier dans les zones dégradées. Le Modèle 7 propose un investissement dans une plantation de palmier. Cette spéculation permet de générer un cashflow positif à partir de l'année 4 de post-plantation : à partir de l'année 10, le revenu net s'élève à 1566 USD par hectare et par an.

103. Le Tableau 9 résume l'impact potentiel sur les rendements et les revenus des producteurs maraîchers et vivriers. Globalement les conclusions sont les suivantes :

- les producteurs maraîchers de Kinshasa et du Bas-Congo génèrent un revenu additionnel de 67% et 42% respectivement sur une parcelle de 1000 m², soit des augmentations de respectivement USD 1277 et USD 493 par an ; les revenus par jour passent de USD 3,37 à USD 6,31.
- L'application des 'quick wins' sur les revenus bruts des producteurs vivriers représentent des gains de 45% à 100%, et permettent de générer des revenus annuels supplémentaires de USD 148 à USD 440 par an ;
- les options d'agriculture durable développées sur sols pauvres présentent des opportunités réelles de consolidation/amélioration de revenus des ménages pauvres ; les revenus augmentent de USD 0,62-1,12 par jour de travail jusqu'à USD 1,08-1,78 par jour de travail ;
- les opportunités de diversification des systèmes agricoles, notamment dans la plantation de palmiers améliorés et dans le petit élevage génèrent des revenus nets non-négligeables de USD 5,3 par jour pour modèle 7 (palmier à huile).

Tableau 9 : Impacts sur le rendement et le revenu

Cultures	Superficie moyenne/ménage	Niveau de rendement (T/ha)		Revenu (USD)		Revenu additionnel (USD)
		Avant	Après	Avant	Après	
Modèle 1 : Maraîchage à Kinshasa (amarante, oseille, céleri)	1000 m ²	Amar:2,0 Cel: 1,35	Amar:2,3 Cel: 1,44	1879	3156	1277
Modèle 2 : Maraîchage dans le Bas-Congo (oignon, chou, tomate, ciboule)	1000 m ²	Oig : 1,5 Tom: 3,0	Oig : 1,9 Tom: 3,5	1194	1687	493
Modèle 3 : Manioc,-maïs,-arachide / forêt, jachère de 4 à 5 ans - Kwilu	Ha	Man: 4,5 Ara:0,43	Man: 8,7 Ara:0,69	304	744	440
Modèle 4 : Manioc,-maïs,-arachide / forêt, jachère de 1 à 2 ans - Kwilu	Ha	Man: 4,2 Ara:0,15	Man: 6,9 Ara:0,33	298	560	262
Modèle 5 : Manioc,-maïs,-arachide / savane, jachère long - Kwilu	Ha	Man: 3,6 Ara:0,0	Man: 5,3 Ara:0,2	137	285	148
Modèle 6 : Manioc, cajan - Kwilu	Ha	Man: 3,6 Caj:0,0	Man: 5,3 Caj:0,68	89	362	273
Modèle 7 : Palmier à huile (<i>tenera</i>) - Kwilu	Ha	Huile: 0	Huile:2,4	0	1566	1566

Analyse économique

104. L'analyse économique est présentée dans le Tableau 10. Les taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Programme seraient de 13,0% pour le pôle vivrier et de 19,2% pour le pôle maraîcher. Le taux global du Programme serait de 14,7%. Ces taux sont satisfaisants.

105. Une analyse de sensibilité a été conduite pour tester l'impact des risques sur le TRIE. L'analyse démontre que la rentabilité est plus robuste dans le pôle maraîcher que dans le pôle vivrier. Les risques résumés dans le Tableau 5 ont fait l'objet d'une analyse plus profonde.

106. Le TRIE est surtout sensible à une hausse ou une baisse du prix au producteur, qui pourrait être influencée par : (i) une réhabilitation des routes et pistes de desserte agricole ; (ii) un groupage efficace des productions et un accès aux informations sur les prix ; et (iii) une diminution des tracasseries. Une augmentation du prix au producteur de 10% donne un TRIE dans le pôle vivrier de 14,7% alors qu'une baisse du prix de 20% donne un TRIE de seulement 7,6%. L'impact de la réhabilitation des routes et pistes est donc significatif dans le pôle vivrier. Dans le pôle maraîcher, la rentabilité est robuste.

107. Le TRIE est également sensible aux variations des bénéfiques du Programme, par exemple : (i) le nombre de bénéficiaires directs, (ii) l'impact sur les rendements, (iii) la qualité et le succès de l'adoption des nouvelles variétés, et (iv) le nombre d'hectares de palmiers plantés. Une baisse du nombre de bénéficiaires de 20% (12000 maraîchers et 80000 producteurs vivriers) résulte dans une baisse globale du TRIE à 10,5%. Néanmoins, il reste confortable dans le pôle maraîcher (14,3%) mais diminue jusqu'à 9,0% dans le pôle vivrier.

108. D'ailleurs, le TRIE est également sensible au retard des bénéfiques et donc à l'efficacité de la mise en œuvre et les capacités de gestion de l'UGP et des prestataires de service.

Tableau 10 : Analyse de sensibilité du TRIE

Hypothèses de calcul	Pôle maraîcher	Pôle vivrier	Global
Cas de base	19,2%	13,0%	14,7%
Prix au producteur +10%	21,1%	14,7%	16,5%
-10%	16,4%	10,8%	12,9%
-20%	14,1%	7,6%	10,1%
<i>Impact positif</i> : réhabilitation des routes et pistes, groupage efficace des productions, accès aux informations <i>Risques</i> : tracasseries			
Coûts du Programme +10%	17,1%	12,8%	12,9%
<i>Risques</i> : coûts unitaires élevés, mauvaise passation des marchés, manque de bonne gouvernance			
Bénéfices du Programme +10%	21,4%	14,0%	16,5%
-10%	16,9%	11,1%	12,7%
-20%	14,3%	9,0%	10,5%
<i>Risques</i> : qualité du matériel végétal, capacité de gestion des OP, nombre de bénéficiaires			
Bénéfices retardés de 1 an	15,5%	11,6%	11,9%
Bénéfices retardés de 2 ans	12,6%	9,3%	9,5%
<i>Risques</i> : faible capacité de l'UGP et des prestataires de services			

D. Durabilité

Stratégie de sortie

109. La durabilité des activités du PAKAKIN est acceptable, étant donné que les éléments suivants ont été intégrés dans le montage du Programme:

- i. La promotion de systèmes de production agricoles durables afin de mitiger l'impact des changements climatiques, de la pression sur les terres et de la baisse de la fertilité des sols ;

- ii. La maîtrise graduelle des services d'appui par les unions afin de mitiger le risque d'une faible articulation entre l'offre et la demande de services, ainsi que les conséquences d'un affaiblissement continu des services publics d'appui au petit producteur agricole en RDC;
- iii. Un renforcement soutenu des unions afin qu'elles soient mieux structurées et professionnalisées avec une approche systématique d'expansion des adhérents et des zones de couverture géographique. Le partenariat avec les unions maraîchères et vivrières, qui sont des structures existantes, pérennes, représentatives et appuyées par la base paysanne, constitue un moyen privilégié de pérennisation des acquis ;
- iv. Durabilité des pistes de désenclavement. Elle sera assurée par : (i) une responsabilisation des autorités provinciales et territoriales et des CARG dans la priorisation des axes à réhabiliter et dans le suivi de la mise en œuvre ; (ii) l'implication des PME et des ONGD locales dans la réalisation, ce qui renforcera leurs capacités et leur savoir-faire et leur contractualisation pour les travaux qui ne pourraient pas être réalisés par les CLER ; et (iii) l'harmonisation des approches avec les interventions des autres PTF, notamment dans l'appui à la mise en place de CLER/Unions de CLER et leur accompagnement pendant 2 ans. De plus, le plaidoyer en concertation avec les autres PTF pour l'opérationnalisation et la régionalisation du Fonds national d'entretien routier devrait à terme responsabiliser les autorités provinciales;
- v. Durabilité des sites maraîchers aménagés. La priorité sera donnée aux sites où : (i) l'exploitation est en cours ; (ii) une forme d'organisation existe (avec une préférence pour les sites où les exploitants ont déjà pris l'initiative de travaux pour améliorer la maîtrise de l'eau) ; (iii) la participation à l'investissement (main d'œuvre non qualifiée, matériaux, etc.) est possible ; et (iv) les choix techniques peuvent être orientés vers des aménagements simples et maîtrisables par les organisations de producteurs. Les aménagements seront accompagnés d'appui à la structuration des associations d'utilisateurs de l'eau d'irrigation pour la gestion et l'entretien des infrastructures.

Changement climatique

110. Le Programme comprend des mesures d'atténuation des impacts et d'adaptation au changement climatique, notamment : (i) la réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles en vue de permettre un accès à l'eau d'irrigation durant les périodes sèches et d'atténuer l'inondation des sites maraîchers durant la saison pluvieuse (endiguement associé au drainage) ; (ii) l'utilisation de variétés tolérantes à la sécheresse et de techniques culturales adaptées ; et (iii) le développement et la diffusion de systèmes de production agro-écologiques permettant une meilleure gestion de la matière organique et de l'eau des sols.

Evaluation environnementale et sociale

111. Le PAKAKIN ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale et, par conséquent, il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B. L'UGP prendra toutes les mesures jugées suffisantes pour s'assurer que le PAKAKIN respecte les facteurs environnementaux et qu'il est en conformité avec la législation nationale et tout traité international sur l'environnement souscrit par la RDC. En particulier, le PAKAKIN utilisera en permanence des méthodes de gestion des pesticides appropriées. A cet effet, il appliquera les principes du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO. Il s'assurera également que les pesticides fournis dans le cadre du Programme ne comprennent aucun pesticide classé comme extrêmement dangereux (classe Ia) ou très dangereux (classe Ib) selon 'The WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard'.

112. Le PAKAKIN aura des effets neutres ou légèrement positifs sur l'environnement et la préservation des ressources naturelles. L'augmentation de la production agricole aura pour moteur l'augmentation des rendements par l'amélioration variétale et de meilleures pratiques culturales, une meilleure gestion de l'eau et un accès aux marchés. D'ailleurs, des mesures de protection de l'environnement seront prises, dont des formations qui porteront sur le respect des normes de gestion environnementale. Le Programme veillera à la mise en place d'un dispositif de protection des versants autour des périmètres aménagés par le reboisement, la mise en place de bandes antiérosives et la protection des périmètres contre les eaux de ruissellement par des fossés de garde ; et le reboisement des carrières d'emprunt ouvertes à l'occasion des travaux de construction/réhabilitation des pistes.

 INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PROGRAMME D'APPUI AUX POLES D'APPROVISIONNEMENT DE KINSHASA
EN PRODUITS VIVRIERS ET MARAICHERS
(PAPAKIN)

DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROGRAMME - ANNEXES

- Annexe 1** Contexte du pays et du développement rural
Appendice 1 Statistiques de base du pays
Appendice 2 Projets/programmes en cours dans zone ciblée du PAPAKIN
- Annexe 2** Pauvreté, ciblage et genre
Appendice 1 : Situation de référence des OP dans la zone du Programme
- Annexe 3** Performance du programme pays en RDC et leçons du passé
- Annexe 4** Description détaillée du Programme
Appendice 1 Sites potentiels pour les aménagements hydro-agricoles
Appendice 2 Liste des pistes à réhabiliter (résultat des discussions avec les CARG des territoires ciblés)
- Annexe 5** Mise en œuvre du Programme
Appendice 1 Phase de démarrage du Programme
Appendice 2 Programme de travail et budget annuel 2013
Appendice 3 Plan d'action pour la bonne gouvernance (GAC)
Appendice 4 Organigramme du PAPAKIN
Appendice 5 Termes de Référence des personnes clé du Programme
Appendice 6 Plan de développement des capacités
Appendice 7 Termes de référence des opérateurs de proximité
- Annexe 6** Planification, suivi et évaluation, et gestion des savoirs
Appendice 2 Termes de référence de l'enquête socio-économique et nutritionnelle de base
- Annexe 7** Gestion financière et décaissements
Appendice 1 Flux financiers
Appendice 2 Termes de Référence de l'auditeur
- Annexe 8** Passation des marchés
Appendice 1 Evaluation des capacités de la cellule de passation de marché au Ministère de l'agriculture et du développement rural
Appendice 1 Plan de passation des marchés pour 18 mois
- Annexe 9** Coûts et financement du Programme
- Annexe 10** Analyse économique et financière
- Annexe 11** Manuel d'opérations et de mise en œuvre
- Annexe 12** Adhésion aux politiques du FIDA
Appendice 1 Note d'évaluation environnementale et sociale (NEES)
Appendice 2 Checklist des mesures opérationnelles Equité-Genre
Appendice 3 Checklist des mesures opérationnelles Ciblage
- Annexe 13** Contenu du Dossier du Programme (Project Life File)

ANNEXE 1: CONTEXTE DU PAYS ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

i. Cadre politique et stratégies du secteur agricole et rural

Politiques agricoles

1. En 2009, le Ministère de l'Agriculture et celui du Développement Rural ont élaboré la Note de Politique Agricole et du Développement Rural (NPADR), qui décrit la vision du Gouvernement en ce qui concerne le développement du secteur agricole et rural. L'option retenue est de concentrer les investissements dans les cinq axes de développement identifiés dans la revue du secteur agricole entreprise avec l'appui de la Banque Mondiale en 2006. Sur la base de la NPADR, la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) a été formulée en avril 2010. La stratégie a permis d'élaborer le Cadre sectoriel des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), qui fournit un cadre rationnel de programmation budgétaire. La stratégie affirme que le développement agricole constitue la pierre de voute de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'emploi. La politique préconise une stratégie sectorielle visant les résultats à court et moyen terme et axée sur les régions caractérisées par un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi au marché. Au sein des régions à haut potentiel, la stratégie repose sur le développement des filières de productions agricoles, des infrastructures de désenclavement et de mise en marchés, en plus des infrastructures de base, et des capacités de structuration et d'organisation des communautés de base. Au total cinq axes à potentiel agricole ont été identifiés : (i) l'axe I qui couvre la zone allant de l'Atlantique au Cabinda dans le Kasai Oriental ; (ii) l'axe II qui correspond aux villes minières et leur arrière-pays dans la province du Katanga ; (iii) l'axe III correspondant à la région des grands lacs ; (iv) l'axe IV qui correspond à la partie septentrionale de l'Equateur ; et (v) l'axe V qui correspond à l'arrière- pays de Kisangani jusqu'au Pool Malebo.

2. Le Pays s'est engagé aussi dans le processus PDDAA (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine). Le compact, la première étape de ce processus a été signée le 17 mars 2011. Au stade actuel, le Pays a entamé l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Cette étape se clôturera par la table ronde des bailleurs à l'issue de laquelle le pays pourrait devenir éligible aux Fonds GASFP (*Global Agriculture and Security Food Programme*) et aux autres facilités de financement.

3. En vue de sécuriser les investissements dans le secteur agricole et de garantir un accès équitable au capitale foncier, le Président de la RDC a promulgué le 24 décembre 2011 la *Loi portant principes fondamentaux relatif à l'agriculture*. La Loi offre un cadre institutionnel pour la mise en place de la stratégie de développement agricole. Ses principes fondamentaux visent à : (i) favoriser la mise en valeur durable des potentialités et de l'espace agricole intégrant les aspects sociaux et environnementaux ; (ii) stimuler la production agricole par l'instauration d'un régime douanier et fiscal particulier dans le but d'atteindre, entre autres, l'autosuffisance alimentaire ; (iii) relancer les exportations des produits agricoles afin de générer des ressources accrues pour les investissements ; (iv) promouvoir l'industrie locale de transformation des produits agricoles; (v) attirer de nouvelles technologies d'énergie renouvelable ; et (vi) impliquer la province, l'entité territoriale décentralisée et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole. La formulation du texte de Loi a bénéficié de l'apport des organisations de producteurs. Il est envisagé que les textes d'application de la Loi explicitent les mesures qui seront mises en place pour renforcer l'accès sécurisé des agriculteurs familiaux au foncier et qui permettront à ces mêmes agriculteurs d'accéder à l'appui financier.

Décentralisation

4. Depuis le 18 janvier 2006, la RDC s'est dotée d'une nouvelle constitution. Celle-ci a entraîné des réformes politiques touchant tous les domaines de la vie nationale. Ces

réformes concernant notamment la réorganisation de l'administration territoriale désormais basée sur la décentralisation. Par ces réformes, la constitution fait exercer le pouvoir de l'Etat à trois niveaux complémentaires et indissociables : le gouvernement Central, les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées. La loi 08/12 du 31 juillet 2008 définit les principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces. Le passage à 25 Provinces, prévue par la loi N°08/12 du 31 juillet 2008, tarde encore à venir. Au terme de cette loi, la Province est une composante politique et administrative du territoire de la République. Elle est dotée de la personnalité juridique. Elle jouit de l'autonomie de gestion de ses ressources humaines, économiques, financières et techniques. La Province est subdivisée en villes et territoires. La ville, la Commune, le Secteur et la Chefferie sont des entités territoriales décentralisées, dotées de la personnalité juridique. Le territoire, le quartier, le Groupement et le Village sont des entités territoriales déconcentrées dépourvues de la personnalité juridique. Se situant dans la dynamique de la décentralisation, le Gouvernement a doté chacune des onze provinces du pays d'un Plan Directeur de Développement Agricole et Rural.

ii. Institutions publiques du développement rural et de l'agriculture

5. Les principales institutions concernées par le développement agricole et rural et la sécurité alimentaire sont: le Ministère de l'Agriculture; (ii) le Ministère du Développement Rural; (iii) le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme; (iv) le Ministère de la recherche scientifique. Le Ministère du Plan est chargé de la planification, de l'évaluation et du suivi de l'ensemble des investissements de l'Etat dont ceux réalisés dans le cadre du développement rural.

Rôle et capacités du Ministère de l'Agriculture

6. Les différentes structures du secteur agricole, déconcentrées et décentralisées montrent beaucoup de faiblesses. Dans leur état actuel, elles ne sont pas en mesure de délivrer les services attendus d'elles. En vue d'améliorer leurs prestations auprès des producteurs agricoles, il est requis d'opérer une réorganisation des services en se situant dans la dynamique de la décentralisation, conformément à la constitution du Pays.

7. L'Etat se dégage des activités de production et de commercialisation des produits agricoles. Celles-ci peuvent être réalisées par les opérateurs privés avec une meilleure efficacité. Le rôle de l'Etat consiste à promouvoir un environnement propice à l'exercice de ce genre d'activités. Les activités à transférer sont des activités relatives à l'approvisionnement en intrants, aux prestations en mécanisation et des soins vétérinaires et à la distribution des crédits. Les activités de vulgarisation seront partagées entre les institutions publiques et les acteurs non étatiques, en particulier les OP, et la société civile au sens large.

Vulgarisation agricole

8. Une meilleure articulation de l'offre et de la demande en services de vulgarisation requiert : (i) l'organisation des besoins en services des producteurs en demande d'appui au niveau des associations de base et de leurs unions (mise en œuvre par la structuration paysanne) ; et (ii) le renforcement de l'offre de services technico-économique au niveau des secteurs capable de répondre à la demande structurée des producteurs.

Conseil Agricole et Rural de Gestion (CARG)

9. Depuis octobre 2008, le MINAGRI a mis en place des structures de concertation au niveau des territoires et des provinces, les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG). Les CARG sont des cadres de concertation multi acteurs (ONG, OPA, services publics, privé) et ont comme objectif de faciliter toutes les opérations de développement de l'agriculture et du monde rural. Les OPA et la société civile représentent 2/3 des effectifs du CARG et les représentants de l'Etat le troisième tiers. Dans le Bandundu comme dans le Bas-Congo les CARG sont installés mais restent faible. La raison de cette léthargie est d'une part l'absence

des moyens surtout financier pour faire tourner la structure. D'autre part, le faible organisationnel des autres membres du CARG influe sur la crédibilité et les capacités d'intervention du CARG.

Cadres organiques restructurés du Ministère de l'Agriculture.

10. Alors que le Ministère de la Décentralisation passe par la décentralisation territoriale, le Ministère de l'Agriculture, sous le contrôle de celui de la Fonction Publique s'est lancé dans la Décentralisation des services. Cette décentralisation se traduit par un transfert du pouvoir décisionnel des fonctions opérationnelles et d'un certain nombre des services d'appui aux niveaux intérimaires (Provincial) et local de l'Etat.

Tableau 1 : Cadres organiques restructurés

Niveau	Responsabilités
National	6 Directions normatives (DAF, Direction de l'Analyse, de la Planification et de la Prospective, Direction de la Production et de la Protection des Végétaux, Direction de la Production et de la Santé Animales Direction de la Pêche et de l'Aquaculture, Direction de l'Aménagement des Terres Agro-pastorales) Une Direction chargée de suivi des relations avec les partenaires techniques et financiers
Provincial	(i) la synthèse, analyse et élaboration des stratégies spécifiques à la Province ; (ii) l'animation et soutien aux activités entreprises par différents opérateurs sur le terrain ; (iii) la coordination de toutes les structures du Ministère évoluant sur le terrain ; et (iv) le suivi de l'application des dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage. La fonction de vulgarisation est partagée entre les structures provinciales du Ministère et les autres acteurs dont les ONGD et les OP.
District	Un niveau relais de suivi, de coordination des activités agricoles, de collecte et de transmission de l'information statistique. Elle s'occupe aussi de l'appui technique aux structures situées au niveau des territoires et des secteurs pour les matières relatives au contrôle et la réglementation dans le domaine des productions végétales, animales, halieutiques et de la gestion des ressources naturelles.
Territoire	Ce niveau est chargé de : (i) la collecte des données statistiques ; (ii) du contrôle et de la certification des semences ; (iii) la production des végétaux et contrôles des fertilisants et intrants connexes ; (iv) la protection zoo-sanitaire et intrants vétérinaires ; (v) du contrôle et de la réglementation dans le domaine des productions halieutiques dans les zones de pêche et sur les sites aquacoles.
Secteur	Point d'appui de la décentralisation en cours : (i) établissement graduelle de CARG de secteur comme plateforme de concertation locale entre partenaires ; et (ii) renforcement des services d'appui au développement agricole et local.

iii. Micro-finance

11. Avec la stabilité macro-économique actuelle, la micro finance a de nouveau sa place en RDC et se développe rapidement. A fin décembre 2010, la Banque Centrale du Congo (BCC)²⁸ a agréé 143 institutions de micro-finance (ISFD). il y a seulement 12 ISFD dans le Bandundu et 6 ISFD dans le Bas-Congo. Environ 70% des comptes sont détenus par les femmes. Certaines banques commerciales ont également commencé à offrir des services financiers aux plus démunis à travers un guichet spécialisé pour la micro-finance et l'appui à la micro-entreprise, surtout dans la ville de Kinshasa. Il y a notamment ProCredit Banque Congo, Advans Banque Congo, Trust Mercant Bank, BIAC, OXUS et ECOBANK, Opportunity International, La Fondation Internationale pour l'Assistance Communautaire (FINCA).

²⁸ Banque Centrale du Congo. Rapport d'activités de la micro-finance. 2010

iv. Secteur privé

12. Les guerres et conflits armés en RDC ont occasionné non seulement la destruction de l'outil de production mais aussi le découragement des investisseurs étrangers. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont confrontées à un environnement politique défavorable ainsi qu'à un cadre réglementaire inadapté et mal appliqué (en 2011, la RDC n'arrive qu'à la 175^e position sur 183 pays pour son environnement des affaires selon la Banque Mondiale). Cette situation les a mises dans un état d'essoufflement et a conduit à une forte baisse de leur activité.

v. Complémentarité avec les autres bailleurs et partenaires

13. Complémentarité²⁹ avec les nouveaux projets/programmes qui démarreront à partir de 2012. Il s'agit principalement du :

- i. le Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales (PADIR) financé par le BAD à partir de 2012 pour une période de 5 ans, qui financera surtout des infrastructures rurales dans le Bas-Congo, le Bandundu, les deux Kasai et le Katanga ; il consolidera les acquis du PARSAR (Bandundu, Bas-Congo) et du PRESAR (Kasai Occidental, Kasai Oriental, Katanga) ; le PARSAR a financé la multiplication des semences, les infrastructures de stockage et de commerce de détail, la réhabilitation des pistes de desserte agricole et les ouvrages ;
- ii. le Programme de Développement Agricole dans les Districts du Kwilu et du Kwango (PRODAKK), financé par la Coopération belge pour un montant de 20 millions d'euro, est en formulation (démarrage prévu à partir du 1er janvier 2013). Le PRODAKK contient trois composantes importantes: (i) le renforcement des capacités de la fonction publique du MAPE (Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage) ; (ii) l'appui aux CARG (Conseil Agricole et Rural de Gestion) ; et (iii) l'appui aux OP (organisations paysannes).
- iii. le Programme de Pôles de Croissance (PPC), financé par la Banque Mondiale autour des pôles de croissance sur l'axe Matadi-Kinshasa-Kikwit financera : (i) l'aménagement de marché de gros de référence au niveau du Pont Kwilu à Kikwit, ainsi que 5 dépôts de demi-gros; (ii) l'électrification de Kikwit ; (iii) le transport des produits agricoles sur l'axe Kinshasa-Kikwit afin d'augmenter la concurrence sur la RN1 ; (iv) la réhabilitation et l'entretien des pistes de desserte agricole dans le Bas-Congo et le Kwilu ; et (v) des partenariats privé-public dans le secteur du palmier à huile.
- iv. le Programme de désenclavement du Kwilu/Kwango (PRODEKK), financé par la Coopération belge pour un montant de 20 millions d'euros, sera un partenaire privilégié en ce qui concerne la réhabilitation du réseau routier. Il contient 5 volets : (i) un renforcement de la maîtrise d'ouvrage chez le partenaire, qui devra gérer ce patrimoine routier après le programme ; (ii) la réhabilitation d'un réseau de pistes et leurs ouvrages d'art, d'un nombre de bacs, de petits cours d'eau, afin de désenclaver des nouvelles zones, sur base de priorités confirmées de développement des districts ; (iii) l'entretien du réseau existant en utilisant des approches locales, afin de garantir une praticabilité en toute saison de la route ; (iv) la recherche de financements durables (Fonds National d'Entretien Routier, péages, financements privés, ...) pour l'entretien routier, à mettre en œuvre par le Fonds Régional d'Entretien Routier (FRER), afin d'atteindre une prise en charge graduelle par l'état congolais ; et (v) la promotion des bonnes pratiques d'utilisation du réseau routier, afin de limiter la dégradation accélérée des ouvrages par les utilisateurs (surcharge, non-respect des barrières de pluie, ...).

²⁹ Voir liste détaillée des projets/programmes dans la zone du PAKAKIN en Appendice 2.

- v. le *Food Production Processing Marketing Project* (FPPM), financé par USAID pour une période de 5 ans dans la ville de Kinshasa, le Bas-Congo et les territoires du Bulungu et d'Idiofa se concentrera sur le manioc, le maïs et les légumineuses ; ce projet avec un budget de USD 33 millions, favorisera les partenariats privé-publics ; une ligne de crédit et fonds de garanti (50%) sera mis au niveau de la BIAC ;
- vi. Des projets en cours et issus de l'appel à propositions de l'UE, dont ceux de CARITAS (PRODAC à Kikwit), d'ISCO, de CDI Bwamanda, Fondation Hans Seidel (HSS), TROCAIRE, etc.; ces projets se concentrent généralement sur : (i) la structuration des organisations paysannes de base et/ou la mise en place des Comités Villageois de Développement (CVD); (ii) la mise à disposition des semences ; et (iii) l'organisation de la commercialisation au niveau local.
- vii. Le Programme d'Appui au Secteur de la Micro-finance en RDC (PASMIF II) (2010-2014) est financé par le PNUD, l'UNCDF et l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI). Le PASMIF II a pour objectif de favoriser l'accès à des services de micro-finance viables et pérennes au niveau macro, meso que micro. Il finance des audits des institutions de micro-finance, ainsi que des formations spécialisées.

APPENDICE 1: STATISTIQUES DE BASE DU PAYS

Land area (1,000 km²) 2008	2267	GNI per capita (PPP, \$) 2009	300
Total population (million) 2009	66.02	GDP growth (annual %) 2009	2.7
Population density (people per km²) 2009	29.12	Inflation, consumer prices (annual %) 2008	43.15
Local currency	CDF	Exchange rate (5/10/11): USD 1.00 =	920.000
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual pop. growth rate)	2.7	GDP (USD million) 2010 1/	13,145,120,705
Crude birth rate (per thousand people) 2009	44.29	GDP growth (annual %) 1/ 2010	7.2
Crude death rate (per thousand people) 2009	16.79	2009	
Infant mortality rate (per thousand live births) 2009	125.8	Sectoral distribution of GDP 2009 1/	
Life expectancy at birth (years) 2008	47.77	% agriculture	43
		% industry	24
Total labour force (million) 2009	24.92	% manufacturing	
Female labour force as % of total 2009	40.63	% services	33
Education		Consumption 2009 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2009	90.29	Government expense (% of GDP) 1/	n/a
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2008	n/a	Household final consumption expenditure, PPP (current international \$) 2008 1/	10,762,946,168.14
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP) 1/	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2008	n/a	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2008	n/a	Merchandise exports 2009 1/	
Health		Merchandise imports 2009 1/	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2009	9.54	Balance of merchandise trade 2009	63.35
Physicians (per thousand people) 2008	n/a	Current account balances (BoP, USD million, 2008)	n/a
Population using improved water sources (%) 2008 1/	28.00	Foreign direct investment, net inflows (BoP, current \$) 2010 1/	2,939,300,000
Population with access to essential drugs (%) 1/		Government Finance	
Agriculture and Food		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2009 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2006 1/	n/a	Total expense (% of GDP) 2009 1/	n/a
Fertilizer consumption (kg per ha of arable land) 2007 1/	n/a	Total external debt (USD million) 2009 1/	7.12
Food production index (1999-2001=100) 2009 1/	98.00	Present value of debt (as % of GNI) 2009 1/	23.80
Cereal yield (kg per ha) 2009 1/	771.60	Total debt service (% of GNI) 2009 1/	n/a
Land Use		Lending interest rate (%) 2009 1/	65.42
1.Arable land as % of land area 2008 1/	2.96	Deposit interest rate (%) 2008 1/	
Forest area as % of total land area 2009 1/	n/a		
Irrigated land as % of cropland 2007 1/			

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2010 and <http://worldbank.org>

Appendice 2 : Interventions d'autres donateurs dans la Zone du Programme/Possibilités de partenariats

Donateurs	Intitulé du programme	Couverture géographique	Coût	Etat	Synergie potentielle
Banque Mondiale	Programme d'appui à la réhabilitation et à la relance de l'agriculture (PARRSA)	Province de l'Equateur et Kinshasa (Pool Malebo)	120 000 000 USD	2010-2015	Echanges d'expérience sur : -Amélioration et augmentation de la production végétale, animale; -Réhabilitation et entretien des infrastructures routières (2.500 Km dans PARRSA) ; -Appui au renouvellement des cadres et à la restructuration du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
USAID	Food Production Processing and Marketing Activity (FPPM)	Provinces de Bandundu, Bas-Congo et Kinshasa	32 500 000 USD	2011-2016	Echange et harmonisation des approches sur : l'appui aux OP et la transformation/commercialisation
	Renforcement des capacités de l'INERA	Provinces du Bas-Congo, Maniema, Kasai-Oriental et Kinshasa	10 000 000 USD		Echange et harmonisation des approches sur la multiplication et approvisionnement en semences et matériel végétal améliorés.
Banque Africaine de Développement (BAD)	Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR)	Provinces de Bandundu et du Bas-Congo	28 010 000 UC	2004-2012	Capitalisation des expériences de PRESAR dans : - Développement de la production agricole ; - Réhabilitation des infrastructures de base ; - Appui institutionnel
	Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR)	Provinces de Bandundu, Bas-Congo, Katanga, Kasai-Occidental et Kasai-Oriental	50 870 000 UC	2012-2017	Harmonisation dans la planification du réseau à réhabiliter, standards et modalités d'entretien. Echanges sur : - Réhabilitation des infrastructures rurales - Renforcement des capacités
FAO	Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le développement de la filière Soja	Provinces de Bandundu (Kwango et Idiofa) et du Bas-Congo (Boma)	495 000 USD	2011-2013	- Appui à la production - Capitalisation des acquis du projet pour diversifier système de production dans cadre PAKAKIN.
	Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et lutte contre le Konzo	Province de Bandundu	457 000 USD	2011-2012	Appui à la production agricole ; Capitalisation des acquis de ce projet FAO dans la formation et sensibilisation sur la nutrition.
Gouvernement du Japon (ODA)	Appui au programme de reconstruction de la RDC pour le rétablissement des conditions de vie et la consolidation de la paix	Province du Bas-Congo (District des Cataractes, territoire de Songololo)	1 300 000 USD	2011-2012	Formation producteur Transformation, stockage
	Appui à la production végétale (AAPVII)	Provinces de Bandundu, Bas-Congo, Kasai-Oriental, Katanga et Province Orientale	3 750 000 Euros	2010-2012	Appui à la production

 FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

République Démocratique du Congo
Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraîchers (PAKAKIN)
Document de conception de programme – Rapport principal et annexes

	Appui au Secteur semencier (ASS)	Provinces de Bandundu, Bas-Congo, Katanga, Kasai-Oriental	6 008 053 Euros	2011-2012	Appui à la production
	Programme d'Entretien et de Réhabilitation des Pistes en RDC III (PREPICO III)	Provinces de Bandundu, Equateur et ville de Kinshasa	28 000 000 Euros	2010-2013	Capitalisation des acquis en matière de réhabilitation et entretien des pistes rurales
	Programme d'Appui au développement des communautés rurales 2009-2012	Provinces Equateur, Bandundu, Ville de Kinshasa	2 833 548 Euros	2009-2012	-Appui aux OP -Appui administration
CTB	Appui aux producteurs et à la filière apicole	Province du Bas-Congo, District des Cataractes, Territoire de Mbanza-Ngungu	763 338 Euros	2011-2013	-Appui aux OP -Formation producteur/entrepreneuriat
	Appui aux producteurs et à la filière maraîchère	Ville de Kinshasa	700 058 Euros	2011-2013	Appui aux OP Formation producteur/entrepreneuriat
	Appui aux producteurs et à la filière avicole (palmipèdes)	Ville de Kinshasa (Commune de Kimbaseke)	690 162 Euros	2011-2013	Appui aux OP Formation producteur/entrepreneuriat
	Contribution au meilleur fonctionnement des écoles techniques agricoles	Province de Bandundu (Kikwit, Bulungu, Masi-Manimba)	1 155 242 Euros	2011-2013	Appui aux OP : Formation producteur/entrepreneuriat
Union Européenne	Promotion de la commercialisation et Appui aux OP				
	Sécurité alimentaire et relance économique dans le Sud de Bandundu	Province de Bandundu, territoires de Kwango, Kahembe, Feshi	2 000 000 Euros	2009-2012	Capitalisation de l'approche en matière de : Appui aux OP Appui à la production
	Relance agricole en province du Bandundu pour approvisionnement de Kinshasa (PAB)	Province de Bandundu, territoires Kenge, Masi Manimba, Popokabaka, Kenge, Bulungu, Inongo Mushie, Feshi, Kutu, Kahembe, Bagata, Kasongo-Lunda, Kinshasa	6 700 000 Euros	2009-2012	Capitalisation de l'approche en matière de : - Transport et commercialisation des produits agricoles ; - Appui aux OP
	Augmentation de la production agricole et accroissement des revenus par.....	Province de Bandundu, Kwilu Idiofa	1 878 467 Euros	2010-2014	- Appui aux OP
AECID-Espagne	Appui à la production maraîchère à Kinshasa et centre de production des semences	Ville de Kinshasa (Commune de Mont Ngafula)	348 470 Euros	2010-2012	- Appui à la production - Formation producteur/entre.
Coopération Française	Programme d'Aménagement Participatif des Périmètres Rizicoles de Kinshasa	Ville de Kinshasa (Commune de Masina)	70 933 Euros	2011-2012	- Appui à la production - Transformation/Stockage
	Renforcement des capacités de développement en maraîchage d'une organisation de femmes maraîchères vulnérables dans la commune de N'SELE par la production de compost	Ville de Kinshasa (Commune de N'SELE)	68 090 Euros	2011-2012	- Appui à la production - Transport/commercialisation -- formation/Stockage

ANNEXE 2: PAUVRETE, CIBLAGE ET GENRE

i. Pauvreté et insécurité alimentaire en RDC

1. L'Indice de développement humain (IDH) du PNUD place la RDC en 2011³⁰ au 187^{ème} rang sur 187 pays classés. La pauvreté touche 73,2%³¹ de la population dont 46,5% est extrêmement pauvre. Elle est singulièrement prononcée dans les zones rurales où vivent près de 80% de la population avec moins d'un dollar par jour. Le PNB est estimé à 300 USD par habitant (2009). L'indice d'inégalité du genre³² est de 71%, plaçant la RDC au 142^{ème} sur environ 180 pays classés. Selon l'évaluation des progrès vers l'atteinte des OMD en RDC³³, le pays n'atteindra potentiellement que deux objectifs : améliorer la santé maternelle et réduire l'incidence du VIH/SIDA et du paludisme.

2. La situation alimentaire se caractérise par la chute de 30 à 40%³⁴ des productions vivrières et la baisse de la consommation alimentaire à 1 650 kcal par personne et par jour³⁵. On estime à 3,7 million le nombre de personnes en insécurité alimentaire sévère et 17,2 million de personnes en insécurité alimentaire modérée³⁶, surtout localisées dans l'Est, le Centre et le Sud-ouest du pays. Les ménages en insécurité alimentaire modérée représentent plus de 25% des ménages du pays³⁷. Les causes de l'insécurité alimentaire en RDC sont multiples et fortement liées à l'état de pauvreté généralisée de la population qui restreint l'accès des ménages à la nourriture. Ses principaux déterminants sont: (i) la pauvreté en milieu rural; (ii) l'insuffisance des superficies cultivées (1 ha par ménage) et la faible productivité des cultures ; (iii) l'insuffisance de financement et de formation pour les activités génératrices de revenus ; (iv) le faible niveau d'éducation du chef de ménage ; (v) le manque d'emploi en milieu rural ; (vi) l'enclavement et les tracasseries et taxations illégales freinant l'écoulement des produits agricoles et leur juste rémunération aux producteurs ; et (vii) l'insécurité (pillage des récoltes).

3. L'extrême pauvreté constitue aussi l'une des causes principales des taux élevés de malnutrition (accès à la nourriture limité en quantité et en qualité). Environ 30% de la population ne fait qu'un repas par jour et 60% de la population ne mange pas plus de deux fois par jour. Les repas sont généralement monotones et constitués de manioc ou de maïs. Le niveau de malnutrition aigüe est de 13% dont 3% sous forme sévère. La malnutrition chronique est de 38% dont 20% sous forme sévère. La malnutrition chronique est plus accentuée en milieu rural (43%) qu'en milieu urbain (29%) sans réelles différences entre les sexes³⁸. Les provinces les plus touchées sont celles du Sud Kivu (48%), du Maniema (46%) et Nord-Kivu (45%).

ii. Pauvreté et insécurité alimentaire dans la zone d'intervention

4. Dans la **province du Bas-Congo**, le taux de pauvreté varie entre 50 et 75% et, 73.1% de la population vit avec moins de 1 dollar par jour. Près de 90% de la population n'atteint pas le niveau minimal d'apport calorique (diète journalière de 1765 Kcal)³⁹ et 26%

³⁰ Rapport de Développement Humain, PNUD 2011.

³¹ L'information la plus récente sur la pauvreté date de 2006.

³² L'indice d'inégalité du genre inclus : (i) le taux de mortalité maternel ; (ii) le taux de fertilité des adolescentes ; (iii) le nombre de sièges occupés par des femmes au parlement ; (iv) le taux des hommes et des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire ; (v) taux de participation des hommes et des femmes au travail ; (vi) taux de contraception ; (vii) % de femmes ayant réalisé au moins une visite prénatale et ; (viii) taux de naissances réalisées par des personnes compétente.

³³ UNICEF, février 2011.

³⁴ Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté 2, 2012-2016.

³⁵ Minimum requis de 2 100 kcal par personne et par jour.

³⁶ Institut National des Statistiques (INS)

³⁷ Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA)', PAM, (données de juillet 2007 et février 2008).

³⁸ Faute d'enquête exhaustive récente, la situation nutritionnelle reste encore à actualiser.

³⁹ "Etude de base sur la vulnérabilité et les moyens alternatifs de survie" (TROCAIRE, 2010).

des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale⁴⁰ en grande partie liée au déficit vivrier (90% de la population touchée). Les autres indicateurs de pauvreté sont peu encourageants : (i) le nombre d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés n'est passé que de 39% à 48% entre 2001 et 2010; (ii) recrudescence de la lèpre, de la polio, de la rougeole et du choléra ; (iii) le taux de mortalité infanto-juvénile est de 151 pour 1000 naissances vivantes ; (iv) le taux de mortalité maternelle hospitalière est de 297 pour 100 000 naissances vivantes et le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé est de 81%; (v) le taux de prévalence du SIDA est de 4,6% en milieu rural; (vi) le taux d'emploi agricole est de 71% et; (vii) les taux net de scolarisation et d'alphabétisation de 15 à 24 ans sont respectivement de 79% et 46%.

5. La province du Bas-Congo atteindra vraisemblablement les OMD liés à l'amélioration de la santé maternelle et la promotion de l'égalité des sexes. Elle atteindra potentiellement les OMD liés à assurer l'éducation primaire pour tous et assurer un environnement durable mesuré par la réduction de moitié de la population n'ayant pas accès durable à un approvisionnement en eau potable. Par contre, l'OMD lié à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim ne sera pas atteint d'ici 2015.

6. Dans la **ville-province de Kinshasa**, on dénombre environ 50 000 ménages agricoles⁴¹, surtout en périphérie de la ville. Les principaux indicateurs de pauvreté se rapportent essentiellement aux zones urbaines où se concentre la population⁴² et se résument comme suit : (i) le taux de mortalité infantile est de 60 pour 1000 naissances vivantes; (ii) le taux de mortalité infanto-juvénile est de 91 pour 1000 naissances vivantes; (iii) 58% des enfants de 12-23 mois sont vaccinés; (iv) le taux net d'admission à l'école primaire est de 90% ; et (v) la séroprévalence du VIH-SIDA est estimée à 4,9%. Les perspectives d'atteinte des OMD pour la ville-province de Kinshasa sont bonnes concernant la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (réduction de moitié), l'éducation, la promotion de l'égalité des sexes, l'amélioration de la santé maternelle et l'accès à l'eau potable. En revanche, l'OMD lié à la réduction de l'incidence du VIH/SIDA et du paludisme sur la population ne sera pas atteint.

7. Dans la **province du Bandundu**⁴³, l'Incidence de pauvreté est supérieur à 75%. La sécurité alimentaire des ménages ruraux est jugée insuffisante en termes de quantités et de diversité de la ration alimentaire, constituée essentiellement de manioc, les légumineuses et les céréales étant utilisées comme culture de rente et vendues par les ménages pour s'approvisionner en produits manufacturés et subvenir à l'éducation des enfants. Parmi les 3 territoires choisis dans le district de Kwilu, les territoires de Bulungu et Gungu ont des incidences élevées de malnutrition aigüe qui atteignent respectivement 52,3%, et 44%⁴⁴. Par ailleurs, 26% des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale, cette situation nutritionnelle est d'autant plus alarmante que la malnutrition reste une cause importante de décès chez ces enfants. En outre, la situation nutritionnelle des femmes est préoccupante : 64% des femmes sont anémiées et 31% ont une déficience énergétique chronique. Une analyse approfondie est nécessaire afin de mieux appréhender les causes de la malnutrition des populations rurales du Kwilu, y compris leurs liens avec la pauvreté, les conditions agro-pédologiques locales et les habitudes alimentaires.

8. Les autres indicateurs de pauvreté sont : (i) le taux de mortalité infantile de 100 pour 1.000 naissances, (ii) le taux de mortalité infanto-juvénile de 163 pour 1000 naissances vivantes; (iii) 79% des enfants de 12 à 23 ans ont reçu tous les vaccins; (iv) le taux net d'admission à l'école primaire de 59% ; (v) 93% de la population active est dans le secteur informel ; (vi) le taux de prévalence du VIH/ SIDA de 6% ; et (vii) la recrudescence de

⁴⁰ Plan quinquennal de la croissance et de l'emploi de la Province du Bas-Congo

⁴¹ Selon l'étude su secteur agricole (ESA, 2010).

⁴² MICS (mai 2011).

⁴³ Selon l'analyse de la pauvreté en RDC (BAD, 2010) et sur la base des résultats de l'Enquête 1-2-3 de 2004-2005. Les données reportées concernent les moyennes d'indices liés à la pauvreté au niveau provincial.

⁴⁴ Selon le cadre intégré des phases de la sécurité alimentaire, Octobre 2011, élaboré par la FAO.

maladies endémiques et épidémiques (la lèpre, la tuberculose, le paludisme, le konzo, la polio et l'onchocercose).

9. Dans cette province, le seul OMD qui serait vraisemblablement atteint est celui de la promotion de l'égalité des sexes mesuré par l'élimination des disparités garçons/filles dans le secteur de l'éducation. L'OMD lié à la réduction de la pauvreté et la faim ne sera pas atteint.

iii. Description de la zone d'intervention et du groupe cible

Pôle maraîcher

10. La zone comprend environ 25850 producteurs spécialisés exploitant 2.550 ha mais il existe un potentiel de terre exploitable après aménagement supérieur à 2.300 ha. Les contraintes auxquelles fait face le secteur sont relatives aux risques causés par l'insécurité foncière, l'irrégularité des pluies, l'inondation saisonnière des parcelles, les difficultés d'arrosage et le manque d'entretien des infrastructures de drainage et d'irrigation (quand elles existent), les attaques de maladies et pestes, le manque de fertilisants organiques de qualité, le faible encadrement technique couplé à l'absence d'injection d'innovations dans les systèmes de production et les problèmes de commercialisation (importations compétitives, saisonnalité de la production, etc.) qui réduisent fortement les revenus des producteurs. Les effets de ces risques sont d'autant plus dévastateurs qu'un certain nombre d'entre eux recourent au crédit pour financer les intrants de production.

Tableau 1 : Groupe cible dans le pôle maraîcher

Province	Territoire	Ha	Ménages maraîchers	Ménages ciblés
Bas-Congo	Mbanza-Ngungu	578	7 050	6 500
Bas-Congo	Songololo	394	3 100	4 500
Bas-Congo	Madimba	405	2 400	2 000
Kinshasa	Kinshasa	1 184	13 300	2 000
Total		2 561	25 850	15 000

11. **Caractéristiques du groupe cible du programme dans le pôle maraîcher.** Les données disponibles sur le pôle maraîcher indiquent une nette différence entre les maraîchers de Kinshasa et ceux du Bas-Congo⁴⁵. Les principales différences se manifestent au niveau : (i) une incidence plus élevée de femmes chefs de ménage parmi les maraîchers de Kinshasa ; (ii) une concentration des ménages maraîchers de Kinshasa dans la fourchette des avoirs variant de USD 501 à 3000 ; (iii) type d'habitat de qualité plus durable à Kinshasa ; (iv) diversification des sources de revenus autres que l'agriculture parmi les ménages maraîchers de Kinshasa ; (v) dépenses mensuelles des ménages maraîchers de Kinshasa étant le double de ceux du Bas-Congo ; (vi) une plus grande propension à l'épargne parmi les ménages de Kinshasa ; (vii) des superficies cultivées très petites à Kinshasa représentant 20% des superficies cultivées au Bandundu ; (viii) une plus grande professionnalisation des ménages maraîchers de Kinshasa en terme de quantité produite et de type de spéculation ; (ix) les OP sont plus actives à Kinshasa dans l'encadrement de leurs membres. Ceci implique que les critères de ciblage de la pauvreté dans les zones maraîchères de Kinshasa et de Bandundu seront différents.

12. Les **ménages maraîchers de la zone péri-urbaine de Kinshasa** cultivent en moyenne 0,1 Ha et arrivent à dégager un revenu moyen de USD 1800 par an. Ils accèdent au foncier aussi bien pour les hommes chefs de ménages (HCM) que femmes chefs de ménages (FCM) sous forme de location et d'usufruit et moins de 20% sont des ayant-droit. Il n'y a pas de différence entre les hommes et femmes chef de ménage dans la superficie cultivée. On remarque cependant une différence au niveau des spéculations avec les

⁴⁵ Source : Rapport final de l'étude de base sur la vulnérabilité et les moyens alternatifs de survie des ménages et organisations paysannes appuyés par le programme des moyens d'existence durable (MED) de TROCAIRE en RD Congo, Janvier 2011.

hommes cultivant aussi bien des légumes locaux qu'exotiques et les femmes se spécialisant plus dans les légumes locaux. Les principales productions maraîchères sont les légumes feuilles tels que l'amarante, l'oseille et le céleri. En volume de production, les données suggèrent que les femmes produisent deux fois moins que les hommes et ceci peut s'expliquer par le des contraintes de main d'œuvre plus prononcé au niveau des ménages dirigés par les femmes. En effet les données indiquent que les ménages dirigés par les femmes comptent 5 personnes alors que ceux dirigés par les hommes comptent 5 à 8 personnes. Il est à noter que 90% des HCM et 84% des FCM possèdent un élevage porcin et avicole essentiellement.

13. Pour les HCM et FCM, la vente de leur production maraîchère constitue la principale source de revenus, suivie par le commerce, l'artisanat, les salaires, la pension, et 30% des maraîchers citent comme 3^e source de revenus les revenus locatifs et les commissions. Les avoirs des ménages maraîchers de Kinshasa se situent pour 57% des HCM et 60% des FCM dans la rubrique 501 à 3000 USD, et pour 32% des HCM et 27% FCM dans la rubrique de moins de USD 500. Plus de 80% de ces ménages ont des dépenses mensuelles supérieures à USD 200. On estime que 47% des HCM et 55% des FCM épargnent et que 40% recourent au crédit en premier lieu pour l'achat des intrants, ensuite pour la gestion de crise, les dépenses de santé et d'éducation et enfin le démarrage d'activités génératrices de revenus.

14. Les **ménages maraîchers dans la zone du Bas-Congo** se caractérisent par le fait qu'ils produisent aussi bien des cultures vivrières que maraîchères. Leur superficie cultivée est de 0.5 Ha en moyenne aussi bien pour les HCM et FCM. L'accès au foncier est facilité par : 62% des HCM et 54% des FCM sont des ayant droit ; 27% des HCM et 26% des FCM sont locataires ; et 5.4% des HCM et 13.6% des FCM ont des titres de propriété. Les cultures vivrières sont le manioc et l'arachide et les cultures maraîchères sont le piment, la tomate, l'oignon, le chou, et la ciboule. On ne note pas de différence entre les HCM et FCM dans le choix des spéculations.

15. Les revenus tirés du maraîchage dans cette zone s'élèvent à USD 1200. Les avoirs des ménages sont : pour 47% HCM et 67% FCM en dessous de 500 USD ; et pour 49% HCM et 27% FCM entre 501 et 3000 USD. Les dépenses mensuelles sont pour en dessous de 150 USD pour les HCM et FCM. L'élevage est présent chez 86% HCM et 74% FCM et est constitué de volailles, caprins et porcins. Les ménages tirent leurs revenus principalement de la vente de leur production et accessoirement du commerce et de l'artisanat. L'épargne est moins courante avec 37% HCM et 20% FCM qui épargnent. Les ménages s'endettent entre autres pour l'achat d'intrants. Ils sont moins encadrés car selon les données disponibles 30% des HCM et 20% des FCM ont accès à l'assistance technique et celle-ci provient essentiellement des amis/ voisins. En seconde place, les médias jouent un rôle plus important chez les femmes pour obtenir l'information et les vulgarisateurs agricoles pour les HCM. Les OP ont un rôle marginal dans la fourniture de services techniques pour les cultures vivrières et maraîchères.

16. Le profil économique des membres des OP suggère qu'il y a un biais vers les ménages se situant dans l'intervalle 501 à 3000 USD. La participation des femmes est très variable, de 13 à 35% des membres des OP, et de 25 à 60% des membres des comités directeurs des OP. Il y aura donc un effort à faire au niveau du PAKAKIN pour que le 'membership' des OP soit plus inclusif.

17. Les ménages maraîchers investissent essentiellement dans l'achat de semences locales ou importées. Malgré des revenus relativement élevés par rapport à d'autres spéculations, les producteurs maraîchers sont très vulnérables aux risques climatiques et chocs de marché. Leur aptitude à investir dans des équipements d'irrigation ou de drainage est donc limitée.

Pôle vivrier

18. Les trois territoires ciblés (Bulungu, Gungu, Idiofa) dans le pôle vivrier du Kwilu, cumulent environ 700 000 ménages agricoles. Les ménages agricoles au Bandundu représentent 95% de la population. Dans la première phase, le Programme interviendra dans 14 secteurs (voir : tableau 2). Les secteurs ciblés se caractérisent par un climat bimodal, des systèmes de productions vivrières basés sur le manioc, pratiqués sur brûlis principalement en zones de galeries forestières et en savane arborée.

19. **Caractéristiques des ménages ciblés.** Les exploitations familiales sont dominantes et à grande majorité pauvre. Ces exploitations utilisent la main d'œuvre familiale pour une superficie cultivée de 0,5-1,0 ha par an (2 saisons). Les cultures vivrières principales sont le manioc, le maïs, l'arachide avec une durée de jachère allant de 1-2 ans à 4-5 ans. La production de produits vivriers est associée avec un petit élevage avicole, caprin ou porcin et la cueillette de palmier dura, de plus en plus clairsemés. En plus des activités agricoles, les ménages entreprennent également des activités de transformation et des activités liés à la cueillette, à chasse, à l'artisanat, à la fabrication du charbon de bois et à la pisciculture/pêche. La transformation et la valorisation des produits agricoles restent limitées à la fabrication et vente locale principalement de macro-cossettes de manioc par les femmes. Aucune transformation n'existe en milieu rural pour les céréales, les légumineuses et les produits horticoles. L'introduction récente par les ONGD de la transformation du manioc en micro-cossettes n'a pas connu le développement espéré est sa rentabilité est remise en question par les habitudes alimentaires existantes.

Tableau 2 : Groupe cible dans le pôle vivrier

Territoire/ secteurs	Population (en .000)	Densité (hab./km ²)	Ménages agricoles	Ménages agricoles ciblés
Bulungu	1300			
Nkara	150	68	25 000	
Imbongo	135	82	22 500	
Kwenge	75	47	12 500	
Kipuka /b	82	87	38 500	
<i>S/total</i>	<i>442</i>		<i>88 500</i>	<i>35 000</i>
Gungu	1125	73		
Mungindu	102	95	19 000	
Kilamba	72	96	12 000	
Gungu	108	50	18 000	
Kandale	82	58	15 000	
Lukamba	75	69	14 000	
<i>S/total</i>	<i>439</i>		<i>78 000</i>	<i>30 000</i>
Idiofa	1449	77		
Banga	99		16 500	
Kipuku	79		13 000	
Kalanganda	170		28 000	
Idiofa Musanga/a	91		23 000	
Kanga	70		11 500	
<i>S/total</i>	<i>509</i>		<i>92 000</i>	<i>35 000</i>

/a : Ménages agricoles comprend 50% des ménages de la cité d'Idiofa actifs comme ruraux dans le secteur d'Idiofa ; b/ comprend 25% des ménages de Kikwit actifs comme ruraux dans le secteur de Kipuka.

Source : Compilation des statistiques sur la base des estimations faites par les services publics et ONGD.

20. Les ménages dans cette zone cultivent 2 à 3 champs⁴⁶ : les champs principaux sont dans un rayon de 5 km et les champs secondaires dans un rayon de 5 à 10 km. La majorité des ménages possèdent deux houes et 1 à 2 machettes. L'outillage est en général en mauvais état. Le moyen de transport principal est à pied ou à vélo. Les revenus moyens provenant de la vente des cultures vivrières s'élèvent à USD 200/ ménage. Les revenus calculés pour les autres activités économiques sont de l'ordre de USD 50 pour la pisciculture

⁴⁶ Source : Analyse de l'enquête ménage réalisée en 2011 dans 14 territoires de la province du Bandundu, Projet de développement agricole du Bandundu, Impresa Servizi Coordinati (ISCO), avril 2012.

et USD 200 pour l'artisanat du bois. Le salariat agricole ne semble pas procurer des revenus significatifs : la journée de travail est rémunérée en moyenne 1 USD/ jour et le revenu total est estimé à 20 USD.

21. Les revenus sont principalement affectés à l'alimentation du ménage, l'éducation, la santé, l'habillement et enfin l'investissement dans les activités commerciales. La consommation d'alcool constitue un poste de dépenses important. Les dépenses annuelles sont estimés à 300 USD et sont réparties comme suit : 80 USD pour l'achat de produits agricoles locaux, 111 USD pour l'achat de produits manufacturés, 26 USD pour les frais d'éducation, 83 USD pour les frais de santé. Les périodes les plus difficiles pour la trésorerie du ménage sont août et septembre pour la rentrée scolaire, décembre et janvier pour les fêtes, et le premier trimestre de l'année qui constitue une période de soudure à cause de la non disponibilité de manioc comme aliment de base. Or, normalement le maïs et les légumineuses de la saison A devraient régler ce problème mais on les vend ou on ne sait pas les préparer d'où l'importance d'une éducation nutritionnelle. Le recours à l'épargne et au crédit est très limité voire absent. Le taux d'encadrement est élevé avec la moitié des villages disposant d'une organisation de producteurs et le tiers des ménages y participent selon l'enquête effectuée au Bandundu en 2011.

22. Les contraintes auxquelles est confronté le secteur agricole/vivrier dans les zones ciblées sont d'ordre technique (détérioration des ressources naturelles, faible développement technologique), mais aussi d'ordre économique et institutionnel tel que la très faible allocation budgétaire, le cadre institutionnel en restructuration, le régime foncier dualiste, la faiblesse de l'environnement macro-économique, l'absence des infrastructures de base et de valorisation, la faible capacité de financement des opérateurs et le manque d'organisation des producteurs et autres acteurs des filières agricoles. La détérioration des conditions de vie en milieu rural provoque ainsi un exode élevé et sélectif qui draine vers les villes les jeunes éléments les plus dynamiques.

23. L'augmentation continue de la démographie avec une densité atteignant 75 habitants/km² accroît la pression sur ces sols, réduit la durée des jachères et provoque la chute de leur fertilité et la réduction des rendements qui atteignent actuellement 5-8 t/ha pour le manioc, et indirectement met une pression sur le ménage pour accroître les surfaces emblavées dans des parcelles de plus en plus distantes. Cette situation n'est plus pérenne avec l'accroissement démographique et la difficulté d'accès à la terre notamment dans les zones à haut potentiel desservies par la RN 1 et subissant l'exode urbain. A moyen terme, une crise écologique, suite à la raréfaction des terres forestières et à la baisse de la fertilité des sols, risque d'avoir des conséquences majeures sur l'aggravation de la pauvreté des ménages agricoles, si aucune action d'anticipation n'est prise pour en réduire les effets en agissant de manière volontariste sur ses causes. Une telle situation aura également ses conséquences sur l'exode rural et l'approvisionnement alimentaire de Kinshasa.

iv. Analyse de la situation du genre et des jeunes dans la zone cible

24. **Politiques, stratégies nationales relatives aux questions de genre.** Le DSRP énonce que la relance économique du pays ne pourra se faire sans considérer la dimension genre. La RDC dispose également d'une Stratégie nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement⁴⁷ en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ainsi que celle du statut de la femme. De plus, il existe un document de Politique nationale de genre (juillet 2009) et son Plan d'action (octobre 2010). Les mesures proposées pour améliorer la situation des femmes dans l'agriculture sont : (i) des réformes agraires et foncières ; (ii) la création d'institutions de micro finance appropriées aux secteurs dans lesquels se trouvent les femmes ; (iii) vulgariser et appuyer l'acquisition de technologies appropriées afin d'alléger les tâches des femmes ; (iv) le renforcement des capacités des femmes (formation, encadrement, information, sensibilisation, structuration

⁴⁷ Produit par le Ministère de la Condition Féminine et de la Famille en 2004 (renommé depuis Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant).

des organisations) et ; (v) la mise en place d'infrastructures de stockage et de conservation des produits pour les femmes productrices. Le document de politique présente 4 axes stratégiques, dont l'axe II, « Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché », qui identifie deux objectifs intéressants les femmes dans l'agriculture : (i) accroître les rendements, la productivité et la qualité des produits réalisés par la femme et l'homme dans l'économie du ménage et du marché et ; (ii) promouvoir le pouvoir économique des femmes dans tous les secteurs productifs.

25. **Institutions et genre.** Les institutions impliquées à l'échelle nationale sur les questions de genre en agriculture sont principalement le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de l'Agriculture et le Conseil national des femmes (CNF). Au niveau des PTF intégrant la dimension genre on trouve : la FAO, le PNUD et le FNUAP pour les agences des nations unies, la Coopération technique belge (CTB) et la Fondation du Roi Beaudoin ainsi que la BAD. Parmi les ONG et la société civile, sont fortement impliquées : Caritas Congo, la CONAFED, le REFED, diverses associations de femmes productrices et transformatrices.

26. **Genre et agriculture.** Dans le pôle maraîcher, le tableau suivant résume la division de travail entre d'une part les femmes et d'autre part les hommes :

Activités	Femmes	Hommes
Production		
Préparation terrain (défrichage, labour)		X
Travaux de terrassement		X
Semis	X	X
Repiquage	X	X
Entretien (sarclage, binage)	X	X
Arrosage	X	X
Récolte	X	X
Commercialisation	X	X
Transformation		
Contact		X
Achat matières premières	X	
Nettoyage	X	
Mouture	X	
Emballage	X	X
Assaisonnement	X	X
Aseptisation	X	X
Commercialisation		
Transport		X
Nettoyage/ préparation	X	
Exposition/ vente	X	

27. Les rôles des hommes et femmes se recoupent largement. Certaines activités semblent relever du domaine de responsabilité des hommes tel que le défrichage et labour, les travaux de terrassement, la prise de contact pour la vente de produits transformés et le transport. D'autres activités liées à la transformation et la commercialisation relève des compétences des femmes. Comme indiqué dans la description des ménages maraîchers, les principales différences liées au genre seront liées au choix des spéculations, volume de production et contraintes différenciées au niveau de la main d'œuvre, accès aux intrants.

28. Dans le pôle vivrier, la division du travail est illustrée par le tableau suivant :

Activités	Femmes	Hommes	Observation
PRODUCTION :	X	X	Les femmes interviennent à 75%, les jeunes à 15% et les hommes à 10%
- Désherbage	X	X	
- Labour	X	X	
- Semis ou planter	X	X	
- Sarclage	X	X	

Activités	Femmes	Hommes	Observation
- Récolte	x	x	
<u>TRANSFORMATION :</u>			
- Dépulpage	X	-	Les femmes participent à 80%, les jeunes à 15% et les hommes à 5%
- Rouissage	X	-	
- Mouture	X	X	
- conditionnement	x	x	
<u>COMMERCIALISATION :</u>			
- Mise en sacs	-	X	Les hommes interviennent à 80%, les femmes à 10% et les jeunes à 10%
- Transport (marché)	X	X	
- Vente	-	X	
- Achat des matières premières et intrants agricoles	X	X	

29. La description de la division de travail ci-haut confirme les données indiquant que le travail agricole effectué par la femme s'élève à 70 heures par semaine⁴⁸ tandis que pour l'homme il est de 40 heures/semaine⁴⁸.

30. De point de vue accès aux facteurs de production, la principale différence est l'accès à la main d'œuvre qui constitue une plus grande contrainte au niveau des FCM dans le pôle maraîcher. L'accès à la terre et à l'encadrement technique semble être équitable. Dans le pôle vivrier, la situation est différente : les femmes ne semblent pas avoir un accès propre à la terre et elles cultivent le même champ que leurs conjoints ou leur parent. Elles bénéficient rarement des services des structures d'encadrement⁴⁹, les agents d'encadrement agricole s'adressant plutôt aux chefs de famille. A lui seul, le Bandundu regroupe 1,2 millions de femmes travaillant dans l'agriculture sur les 7 millions que compte le pays. Dans cette province, les femmes constituent les 2/3 de la population active dans l'agriculture. Elles sont aussi fortement impliquées dans les associations villageoises qui les appuient en force de travail et en financement au moment de crises.

31. De point de vue contrôle des ressources, on peut dire que les femmes dans le pôle maraîcher contrôlent les revenus dégagés de leurs activités. L'autonomie de décision des femmes est la plus élevée dans la province de Kinshasa, où 61 % des femmes décident seules de l'utilisation de leurs revenus, et elle est plus faible au Bas-Congo où elle atteint 28%. Les femmes maraîchères sont également relativement bien présentées au niveau des instances de décision des organisations de producteurs dans la zone maraîchère. Dans le pôle vivrier, les revenus des cultures de rente comme le haricot, niébé et maïs, sont essentiellement contrôlés par les hommes. Le degré d'autonomie des femmes est estimé à 12%⁵⁰. Les femmes contrôlent les revenus émanant de petites activités génératrices de revenus telles que la transformation du manioc en chikwangue, le petit élevage.

32. **Enjeux des actions sensibles au genre dans l'agriculture.** L'analyse de la dimension genre dans la zone ciblée par le Programme fait ressortir plusieurs enjeux importants à la fois pour les femmes et pour le développement de l'agriculture : (i) dans le pôle maraîcher, il s'agit essentiellement des contraintes liées à des moyens financiers plus faibles, le manque de la main d'œuvre et le contrôle relativement faible sur les revenus générés; (ii) dans le pôle vivrier, il s'agit essentiellement de l'accès à la terre, la gestion de la période de soudure, le manque de main d'œuvre, la mauvaise qualité de l'outillage, le faible accès à un encadrement technique, la faible autonomie des femmes dans la gestion

⁴⁸ IFPRI, Draft Policy Note on Unleash Women's Potential to Solve Food Insecurity Paradox in the Democratic Republic of Congo, March 2012.

⁴⁹ Les seules femmes qui bénéficient à l'occasion des services d'encadrement sont celles qui sont regroupées dans des organisations de base. Dans le Bandundu par exemple, certaines de ces organisations bénéficient de l'encadrement du CADEM (Centre Agropastoral pour le Développement Évangélique Médical), du PREFED (Programme régional d'échange d'information pour le développement) et de l'ICD (Initiative de Crédit Yeyano). Certaines organisations de femmes ont également reçu des appuis dans le cadre de projets mis en œuvre avec le soutien de la coopération multilatérale de la FAO et du PNUD.

⁵⁰ EDS, profil de genre, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Juillet 2011.

de leurs revenus. Dans les deux pôles, il est important de noter que le taux d'alphabétisation des femmes est plus faible que celui des hommes.

33. **Les jeunes hommes et femmes.** Le groupe de jeunes est composé des hommes et femmes dont l'âge varie de 18 à 35 ans. Leur implication en termes de temps au niveau des activités agricoles semble faible dans la production vivrière (voir tableau ci-haut). Les jeunes hommes sont en revanche fortement présents dans le commerce informel des produits vivriers (les par-colis). La culture maraîchère en revanche semble plus attractive pour les jeunes hommes.

34. Les activités suivantes se prêtent à priori mieux aux jeunes : (i) la vulgarisation et animation des OP qui exigeront le recrutement de jeunes hommes et femmes auprès des Unions de producteurs/rices ; (ii) la création d'emplois qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés dans la réhabilitation et entretien des pistes et supervision des chantiers ; (iii) le transfert de technologie et pilotage d'innovation dans le domaine de la production/transformation et commercialisation des produits maraîchers et vivriers.

35. Au démarrage du Programme, une enquête de référence sera réalisée pour analyser les rôles, contraintes et opportunités des jeunes hommes et femmes dans la production vivrière et maraîchère, la transformation et la commercialisation de ces produits. Les résultats de l'enquête permettront d'identifier un meilleur ciblage des jeunes hommes et femmes et la stratégie de leur participation dans le Programme.

v. Situation des OP dans la zone d'intervention

Organisations paysannes dans le pôle maraîcher

36. Les maraîchers sont généralement regroupés au sein de divers types d'organisations de base ou d'entraide. Il existe 6 unions⁵¹ des associations maraîchères, qui regroupent 96 associations de base. Ces unions regroupent environ 4500 maraîchers. On registre un grand manque de cohésion au sein de ces associations de base, les cotisations demeurent irrégulières. Les unions ont généralement leurs instances (Assemblée générale, Conseil d'administration, Comité de contrôle (COCO)) en place, tiennent régulièrement leurs réunions statutaires, et respectent la démocratie interne. Pour assurer l'appui technique à leurs membres, plusieurs unions travaillent avec les agronomes de SENAHUP ou de SNV. La plupart des unions ont testé des initiatives de commercialisation, mais avec peu de succès. Par contre, 3 unions (UCOOPMAKIN, UGMK, UA-CEPM) ont appuyé la mise en place des boutiques d'intrants.

Tableau 3 : Organisations paysannes dans le pôle maraîcher

Nom	Localité	Associations membres	Membres	Niveau d'autonomie
Union des Coopératives des Maraîchers de Kinshasa (UCOOPMAKIN)	Kinshasa	19 coopératives membres	2739	2,5 (est.)
Union des Associations membres des champs-école des producteurs de Mbudi Lutendele (UA-CEPM)	Kinshasa	11 associations (et 3 pré-associations)	200	2,5 (est.)
Union des Groupements Maraîchers de Kimwenza (UGMK)	Kinshasa	7 associations	169	2,5 (est.)
NSIMBANI	Mbanza-Ngungu	19 associations	500	2
l'Union des Associations Maraîchères d'Inkisi (UAMI),	Inkisi	10 associations	162	1,5 (est.)
Union des Maraîchers des Cataractes (UMACAT)	Mbanza-Ngungu	30 associations	600	2
Total		96 associations	4370	

⁵¹ Diagnostic rapide en mars 2012

Organisations paysannes dans le pôle vivrier

37. La structuration des producteurs des filières ciblées dans le Bandundu se limite principalement au niveau des associations de base, bien qu'il existe quelques unions. Le Tableau 4 présente la liste des unions qui existent dans la zone d'intervention. Dans les 14 secteurs ciblés, l'organisation du monde rural se développe de façon endogène avec des associations de bases formées dans presque tous les villages. La structuration des producteurs se limite principalement au niveau des associations de base, bien qu'il existe des unions. Un diagnostic rapide d'INADES-Formation dans les 14 secteurs d'intervention en février 2012 a révélé l'existence de 19 unions qui regroupent 362 associations de base et 19 000 membres. Cette structuration est souvent initiée ou appuyée par les projets de développement et d'urgence qui utilisent les OP comme porte d'entrée de leurs interventions. La plupart des unions ont un niveau d'autonomie « 1b ».

Tableau 4 : Organisations paysannes dans le pôle vivrier (14 secteurs)

Territoire	Secteur	Nom de l'union	Nombre d'OP	Nombre de membres	Niveau d'autonomie
Bulungu	Kwenge	Union de Paysans pour le Développement de Bulungu (UPDBU)	5	80	1a
		Union des Ressortissants des Paysans pour l'Amour, Défense et Développement (URPADK)	11	161	1b
		Union des Producteurs Agricoles de Kuenge (UPAK)	15	1097	1a
		Collecte de Développement Intégré du Bandundu (CDIB)	43	3941	1b
		Collecte de Développement des Analphabètes de Kwenge (CDAK)	33	792	1a
		Coordination des Communautés de Développement dans le Village (CCDV)	99	4460	1b
	Imbongo	Collectif des Organisations pour le Développement Intégré de la Rive Droite de Kwilu (CORIDEK)	15	240	1b
	Nkara	Union des Organisations des Producteurs de Nkara (UOPA/Nkara)	7	240	1b
		Union des Organisations des Producteurs d'Ikubi (UOPA/IKUBI)	7	704	1b
	Kipuka	Réseau des Producteurs des Vivriers (REPROV)	57	1750	1b
Idiofa	Kipuku	Association des Paysans Riverains de Kipuku/Belo (APRKB)	7	2800	1b
		Union des Femmes pour le Développement d'Idiofa (UFID)	15	280	1b
	Musanga	Coopérative des d'Ingundu (COOFERI)	4	70	1b
		La Pirogue	3	83	1b
		Union de Développement de Banga-Banga (UDBA)		560	1b
	Banga	Union pour le Développement de Mukoko (UDM)	8	600	1b
		Kalangan da	Union des organisations des Producteurs de Riz de Munkanim (UPRM/MUNKANIM)	10	310
Gungu	Mungindu	Union des Organisations des Producteurs Agricoles de Mungindu (UOPAM/MUNGINDU)	23	698	1b
Total			362	18866	

vi. Stratégie de ciblage

38. La stratégie de ciblage du Programme repose sur un ciblage géographique ayant déterminé les zones d'intervention, et un ciblage socio-économique pour diriger l'assistance du programme vers les ménages pauvres. Le ciblage géographique est bien expliqué dans le rapport principal. Le ciblage socio-économique devra prendre compte des considérations suivantes : (i) les caractéristiques de pauvreté et d'inégalité sociale sont différentes à

l'intérieur du pôle maraîcher notamment entre Kinshasa et Bas-Congo, et entre le pôle maraîcher et le pôle vivrier ; (ii) la zone du Programme présente des revenus par habitant équivalents ou inférieurs au revenu moyen par habitant en RDC. Compte tenu de la dominance de la situation de pauvreté, la stratégie repose sur des principes inclusifs et non sélectifs. Ceci se traduit par les mesures décrites ci-dessous.

39. L'enquête nutritionnelle et socio-économique de base établira une typologie de pauvreté basée sur l'accumulation des biens des ménages, niveau de malnutrition et de sécurité alimentaire, niveau d'éducation, type d'habitat, taille du ménage, âge et sexe du chef de ménage. Un nombre de critères de pauvreté sera établi à la suite de cette enquête qui facilitera le suivi du profil économique des bénéficiaires des diverses activités du Programme. Les termes de référence de l'enquête sont en Annexe 6.

40. Les Unions et OP participant au programme devront s'engager sur le respect des principes de ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et la participation des jeunes. La formation sur le ciblage de la pauvreté sera dispensée par le Programme aux unions, CARG et opérateurs de proximité. La formation se basera sur les résultats de l'enquête de base et aboutira à une liste de critères de pauvreté des ménages. Cette liste sera utilisée pour le choix des sites d'implantation des activités du Programme aussi bien au niveau du pôle maraîcher que du pôle vivrier. Les autres activités facilitant le ciblage de la pauvreté sont : (i) l'intégration du ciblage de la pauvreté comme thème fondamental dans la sensibilisation auprès des communautés, des unions et des OP ; (ii) l'utilisation des radios communautaires et des clubs d'écoute pour communiquer autour du ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes ; (iii) le suivi tous les deux ans du ciblage de la pauvreté qui sera intégré au suivi des résultats (annexe 6).

41. Dans le cas où le profil économique des bénéficiaires dévie des critères de pauvreté établis, risque possible dans le pôle maraîcher où les inégalités socio-économiques sont plus marquées, l'UGP entreprendra une analyse approfondie pour déterminer les contraintes entravant la participation des ménages pauvres et conviendra des actions appropriées en collaboration avec les Unions, les CARG et les opérateurs de proximité.

vii. Stratégie genre

42. Compte tenu des objectifs et de la démarche du programme, la stratégie genre assurera que les hommes et les femmes pauvres bénéficient de manière équitable des activités et services du programme. La stratégie genre traitera les enjeux suivants : (i) s'adresser autant aux femmes qu'aux hommes pour les actions en agriculture ; (ii) la formation des agents d'encadrement pour intégrer les préoccupations du genre et le recrutement de femmes en tant qu'agents d'encadrement; (iii) la formation technique des femmes dans l'agriculture; (iv) l'allègement de la pénibilité du travail agricole des femmes (production, récolte et post-récolte); (v) l'autonomie des femmes dans la gestion de leurs revenus (changement des mentalités quant à la position de la femme au sein de la famille et de la société avec les clubs d'écoute comme principal outil de sensibilisation); (vi) le leadership des femmes dans l'agriculture et la participation dans les institutions intervenant dans l'agriculture; (vii) l'accroissement des revenus des femmes grâce à un meilleur écoulement des produits agricoles par l'amélioration des routes de desserte agricole; et (viii) la mise en relation des femmes productrices avec les institutions de micro-finance et les fournisseurs d'intrants. La réalisation de l'objectif de la stratégie nécessite la mise en place des mesures décrites ci-dessous.

43. **Ciblage incorporant les aspects genre.** Le programme adoptera un quota de 50% pour la participation des femmes aux activités de renforcement institutionnel et aux activités d'intensification et de valorisation de la production dans les pôles vivriers et maraîchers de la zone d'intervention du PAKAKIN. Ce quota est reflété au niveau des résultats mentionnés dans le cadre logique. Compte tenu du fait que le programme travaillera essentiellement avec des unions et OP plus tôt que des producteurs individuels, les unions et OP seront formées pour internaliser les mesures de ciblage de la pauvreté et

du genre. L'efficacité des mesures de ciblage appliquée par les unions et OP sera mesurée par l'audit organisationnel effectué par INADES et par le suivi annuel effectué par UGP.

44. **Composante I. Consolidation du pôle maraîcher** comportera les activités suivantes :

- a. au niveau de la professionnalisation des unions et OP maraîchères, les formations des leaders des unions et OP incluront la sensibilisation sur les aspects genre et la formation sur l'analyse genre de telle manière que les plans d'action développés par les unions et OP tiennent mieux compte des besoins différentiels des hommes et femmes pratiquant les spéculations maraîchères, aussi bien au niveau de la production que de la valorisation et de la commercialisation ;
- b. au niveau de l'intensification durable de la production maraîchère, les actions comprendront: (i) la sélection de femmes encadreuses et animatrices de CEP; (ii) le respect d'un équilibre hommes, femmes et jeunes dans la constitution des CEP, y compris la formation de champs école pour des associations féminines ; et (iii) l'intégration dans le contenu des CEP de préoccupations liées à l'éducation nutritionnelle, à la transformation et conservation des produits, ainsi que l'allègement de la pénibilité du travail ;
- c. au niveau de la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles, les critères de sélection de sites à aménager comprennent un quota de superficies aménagées réservées aux femmes.

45. **Composante II. La relance du pôle vivrier** comportera les activités suivantes :

- a. au niveau de la professionnalisation des unions et OP vivrières, les formations incorporeront la thématique genre ;
- b. au niveau de la valorisation et de la commercialisation des productions vivrières, un effort particulier sera nécessaire pour piloter des dispositifs de transformation du manioc moins laborieux et ayant une nette valeur ajoutée. Ainsi les formations, les voyages d'étude et l'assistance technique dans ce domaine tâcheront de répondre à cette préoccupation ;
- c. au niveau de l'intensification de la production vivrière, les actions comporteront: (i) la sélection de femmes pour le conseil technico-économique et animatrices des CEP; (ii) le respect d'un équilibre hommes, femmes et jeunes dans la constitution des CEP; et (iii) l'intégration de préoccupations liées à l'éducation nutritionnelle, à la transformation et à la conservation des produits, ainsi que l'allègement de la pénibilité du travail de production, de récolte et de post-récolte.
- d. au niveau du désenclavement des zones de production, et à la suite de l'expérience du PARSAR en matière de participation des femmes aux CLER et travaux d'entretien, les actions cibleront en plus de la main d'œuvre masculine jeune, les femmes. Jeunes hommes et femmes/ hommes adultes seront impliqués dans les travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes en tant que main d'œuvre non-qualifiée et en tant que aide-maçons pour la construction/ réhabilitation des ouvrages d'art.

46. **Composante III. Coordination et gestion du programme** comportera les activités suivantes :

- a. au niveau de l'UGP, les termes de référence du personnel inclut des responsabilités vis-à-vis la mise en œuvre de la stratégie genre. Ce point focal genre est le RPSE de l'UGP ;
- b. au niveau de la planification et du suivi évaluation, les études de démarrage du programme comprendront des indicateurs sur les aspects genre dans l'agriculture dans la zone du programme et ceci dans le cadre de l'enquête de base. Cette étude bénéficiera des résultats d'une étude similaire en cours et effectuée par le projet FPPM financé par USAID et mise en œuvre par IFPRI. L'étude de base permettra de mieux

cibler les mesures relatives à l'encadrement technico-économique des hommes et des femmes pratiquant les spéculations maraichères et vivrières, à la valorisation et à la commercialisation de la production, et au leadership des femmes dans les unions, les OP et les CARG. Les résultats de l'étude permettront d'élaborer le plan d'action en matière d'équité genre du programme. Le suivi tel que décrit en annexe 6 incorpore les aspects genre et le cadre logique intègre les indicateurs de résultats désagrégés par sexe.

- c. au niveau des conventions avec les Unions et les partenariats établis par l'UGP, les mandats incluront les mesures préconisées dans la stratégie et pertinente à leurs attributions.
- d. au niveau des opérateurs de proximité, leurs termes de référence intègrent les aspects pertinents de la stratégie genre (voir annexe 5).
- e. au niveau de l'INADES, le programme prévoit un renforcement des capacités de l'INADES en analyse genre grâce à la technique de formation de formateurs. Le suivi organisationnel opéré par INADES au niveau des capacités des OP et le suivi annuel effectué par UGP permettront d'évaluer l'efficacité des formations en matière d'équité genre dispensées par l'INADES aux opérateurs de proximité et aux Unions. Afin de renforcer ses capacités sur les aspects genre, l'INADES explorera le partenariat possible avec des organisations spécialisées dans ce domaine telles que les Directions Provinciales Genre, Caritas Congo, CONAFED, REFED, etc...

Appendice 1a. Dossier clef 1 du COSOP: Pauvreté rurale et secteur agricole rural

Domaines prioritaires	Groupes concernés	Principaux problèmes	Actions requises
Accès des producteurs aux marchés	Ensemble des petits producteurs ruraux en particulier les jeunes sans emploi et les femmes qui sont les plus démunis	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration des routes de desserte agricole et des ouvrages d'art de franchissement - Absence des moyens de transports appropriés (route et fleuve) - Atomisation du circuit de commercialisation - Coût élevé des transactions commerciales - Prélèvement de taxes illégales (tracasseries) - Manque de capacités de négociation avec les autres opérateurs économiques - Manque d'organisation des producteurs pour la commercialisation - Manque de moyens de stockage, conditionnement, transformation des produits agricoles animaux et piscicoles - Manque d'informations sur les opportunités de marchés (prix volumes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des infrastructures de desserte agricole et mise en place de moyens de transport appropriés (route/fleuve): connexion des sites de production aux marchés - Formation de CLER et formation de chefs d'équipe et de chantier - Renforcement des capacités de négociation des producteurs pour la commercialisation de leurs produits - Organisation de la commercialisation des produits agricoles par le regroupement de la collecte et du transport vers les marchés - Multiplication et renforcement des infrastructures de stockage, de conditionnement dans les marchés ou dans les villages - Mise en place d'un système d'information sur les marchés (prix et quantités) - Renforcement de la mise en œuvre de la législation anti-tracasseries
Accès aux intrants de production agricole, animale et piscicole	Tous les petits producteurs ruraux, notamment les jeunes sans emploi et les femmes qui ont les revenus les plus faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'une politique plus cohérente d'approvisionnement en intrants agricoles et vétérinaires - Insuffisance d'opérateurs privés capables de s'occuper de l'approvisionnement en intrants pour les productions vivrières notamment - Insuffisance de services efficaces de contrôle des pesticides, engrais et semences - Faible capacité logistique et matérielle des services de l'Etat pour encadrer les agri-multiplicateurs et pour assurer le contrôle et la certification des semences - Les coûts d'approche des intrants vers les producteurs sont prohibitifs (dû à l'arrivée difficile des intrants dans des provinces difficiles d'accès) 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement réglementaire et supprimer les taxes inappropriées entravant l'émergence du secteur privé - Appui à l'installation des points de vente par les ONG, les privés et les associations villageoises des intrants agricoles, piscicoles et vétérinaires - Réhabiliter au niveau des provinces cibles une structure appropriée de la recherche pour la production de semences de base - Renforcer les capacités des agents chargés d'encadrer les agri-multiplicateurs et de ceux chargés du contrôle et de la certification des semences - Renforcer la qualité des services fournis par les structures de l'Etat chargés du contrôle et de certification des semences, pesticides et fertilisants - Désenclaver les provinces par les voies terrestres, navigables et aériennes.
Accès aux services financiers	Tous les petits producteurs ruraux, notamment les jeunes sans emploi et les femmes qui ont les revenus les plus faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Rareté voire absence des institutions bancaires fonctionnelles pour l'octroi de crédits et l'épargne - Insuffisance des institutions de micro finance pour l'octroi des crédits aux petits producteurs (artisans pêcheurs, pisciculteurs et agriculteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des systèmes financiers décentralisés et autogérés - Formation et organisation des paysans sur l'épargne et le crédit

 **FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

République Démocratique du Congo
Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraîchers (PAKAKIN)
Document de conception de programme – Rapport principal et annexes

Domaines prioritaires	Groupes concernés	Principaux problèmes	Actions requises
Accès faible des producteurs ruraux aux technologies améliorées de production, de transformation, de conservation et conditionnement des produits agricoles, animaux et piscicoles	Tous les petits producteurs ruraux, notamment les jeunes sans emploi et les femmes qui ont les revenus les plus faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Faible accès des populations aux techniques de production améliorée notamment pour trouver des alternatives aux systèmes sur brulis à jachère courte et les systèmes de production sur savane - Faible capacité de conseil agricole des structures étatiques et des ONG - Absence de ressources humaines et d'infrastructures liées à la lutte antiérosive et aux techniques de protection de l'environnement - Très faible diffusion de technologies efficaces de transformation des produits halieutiques et agricoles - Sous équipement des producteurs pour la production et la transformation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des services publics de conseil agricole et des ONG pour une meilleure diffusion des techniques améliorées de production de transformation, de conservation agricole, animale, piscicole - Renforcer les capacités des services publics de conseil rural et des ONG pour assurer la diffusion de techniques améliorées et d'infrastructures de lutte antiérosive et de gestion rationnelle de l'environnement - Renforcement des capacités des prestataires (ONG, secteur privé) et des artisans locaux (matériels et outillages agricoles)
Faible capacité des producteurs à participer à l'élaboration des politiques, stratégies, programmes et projets, à leur mise en œuvre et à leur évaluation	Tous les petits producteurs ruraux, notamment les jeunes sans emploi, les femmes et les autres groupes défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> - Faible structuration des OP - Insuffisance des cadres fédératifs et de concertation paysanne - Insuffisance de l'intégration genre dans le système productif et de prise de décision - Insuffisance des capacités de participation au dialogue politique et social (décentralisation, politique agricole, préparation et évaluation des projets) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la structuration des OP existantes et consolidation en unions - Renforcement des capacités institutionnelles des OP - Formation pour l'autopromotion des OP - Sensibilisation et formation en faveur de l'emploi des jeunes et en approche genre
Accès aux infrastructures socio-économiques, services essentiels (éducation et santé de base, eau potable) et formation universitaire et professionnelle	Ensemble de la population en particulier les jeunes sans emploi et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Délabrement des infrastructures socio-économiques et des infrastructures de base (santé, éducation et adduction d'eau) - La faible application de la politique sanitaire, nutritionnelle et en matière d'éducation - Insuffisance des infrastructures d'approvisionnement en eau potable - Faible capacité du personnel à conduire les programmes prioritaires de santé et d'approvisionnement en eau potable - Manque de budget de fonctionnement et d'investissement - Insuffisance du système d'information en matière de santé et d'éducation - Insuffisance du personnel qualifié dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur - Insuffisance du système de formation technique pour accéder à un niveau minimum de qualification professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation/aménagement des infrastructures socio-économiques de base (école, centre de santé et points d'approvisionnement en eau potable) - Appui à l'organisation des populations pour l'accès aux services sociaux de base : éducation, soins de santé, nutrition, alphabétisation fonctionnelle - Formation des populations à la gestion des structures et infrastructures communautaires de santé, d'eau potable, d'assainissement, d'éducation (comités locaux de gestion, d'entretien...) - Formation des femmes sur l'éducation nutritionnelle maternelle et infantile - Formation de techniciens locaux pour la réparation et l'entretien des infrastructures et équipements d'accès à l'eau et à l'assainissement - Affectation d'enseignants dans les écoles et recyclage des enseignants notamment du primaire après évaluation

Appendice 1b : Dossier clef 4 du COSOP: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau et causes de pauvreté	Moyens de subsistance	Besoins prioritaires	Réponse du programme
Petits producteurs pratiquant l'agriculture vivrière	Niveau de pauvreté: élevé - Agriculture de subsistance sur des exploitations de petite dimension (0.5 à 1 Ha cultivé/ an) - Jachère courte dans les systèmes de production forestiers et difficultés de culture sur les terres de savanes - Taux de mortalité élevé pour les élevages avicole et petits ruminants - Faibles rendements - Faible accès aux techniques de production, intrants et information - Accès très limité aux services financiers - Isolement et accès ad hoc aux marchés - Faible organisation - Accès peu sécurisé au foncier - Persistance des tracasseries	- Agriculture de subsistance - Chasse, pêche, élevage de petits ruminants et de porcs et cueillette diverse, pisciculture et pêche - Salariat agricole - Fabrication de charbon de bois - Transformation du manioc et vente de ces produits	- Accès aux intrants, aux technologies et à la formation - Accès aux services et appuis financiers - Réhabilitation des pistes agricoles et des voies navigables - Organisations paysannes - Organisation de la commercialisation - Développement de cultures de rente - Alphabétisation fonctionnelle - Formation diverses - Services sociaux de base: eau potable, éducation primaire, soins primaires de santé	- Organisation des producteurs/rices en OP - Renforcement des unions - Appui à l'organisation des agriculteurs en CEP et à l'adoption de techniques culturales testées et à l'expérimentation avec les techniques de l'agriculture de conservation - Promotion du palmier à huile comme culture de rente - Couverture vétérinaire des élevages - Accès aux intrants et à la vente groupée par biais des OP - Réhabilitation et entretien des pistes et des voies navigables secondaires - Formations diverses - Systèmes d'informations des prix de marché - Respect de l'équité genre dans organisation et encadrement des producteurs/rices
Petits producteurs pratiquant l'agriculture maraîchère	Niveau de pauvreté: modéré mais ces ménages sont fortement vulnérables - agriculture de subsistance associée à des cultures de rente notamment le maraîchage - Cultivent moins de 0.1 Ha en cultures maraîchères et environ 0.5 en cultures vivrières - Accès peu sécurisé au foncier - Financement par crédit des cultures maraîchères - Vulnérables aux conditions climatiques et aux chocs de prix	- Agriculture de subsistance et de rente - Elevage de petits ruminants, porcs et aviculture - Petit commerce - Transformation du manioc et vente de ces produits (chikwangue)	- Accès aux intrants, aux technologies et à la formation - Accès aux services et appuis financiers - Accès sécurisé au foncier - Appui à la commercialisation des produits maraîchers locaux	- Organisation des producteurs/rices en OP - Renforcement des unions - Aménagements hydro-agricoles pour une meilleure maîtrise de l'eau et diversification du calendrier agricole - Renforcement des capacités des unions en plaidoyer - Accès aux intrants (semences et produits phytosanitaires) - Encadrement techniques des maraîchers - Formations diverses - Système d'information des prix de marché - Respect de l'équité genre dans organisation et encadrement des producteurs/ rices

Typologie	Niveau et causes de pauvreté	Moyens de subsistance	Besoins prioritaires	Réponse du programme
Jeunes par-colis (hommes de 20 à 30 ans)	Niveau de pauvreté: modéré - Pratique commerce informel des produits vivriers - Accès aux crédits pour de faibles montants ne leur permettant pas d'augmenter sensiblement leur activité - Vulnérables aux tracasseries - Coût élevé de transactions avec les transporteurs et les marchands de demi-gros	- Activités de petit commerce - Bonne connaissance des marchés locaux et des zones de production - Marge tirée offre une faible rémunération	- Accès aux services et appuis financiers - Réduction des marges des transporteurs et des marchands de demi-gros - Réduction des tracasseries	- Désenclavement des zones de production - Réduction prévue du coût du transport dans les zones désenclavées - Augmentation des volumes commercialisés par les producteurs et groupage des cultures devrait améliorer marges des par-colis - Mise en relation avec les institutions de micro-finance
Femmes, commerçantes de produits maraîchers	Niveau de pauvreté: modéré - Pratique commerce informel des produits maraîchers notamment dans les marchés locaux - Accès aux crédits pour de faibles montants - Vulnérables aux tracasseries - Achat à faible prix avant la récolte des platebandes maraîchères	- Activités de petit commerce - Bonne connaissance des marchés locaux et des zones de production	- Accès aux services et appuis financiers	- Aménagements hydro-agricoles offrent opportunités de diversification de la production et son augmentation - Mise en relation avec les institutions de micro-finance

ANNEXE 3: PERFORMANCE DU PROGRAMME-PAYS EN RDC ET LECONS DU PASSE

i. Performance du Programme du FIDA en RDC

1. Le Programme d'Options Stratégiques pour le Pays 2003-2008 (COSOP-1) du FIDA en RDC, prolongé jusqu'en 2011, s'est inscrite dans les priorités définies par le Gouvernement dans le DSCRP intérimaire élaboré en 2002. Le COSOP-2 pour la période 2012-2016 s'inscrit dans le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 et des nouvelles politiques sectorielles de la RDC. Depuis 2004, le FIDA finance trois programmes:

- i. le Programme de Relance Agricole dans la Province de l'Equateur (PRAPE)⁵² est effectif d'octobre 2005 dans l'arrière-pays de Mbandaka et le territoire de Bumba. Ses acquis se situent dans: (i) la structuration de 615 organisations paysannes (OP) avec 25% de femmes membres et de 110 organisations des pêcheurs (OPP) avec 18% des femmes membres; (ii) la création de 228 comités villageois de développement (CVD) ; (iii) le renforcement des capacités fédérations paysannes et des professionnels de la pêche; et (iv) la relance agricole avec l'augmentation des rendements en riz, maïs, arachide et manioc. L'impact du PRAPE reste faible pour l'accès aux services sociaux de base, par manque de prestataires capables ; globalement, la performance du PRAPE demeure en-deçà des attentes;
- ii. le Programme de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province Orientale (PRAPO)⁵³ est effectif depuis novembre 2007 et s'achèvera en décembre 2013 dans le district de la Tshopo. A sa 5e année d'exécution, la performance du PRAPO demeure en-deçà des attentes à cause des conditions d'accès difficile à la zone d'intervention, malgré la constitution d'un Plan d'action d'urgence (PAU) ;
- iii. le Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans le Maniema (PIRAM)⁵⁴, dont la période de mise en œuvre s'étend de décembre 2010 à décembre 2019, couvre les territoires de Kasongo, Pang'i, Kabambaré, Kibombo et l'arrière-pays de Kindu. Le PIRAM vient de démarrer et des retards sont causés par l'isolement de la zone d'intervention.

2. Globalement, la performance des programmes durant la période 2004 à 2011 reste modeste à cause du contexte difficile dans les zones ciblées en termes de gouvernance, capacités des opérateurs et des services et isolement des zones d'intervention.

ii. Leçons tirées des interventions du FIDA en RDC

3. **Conception des programmes.** Malgré l'antériorité des faits, le COSOP-1 est resté en phase avec la stratégie du secteur agricole et rural. Les composantes des programmes donnent des réponses aux contraintes majeures qui freinent le développement du secteur agricole et rural dont les plus importantes sont celles liées : au désenclavement, à l'accès aux marchés, à la production agricole et vivrière, et au financement du secteur.

4. **Ciblage géographique et enclavement des zones d'intervention.** L'enclavement des zones d'intervention des programmes en cours avec les difficultés d'accès aux et à travers ces zones (mauvais état des routes, moyens de déplacement par voie d'eau précaires) ont rendu difficiles le suivi et la coordination, la supervision par l'UNOPS puis par FIDA, l'installation et le fonctionnement des UGP, la réalisation des travaux par les prestataires ainsi que l'acheminement des matériaux sur les sites des travaux. Les coûts unitaires élevés ont obligé de revoir à la baisse les objectifs quantitatifs. La SSADR vise la concentration des investissements prioritairement dans les zones à haut potentiel agricole, à forte densité humaine et à accès facile, ce qui donnerait de meilleurs résultats.

⁵² PRAPE (Prêt FIDA N° 632-ZR & Don FBS N° BG-39-ZR)

⁵³ PRAPO (Prêt FIDA N° 677-ZR & Don FIDA n°814 -ZR et Don FBS n° BG-41-ZR)

⁵⁴ PIRAM (Don FIDA 8023-ZR & Prêt OPEP 1236-P)

5. Démarrage tardif des programmes. Le démarrage tardif des interventions a résulté dès le départ dans le non-respect du calendrier. Le retard dans le recrutement des opérateurs de proximité a affecté la performance et la durabilité de certaines activités. Pour éviter ces démarrages tardifs, il faudrait, immédiatement après le recrutement des cadres-clés : (i) organiser les formations sur les procédures ; (ii) mettre en place les outils de gestion ; et (iii) diligenter une mission d'appui technique pour aider l'UGP à : (a) élaborer un programme de travail à court terme (pour les six premiers mois) ; (b) préparer le premier PTBA ; (c) préparer les TdR pour l'enquête de référence en vue de compléter le cadre logique ; et (d) procéder à la préparation des Dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le recrutement des prestataires.

6. L'instabilité et la faible capacité des unités de coordination. Les faiblesses techniques et managériales des équipes de coordination ont été constatées dans la préparation des dossiers, la planification et organisation du travail et le faible niveau d'appropriation des décisions prises. Les faibles taux de décaissement et d'exécution des interventions est également dû à l'insuffisance de qualification des responsables administratifs et financiers dans l'élaboration des Demandes de réapprovisionnement de fonds (DRF). L'instabilité des unités de coordination, due aux faiblesses des cadres recrutés, nécessite de procéder pour le futur à un ciblage des personnes ressources dotées d'un profil technique solide et des qualités morales avérées. Pour éviter ceci, il est prévu d'apporter une formation solide en gestion financière et passation des marchés dès le démarrage du Programme.

7. Approches participatives. Le démarrage du PRAPE, du PRAPO et du PIRAM dans un contexte de post-conflit et la faible capacité des équipes de mise en œuvre a rendu difficile la mise en œuvre des démarches participatives du fait du climat de méfiance et de défiance entre les acteurs. De plus, l'approche participative est longue à donner des résultats. Dans le cas du PAKAKIN, l'approche participative est maintenue mais la porte d'entrée est maintenant au niveau des Unions et autres organisations existantes qui bénéficieront d'appui technique et économique qui permettent d'améliorer l'accès de leurs membres aux services d'intrants, d'informations techniques et sur le marché et aux services de commercialisation.

8. La faible capacité financière et technique des opérateurs de proximité est un risque pour la bonne exécution technique des travaux d'infrastructures rurales et rôle dans la gestion fiduciaire. Il est prévu dans le PAKAKIN de recruter des opérateurs fiables et crédibles sur la base d'une liste restreinte, et notamment parmi les ONG déjà en place et actives dans la zone (voir appendice 2 de l'annexe 1).

9. Le dispositif local de suivi non fonctionnel mis en place au niveau local par l'arrêté interministériel et composé des services publics locaux, s'est avéré inactif. Il faudrait renforcer des capacités humaines et institutionnelles de ces services publics. Dans le cadre du PAKAKIN, il est prévu que les services publics soient plus impliqués dans le suivi externe du Programme (c'est le rôle prévu du Service National des Statistiques Agricoles dans la conduite des enquêtes de base, à mi-parcours et d'achèvement). Il est également prévu un appui à la coordination des différents projets au niveau provincial afin de dynamiser le Conseil Consultatif de Suivi.

10. Le déficit de communication a été un facteur limitatif dans l'appropriation des programmes par les autorités provinciales et locales et les services publics. Au niveau national, pour la même cause, les interventions du Gouvernement financées par le FIDA en RDC sont moins visibles. Il faudrait communiquer davantage à tous les deux niveaux. Ceci est reflété dans les activités de communication programmées dans le PAKAKIN (annexe 6).

11. Le développement de partenariats avec les services étatiques/publics au niveau national et provincial. A la mise en œuvre, ceux-ci seront responsabilisés dans le suivi du Programme de la manière suivante : (i) signature d'un contrat contraignant fixant leur responsabilité et leur implication dans le suivi des activités des prestataires; et (ii) transmission, tous les 6 mois, d'un rapport au président du Comité de pilotage. Ce rapport

signalera l'évolution des activités et donnera à temps un signal d'alerte sur les faiblesses constatées dans la gestion du Programme.

12. La **faible capacité de l'INERA** à fournir dans les délais convenus, des semences de base, en quantité et en qualité, est un facteur limitant dans le développement agricole. Pour amenuiser ce risque, la diversification des sources d'approvisionnement en semences de base est la seule solution. L'appui du PAKAKIN à l'INERA sera coordonné avec les autres PTF concernés.

13. La **supervision directe par le FIDA** a contribué au rattrapage des activités des programmes dans la mesure où des solutions étaient trouvées dans un délai raisonnable pour pallier aux insuffisances constatées. La présence d'un CPM à Kinshasa va améliorer davantage la performance des programmes à condition d'éviter les nombreux changements qui se sont succédés sur une courte période.

14. Les programmes ont souffert de la faible **contribution du Gouvernement** bien que les fonds de contrepartie sont inscrits chaque année au Budget. Au stade de conception du PAKAKIN, il a été tenu compte de la capacité réelle de financement du Gouvernement. Les fonds de contrepartie sont essentiellement constitués de l'exonération de taxes.

ANNEXE 4: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROGRAMME

1. La durée du Programme est de 10 ans, répartie en 2 phases de 5 ans chacune. Après une revue à mi-parcours des résultats en année 5, le FIDA et le Gouvernement se mettront d'accord sur la continuité du programme et sur la justification de mobiliser un deuxième financement. Dans le cas affirmatif, le document de conception du Programme sera mis à jour pour documenter les résultats de la première phase et détailler la démarche de consolidation et mise à échelle des acquis du programme, les activités, résultats et le budget de la deuxième phase. Le Programme comporte 3 composantes, résumées ci-dessous.

Composante I : Consolidation du pôle maraîcher

2. Le Programme concentrera ses activités d'appui de la composante I sur deux niveaux : (i) les unions maraîchères du Bas-Congo et de Kinshasa ; et (ii) les associations et les coopératives à la base (membres actuels et futurs des unions).

Sous-Composante I.1 : Professionnalisation des OP maraîchères

3. Le résultat attendu de la sous-composante (Résultat 1) est la professionnalisation des organisations de producteurs maraîchers. En termes quantitatifs, l'objectif est d'atteindre aux moins 15 000 maraîchers organisés en associations de base et membres d'unions maraîchères, vers l'année 10 du programme.

4. En ce qui concerne l'**appui institutionnel aux unions**, l'INADES sera responsable de :

- i. l'encadrement méthodologique des équipes et partenaires du PAKAKIN dans le domaine de l'appui institutionnel aux unions. Cet encadrement comprendra : (a) la construction d'une approche harmonisée et la mise à disposition des outils dont les modules de formation de l'INADES (dans les domaines institutionnels, techniques, et de gestion); (b) la formation des conseillers d'INADES, animateurs et techniciens impliqués dans la mise en œuvre des appuis institutionnels; (c) l'assurance-qualité de l'appui institutionnel à travers des ateliers trimestriels de suivi avec les unions; et (d) l'organisation d'ateliers d'intégration de la dimension genre dans les approches et les outils du PAKAKIN, ainsi que de formations du personnel de l'UGP et des prestataires;
- ii. l'organisation d'un Diagnostic institutionnel participatif (DIP) annuel, exercice d'auto-évaluation des unions partenaires, afin d'établir une situation de référence (niveau d'autonomie, indicateur du Résultat 1), et d'un audit organisationnel et financier des unions partenaires tous les 2 ans. Les DIP et les audits permettront d'ajuster le partenariat et les appuis aux besoins et d'assurer une transparence et une bonne gouvernance;
- iii. la formation des élus, gérants et des animateurs internes des unions dans les domaines institutionnels (voir thèmes en Annexe 5, appendice 6). Les cibles des formations seront 1 400 membres des unions (70 sessions de formation en 5 ans);
- iv. les formations spécialisées des unions dans les domaines de : (a) la mise en place des clubs d'écoute ; (b) la mise en réseau avec les services financiers ; et (c) autres thématiques prioritaires suivant la demande;
- v. l'organisation annuelle de deux ateliers d'auto-évaluation participative pour les élus des unions au niveau du pôle maraîcher, afin de restituer et d'évaluer le progrès réalisé par le PAKAKIN, ainsi que de préparer le PTBA (en août) et de planifier l'année de travail (en janvier) (voir Annexe 6) ;
- vi. l'appui-conseil et le suivi de la qualité de gestion par les conseillers d'INADES aux unions maraîchères, dont : (a) l'assurance qualité de la gestion journalière; (b) l'appui à l'émergence des unions dans les territoires de Madimba et de Songololo, ainsi que

d'une fédération au niveau du pôle maraîcher⁵⁵ ; (c) l'appui au plaidoyer, notamment pour la sécurisation de l'accès à la terre et à l'eau dans le cadre de plans locaux d'aménagement des zones horticoles et l'organisation des comités de gestion de l'eau; et (d) la facilitation de la préparation de plans d'action pour les unions ciblées qui leur permettront de mobiliser d'autres financements et de mieux organiser leurs activités de manière transparente.

5. Le principe de mise en œuvre consiste en ce que l'INADES renforce les capacités des unions (à partir du niveau d'autonomie 3) pour qu'elles assurent elles-mêmes: (i) la formation des élus et gérants d'associations de base sur les thèmes institutionnels dans les filières ciblées (2 600 personnes formés en 130 sessions de formation en 5 ans); et (ii) l'appui à la structuration de nouvelles associations de base (ateliers de formation). Dans les zones où il n'existe pas encore d'unions et pour les unions de niveau 1 et 2, les conseillers d'INADES assureront l'accompagnement direct des associations de base.

6. **Accès aux services financiers.** Les institutions de micro-finance (ISFD) dans le Bas-Congo et à Kinshasa sont appuyées par le PASMIF II, qui est mis en œuvre par le PNUD et le FENU et qui a pour objectif de favoriser l'accès à des services de micro-finance viables et pérennes. Ce Programme finance des audits des ISFD et assure des formations spécialisées. Durant les premières années, le Programme appuiera la mise en relation entre les unions et ses membres d'une part, et les institutions de micro-finance d'autre part, afin d'encourager l'épargne. Une mise à échelle pourrait être envisagée à partir de l'année 4, en fonction de l'évolution dans le secteur. Les formations et sensibilisations seront organisées par l'INADES et les ISFD.

7. **Communication et information sur les prix et les marchés.** Afin d'améliorer l'accès aux informations, le PAKAKIN facilitera un système léger d'information sur les prix et les marchés principaux de la zone d'intervention. Il travaillera sur la base d'initiatives existantes et en synergie notamment avec l'initiative d'AGRISUD et du projet PADALU pour la filière maraîchère à Kinshasa et à Brazzaville. Le PAKAKIN utilisera également la radio rurale pour transmettre des messages au groupe cible. L'utilisation des moyens de communication modernes (numéro d'appel gratuit de téléphone mobile) permettra de répondre plus efficacement aux demandes technico-économiques spécifiques des OP. Pour favoriser les échanges de savoirs, identifier les préoccupations prioritaires des maraîchers et impulser des changements de comportement et de pratiques, le programme appuiera: (i) l'élaboration d'émissions de radio; (ii) la mise en place de clubs d'écoutes radiophoniques (féminins, masculins ou mixtes); et (iii) l'organisation de concertations et de débats entre clubs d'écoute et acteurs concernés. L'INADES appuiera l'Antenne du Programme située à Mbanza-Ngungu dans la mise en œuvre des activités de communication et d'information sur les marchés et les prix.

8. Le Programme financera les équipements, les formations, les ateliers, les modules pour la mise en œuvre des activités retenues, y compris le fonctionnement de l'équipe d'appui de l'INADES pour le pôle maraîcher, comprenant une cellule technique et les conseillers.

Sous-Composante I.2 : Intensification durable de la production maraîchère

9. Le résultat attendu (Résultat 2) est l'augmentation de la productivité maraîchère de qualité et sa synchronisation avec la demande urbaine. La mise en œuvre de cette sous-composante repose sur les principes suivants : (i) la rentabilité économique des productions (introduction d'innovations, liens avec la demande des marchés); (ii) la durabilité des systèmes de production, y compris la protection de l'environnement et la gestion des risques climatiques et économiques ; (iii) la qualité des produits (i.e. les aspects

⁵⁵ Il est important de noter que les unions et/ou la fédération ne seront créés qu'à la demande des associations de base. Le Programme n'imposera pas la mise en place d'OP faitière comme condition de partenariat.

sanitaires); (iv) la pérennisation du système d'encadrement maîtrisé par les unions maraîchères et ; (vi) les aspects de valorisation de la production.

10. Les **appuis à l'intensification durable de la production et de la valorisation maraîchère** au niveau des associations de base seront mis en œuvre par le pool décrit ci-dessous et s'articuleront autour de quatre axes d'intervention:

- i. L'appui conseil technico-économique sera délivré en fonction du niveau de développement des organisations. L'encadrement et la formation comprendra l'organisation de champs école paysans (CEP), 125 par an sur l'ensemble du pôle, au niveau des associations de base. Les contraintes et opportunités techniques et environnementales seront identifiées avec les associations et des options techniques seront proposées et testées. Les thèmes abordés toucheront notamment : l'amélioration de l'utilisation des pesticides (engrais et produits phytosanitaires), l'intégration agriculture-élevage, la gestion de la fertilité des sols, les rotations et associations culturales bénéfiques, les choix stratégiques d'espèces et de variétés à cultiver en fonction des conditions agro-écologiques, de la saisonnalité des marchés.

L'approche adoptée consiste à utiliser les CEP comme base de structuration du milieu paysan. L'idée sous-jacente est que les dynamiques collectives de prise de décision favorisées par cette approche suscitent de la part des maraîchers un intérêt pour entrer dans une association et devenir membre d'une union. Par ailleurs, dans le cas des unions existantes, les CEP pourront faire partie de l'offre de service aux membres suscitant l'intérêt des producteurs et donc leur adhésion. Quand une union sera jugée à un niveau d'autonomie suffisant (DIP - niveau 3), les techniciens d'appui-conseil technico-économique seront cogérés entre elle et l'antenne. Le renforcement de capacités techniques et organisationnelles des unions de maraîchers devrait permettre, à partir de la seconde phase du Programme, une maîtrise graduelle de ces services par les unions elles-mêmes. Celles-ci pourront alors recourir à des services de formation et d'appui-conseil à la demande moyennant contribution de leurs membres (affiliation et participation).

- ii. La formation continue à travers: (a) l'installation des champs de démonstration en parcelle paysanne et des journées paysannes (200/an); et (b) l'organisation des voyages d'échanges (450 personnes par an).
- iii. L'accès aux intrants maraîchers sera favorisé à travers : (a) la production de semences maraîchères locales de qualité (amarantes, pointes noires, oseille de Guinée, etc.) et leur conditionnement par des producteurs multiplicateurs appartenant aux unions et OP appuyées ; (b) l'appui au SENASEM pour l'élaboration de standards et la certification des semences maraîchères locales; et (c) la formation continue des réseaux de fournisseurs/boutiquiers d'intrants horticoles privés et animateurs des unions sur : (i) les caractéristiques variétales et la qualité des semences (locales et exogènes) ; (ii) la gestion intégrée de la fertilité organique et minérale des sols et l'utilisation raisonnée des engrais ; et (iii) la gestion intégrée des maladies , y compris l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.
- iv. Durant la Phase I, le Programme se concentrera sur des activités pilotes de valorisation et commercialisation des produits maraîchers. Afin de développer et de pérenniser les activités économiques des unions (et/ou grappes d'associations), le PAKAKIN appuiera l'amélioration des systèmes de post-récolte, de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits maraîchers, notamment par : (i) des formations, voyages d'études et échanges; (ii) des études et prospections de marchés; (iii) la mise en relation commerciale et développement de partenariats ; (iv) la promotion des produits (participation à des foires commerciales, marketing, emballage amélioré et labels qualité, etc.); (v) la mise en place des systèmes de groupage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation gérées par les unions ; et (vi) l'assistance technique spécialisée.

11. Les activités seront mises en **œuvre par un pool technico-économique d'appui-conseil** qui sera logé au niveau de l'Antenne de Mbanza-Ngungu. Tous les techniciens seront recrutés sur une base compétitive en assurant une représentation de femmes qualifiées. Le responsable maraîchage coordonnera les activités des équipes de techniciens du Bas-Congo (une équipe sur le territoire de Songololo et une équipe pour les territoires de Mbanza-Ngungu et Madimba) et de Kinshasa. Le pool sera constitué d'une équipe mixte: (i) d'agents du SENAHUP ; (ii) de techniciens de l'Inspection de l'agriculture au niveau des territoires ; et (iii) de techniciens contractés par le PAKAKIN. Le Programme recrutera des prestataires de services pour des tâches ponctuelles notamment en lien avec les aspects de valorisation de la production et l'encadrement des associations d'utilisateurs de l'eau pour les aménagements hydro-agricoles. En fonction du niveau d'autonomie des unions et des besoins, les techniciens seront détachés directement dans les unions maraîchères (cas des unions à Kinshasa). Afin d'assurer une compétence maximale du pool, l'Antenne organisera des sessions régulières de formation technique pour les techniciens du pool.

12. **Un point focal de recherche-développement (R-D) maraîcher** établi à l'INERA de Mvuazi permettra d'injecter des innovations technico-économiques dans les systèmes de production et de transformation maraîchers afin d'assurer leur productivité, rentabilité et adaptation aux changements des conditions techniques et économiques (demande). Les thématiques de R-D seront identifiées conjointement avec les unions et sur la base des opportunités de marché. Le point focal R-D aura pour tâche : (i) l'identification et l'acquisition d'innovations techniques existantes au niveau des institutions régionales et internationales et du secteur privé en favorisant les partenariats ; un accent particulier sera mis sur la recherche et l'identification des options potentielles de PPI (variétés, techniques intégrées de production et de protection des cultures et qualité de la production), de diversification, de petite mécanisation intermédiaire ; (ii) l'identification (fiches descriptives), la purification et la multiplication des lignées des espèces maraîchères locales ; (iii) l'adaptation et le test des innovations avec des maraîchers expérimentateurs identifiés dans les unions et les OP ; (iv) la mise en place d'essais pilotes au niveau des marchés pour la commercialisation des produits ; et (v) l'assistance technique spécialisée suivant la demande.

13. L'INERA-Mvuazi mettra en place une cellule R-D maraîchère qui sera chargée de la coordination des actions R-D maraîchère dans le pôle. Elle mettra à disposition une équipe de deux jeunes chercheurs, sélectionnés sur base compétitive, qui intégreront cette cellule et travailleront en étroite collaboration avec les réseaux spécialisés en horticulture aux niveaux régionaux et international (e.g. RADHORT, EMBRAPA, AVRDC, FAO-Food for the Cities) spécialisés en horticulture en vue de l'identification des innovations potentiellement adaptées aux conditions locales.

14. **Dimension genre de l'approche.** Les actions d'intensification durable de la production maraîchère intégreront les contraintes et les spécificités liées au genre afin d'assurer une meilleure participation des femmes et des jeunes. Au démarrage du Programme, une analyse genre sera effectuée dans le pôle maraîcher afin d'adapter les outils, les approches et les techniques diffusées. Néanmoins certains éléments peuvent dès à présent être considérés, tels que: (i) la sélection de femmes encadreuses (pôle d'appui conseil technico-économique et animatrices des champs écoles) ; (ii) le respect d'un équilibre hommes, femmes et jeunes dans la constitution des champs écoles, y compris la formation de champs école pour des associations féminines ; et (iii) l'intégration de préoccupations liées à l'éducation nutritionnelle, la transformation et la conservation des produits, ainsi que l'allègement de la pénibilité du travail.

Sous composante I.3 : Réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles

15. Cette sous-composante cible la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles (Résultat 3).

16. **Au niveau de la ceinture maraîchère de Kinshasa**, un total d'environ 500 ha de zones maraîchères seront aménagés/réhabilités et équipés⁵⁶. Le Pool Malebo a été identifié comme une zone potentiellement aménageable en sites autonomes par une irrigation par puisards maraîchers des zones hautes déjà partiellement exploitées en maraîchage. La priorité devra être accordée aux sites considérés comme pédologiquement aptes à la polyculture et dont la côte altimétrique est comprise entre 278 et 280 m afin d'assurer une exploitation tout au long de l'année (la crue décennale du fleuve étant estimée à 277,64)⁵⁷. Néanmoins, toutes les propositions de sites à aménager/réhabiliter faites par les unions ou associations de base seront étudiées.

17. **Dans le Bas-Congo**, le Programme appuiera l'aménagement ou la réhabilitation d'environ 1000 ha de sites maraîchers. A cet effet, il est prévu de planifier et de mettre en œuvre des aménagements hydrauliques (puits maraîchers, micro-barrages, drainage, endiguement, fossés de garde contre les eaux pluviales, canaux d'irrigation) dans les vallées présentant un bon potentiel pour le maraîchage (e.g. Inkisi, Longo, Lunionzo, Luima, Lukunga, Loma). Le PAKAKIN envisagera en priorité des réhabilitations de zones en culture en vue de permettre l'intensification des productions sur toute l'année, mais également l'extension des surfaces maraîchères sur la base de leur faisabilité technico-économique.

18. Le choix des sites maraîchers se fera en étroite collaboration avec les unions et les CARG. Les principes qui guideront l'appui du PAKAKIN sont les suivants : (i) le site candidat est déjà en exploitation et il y existe une forme d'organisation (un avantage sera accordé aux sites où les exploitants ont déjà pris l'initiative d'aménagements pour maîtriser et gérer l'eau) ; (ii) le statut foncier est clarifié et un arrangement formel est trouvé pour l'exploitation du site pendant au moins une décennie ; (iii) le site est accessible ; (iv) la faisabilité technique, économique et financière de l'investissement est vérifiée ; (v) l'étude d'impact environnemental des aménagements et des mesures de mitigation est disponible ; (vi) les exploitants s'engagent à participer à la réalisation et à prendre en charge l'entretien des infrastructures ; et (vi) un quota de superficies aménagées est réservé aux femmes.

19. Un effort particulier sera mené par les unions et l'Antenne (contrats de prestataire) pour encadrer les associations d'utilisateurs de l'eau dans la gestion et la maintenance des ouvrages. En effet, il est reconnu que le plus grand problème entravant le fonctionnement durable des aménagements hydro-agricoles avec canaux est l'ensablement ; un entretien courant des ouvrages est donc primordial. Dans le cas des sites non couverts par une union, les aménagements hydro-agricoles seront couplés à la mise en place de CEP, permettant ainsi de maximiser les investissements et de promouvoir les dynamiques organisationnelles.

20. Le Programme financera la réhabilitation des pistes d'accès aux aménagements hydro-agricoles réhabilités, y compris: (i) les études d'actualisation des DAO pour les ouvrages en cours, les études de la situation de référence, les études de faisabilité incluant les aspects environnementaux et socio-fonciers ; (ii) les travaux de génie civil ; (iii) la supervision des travaux ; et (iv) la mise en place et la formation des comités de gestion des sites aménagés et des CLER. Les OP bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution en nature et/ou espèces de 10%.

Composante II : Relance du pôle vivrier

Sous composante II.1 : Professionnalisation des OP vivrières

21. Le résultat attendu de la sous-composante (Résultat 4) est le renforcement des capacités des organisations de producteurs vivriers en vue de la maîtrise des circuits de

⁵⁶ Voir détails en Appendice 1.

⁵⁷ Les zones suivantes ont été identifiées durant la mission de formulation mais devront être confirmées avec les unions et les études de faisabilité : (i) 120 ha entre les rivières Ndjili et Tshangu ; (ii) 192 ha entre les rivières Tshangu et Tshenke ; et (iii) 70 ha en rive droite de la rivière Tshenke.

commercialisation des intrants et des produits agricoles. En termes quantitatifs, l'objectif est d'organiser aux moins 100 000 producteurs vivriers en associations de base vers l'année 10. Cette sous-composante repose sur la consolidation des unions et OP existantes et la facilitation de l'émergence d'un certain nombre d'unions et d'associations au niveau des secteurs où les populations ne sont pas encore organisées.

22. En ce qui concerne l'**appui institutionnel aux unions**, l'INADES sera responsable de (voir détails dans la sous-composante I.1) :

- i. l'encadrement méthodologique des équipes et opérateurs de proximité du PAKAKIN dans le domaine de l'appui institutionnel aux OP;
- ii. l'organisation annuelle d'un Diagnostic institutionnel participatif (DIP), exercice d'auto-évaluation des unions partenaires, afin d'établir une situation de référence; et un audit organisationnel et financier des unions partenaires tous les 2 ans ;
- iii. la formation des élus, gérants et animateurs internes des unions dans les domaines institutionnels (voir thèmes en Annexe 5, appendice 6). Les cibles des formations seront 4000 membres des unions (190 sessions de formation en 5 ans) ;
- iv. les formations spécialisées : (a) dans le domaine de la mise en place des clubs d'écoute ; (b) de la mise en réseau avec les services financiers ; et (c) d'autres thématiques prioritaires suivant la demande ;
- v. l'organisation chaque année de deux ateliers d'autoévaluation participative pour les élus des unions au niveau de chaque territoire (Bulungu, Gungu, Idiofa), afin de restituer et d'évaluer le progrès réalisé par le PAKAKIN, ainsi que de préparer le PTBA (en août) et de planifier l'année de travail (en janvier) (voir Annexe 6) ;
- vi. l'appui-conseil et suivi de la qualité de gestion par les conseillers d'INADES aux unions vivrières, dont : (a) l'assurance qualité de la gestion journalière; (b) l'appui à l'émergence des unions dans les secteurs où elles n'existent pas encore ; (c) la facilitation de la préparation de plans d'action pour les unions ciblées.

23. **Accès aux services financiers.** Le PAKAKIN avec l'appui de l'INADES, pilotera dans certaines zones la mise en relation entre les OP et les institutions de micro-finance, principalement pour favoriser l'épargne. Une mise à échelle pourrait être envisagée à partir de l'année 5 (en fonction des évolutions dans le secteur).

24. **Communication et systèmes d'information sur les marchés et prix.** Afin d'améliorer l'accès aux informations, le Programme, avec l'appui d'INADES, appuiera des initiatives existantes et efficaces, à l'instar des initiatives développées par : (i) la SNV pour la filière huile de palme à l'Equateur; et (ii) l'initiative d'INADES pour les projets du Gouvernement financés par le FIDA en RDC. En outre, le PAKAKIN utilisera des techniques modernes de communication et de diffusion de l'information et notamment un service d'appui technique à la demande par téléphone mobile (numéro vert), les radios locales/communautaires de la zone, y compris pour organiser des clubs d'écoute.

25. En ce qui concerne **l'accompagnement des associations de base dans le domaine institutionnel**, les opérateurs de proximité (consortiums d'ONGD), basés dans les territoires ciblés, organiseront des sessions de formation pour: (i) la formation des élus et gérants des associations de base sur les thèmes institutionnels. Les cibles de ces formations seront 8 000 membres d'unions et d'associations de base dans les filières ciblées (400 sessions de formation en 5 ans) ; et (ii) l'appui à la structuration de nouvelles associations de base. Ces opérateurs de proximité seront également responsables pour la mise en œuvre de l'appui à la valorisation et à la commercialisation au niveau des associations de base. INADES accompagnera les opérateurs de proximité dans le domaine méthodologique.

Sous-composante II.2 : Intensification des systèmes de production vivrière.

26. Le résultat attendu (Résultat 5) est l'amélioration durable de la productivité et la diversification des systèmes de production vivrières dans les secteurs ciblés du Kwilu⁵⁸. La sous-composante cible 100 000 ménages dans 14 secteurs des territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu.

27. Les systèmes de production⁵⁹ dans la zone ciblée sont basés sur le manioc cultivé en association avec le maïs, l'arachide et d'autres cultures mineures. L'augmentation continue de la démographie, avec des densités de population atteignant 75 à 100 habitants/km², accroît la pression sur les terres⁶⁰, réduit la durée des jachères et induit la chute graduelle de la fertilité des sols et la diminution des rendements paysans. Indirectement, cette évolution met une pression sur les ménages pour accroître les surfaces emblavées dans des parcelles de plus en plus distantes. A moyen terme, la raréfaction des terres en galeries forestières et la baisse de la fertilité des sols risque d'avoir des conséquences majeures sur l'aggravation de la pauvreté des ménages agricoles, si aucune action d'anticipation n'est prise pour en réduire les effets en agissant de manière volontariste sur ses causes. Une telle situation aura des conséquences sur l'approvisionnement alimentaire de Kinshasa et l'exode rural sélectif qui draine vers les villes les jeunes éléments les plus dynamiques.

28. Le PAKAKIN appuiera l'intensification et la diversification des systèmes de production paysans basés sur des techniques agro-écologiques et d'agriculture de conservation, y compris:

- i. Intensification des systèmes de production basés sur le manioc ('quick wins') par la promotion de systèmes durables de production et de distribution d'intrants agricoles, principalement de semences (céréales et légumineuses) et de matériel de plantation⁶¹ de qualité, et la diffusion de techniques de production et de protection adaptées pour les cultures vivrières (à travers les CEP). Il s'agit essentiellement d'organiser la production, le contrôle de qualité et la diffusion de semences et matériel végétal amélioré dans les territoires ciblés. En complément des autres appuis (PRODAKK, FPPM) au secteur semencier dans le Bandundu, le PAKAKIN financera : (i) la production de semences de pré-base et de base (par la station INERA de Kiyaka); et (ii) la production de semences certifiées R1 (céréales/légumineuses) par des agri-multiplicateurs contractés et soumis au contrôle de qualité du SENASEM⁶². A la demande des associations semencières villageoises, ce matériel source alimentera les activités du PAKAKIN centrées sur l'accès des paysans aux semences de qualité par : (i) l'établissement décentralisé de parc à bois de variétés améliorées de manioc par les unions et les associations paysannes ; et (ii) l'appui technique aux associations semencières villageoises pour la multiplication et diffusion des semences de qualité déclarée (QDS) à la demande de leurs membres.
- ii. Diversification des systèmes de production agricole. A la demande consolidée des associations et unions de producteurs, la diversification des systèmes de production

⁵⁸ Le Kwilu fournit environ deux-tiers de la demande de Kinshasa en manioc (principalement en macro-cossettes). Tout autre élément restant équivalent, une croissance annuelle moyenne de 3.5% par an de la population urbaine requiert un approvisionnement supplémentaire de 20% en année 5 et de 40% en année 10.

⁵⁹ Voir détails dans le Document de Travail III.

⁶⁰ En outre, les zones périphériques des cités sont soumises à une pression supplémentaire du fait qu'une large partie des populations des cités 'survit' en mode rural et produit sa nourriture dans les zones périphériques.

⁶¹ Manioc et autres plantes à multiplication végétative (patates douces, igname etc.). Du fait des spécificités de la multiplication végétative, le dispositif de multiplication sera décentralisé et maîtrisé par les OP pour améliorer son efficacité et réduire les pertes observées (timing inadéquat de la récolte, frais de transport excessifs, diffusion trop faible, etc.).

⁶² A terme les coûts de certification devront être pris en charge par les agro-semenciers et intégrés dans le prix de vente des semences R1 et R2

agricole sera appuyée, en vue d'accroître les revenus paysans et d'améliorer la nutrition des populations. Ces activités comprendront l'appui aux options suivantes: (i) l'établissement de palmeraies villageoises améliorées (*Elaeis guineensis forma 'tenera'*) par la diffusion de palmiers sélectionnés et de techniques de production améliorées⁶³ ; (ii) l'organisation de la couverture sanitaire du petit élevage familial (vaccination des caprins et poules); (iii) la promotion de cultures secondaires à intérêt nutritionnel et commercial (sésame, légumes secs, etc.) ; et (iv) la promotion de technologies intermédiaires pour une meilleure efficacité du travail, principalement féminin, de production, transformation et valorisation primaire à la ferme, dont le manioc (micro-cossettes, râpeuses de manioc, etc.) et l'huile de palme (extraction de l'huile).

- iii. Pilotage d'innovations vers des systèmes de production agri-écologiques durables⁶⁴ et résilients au changement socio-économique et climatique par des activités ciblées de recherche-développement en milieu paysan et de diffusion de techniques améliorées adaptées aux besoins et capacités du groupe cible et répondant aux besoins critiques d'amélioration de la gestion des ressources environnementales. Cet appui comprendra des activités de R-D en milieu réel intégrées dans les CEP (voir i), des démonstrations à large échelle des modèles performants, des journées paysannes et l'appui technique à la demande des OP. La coordination sera assurée par l'INERA-Kiyaka avec l'appui technique du *World Agroforestry Center*, de la FAO-Agriculture de conservation, du CIRAD, de CN REDD et des universités.

29. Dans le domaine de la valorisation et la commercialisation des productions vivrières, le Programme se concentrera en Phase I sur des activités pilotes d'appui au groupage et à la mise en vente. Afin de développer et pérenniser les activités économiques des unions, le PAKAKIN appuiera le développement des systèmes de récolte/post-récolte, la transformation, le conditionnement et la commercialisation à travers, par exemple: (i) des formations, des voyages d'études et d'échanges; (ii) des études et prospections des marchés; (iii) la mise en place des systèmes de groupage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation, susceptibles d'être internalisés par les OP ; et (iv) l'assistance technique spécialisée à la demande. En outre, le Programme financera à coûts partagés (10% par les bénéficiaires) la construction de magasins de regroupage et de stockage pour les OP et leurs unions qui en assureront la gestion et l'entretien. Pour ces infrastructures, le Programme financera : (i) les études ; (ii) les travaux de génie civil ; (iii) la supervision des travaux ; et (iv) la mise en place et la formation des comités de gestion. Le Programme contribuera au développement graduel de liens contractuels entre producteurs et acheteurs/commerçants, notamment à travers la recherche de partenariats public-privé.

30. Pour la mise en œuvre des activités de la sous-composante, le PAKAKIN signera des contrats de performance avec trois opérateurs de proximité (un par territoire ciblé) qui appuieront les activités de promotion agricoles au sein des unions et des OP de base. A cette fin, ils renforceront les équipes techniques du Ministère de l'agriculture et du développement rural des secteurs (équipes techniques mixtes de 5-6 techniciens qualifiés). Des institutions spécialisées (INERA, Institutions internationales de recherche et ONG spécialisées) fourniront l'appui technique pour la R-D de manière transversale. Les activités pilotes de valorisation et commercialisation des produits seront prises en charge par les opérateurs de proximité.

⁶³ Voir note technique en Annexe du DT III.

⁶⁴ Les techniques de conservation et d'amélioration de la fertilité des sols par des techniques agro-écologiques et d'agroforesterie intégrant notamment l'intégration de légumineuses telles que *Fedherbia albida*, *Leucaena sp.*, *Gliciridia sp.*, *Stylosanthes sp.*, *Mucuna sp.*, *Lablab sp.*, etc. . Voir expériences en techniques agro-écologiques à Madagascar, en Zambie, au Cameroun, au Brésil, au Vietnam etc.

31. Le Programme financera : (i) la promotion de systèmes semenciers durables (manioc, céréales et légumineuses, etc.)⁶⁵ ; (ii) la mise en place et le fonctionnement des champs écoles paysannes (100 CEP/secteur/an, dont 50% féminines) sur les thématiques d'intensification, semences améliorées, bonnes pratiques culturales, nutrition⁶⁶, etc. ; (iii) des essais en milieu paysan et des démonstrations à large échelle des modèles performants, y compris des journées paysannes ; (iv) un service d'appui technico-économique à la demande des unions et des OP par les équipes techniques mixtes de secteur, y compris par l'utilisation de moyens modernes de communication et de diffusion de l'information ; (v) l'appui institutionnel aux services publics concernés ; et (vi) l'assistance technique spécialisée à la demande. Le Programme appuiera également le suivi participatif de la qualité sanitaire du manioc (OP, SMS IPPM) par le point focal manioc de la recherche. En outre, le Programme financera à coûts partagés (20% par les bénéficiaires) les intrants pour les palmeraies améliorées et les unités pilotes de transformation (manioc et huile de palme) au niveau des OP de base.

32. **Dimension genre de l'approche.** Les actions d'intensification durable de la production vivrière intégreront les contraintes et les spécificités liées au genre afin d'assurer une meilleure participation des jeunes et des femmes, et notamment : (i) la sélection de femmes pour le conseil technico-économique et animatrices des CEP ; (ii) le respect d'un équilibre hommes, femmes et jeunes dans la constitution des CEP ; et (iii) l'intégration de préoccupations liées à l'éducation nutritionnelle, à la transformation et à la conservation des produits, ainsi que l'allègement de la pénibilité du travail.

Sous-composante II.3 : Désenclavement des zones de production

33. Le résultat attendu de la sous-composante (Résultat 6) est le désenclavement des zones de production vivrières par la réhabilitation graduelle du réseau routier local prioritaire dans les zones ciblées et leur raccordement sur les grands axes routiers/fluviaux en vue de faciliter le mouvement des personnes et des biens. Le Programme financera la réhabilitation et l'entretien d'environ 1060 km de pistes de desserte agricole et de routes provinciales prioritaires⁶⁷ durant la phase I, la construction des ouvrages d'art requis, ainsi que l'aménagement de débarcadères pertinents pour l'accostage de baleinières et pirogues. Le Programme tirera parti des approches développées par les autres projets et des expériences du passé dans les zones ciblées. Dans cette perspective et à partir de 2013, une complémentarité et synergie avec les autres intervenants sera assurée, dont le PRODEKK (CTB), le PPC (Banque Mondiale) et le PADIR (BAD).

34. En concertation étroite avec les autorités provinciales et nationales, les services publics concernés (Office des routes et DVDA) ainsi que les partenaires du développement local (CARG), les pistes et infrastructures à réhabiliter et/ou à construire seront identifiées. Les critères de choix sont : (i) le niveau de production agricole actuel et potentiel et le potentiel de fréquentation/trafic ; (ii) le raccordement à un réseau structurant en bon état et l'adoption d'une approche multimodale entre les voies navigables et les routes ; (iii) la synergie et complémentarité avec d'autres investissements routiers dans la zone ; et (iv) la faisabilité technique, environnementale⁶⁸, économique et financière de la réhabilitation. Sur cette base, la sélection des pistes prioritaires sera faite par une structure de concertation qui impliquera les parties prenantes au niveau national et provincial, y compris les PTF/Programmes impliqués dans ce sous-secteur. Cette structure peut être le Conseil consultatif de suivi ou la commission routière provinciale.

⁶⁵ Voir DT III et son annexe 11 (Note technique sur l'amélioration de l'accès aux semences et matériels de plantation améliorés)

⁶⁶ Y compris les problématiques nutritionnelles spécifiques identifiées au cours de l'enquête de base.

⁶⁷ Voir détails en Appendice 2.

⁶⁸ Voir détails en Appendice 1 de l'Annexe 12.

35. Les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) seront utilisés sur des pistes (900 km) dont la dégradation n'est pas intense. En recourant à des ONGD et des entreprises locales, et à la main d'œuvre jeune (approche HIMO), des emplois pour les jeunes seront créés en milieu rural, soit environ 1600 à 2000 personne-jours par km de piste réhabilitée. Pour le traitement des points critiques et des tronçons difficiles (160 km) des travaux semi-mécanisés seront utilisés et mis en œuvre par les brigades spécialisées de l'Office des routes.

36. Le Programme financera : (i) les études techniques et environnementales ; (ii) la préparation des DAO ; (iii) les travaux de réhabilitation et d'entretien pendant une période de deux ans ; (iv) le contrôle de qualité par DVDA et l'ODR respectivement ; et (v) la mise en place des Comités locaux d'entretien des routes (CLER) et de leurs unions territoriales et leur fonctionnement pendant une période de 2 ans. Au niveau du district et des territoires d'intervention, une concertation sera assurée avec la Direction des voies de desserte agricole (DVDA), l'Office des routes (ODR), les autorités provinciales et les autres intervenants afin d'assurer un entretien durable des pistes réhabilitées par le FRER.

Composante III : Coordination et gestion du programme

37. Le résultat attendu (Résultat 7) est une gestion efficace du PAKAKIN inscrite dans l'harmonisation des appuis et dans la durée.

38. **Gestion du Programme.** Afin d'assurer une mise en œuvre efficace, le Programme prendra en charge : (i) l'établissement et le fonctionnement d'une UGP à Kikwit, ainsi que d'une Antenne à Mbanza-Ngungu ; (ii) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation du PAKAKIN (voir : Annexe 6) ; et (iii) une contribution au fonctionnement du Bureau de liaison des projets du Gouvernement cofinancés par le FIDA.

39. **Gestion des savoirs et communication.** Le PAKAKIN contribuera également aux activités de gestion des savoirs et de communication communes à toutes les interventions du FIDA en RDC. A cette fin, la Responsable de la communication et de la gestion des savoirs du Bureau de liaison travaillera en étroite collaboration avec l'UGP et les partenaires de mise en œuvre du Programme.

40. **Contribution à l'harmonisation et à la coordination des appuis.** Le PAKAKIN contribuera au renforcement de l'harmonisation des appuis au développement agricole et rural et plus spécialement⁶⁹ à :

- i. La coordination sectorielle et la gouvernance du secteur agricole, ainsi que le renforcement du leadership des OP dans les zones ciblées, notamment par : (a) des appuis aux mécanismes de concertation (CARG de territoire) et d'harmonisation et de cohérence des interventions au niveau provincial et des territoires; (b) l'amélioration du flux d'information, inventaire des acteurs et interventions et la capitalisation de bonnes pratiques ; et (c) la concertation, la préparation et le suivi des Plans de travail et budget annuels (PTBA) pour le développement agricole des secteurs et territoires ciblés en concertation avec les partenaires publics et associatifs locaux.
- ii. La relance de la vulgarisation décentralisée par un dispositif participatif d'appui et de formation multipartenaire coordonné en réponse à la demande des unions et des OP, y compris : (a) le renforcement des capacités des services publics décentralisés par des spécialistes techniques de l'opérateur de proximité et la mise en place d'équipes mixtes de secteur en appui aux unions ; (b) l'utilisation des moyens modernes de communication et de diffusion des informations (radio, téléphone mobile, clubs d'écoute) ; et (c) le renforcement des capacités techniques des prestataires de services de vulgarisation et des techniciens, notamment en méthodologies de vulgarisation, accès aux innovations agricoles et l'intégration des aspects genre,

⁶⁹ Eléments à intégrer dans les TdR des opérateurs de proximité.

nutritionnels et de gestion durable des ressources dans le cadre du changement climatique. Le Programme animera également un groupe de concertation provincial sur l'adaptation des stratégies de vulgarisation participative et multipartenaire.

- iii. Intégration transversale du genre en vue de tenir compte systématiquement des besoins propres aux femmes et aux hommes en vue de promouvoir l'égalité de genre et le renforcement social et économique des femmes et des jeunes. Les activités seront centrées sur l'intégration systématique d'espaces d'échange et de sensibilisation sur la division des tâches et responsabilités, des quotas de bénéfices réservés aux femmes et aux jeunes et des formations pour les femmes et les OP sur le leadership féminin, l'éducation nutritionnelle et l'entrepreneuriat féminin.

APPENDICE 1. SITES POTENTIELS POUR LES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES

POTENTIEL AMENAGEABLE EN MARAÎCHAGE⁷⁰

Surfaces aménageables en maraîchage dans le Pool Malebo

	Nomenclature des canaux selon le lotissement hydraulique de l'étude SCET-Tunisie	Superficie brute irriguée par les canaux du lotissement (hectares)	Superficie apte et prévue pour les cultures maraîchères (hectares)
Secteur B (Massina 1)	B-CS1-T1/CS3-T1-T2-T3-T4-T6	124 ha	100 ha
Secteur C (Massina 2)	C-CS1-T1-T2-T3-T4-T5-T8-T9-T12	264 ha	192 ha
Secteur D (Massina 3)	D-CS1a-T1-T2-T3-T4	94 ha	87 ha
	Total	482 ha	379 ha

Potentiel aménageable sur l'axe Kinshasa – Mbanza-Ngungu - Songololo

Zones	Sites	Superficie (ha)	Nombre de maraîchers
KISANTU	17	1388 ha	2392
KIMPESE /SONGOLOLO	12	394 ha	3116
MBANZA-NGUNGU	26	578 ha	7055

⁷⁰ Voir détail dans le DT VI.

APPENDICE 2. LISTE DES PISTES A REHABILITER (résultat des discussions avec les CARG des territoires ciblés)

1. **KWILU.** Conformément à la stratégie d'intervention du programme (cf. DT V relatif au désenclavement des zones de production), la sélection des routes à prendre prioritairement en compte a été faite en étroite concertation avec les institutions locales, notamment les CARG, et sur la base de critères permettant entre autres d'assurer le désenclavement efficace et efficient de zones de production dans une logique de complémentarité et de synergie avec le financement et la programmation d'autres intervenants. Ainsi :

- a. **Dans le Territoire d'Idiofa**, dix itinéraires totalisant environ 303 km ont été formellement identifiés comme prioritaires et à même d'améliorer substantiellement l'accessibilité des zones à haut potentiel de production. Il s'agit de :
 - Dans le Secteur de Banga : trois itinéraires totalisant ~100 km, qui sont respectivement Banga – Laba – Lubwe (22 km), Mutsum – Kalaganda – Lubwe (18 km), Punkulu (au nord de Idiofa) – Nkutu – Lubwe au bac de Kabanji (28 km), et Bac de Kabanji – Vepulu (30 km) ;
 - Dans le Secteur de Idiofa : trois itinéraires totalisant ~80 km, qui sont respectivement Elom – Ngwili – Mulanbongo (28 km), Musenge Mputu – Lasele – Kwango – Ifanzondo – Route PADIR (35 km), et Ifanzondo – Mission Catholique Intshueme – Lungu (17 km) ;
 - Dans le secteur de Kalaganda, deux itinéraires prioritaires ont été formellement identifié : Muefo – Port Ekubu (7 km) et Musanga Esa – Lwele –Eyenne Mankondo (17 km) ; à ceci s'ajouterait une provision de 100 km de bretelles pour désenclaver une grappe de localités particulièrement isolés mais grands producteurs de manioc.
- b. **Dans le Territoire de Bulungu**, cinq itinéraires totalisant environ 417 km ont été identifiés, qui sont respectivement : (i) Kasai – Punga – Zaba – Bagata, de 50 km de long ; (ii) Pindi station – Kisale – Mungindu, long de 67 km ; (iii) Commune Kazamba – Pai Kongila, d'une longueur de 150 km ; (iv) Kasai – Punga – Bulungu, de 50 km de long ; et (v) Mission Catholique Kikwit Sacré Cœur – Beamoussaye – Ekubi, long de 100 km.
- c. **Dans le Territoire de Gungu**, quatre itinéraires totalisant environ 199 km ont été identifiés qui sont respectivement : (i) Gungu – Kilamba – Mungindu, long de de 50 km ; (ii) Gungu – Kisale – Mungindu, long de 67 km ; (iii) Mungindi – Kabudi (sur la route Kikwit – Feshe), d'une longueur de 32 km ; et (iv) Gungu – Kandale, long de 50 km. A ceci s'ajouteraient huit autres itinéraires considérés de priorité 2, dont la liste est donnée dans le document de travail relatif au désenclavement des zones de production.

2. **Dans le Bas-Congo**, les axes prioritaires n'ont pas été prédéterminés, les sites à aménager étant eux-mêmes à sélectionner sur la base de critères (relatifs notamment au foncier, au degré d'organisation, etc. (cf. DT VI relatif à l'aménagement de sites maraîchers). Par ailleurs, vu l'étendue limitée du Bas-Congo (53 920 km², soit 2,3% du territoire national) et les programmes routiers exécutés, en cours ou prévus dans la province, le PAKAKIN aura probablement peu à investir en matière de désenclavement ; cependant des options pourraient être prises en cas d'aménagement de sites 'excentrés' par rapport aux axes actuels de desserte. Dans cette éventualité, une provision de 100 km a été faite.

ANNEXE 5: MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

i. Coordination et gestion du Programme

1. **Tutelle.** (voir : texte principal). Le secrétariat du COP pour les projets cofinancés par le FIDA est assuré par le Bureau de liaison.
2. **Comité de pilotage (COP).** (voir : texte principal).
3. **Comité technique de suivi.** Un Comité Provincial de coordination et de suivi (CPCS) unique pour l'ensemble des projets des Secteurs agricole et rural a été mis en place par Arrêté interministériel n° 00255/CAB/MINAGRI/2010 du 26/01/2010 et n° 001/CAB/MINIDER/2010 du 29/01/2010.
4. **Conseil agricole et rural de gestion.** Les CARG auront pour fonctions⁷¹ de: (i) jouer le rôle d'interface entre l'UGP et le COP ; (ii) assurer le suivi participatif de proximité en vue de s'assurer de la bonne exécution des activités du Programme ; (iii) donner leur avis sur les PTBA de territoire avant leur présentation et adoption au COP ; (iv) alerter, le cas échéant, le Président du COP sur des cas éventuels de faiblesses ou d'abus constatés dans la mise en œuvre du Programme. Par besoin d'efficacité, au cours de la première phase du Programme, les CARG des territoires bénéficieront d'un renforcement des capacités. Le Programme accompagnera également la création des CARG dans les secteurs.
5. **Les inspecteurs provinciaux de l'agriculture et ceux du développement rural,** seront des relais du Programme au niveau de provinces et seront impliqués dans les missions de suivi du Gouvernement central et de supervisions organisées par le FIDA. Le PAKAKIN s'inscrit dans la dynamique de la décentralisation : (i) au niveau provincial, le Comité consultatif provincial sera impliqué dans la préparation et le suivi de la mise en œuvre du PTBA et (ii) au niveau de chaque territoire, le CARG sera impliqué dans la planification et le suivi du Programme (voir : Annexe 6).
6. **Unité de Gestion du Programme.** (voir : texte principal).
7. **Antenne de Mbanza-Ngungu.** (voir : texte principal).
8. **Bureau de liaison des projets du FIDA.** Le PAKAKIN cofinance le fonctionnement du Bureau de liaison des projets du Gouvernement cofinancés par le FIDA. Le Bureau de liaison assurera les services de : (i) la passation des marchés au niveau national ; (ii) l'appui à la gestion des savoirs et la communication ; (iii) la vérification et la validation des dossiers de demandes de remboursements des fonds ; (iv) la supervision du processus de recrutement des cadres de l'UGP et de l'Antenne ; (v) la liaison entre l'UGP et le Ministère de l'agriculture et du développement rural et les autres Ministères nationaux; (vi) la supervision du processus de pré-sélection des prestataires potentiels de services ; (vii) la supervision de l'étude de base ; et (viii) la préparation de l'atelier de démarrage du Programme.

ii. Modalités de mise en œuvre des composantes 1 et 2

9. Le point d'entrée de la mise en œuvre des composantes 1 et 2 (hors aspect désenclavement) est le Diagnostic institutionnel participatif (DIP) des unions et des organisations de base présentes dans la zone d'intervention. Celui-ci permet de déterminer les capacités institutionnelles de chaque union et de proposer des plans d'appui pour leur autonomisation graduelle. Le DIP sera réalisé par l'INADES au démarrage du PAKAKIN et sera actualisé chaque année afin de mesurer les progrès réalisés par les unions.
10. Le type de partenariat et le plan d'appui institutionnel dépendront du résultat de l'analyse DIP : (i) les unions de niveau 1 et 2 (autonomie faible) recevront un appui direct de l'INADES sur les aspects de renforcement institutionnel, de formation des leaders et

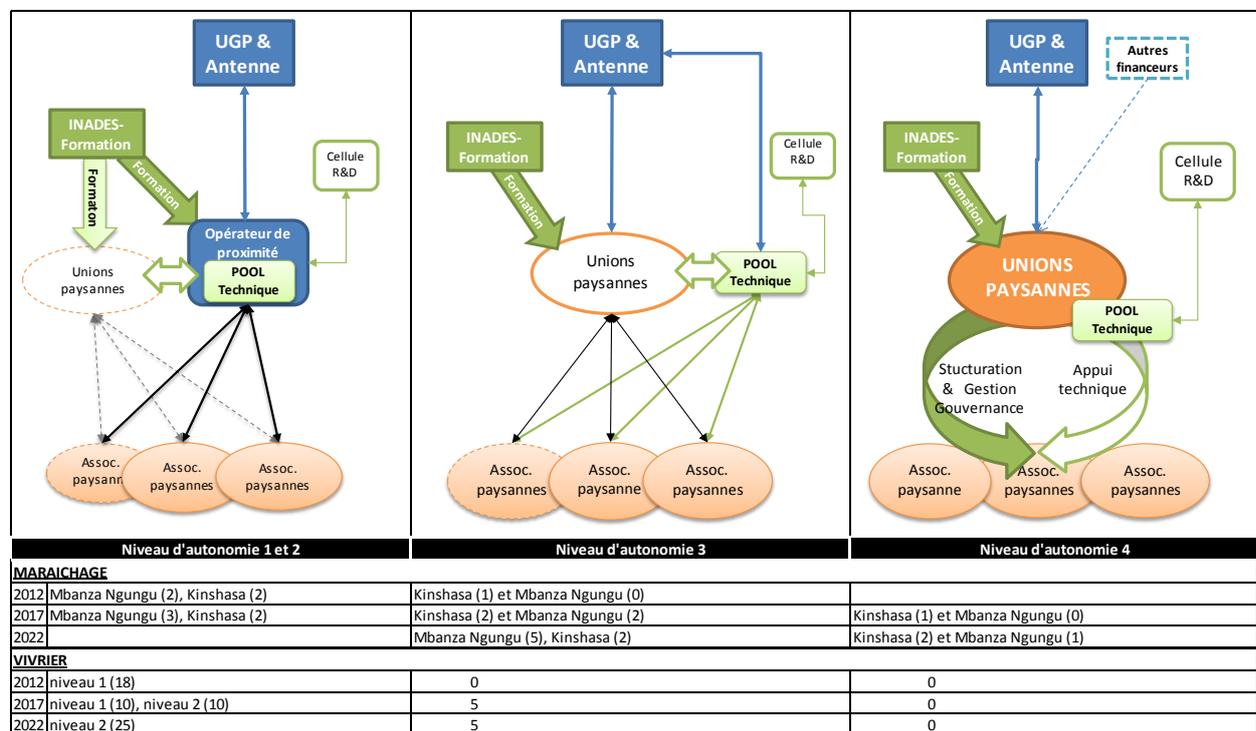
⁷¹ Cette fonction spécifique des CARG, comme cadre de concertation privé-public dans les territoires, requiert d'amender l'arrêté de leur création en vue de leur permettre d'assurer le suivi participatif au niveau local.

d'amélioration des outils de gestion alors que l'opérateur de proximité⁷² se chargera des aspects liés à l'intensification de la production et de la commercialisation ; (ii) les appuis des unions de niveau 3 (autonomie moyenne) permettront aux faitières d'acquérir une plus grande autonomie financière et organisationnelle, notamment en mettant en cogestion le pool d'appui-conseil technico-économique (contrat entre les unions et l'UGP mais dans lequel l'UGP garde la maîtrise des financements) ; et (iii) les unions de niveau 4 (autonomie satisfaisante) géreront directement les financements octroyés par l'UGP et seront capables de faire appel à des services d'appui-conseil et de renforcement de capacités externes (cf. schéma ci-dessous).

11. L'INADES sera responsable du renforcement institutionnel des unions dans les deux pôles du Programme par l'appui aux animateurs des unions. Dans le pôle maraîcher - là où il n'y a pas d'unions - l'INADES accompagnera également les associations de base pour favoriser l'émergence de faitières ou le ralliement à des unions existantes. Ce dernier appui sera couplé à l'appui technique aux associations via l'approche CEP, mise en œuvre par le pool d'appui-conseil.

12. Le pool d'appui-conseil évoluera en fonction du niveau d'autonomie des unions passant d'une gestion par un opérateur de proximité (ou l'antenne de Mbanza-Ngungu dans le cas du pôle maraîcher) à une cogestion entre l'UGP et les unions, l'objectif final étant d'atteindre une gestion/maîtrise complète des services aux membres par les unions.

Figure 1: Evolution de l'offre d'appui suivant le niveau d'autonomie des OP



13. L'INERA travaillera en étroite collaboration avec les unions de producteurs pour l'identification d'innovations et la production de semences améliorées. Dans ce dernier cas, les semences de base produites par l'INERA (sous-contrat avec le PAKAKIN ou les unions une fois autonomes) seront distribuées pour multiplication à des agri-multiplicateurs appartenant aux unions. Dans le cas du pôle vivrier ou les quantités produites seront importantes, les semences des agri-multiplicateurs seront revendues aux unions à un prix subventionné (dégressif avec le temps). Dans le pôle maraîcher, les semences maraîchères purifiées seront directement produites par les unions qui les commercialiseront

⁷² Dans le cas du pôle maraîcher, c'est l'antenne du PAKAKIN qui joue le rôle d'opérateur de proximité.

préférentiellement à leurs membres dans le cadre de la diversification de l'offre de services aux membres. A terme, la durabilité du système devrait être facilitée par la demande des producteurs, qui structurés dans des unions fortes, seront capables de financer la production des semences de base par la recherche.

Consolidation du pôle maraîcher

14. L'antenne de Mbanza-Ngungu rassemblera les compétences du pool technico-économique d'appui-conseil dont les techniciens - quel que soit leur provenance - seront recrutés sur une base compétitive. Le responsable maraîchage coordonnera les activités des équipes de techniciens du Bas-Congo (une équipe pour le territoire de Songololo et une équipe pour les territoires de Mbanza-Ngungu et Madimba) et de Kinshasa. Le pool sera constitué d'une équipe mixte : (i) d'agents du SENAHUP dont l'expérience en horticulture est démontrée ; (ii) de techniciens de l'Inspection de l'agriculture au niveau des territoires ; et (iii) de techniciens contractés par le PAKAKIN. Le Programme recrutera des prestataires de services pour des tâches ponctuelles notamment en lien avec les aspects de valorisation de la production et l'encadrement des associations d'utilisateurs de l'eau pour les aménagements hydro-agricoles. En fonction des capacités des unions et des besoins, les techniciens seront détachés directement dans les unions maraîchères. Afin d'assurer une compétence maximale du pool, l'Antenne organisera des sessions régulières de formation technique pour les techniciens.

15. Le SENAHUP assurera la fonction régulatrice, y compris pour le contrôle de qualité des productions maraîchères, et mettra douze (12) vulgarisateurs agricoles à la disposition du pool technico-économique, qui assurera leurs moyens de travail et de mobilité et leur payeront les primes de performance convenues. Par ailleurs, les Inspections provinciales et territoriales de l'agriculture seront impliquées et concertées dans le suivi des activités du Programme. Pour la recherche-action, une convention sera signée avec la station de l'INERA à Mvuazi qui mettra à disposition deux jeunes chercheurs dynamiques ayant une solide formation de base pour mener les activités de R-D sur la thématique du maraichage.

16. En ce qui concerne les aménagements hydro-agricoles, les tâches seront réparties comme suit : (i) les études seront préparées par l'Antenne quand elles sont simples ou par un bureau d'études pour celles requérant une plus grande expertise; (ii) la mise en œuvre sera confiée à un opérateur spécialisé et/ou aux unions dans le cas de travaux simples ; et (iii) le contrôle et la supervision des travaux seront réalisés par l'Antenne ou par un bureau d'étude pour les travaux plus complexes.

17. La performance des équipes sera évaluée par les missions de suivi effectuées par le Gouvernement, de supervision et de revue à mi-parcours. Elle sera également discutée lors des ateliers participatifs qui seront organisés chaque année.

Relance du pôle vivrier au Kwilu

18. Dans chaque territoire (Bulungu, Idiofa, Gungu), un opérateur de proximité (constitué d'un consortium entre une ONGD nationale/internationale d'une part et des petites ONGD locales d'autre part) sera recruté sur la base d'un contrat de performance renouvelable annuellement pour la mise en œuvre des sous-composantes II.1 (complémentaire à l'intervention d'INADES) et II.2. Les critères de sélection des opérateurs de proximité sont : (i) l'expérience de travail en RDC et la connaissance de la zone d'intervention ; (ii) les capacités techniques d'intervention (expériences pertinentes menées dans la zone du Programme ou similaires dans d'autres provinces) ; (iii) le profil technique de l'équipe du prestataire ; (iv) les capacités logistiques et matérielles d'intervention ; (v) une capacité fiduciaire démontrée ; (vi) l'expérience dans la production vivrière et l'approche « champ école paysan » ; et (vii) l'expérience et la capacité à travailler en consortium avec les ONG locales.

19. Pour permettre aux opérateurs de proximité de mettre en œuvre les activités, il est important de renforcer les capacités de leur personnel dans les domaines de la logique d'intervention de PAKAKIN, du ciblage spécifique, du genre et des procédures de planification et de suivi.

20. Pour la vulgarisation, une meilleure articulation de l'offre et de la demande des services de vulgarisation requiert : (i) la consolidation des besoins en services des producteurs individuels en demande collective d'appui prioritaire au niveau des associations de base et de leurs unions (mise en œuvre par la structuration paysanne) ; et ; (ii) le renforcement de l'offre de services technico-économiques au niveau des secteurs capable de répondre à la demande structurée des producteurs. A cet effet, le PAKAKIN renforcera les capacités d'appui technique au niveau des secteurs par l'établissement d'équipes mixtes, comprenant : (i) 2-3 techniciens compétents du Ministère de l'agriculture et du développement rural ; et (ii) 2-3 techniciens spécialisés du prestataire de service du territoire. Ces équipes techniques mixtes, dont les profils seront adaptés aux besoins locaux (nombre et qualification), seront situées au niveau des secteurs ciblés (14), mobiles, dotées des moyens de travail et de communication et régulièrement formées. Un appui financier au renforcement des capacités de coordination et d'appui technique des inspections territoriales de l'agriculture et du développement rural est également prévu.

21. Pour le développement du pôle vivrier, les services publics de l'Etat participeront à la mise en œuvre des activités du PAKAKIN à différents niveaux : (i) les services administratifs et techniques ainsi que les bénéficiaires des territoires représentés par les CARG prendront part dans la planification et la programmation des infrastructures rurales pour la nécessité de la mise en cohérence avec d'autres programmes ; (ii) les services spécialisés de l'agriculture et du développement rural au niveau des territoires (e.g. SENASEM) pour la certification des semences et le contrôle de qualité ; (iii) l'INERA dans la production des semences de base et l'appui en innovations par la R-D ; (iv) l'administration de la Division provinciale du genre, de la famille et de l'enfant pour le suivi-évaluation des activités liées au genre. Ces services signeront (au niveau provincial) des conventions de prestation des services avec le PAKAKIN. Le Programme signera éventuellement un partenariat public-privé avec les acteurs privés et associatifs spécialisés dans la commercialisation et le transport des produits.

Tableau 1 : Mise en œuvre des composantes

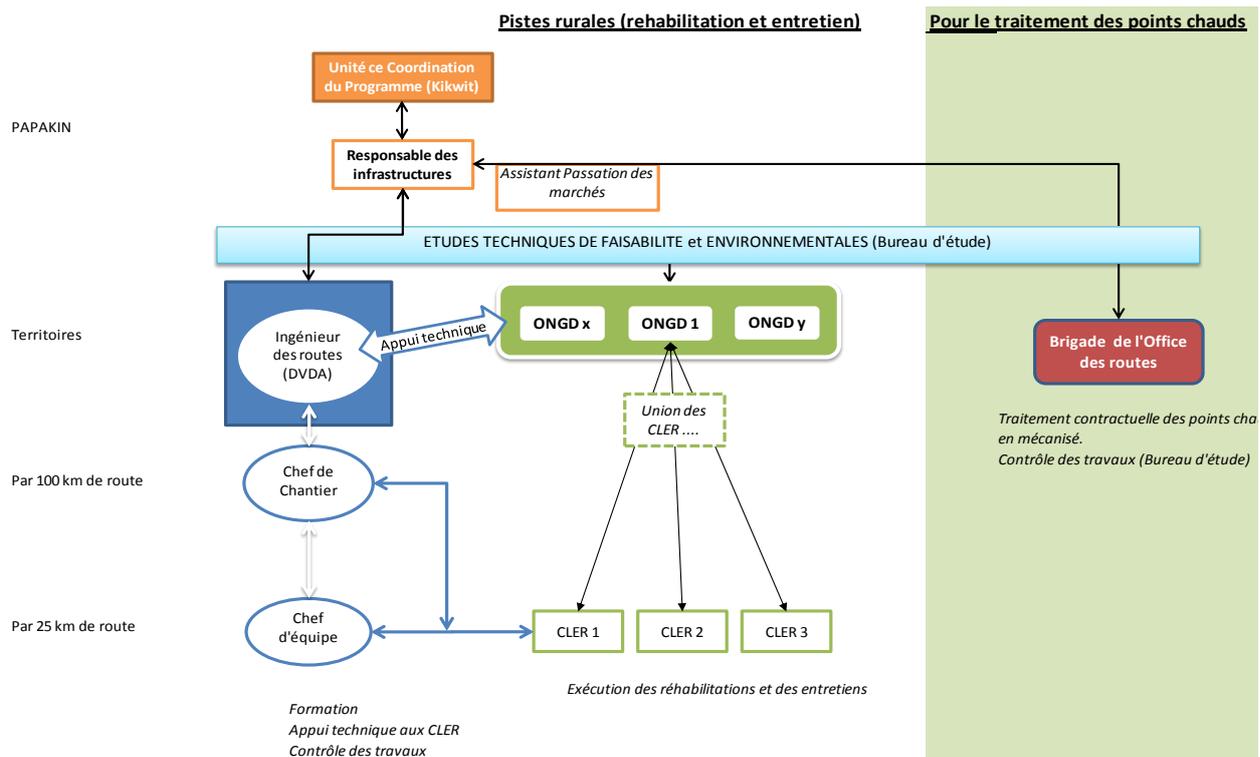
S/Composantes	Prestataires	Régulateur
Consolidation du pôle maraîcher	<ul style="list-style-type: none"> • INADES pour la structuration des OP (méthodologie, formation des formateurs et facilitation au niveau « union ») • Antenne de Mbanza-Ngungu et pool technico-économique (+ ou -) cogéré pour le Bas-Congo et Kinshasa • <i>INERA Mvuazi (R-D maraîchère) innovations et semences de base</i> 	SENAHUP
Aménagements hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • INADES pour la structuration des OP (méthodologie, formation des formateurs et niveau « union ») ; • Bureau d'études pour la préparation des DAO ; • PME pour les travaux d'aménagements hydro-agricoles ; • Bureau d'études pour le contrôle de qualité ; • Antenne de Mbanza-Ngungu et Unions pour la formation des comités de gestion de l'eau. 	
Relance du pôle vivrier au Kwilu	<ul style="list-style-type: none"> • 3 opérateurs de proximité (ONGD) pour Bulungu, Idiofa et Gungu respectivement ; • INERA-Kiyaka et partenaires (R-D vivrière) innovations, système de production améliorés et semences de base. 	Inspection de l'Agriculture, SENASEM
Réhabilitation des pistes/ routes ⁷³	<ul style="list-style-type: none"> • Office des Routes pour la réhabilitation semi-mécanisée et mécanisée ; • Mise en œuvre par ONGD locales spécialisées • Appui technique DVDA-territoriale ; • Prestataires (PME et bureau d'études) pour la mise en œuvre ; • Union des CLER 	DVDA et ODR

iii. Mise en œuvre de la sous-composante « réhabilitation des pistes »

22. La mise en œuvre de la sous composante désenclavement des zones de production vivrière sera coordonnée par le Responsable des infrastructures rurales (RIR) de l'UGP, qui sera appuyé par un ingénieur spécialisé détaché de la DVDA et déployé au niveau de chacun des territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu (Figure 1). Cette équipe sera responsable des activités suivantes : (i) la validation des devis de réhabilitation de pistes développés par les bureaux d'études ; (ii) la participation à la commission des marchés pour le recrutement compétitif des entreprises et ONGD pour l'exécution des travaux en HIMO et l'organisation du dispositif d'entretien ; (iii) la formation de base et continue des chefs de chantier, chefs d'équipe et des CLER ; (iv) l'appui technique aux ONGD adjudicataires de l'organisation du dispositif de réhabilitation et d'entretien HIMO par les CLER; (v) la certification de l'achèvement des travaux de réhabilitation et d'entretien ; et (vi) la soumission des besoins annuels en entretien au FRER et au Programme. Ce personnel sera équipé en moyens de transport et outils de travail, recevra une prime mensuelle, et sera indemnisé pour ses frais de déplacements.

Figure 1 : Mise en œuvre de la sous-composante désenclavement

⁷³ Principalement pour les segments de routes provinciales dont la réhabilitation et l'entretien n'est pas encore assuré et en vue de permettre le raccordement des routes de déserte ciblées sur le réseau routier provincial.



23. Les études techniques et environnementales préalables aux travaux de réhabilitation ou d'entretien des pistes et la supervision des travaux seront confiées à des bureaux d'étude, recrutés par appel d'offres.

24. L'exécution des travaux de réhabilitation des routes en HIMO ainsi que l'organisation du dispositif de l'entretien seront contractées de manière compétitive à des ONGD locales expérimentées en la matière. Celles-ci organiseront les chantiers et appuieront la structuration des CLER et de leurs unions. A cette fin, les ONGD contractées bénéficieront d'une formation approfondie de la DVDA en techniques de réhabilitation et d'entretien des routes, ainsi qu'en organisation de chantiers. Elles formeront à leur tour les chefs de chantier, les chefs d'équipe et les CLER avec l'appui technique des ingénieurs territoriaux détachés par la DVDA.

25. Pour les portions critiques des routes à réhabiliter (environ 15%), la méthode semi-mécanisée (Haute intensité d'équipement -HIEQ) sera utilisée pour assurer une meilleure durabilité. Ces travaux seront contractés de gré-à-gré à des brigades spécialisées de l'Office des Routes qui interviendront en régie pour traiter ces points chauds/critiques sur la base d'une programmation glissante sur deux ans.

26. La réception des tronçons de route, selon qu'ils soient d'intérêt régional ou d'intérêt local, sera effectuée respectivement par l'Office des routes et la DVDA⁷⁴. L'entretien sur le réseau des routes à intérêt régional et de desserte agricole appliquera l'approche communautaire avec la mise en place des CLER. Le Programme financera l'entretien des routes pendant deux ans après lesquels le FRER devra prendre la relève et financer les travaux de l'entretien. Le mécanisme de financement de l'entretien des routes est aligné sur les pratiques adoptées par le PARSAR/PADIR (BAD) et le PRODEKK (CTB). Ce mécanisme sera institutionnalisé avec le renforcement des capacités du FRER envisagé dans le cadre des appuis de renforcement institutionnel prévus dans le PRODEKK.

⁷⁴ Suivant le type de routes considérées (voir détails dans le DT V)

iv. Partenariats

27. **INADES-Formation Congo.** Le PAKAKIN signera un contrat de performance avec INADES-Formation Congo en tant que partenaire stratégique des projets du Gouvernement cofinancés par le FIDA en RDC. L'INADES sera responsable pour : (i) la formation du personnel des opérateurs de proximité et des formateurs dans le domaine de la structuration des organisations paysannes, de la micro-finance, des clubs d'écoute et du genre ; (ii) l'identification et la mise à disposition des modules de formation dans ses domaines d'expertise ; (iii) l'assurance qualité du processus de structuration des unions et des OP ; (iv) l'intégration de la dimension de genre ; (iv) l'appui-conseil aux unions (et fédérations) dans les domaines suivants : (a) la préparation de leurs plans d'action (et éventuellement des fédérations); (b) les audits organisationnels et financiers des unions; et (c) les diagnostics participatif des unions (suivi du niveau d'autonomie). L'INADES recevra l'appui ponctuel d'une assistance technique internationale afin d'améliorer la qualité de son intervention.

28. **Recherche-Développement.** Le PAKAKIN signera un contrat de partenariat avec l'INERA pour un programme de recherche-développement à la station de Kiyaka, axé sur : (i) le manioc et les systèmes de production agricoles durables ; (ii) la production des semences de base des variétés améliorées sélectionnées résilientes (manioc, maïs, arachide, haricot.) s'adaptant au changement climatique ; (iii) l'identification d'innovations techniques de productions durables adaptées aux conditions de la zone d'intervention. De même un partenariat sera établi avec l'INERA-Mvuazi pour développer un pôle de R-D en maraichage avec deux jeunes chercheurs responsables des innovations maraîchères et de la purification de semences locales maraîchères. Les thèmes de recherche seront adaptés aux besoins identifiés par les unions en termes de production et de valorisation des cultures horticoles. Concernant la production de semences de base, l'INERA signera un contrat de production avec le Programme qui permettra le préfinancement de la production des bases.

v. Conventions avec les services publics

29. voir : texte principal

APPENDICE 1: PHASE DE DEMARRAGE DU PROGRAMME

Démarrage effectif des projets appuyés par le FIDA

Pourquoi un support spécifique au démarrage du programme?

Sur la base de leçons apprises en RDC et au niveau du système régional de gestion des savoirs du FIDA, il apparaît qu'il existe plusieurs facteurs contribuant à un démarrage lent et une performance faible : (i) les délais de recrutement ; (ii) le retard dans la mise en place d'un système de gestion fiduciaire ; (iii) les délais d'exécution des enquêtes de base et la mise en place du système de suivi évaluation ; et enfin (iv) la faible compréhension des documents de projet par ceux qui doivent les mettre en œuvre. En effet, force est de constater que les documents de projet sont souvent préparés par des consultants extérieurs sans réelle implication de ceux qui vont les mettre en œuvre : de ce fait, les équipes de projet (des gestionnaires aux équipes de terrain) manquent souvent d'une vision commune et partagée de 'comment les résultats doivent être réalisés'. Les ateliers de démarrage trop souvent se limitent à des présentations du projet et plus spécifiquement sur les procédures administratives, sans approfondir la compréhension du montage et des détails opérationnels de la mise en œuvre.

Que vont adresser les opérations de démarrage ?

Les opérations de démarrage vont adresser 5 activités : (i) le lancement anticipé de l'annonce de vacances de postes pour l'UGP du PAKAKIN et de son antenne ; (ii) le lancement du recrutement des opérateurs de proximité ; (iii) l'acquisition d'outils de gestion fiduciaire et comptable et la formation des membres de l'UGP sur leur utilisation; (iv) la mise en place d'un atelier d'appropriation des documents du programme par l'UGP et ses partenaires; et (v) la mise en place de l'enquête de référence et du diagnostic institutionnel participatif des Unions.

Le recrutement du personnel de l'UGP et de son antenne. Suite à l'endossement du Gouvernement et du FIDA du montage de coordination et gestion du programme, le Bureau de Liaison des projets cofinancés par le FIDA en RDC procédera à la publication des appels à candidature pour les postes de l'UGP et de son antenne. Ces appels à candidature seront largement disséminés dans la presse locale, les sites internet de recrutement, les ministères provinciaux et au niveau des ONG. Le Ministère du Genre disséminera ces appels à candidature auprès des femmes professionnelles. Le Bureau de Liaison facilitera la mise en place de la commission de recrutement et veillera à la participation de représentants de la société civile dans la commission 5COPACO, CONAPAC, INADES). Les appels à candidature pourront être lancés fin juillet 2012. La commission de recrutement pourra établir la liste longue et courte en début septembre et procéder aux entretiens au cours du mois de septembre 2012. Les candidats aux postes de Coordonnateur, Responsable Administratif et Financier, Chef d'Antenne et Comptables seront sélectionnés en premier et notifiés de leur sélection début octobre 2012 suite à l'approbation du programme au Conseil d'Administration du FIDA.

Le recrutement des opérateurs de proximité. Les opérateurs de proximité seront composés de consortiums d'ONGD internationales/nationales d'une part et ONGD locales d'autre part pour appuyer les Unions dans la prestation de services économiques à leurs membres. Ils seront recrutés selon la méthode sélection basée sur la qualification et le coût.

L'acquisition d'outils de gestion financière et comptable et la formation des membres de l'UGP sur leur utilisation. Le Ministère des Finances et le service d'administration des financements au FIDA conviendront lors de la négociation du Programme, des spécifications techniques de l'outil de gestion financière et comptable. Le Bureau de Liaison entamera l'acquisition de ce logiciel selon les méthodes de passation de marché convenues avec le Ministère des Finances. Le marché d'acquisition du logiciel comprendra l'installation du logiciel, son paramétrage sur la base du manuel de gestion financière et administrative qui sera élaboré, et la formation du personnel, ainsi que la provision d'une assistance technique pendant un an.

L'organisation d'un atelier d'appropriation des documents de conception du programme. L'approche proposée vise à combler l'écart entre les documents de conception du Programme et la compréhension des gestionnaires et des équipes de mise en œuvre qui devront opérationnaliser le Programme. Un processus de traduction du document et du concept du Programme en 'pratiques de mise en œuvre' sera proposé : celui-ci permettra de clarifier les tâches attendues, les critères de performance pour les différents intervenants et le montage institutionnel, en vue d'établir les bases pour l'amélioration continue des performances des équipes, tant de l'UGP que des équipes de terrain. L'atelier clarifiera également les démarches de mise en œuvre de chaque composante et sous-composante. En outre, les capacités des équipes seront évaluées en fonction des actions à mettre en

œuvre et un plan de formation sera développé suivant les besoins. Les mécanismes de remontée des informations du terrain seront identifiés en vue de permettre des décisions rapides sur ce qui devra être adapté et amélioré dans le cadre d'une mise en œuvre flexible, orientée sur les produits attendus.

L'atelier d'appropriation sera organisé au mois de décembre 2012 pour tous les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre du programme. De plus, les équipes du Programme seront supportées en continu par un 'coaching' et 'mentoring' à distance par le Bureau de Liaison, le bureau pays du FIDA et la Division des Services Financiers au FIDA à Rome.

La mise en œuvre de l'enquête de référence. Le rapport de conception finale du programme comprend les termes de référence de l'étude de référence. L'étude sera mise en place par le Service National de Statistiques Agricoles et le PRONANUT, qui bénéficieront d'un appui en méthodologie de IFPRI dans l'élaboration du questionnaire d'enquête, l'analyse et présentation des données. Il est prévu de démarrer cette enquête en octobre 2012. Les données préliminaires seront donc disponibles en novembre pour affiner le PTBA 2013 et formuler les plans d'action relatifs au ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes.

La mise en œuvre du diagnostic participatif des Unions dans le pôle vivrier et maraîcher. L'INADES entreprendra ce diagnostic en octobre 2012 et ceci permettra de discuter le plan d'action et appui spécifique requis par les unions dans le cadre du PTBA 2013.

Budget de la phase de démarrage

N°	RUBRIQUES	Montant (en USD)
1.	Processus de recrutement des cadres de l'UGP et de l'Antenne	10 000
2.	Processus de recrutement des opérateurs de proximité	10 000
3.	Acquisition des ordinateurs	5 000
4.	Acquisition du logiciel de gestion financière et de Suivi-Evaluation, formation	35 000
5.	L'organisation d'un atelier d'appropriation du Programme par l'UGP et des différents manuels (manuel des procédures administratives, financières et comptables, manuel d'opérations techniques et du suivi-évaluation et sur le PTBA et le plan de passation des marchés).	5 000
6.	Réaliser les enquêtes de référence	100 000
7.	Diagnostic Institutionnel Participatif	35 000
8.	TOTAL GENERAL	200 000

Financement de la phase de démarrage. Il est proposé d'accorder un don de USD 200 000 de l'enveloppe du financement pour la mettre à la disposition du Ministère de l'agriculture et du développement rural (sous la gestion du Bureau de liaison des projets cofinancés par le FIDA en RDC). Ce montant pourrait être libéré suite à la signature de l'accord de financement (à confirmer par les services juridiques du FIDA).

APPENDICE 2: PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2013 (Version abrégée)

1. Description du programme : (voir résumé du programme)

i. Réalisations du PTBA 2013 dans le pôle maraîcher

2. Les réalisations escomptées pour l'année 2013 se résument comme suit :

Réalisations	Prévision PTBA 2013	Réalisation en 2017
Nombre de bénéficiaires directs	H : 1 250 F : 1 250 Jeune 50%	H=6 000 F=6 000 J=50%
Revenu annuel d'une parcelle maraîchère (1000 m ²) – sur base CEP	Kin : 2 000 \$ BC : 1 300 \$	Kin=2 517\$ BC=1440\$
Niveau d'autonomie des unions maraîchères	Niveau 1 : 0 union Niveau 2 : 3 unions Niveau 3 : 3 unions	Niveau 1 : 1 union Niveau 2 : 4 unions/ 1 fédération Niveau 3 : 4 unions Niveau 4 : 1 union
Nombre de personnes formées par sexe et par âge	H=500 F=500 J =50%	H=2 000 F=2 000 J =50%
Nombre d'associations de base encadrées	60	480
% de femmes-membres d'OP	30%	40%
% d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou leur COCO	Maintenir valeur émanant du DIP	80%
Superficies emblavées en nouvelles technologies	Non applicable au PTBA 2013	225 Ha
% des maraîchers pratiquant la double culture (deux saisons)	Equivalent à valeur de base	Kin=75% BC=75%
Satisfaction des maraîchers des services d'appui techniques	H : 50% F : 50%	H : 60% F : 60%
Nb d'encadreurs techniques formés	H : 8 F : 4	H : 20 F : 10
Nombre de CEP maraîchage créés	125	500
Nb de maraîchers encadrés par les CEP (désagrégation par genre)	H : 1 250 F : 1 250 Jeune 50%	H : 6 000 F : 6 000 Jeune 50%
Qté de semences maraîchères multipliées		
Nb de démonstrations et essais	Non applicable au PTBA 2013	800
Nb d'innovations proposées par le point focal R&D	Non applicable au PTBA 2013	5
% des aménagements gérés de façon satisfaisante	Non applicable au PTBA 2013	Kin=75% BC=75%
Superficies aménagées à Kinshasa	Non applicable au PTBA 2013	400 Ha
Superficies aménagées sur l'axe maraîcher du Bas-Congo	PTBA 2013 contiendra sélection des sites et études de faisabilité sur environ 200 ha	800 Ha
Nb de comités de gestion fonctionnels	Non applicable au PTBA 2013	120

ii. Tableaux détaillés des activités et des coûts pour le pôle maraîcher

3. Le tableau ci-dessous résume les activités et les coûts liés à la réalisation des objectifs quantitatifs du PTBA 2013. Ils sont basés sur les estimations contenues dans le coût détaillé du programme. Les activités et coûts détaillés se trouvent dans le document de travail VII.

	Coût en USD	Source de financement en USD				Période	Entité responsable
		FIDA	Gouvernement	Bénéficiaires	INADES		
Activités							
Appui institutionnel aux unions maraîchères	341 000	274 210	32190	3 400	31 200	Octobre 2012 – DIP et plan d'action	MINAGRI et INADES
Appui institutionnel aux OP/ Système d'information et communication	52 000	49 100		2 900		Janvier à Décembre 2013	Antenne et INADES
Intensification de la production maraîchère	837 000	719 580	109620	7 800		Janvier à Décembre 2013	Antenne et pool technique
Pôle de recherche action	294 000	240 350	53650			Janvier à Décembre 2013	Antenne et INERA Mvuazi
Aménagements hydroagricoles	103 000	86 520	16480			Mars à Décembre 2013	Antenne
Etablissement et fonctionnement de l'antenne	392 000	330 890	61110			Juillet 2012 à Décembre 2013	MINAGRI et Antenne
TOTAL	2 019 000	1 700 650	273 050	14 100	31 200		
Catégories de dépenses							
Génie rural et routes	159 000	133 560	25440				
Equipement, véhicule et matériel	809 000	558 090	247 610	3 300			
Contrats d'exécution	821 000	779 000		10 800	31 200		
Personnel	146 000	146 000					
Fonctionnement	84 000	84 000					
TOTAL	2 019 000	1 700 650	273 050	14 100	31 200		

iii. Réalisations du PTBA 2013 dans le pôle vivrier

4. Les réalisations escomptées pour l'année 2013 dans le pôle vivrier se résument comme suit :

Réalisations	Prévision PTBA 2013	Réalisation en 2017
Nombre de bénéficiaires directs		H=30 000 F=30 000 J =50%
Revenu annuel d'une parcelle vivrière (1 ha)	mod.4=315\$ mod.5=145\$	mod.4=430\$ mod.5=210\$
Marge du producteur dans le prix de demi-gros des produits vivriers	Non applicable	Manioc:30% Huile :25%
Nombre d'unions par niveau d'autonomie	Niveau 1 : 18 unions	Niveau 1 : 10 unions Niveau 2 : 13 unions Niveau 3 : 2 unions
Nb d'associations de base encadrées	180	750
% des femmes-membres des OP	40%	50%
% d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou COCO	50%	67%
Nb d'associations qui regroupent et valorisent la production	Non applicable	200
Nb de personnes formées, par sexe et âge	H :630 F :630 J : 50%	H :4 500 F :4 500 J : 50%
Rendement moyen du manioc	9 t/ha	10 t/ha
Superficie de palmeraies améliorées	150 Ha	1200 Ha
Terres vivrières emblavées en nouvelles technologies	Non applicable	100 Ha
Terres vivrières en système de production amélioré	Non applicable	7 200 Ha
Nombre de paysans ayant accès à des semences et matériel végétal de qualité	A déterminer	H : 20 000 F :20 000 J : 50%

Réalisations	Prévision PTBA 2013	Réalisation en 2017
% producteurs satisfaits des services d'appui technique	M : 50% F : 50%	M : 60% F : 60%
Quantité de semences de base produites	A déterminer	40 t
Nb d'animaux vaccinés par type	A déterminer	Chèvres : 50 000 Poules : 2 millions
Nb de CEP créés	300	1200
Personnes par sexe participant aux CEP	H : 3 750 F : 3 750 J : 50%	H : 15 000 F : 15 000 J : 50%
Nb de démonstrations et essais	450	2000
Coût de transport diminué de 50%	Non applicable	0.5\$/t.km
Nb de km de pistes réhabilitées	20 km points chauds traités 180 km entretenus	1060 km
Nb de marchés de regroupage aménagés	Non applicable	
Nb de CLER fonctionnels	7	32
Taux d'entretien des pistes	100%	100%

iv. Tableaux détaillés des activités et des coûts pour le pôle vivrier

5. Le tableau ci-dessous résume les activités et les coûts liés à la réalisation des objectifs quantitatifs du PTBA 2013. Ils sont basés sur les estimations contenues dans le coût détaillé du programme. Les activités et coûts détaillés se trouvent dans le document de travail VII.

	Coût en USD	Source de financement en USD				Période	Entité responsable
		FIDA	Gouvernement	Bénéficiaires	INADES		
Activités							
Appui institutionnel aux organisations faitières - INADES	472 000	387 600	55 200	7 000	22 200	2012 - DIP et plan d'action	MINAGRI - INADES
Appui institutionnel aux OP de base : système d'information et communication	113 000	104 200		8 800		Janvier à Décembre 2013	Opérateurs de proximité
Opérateur de proximité	2 414 000	1 973 640	440360				Opérateurs de proximité
Intensification et diversification de la production vivrière	775 000	718 900		56 100			Opérateurs de proximité
Pilotage d'innovations vers des systèmes de production durables	685 000	614 050	70 950				INERA Kiyaka et UGP
Appui institutionnel aux services publics	281 000	212 280	68 720				UGP
Désenclavement des zones de production	1 496 000	1 421 600	74 400				UGP, OR, DVDA
TOTAL	6236000	5432270	709630	71900	22200		
Catégories de dépenses							
Génie rural et routes	866 000	866 000					
Equipement, véhicule et matériel	1 947 000	1 237 370	709 630				
Contrats d'exécution	3 225 000	3 130 900		71 900	22 200		
Personnel							
Fonctionnement	198 000	198 000					
TOTAL	6 236 000	5 432 270	709 630	71 900	22 200		

v. Gestion du programme

6. La gestion et la coordination du programme sont assurées par l'UGP basée à Kikwit. Les coûts de l'Antenne ont été incorporés dans la composante consolidation du pôle maraîcher. Le Bureau de Liaison du programme pays FIDA en RDC centralise un certain nombre de fonctions telles que l'interface entre l'UGP et le Gouvernement national, la passation des marchés et l'organisation des missions de suivi et supervision diligentées par le Gouvernement. Les principales réalisations attendues de l'UGP sont :

- la finalisation des enquêtes de référence ;
- la finalisation du PTBA 2013 ;
- la finalisation des manuels d'opération et de procédures administratives et financières ;
- la mise en œuvre d'un système de suivi et évaluation des activités, produits et résultats du programme ;
- la mise en œuvre d'un système informatisé de gestion financière ; et,
- l'adhésion aux procédures nationales de passation des marchés et aux directives du FIDA en la matière.

7. Les coûts de l'UGP et du Bureau de Liaison s'élèvent à USD 2108000. Les coûts sont ventilés comme suit :

	Coût en USD	Source de financement en USD				Période	Entité responsable
		FIDA	Gouvernement	Bénéficiaires	INADES		
Activités							
Etablissement et fonctionnement UGP	1 516 000	1 330 820	185 180			Octobre 2012 à Décembre 2013	MINAGRI, Bureau de Liaison, UGP
Appui du Bureau de Liaison à UGP	482 000	419 590	62 410			Janvier à Décembre 2013	Bureau de Liaison
TOTAL	1 998 000	1 750 410	247 590				
Catégories de dépenses							
Génie rural et routes	123 000	123 000					
Equipement, véhicule et matériel	648 000	400 410	247 590				
Contrats d'exécution	582 000	582 000					
Personnel	420 000	420 000					
Fonctionnement	225 000	225 000					
TOTAL	1 998 000	1 750 410	247 590				

vi. Récapitulatif du budget 2013

8. Le budget total pour l'année 2013 s'élève à USD 10 253 000. Les dépenses seront engagées dès le mois de juillet 2012 pour lancer les avis d'appel d'offre, de recrutement et les appels à manifestations d'intérêt tel que présenté dans le PPM 2013. Les coûts pour l'année 2013 se déclinent comme suit :

	Coût en USD	Source de financement en USD			
		FIDA	Gouvernement	Bénéficiaires	INADES
Génie rural et routes	1 148 000	1 122 560	25 440		
Equipement, véhicules et matériel	3 404 000	2 195 870	1 204 830	3 300	
Contrats d'exécution	4 628 000	4 491 900		82 700	53 400
Personnel	566 000	566 000			
Fonctionnement	507 000	507 000			
TOTAL	10 253 000	8 883 330	1 230 270	86 000	53 400

APPENDICE 3: PLAN D'ACTION POUR LA BONNE GOUVERNANCE

En 2005, le FIDA a adopté une politique anticorruption, afin d'empêcher/de mitiger la fraude et la corruption dans les programmes qu'il finance ou appuie ; et les contrats y afférents et passés aux niveaux local, national, régional et international (www.ifad.org/governance/anticorruption/).

Contacteur le Comité d'audit et de surveillance. Le personnel des programmes financés par le FIDA, ou encore les personnes non employées par le FIDA mais en relation avec les activités du Fonds dans un pays donné, doivent notifier dans les meilleurs délais au Comité d'audit et de surveillance tout cas de fraude, corruption ou mauvaise conduite (www.ifad.org/governance/anticorruption/concerns.htm). Le Comité peut être contacté par téléphone (+39 06 54 59 28 88), email confidentiel (anticorruption@ifad.org) ou voie postale (IFAD Office of Audit and Oversight – Investigation Section – Via Paolo Di Dono 44 – 00 142 Rome, Italy), avec mention « Personnel et Confidentiel »).

Mesures de bonne gouvernance. En 2008, le FIDA a décidé d'introduire – pour les pays ayant un indice de perception de la corruption (IPC) inférieur à 3 sur 10 (selon Transparency International) – des mesures ciblées de gouvernance et d'anticorruption, et ce dès la conception des projets (www.ifad.org/operations/pf/finance/governance.htm). La RDC affichant un IPC de 2 sur 10 en 2010, le PAKAKIN se propose de mettre en place des mesures spécifiques pour mitiger les risques de corruption et améliorer la gouvernance et la transparence.

Les risques au niveau du PAKAKIN. Concernant la bonne gouvernance et la transparence, les principaux risques sont notamment liés à : (i) la passation des marchés, la gestion des contrats et la tenue des états certifiés des dépenses ; (ii) la potentielle capture par les élus des organisations paysannes ; (iii) la gestion transparente et équitable des appuis ; et (iv) les faibles capacités des responsables financiers. Ces risques ont été reconnus et discutés avec les diverses parties prenantes au programme.

Réponse du PAKAKIN. Le PAKAKIN s'attachera à promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et l'équité, à travers : i) une approche de proximité avec une UGP à Kikwit et une antenne à Mbanza-Ngungu ; ii) des mesures concrètes visant à maximiser la transparence, la participation des bénéficiaires et des CARG, et la responsabilisation des organisations paysannes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités du Programme et la réussite de ce dernier.

Le Bureau de liaison comporte un spécialiste en passation des marchés, un responsable administratif et financier, et un spécialiste en suivi évaluation. Elle jouera ainsi le rôle d'une structure d'appui pour l'UGP du PAKAKIN, permettant d'appuyer les aspects les plus critiques de la gestion du Programme (gestion administrative et financière, suivi évaluation des interventions et passation des marchés).

Les mesures proposées dans le tableau ci-après seront intégrées dans les manuels de mise en œuvre et de procédures préparées.

PREOCCUPATIONS ET RISQUES	MESURES DE MITIGATION PROPOSEES
Passation des marchés	
<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion de soumissionnaires qualifiés, par un accès limité aux documents ou une disqualification injustifiée. • Acceptation de soumissionnaires ayant soumis leur dossier après la date limite ou de soumissionnaires disqualifiés. • Collusion entre soumissionnaires • Formulation de propositions « cassant le marché ». • Adjudication des contrats à d'autres soumissionnaires que les plus qualifiés. • Immixtion de personne(s) étrangère(s) à l'organe chargé de l'évaluation et de l'adjudication des marchés (pour influencer les décisions finales). 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation du nombre de contrats à passer au niveau national. Implication des représentants des organisations paysannes et d'INADES pour la passation des marchés pour les composantes I et II. • Possibilité de mobilisation de l'assistance technique (AT) externe pour appuyer la passation des marchés, assister dans la mise en œuvre effective de mesures transparentes, et assurer une bonne compréhension des exigences, normes standards et procédures • Transparence des règles régissant la publication des appels d'offres provinciaux et nationaux, et directives claires en termes de tarification des documents et de l'accès à ces derniers (incluant le coût de publication). • Indications claires quant aux critères de publication, et critères de disqualification des soumissionnaires inclus dans les demandes de non-objections • Audit annuel des documents de passation des marchés. • Revue des documents de passation des marchés à posteriori, lors des missions de supervision. • Préparation des listes restreintes des entreprises ayant des références fiables dans la province et/ou dans le domaine.
Gestion des contrats et conventions	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrats avec les opérateurs non astreints à des résultats attendus, mesurables et préalables au renouvellement de ces contrats. • Non-respect des termes des contrats et/ou des factures (délais de réalisation, quantités, marchandises, spécification techniques ; construction ou normes établies dans le contrat). • Registre des contrats et fiche de suivi non mis à jour de manière régulière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions de supervision, le partenaire INADES et les prestataires de service s'assureront que toutes les organisations paysannes partenaires sont informées des mesures de bonne gouvernance et les appliquent. • Contrats rémunérés à la performance, basés sur l'atteinte de résultats tangibles, vérifiables et mesurables. Validation des résultats par les bénéficiaires (unions, OP). • Tous les contrats astreints à des évaluations de performance annuelles, menées par un <u>cabinet ou consultant indépendant</u>, et sur la base desquelles se fera – ou non – le renouvellement des contrats ; • Missions de supervisions incluant une expertise appropriée pour l'évaluation de la qualité des marchandises, de la construction des infrastructures et des services reçus, et entreprennent une comparaison avec des marchandises/services semblables fournis par d'autres projets dans des conditions comparables. • Ateliers annuels de restitution avec la participation des bénéficiaires. • Missions de supervision évaluant le transfert des connaissances aux populations cibles.
Etats certifiés des dépenses (ECD)	
<ul style="list-style-type: none"> • Sur-réclamation de dépenses, notamment liées au carburant, dépenses de fonctionnement ou encore nombres de participants aux diverses formations; • Confusion des catégories sous lesquelles sont reportées les dépenses et auxquelles correspondent des pourcentages de financement différents ; • Utilisation des fonds pour des dépenses non éligibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Confrontation des kilométrages des véhicules et des motos avec les consommations de carburant ; • Formation des agents de l'UGP et des prestataires de services à la bonne compréhension de l'annexe 2 de l'Accord de Financement et de la Lettre au Bénéficiaire/Emprunteur, ainsi qu'à la préparation scrupuleuse des demandes de retrait de fonds et des ECD.

PREOCCUPATIONS ET RISQUES	MESURES DE MITIGATION PROPOSEES
La capture par les élus	
<ul style="list-style-type: none"> • Choix de l'emplacement des infrastructures et aménagements financés par le programme (aménagements, infrastructures, etc.). • Choix des bénéficiaires pour les équipements subventionnés. • Gestion d'infrastructures à caractère communautaire de manière restrictive plutôt qu'une gestion publique assurant un accès transparent et équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la restitution et la discussion interne sur la définition des emplacements des infrastructures, et les conditions générales d'accès à l'appui du Programme (afin de permettre à chacun d'appréhender son rôle et les avantages retirés de la bonne gestion des infrastructures). • Demander aux unions et prestataires de proximité d'argumenter le choix des sites et l'identification des bénéficiaires. • Dans les contrats de performance des opérateurs partenaires, inclure la formation et l'appui conseil technique aux comités de gestion, avec des cibles précises et des résultats mesurables.
Mitigation des 'tracasseries'	
<ul style="list-style-type: none"> • Tracasseries administratives et policières principalement liées à la commercialisation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des OP sur leurs droits et devoirs ; • Service d'appui juridique léger aux OP pour défendre leurs droits • Utilisation des Clubs d'écoute et radios communautaires pour échange d'information et d'expériences ; • Sensibiliser les CARG à ces questions pour prendre actions nécessaires.
Gestion des appuis des composantes I et II	
<ul style="list-style-type: none"> • Non transparence des procédures de sélection des associations de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de performance avec les opérateurs de proximité • Enquêtes de satisfaction indépendantes menées avec les bénéficiaires lors des missions de supervision

APPENDICE 4: ORGANIGRAMME DU PROGRAMME

PAPAKIN

National

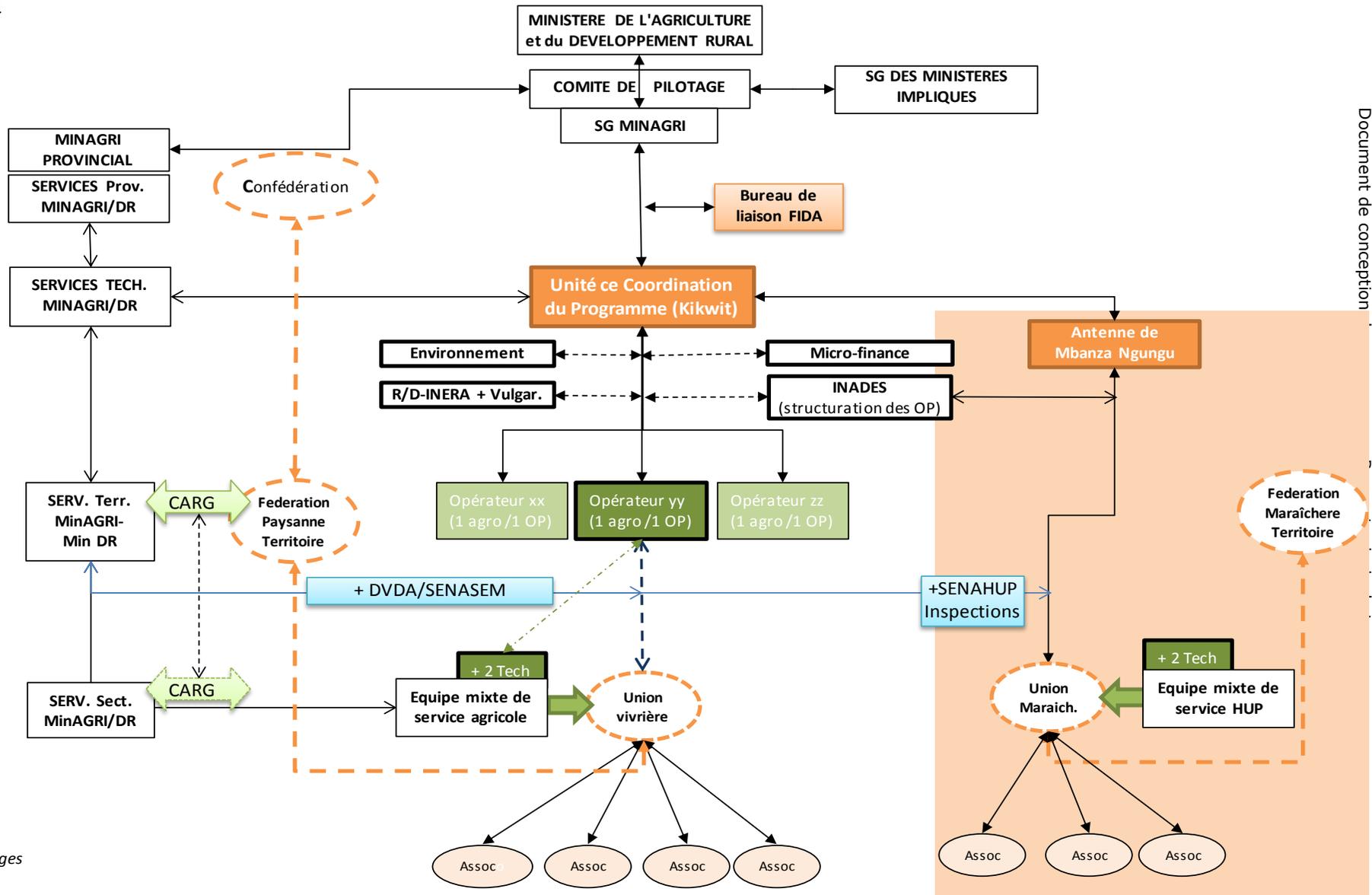
Province

District

Territoire

Secteur

Local/villages



APPENDICE 5: TDR DES PERSONNES CLE DU PROGRAMME

1. Coordonnateur national

1. Sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le (la) Coordonnateur (coordonnatrice) national(e) est responsable de la gestion des ressources, de la planification, de l'organisation, de la coordination, du contrôle et de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du Programme en vue de la réalisation des objectifs fixés. Il/elle assure que la mise en œuvre générale des activités se déroule selon les conditions et modalités contenues dans différents contrats/conventions.

2. Spécifiquement, il/elle est chargé(e) de : (i) planifier et coordonner les activités du Programme en vue de la réalisation de ses objectifs et ses résultats escomptés et l'application de sa stratégie de ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes; (ii) maintenir l'intégrité et la transparence dans l'allocation et l'usage de fonds aux activités et fins contribuant à la réalisation des objectifs du programme ; (iii) maintenir la transparence dans les grandes décisions techniques et de gestion du Programme en animant périodiquement un comité interne regroupant les cadres de l'UGP ; (iv) superviser la gestion administrative, financière et comptable du Programme ; (v) gérer le compte désigné avec la co-signature du Responsable administratif et financier et assurer un flux financier propre à satisfaire les besoins du Programme ; (vi) gérer et évaluer le personnel, de l'UGP et de l'antenne et veiller à sa formation continue ; (vii) superviser le recrutement du personnel du Programme ; (viii) recruter les consultants chargés d'appuyer le Programme et assurer le suivi et l'évaluation de leurs prestations ; (ix) assurer une information continue sur l'avancement du programme auprès des autorités nationales, provinciales, les organisations paysannes et les partenaires et prestataires de services ; (x) revoir et approuver les dossiers de pré-qualification des partenaires du Programme, les DAO, les contrats, les protocoles d'accord, les conventions et les cahiers de charge sur la base des spécifications techniques et des termes de référence préparés par les cadres de l'UGP ; (xi) signer les contrats, conventions et protocoles d'accord et superviser leur exécution afin de réaliser les résultats escomptés; (xii) vérifier que l'acquisitions des biens et des services respectent les procédures nationales et les directives du FIDA; (xiii) organiser et appuyer les missions d'appui technique, de supervision, de suivi externe et de revue à mi-parcours et s'assurer du suivi de leurs recommandations ; (xiv) organiser les séances de travail, d'information et de négociation avec les partenaires au Programme ; (xv) coordonner le suivi et l'évaluation de l'exécution des activités de terrain avec le Responsable de programmation, suivi-évaluation; (xvi) veiller à la bonne préparation des rapports d'activités périodiques des opérateurs, partenaires et à leur réception par l'UGP, dans les délais prévus dans les contrats ; (xvii) consolider, avec l'appui du Responsable administratif et financier et le Responsable de programmation, suivi-évaluation, les rapports semestriels et annuels de réalisations physiques et financières et les rapports internes de suivi-évaluation et les soumettre, en temps voulu au Comité Consultatif Provincial, au Comité de Pilotage et au FIDA; (xviii) coordonner l'élaboration des plans de travail et budget annuels sur la base de l'avancement du Programme et des résultats à réaliser ; (xix) préparer et participer aux réunions du Comité Consultatif Provincial pour discuter l'avancement et la planification annuelle du programme et présente le PTBA et rapport annuel au Comité de Pilotage afin d'obtenir son endossement; et (xx) chercher et exploiter les synergies et complémentarités avec les initiatives nationales et provinciales soutenues par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en vue d'amplifier l'impact du programme et augmenter l'efficacité de son exécution.

3. **Qualifications requises : Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie, zootechnie, économie agricole ou développement rural. **Expérience.** Avoir un minimum vingt (20) années d'expérience professionnelle appropriée et faire preuve d'une évolution progressive en matière de responsabilités et de compétences de gestion de programme de développement agricole, dont au moins dix (10) ans d'expérience en gestion de programme. **Aptitudes.** Excellente compétence en gestion et animation d'équipes de travail sur le terrain. Excellentes compétences en communication et réseautage. Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciel de traitement de textes, tableur, présentation). Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale. **Poste :** le poste de coordonnateur national est basé à Kikwit, Province du Bandundu.

2. Responsable Administratif et Financier (RAF)

4. Sous l'autorité du Coordonnateur national, le/la RAF est chargé(e) de mettre en œuvre, superviser et contrôler les activités du Programme sur le plan administratif, financier et comptable.

Il/elle est chargé(e) de : (i) assurer la gestion du personnel (préparer les contrats de travail et leur renouvellement, identifier les besoins en formation, etc.); (ii) mobiliser les ressources financières pour l'exécution du Programme par la soumission régulière des demandes de réapprovisionnement au Gouvernement et au FIDA; (iii) assurer la gestion budgétaire du programme et vérifier que la trésorerie du programme est en adéquation avec les besoins du PTBA et les taux d'exécution du programme; (iv) assurer une gestion efficace et transparente des ressources financières du programme ; (v) veiller à la bonne utilisation et à la conservation des biens et équipements du Programme ; (vi) contribuer à l'élaboration des PTBA et assurer le suivi et le contrôle des engagements par rapport aux PTBA ; (vii) soumettre régulièrement les rapports financiers et les états financiers du programme ; (viii) assurer efficacement l'autocontrôle et le contrôle interne ; (ix) superviser le personnel administratif et financier et évaluer leurs performances ; et (x) préparer les audits externes.

5. **Poste** : le poste de RAF est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'une licence en droit, gestion d'entreprise ou autre grade similaire. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée et faire preuve d'une évolution progressive en matière de responsabilités et de compétences en gestion financière, dont au moins 7 ans d'expérience comme Responsable administratif et financier dans des projets de développement à financement externe. **Aptitudes.** Excellente maîtrise des outils informatiques de gestion financière et comptable. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

3. Responsable programmation, suivi-évaluation (RPSE)

6. Sous l'autorité du Coordonnateur national, le/la RPSE est chargé(e) de : (i) mettre en place un système de suivi participatif axé sur les résultats du programme; (ii) préparer les outils et superviser la collecte des informations sur terrain ; (iii) superviser la saisie, le traitement et l'analyse des informations recueillies dans le cadre des activités de suivi-évaluation ; (iv) préparer les éléments de feedback du dispositif de S&E (rapport, articles, etc.) et les transmettre à tous les utilisateurs internes ou externes, au niveau provincial et national ; (v) tenir à jour les fiches d'indicateurs et le tableau de bord du système de suivi-évaluation, communiquer systématiquement ces données aux membres de UGP, et exploiter les divers médias disponibles pour informer la population et les autorités provinciales/ nationales de l'avancement du programme et l'état de ses réalisations; (vi) assurer la gestion de différentes bases de données ; (vii) assurer la gestion de la documentation technique du Programme ; (viii) participer à la formation des acteurs à la base (tels que les membres des CARG) en suivi-évaluation ; (ix) participer à la coordination des activités de suivi-évaluation réalisées par l'INADES et les prestataires dans les différents territoires ; (x) préparer la documentation de base nécessaire aux missions de suivi externe , de supervision et de revues techniques ; (xi) mener l'élaboration des PTBA dans le cadre du suivi-évaluation sur la base de l'avancement du programme et atteinte des résultats escomptés et les valider systématiquement avec le/la Coordonnateur(rice) ; (xii) élaborer les termes de référence des missions liées au suivi du programme; (xiii) mener la préparation des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités de l'UGP ; (xiv) superviser l'assistant RPSE en poste dans l'antenne, lui apporter la formation nécessaire et évaluer ses performances; (xv) superviser l'élaboration de stratégie liée au ciblage de la pauvreté, équité genre et participation jeune et superviser sa mise en œuvre par les divers partenaires et prestataires ; (xvi) sensibiliser les partenaires et prestataires sur la stratégie liée au ciblage de la pauvreté, équité genre et participation jeune ; et (xvii) assurer l'intérim du coordonnateur national quand celui-ci ou celle-ci est absent.

7. **Poste** : le poste de RPSE est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie, zootechnie, statistiques, économie agricole ou développement rural. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée en planification et conduite d'enquêtes et études relatives à la sécurité alimentaire/ production et commercialisation agricole/ structuration et professionnalisation du monde paysan. Faire preuve d'au moins 7 ans en suivi évaluation de projets de développement agricole. Avoir au moins 5 ans d'expérience en mise en œuvre de stratégie d'équité genre et évaluation des effets de telles stratégies. **Aptitudes.** Excellente connaissance et compréhension des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives. Compétences en matière de développement organisationnel et en matière de structuration des organisations paysannes. Excellente maîtrise des logiciels de traitement de texte, tableurs, présentation et gestion des bases de données et d'analyse statistique. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

4. Responsable Technique «Composante de production vivrière»

8. Sous l'autorité du Coordonnateur national, le/la Responsable technique en production vivrière est chargé(e) de : (i) assister le RPSE dans l'élaboration et le suivi des PTBA annuels de la composante de relance du pôle vivrier ; (ii) participer à la sensibilisation des bénéficiaires sur les activités du programmes dans la zone d'intervention ; (iii) superviser la préparation des supports de formation et de vulgarisation et faire le suivi de leur utilisation sur terrain ; (iv) superviser la mise en œuvre des activités liées à l'intensification des systèmes de production vivrière et faciliter une excellente synergie entre les activités de vulgarisation et celles de recherche développement ; (v) préparer les spécifications techniques et les termes de référence pour l'acquisition de travaux, biens et services et prestations intellectuelles relatives à la composante relance du pôle vivrier ; (vi) participer au dépouillement des propositions pour le choix des entreprises et prestataires de services des activités liées à la structuration des organisations paysannes et la diversification et intensification de la production agricole; (vii) contrôler/suivre l'exécution des prestations et proposer au Coordonnateur du Programme toute mesure corrective en matière de gestion contractuelle ; (viii) superviser la sensibilisation et l'exécution du programme de formation des bénéficiaires et des CARG dans le cadre du renforcement des capacités ; (ix) superviser la mise en place et le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés ; (x) rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de suivi des activités de la composante relevant de sa responsabilité ; (xi) participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif ; (xii) apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de la revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement ou par le FIDA ; (xiii) maintenir au niveau local, des relations étroites avec les responsables administratifs et les élus locaux, les organisations de base, les ONG, les CARG et les projets intervenant dans la zone du PAKAKIN ; et (xiv) mettre en œuvre les éléments de la stratégie ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes qui relève de ses attributions.

9. **Poste** : le poste de Responsable technique composante de production vivrière est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie, ou économie agricole. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée en planification, mise en œuvre et supervision d'activités visant l'intensification et la diversification du système de production vivrière. Avoir au minimum 7 ans d'expérience dans le domaine de la vulgarisation et renforcement des capacités des producteurs à la base. **Aptitudes.** Bonne maîtrise des techniques d'animation et mobilisation des communautés. Connaissance et application de l'analyse genre. Expérience avérée dans le domaine de mobilisation et autonomisation des femmes. Connaissances techniques solides en agronomie. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

5. Responsable Technique en charge des infrastructures rurales

10. Sous l'autorité du Coordonnateur national, le/la Responsable technique en charge des Infrastructures rurales est chargé de : (i) assister le RPSE dans l'élaboration et le suivi des PTBA annuels de la composante de relance du pôle vivrier en matière d'infrastructures rurales ; (ii) participer à la sensibilisation des bénéficiaires sur les activités du programme dans la zone d'intervention ; (iii) préparer les termes de référence et spécifications techniques pour les dossiers de pré-qualification, les cahiers des charges dans le domaine de réhabilitation des pistes rurales et/ou de voies d'eau et participer au dépouillement des propositions pour le choix des prestataires de services ; (v) contrôler/suivre l'exécution des prestations et proposer au Coordonnateur du Programme toute mesure corrective en matière de gestion contractuelle ; (vi) superviser la mise en œuvre des activités liées à la sous composante désenclavement, notamment la mise en place et la formation des CLER, le financement de l'entretien routier et son institutionnalisation; (vii) organiser et superviser le travail des 3 équipes territoriales détachée de la DVDA et les former sur les thématiques pertinentes ; (viii) rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de suivi des activités liées aux infrastructures rurales; (ix) participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif ; (x) apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de la revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement ou par le FIDA ; (x) maintenir au niveau local , des relations étroites avec les responsables administratifs et les élus locaux, les organisations de base, les ONG, les CARG et les projets intervenant dans la zone du Programme ; et (xi) mettre en œuvre les éléments de la stratégie ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes qui relève de ses attributions.

11. **Poste** : le poste de Responsable technique en charge des infrastructures rurales est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en génie civil. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée en planification, mise en œuvre et supervision des activités d'infrastructures routières et de leur entretien. Avoir au minimum 7 ans d'expérience dans le domaine maîtrise d'œuvre des infrastructures routières. **Aptitudes.** Bonne maîtrise des techniques HIMO et semi-mécanisée pour la réhabilitation et entretien des pistes rurales. Compétence pédagogiques pour la formation d'ingénieurs, chefs de chantiers et chefs d'équipe. Maîtrise des techniques d'animation et de mobilisation des communautés en vue d'établir les CLER. Connaissance et application de l'analyse genre. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

6. Comptable

12. Sous la supervision et le contrôle du (de la) RAF, le comptable a pour rôle d'assurer la tenue de la comptabilité du PAKAKIN dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière. Concrètement, il/elle est chargé de : (i) assurer la comptabilité de toutes les pièces justificatives du Programme en garantissant les exigences de consistance et d'exhaustivité, fiabilité et de pertinence et en fin de la sincérité et de la régularité ; (ii) établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : (a) journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses ; (b) grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique ; (c) états mensuels des réalisations budgétaires ; et (d) bilan, tableaux ressource/emplois, comptes de résultats.

13. **Poste** : il existe deux postes de comptable, à Kikwit, province du Bandundu, siège de l'UGP et à Mbanza-Ngungu, Province du Bas-Congo, siège de l'antenne. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'une licence en gestion financière et comptable. **Expérience.** Avoir un minimum de 10 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive en comptabilité. Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine de comptable dans un projet à financement externe. **Aptitudes.** Excellentes connaissances comptables. Maîtrise de l'outil de gestion comptable et financière. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

7. Adjoint passation des marchés

14. Sous la supervision et le contrôle du Responsable passation des marchés du Bureau de Liaison du programme pays en RDC, l'adjoint passation des marchés est chargé de : (i) préparer le plan de passation des marchés sur la base du PTBA élaboré par UGP ; (ii) préparer les dossiers d'appel d'offre, les appels à manifestation d'intérêt sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les membres de l'UGP ; (iii) organiser la publication des offres, la séance d'ouverture des plis, et la rédaction du rapport de la commission de passation des marchés ; (iv) conseiller le Coordonnateur national de l'UGP et le chef d'antenne sur la composition des commissions de passation des marchés ; (v) préparer les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du coordonnateur national et chef d'antenne ; (vi) appuyer les responsables techniques au niveau de l'UGP et l'antenne dans la gestion des contrats, planification des paiements et planification de la trésorerie ; (vii) archiver tous les documents servant de support et pièces justificatives des marchés lancés et adjugés ; (viii) organiser la soumission des marchés à la revue préalable de la DGCMP et ceci conformément aux seuils requis par la loi ; et (ix) organiser la publication systématique sur le site de ARMP des données relatives aux marchés conformément à la loi. L'évaluation de la performance de l'adjoint passation des marchés est du ressort du Responsable passation des marchés.

15. **Poste** : le poste de Responsable technique en charge des infrastructures rurales est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'une Licence en droit, gestion commerciale ou grade équivalent. **Expérience.** Avoir un minimum de 7 années d'expérience professionnelle appropriée en planification, mise en œuvre et supervision des processus de passation des marchés dans des entreprises nationales ou privées ou dans des projets de développement. **Aptitudes.** Bonne maîtrise des procédures nationales et celles de la Banque Mondiale dans la passation des marchés. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Excellente maîtrise de logiciels de traitement de textes, tableau et d'application de passation des marchés sur les logiciels de gestion financière. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

8. Assistant administratif et financier

Sous l'autorité du Coordonnateur national et la supervision du RAF, l'Assistant(e) administratif et financier est chargé(e) de : (i) gérer de manière efficace et conformément au code de l'emploi les registres du personnel de l'UGP et de l'Antenne et gérer les fiches de paie du personnel; (ii) vérifier que les contrats du personnel sont actualisés et archiver les fiches d'évaluation de leur performance ; (iii) assurer la gestion de la caisse au niveau de l'UGP ; (iv) assurer la gestion de l'inventaire des biens et immobilisations de l'UGP et de l'Antenne ((bons d'entrées et de sortie, fiches d'inventaires et de stocks); (v) préparer et tenir à jour des mercuriels et des répertoires des entreprises, des fournisseurs, des bureaux d'études et des consultants susceptibles de fournir des biens et des services; (vi) organiser les voyages et les déplacements du personnel, des consultants et des missions de suivi et de supervision du programme ; (vii) faire la gestion des fournitures de bureau, des utilités (eau, électricité, maintenance du matériel informatique, internet) ; et (viii) assurer la gestion du dépôt (réception et vérification, livraison, inventaire des marchandises, etc.) et des documents (bons d'entrées et de sortie, fiches d'inventaires et de stocks).

16. **Poste** : le poste d'Assistant administratif et financier est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un d'une licence en gestion administrative et/ou financière, en comptabilité, gestion d'entreprise. **Expérience.** Avoir un minimum de 10 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive dans des fonctions administratives et financières. Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine d'assistant administratif et financier ou équivalent dans un projet à financement externe. **Aptitudes.** Excellente organisation et discipline de travail. Connaissances administratives et comptables. Excellente maîtrise de logiciels de traitement de textes, tableau et d'application de passation des marchés sur les logiciels de gestion financière. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

9. Logisticien

17. **Sous** l'autorité du Coordonnateur national et la supervision du RAF, le/la logisticien(ne) est chargé(e) de : (i) compiler et soumettre au RAF le rapport logistique mensuel (rapport de charroi, consommation carburant générateur y compris, réquisition tracking, inventaire des pièces détachées et du carburant) ; (ii) programmer les entretiens des véhicules, des motos, des groupes électrogènes et veiller au renouvellement des assurances véhicules/ motos ; (iii) gérer les stocks de pièces détachés et de carburant pour les véhicules, motos et groupes électrogènes ; (iv) assurer le classement et l'archivage des dossiers de la logistique du programme ; (v) faire un contrôle hebdomadaire de carnet de bord de tous les véhicules et vérifier s'il est conforme aux mouvements autorisés ; (vi) faire un rapport journalier et mensuel sur les mouvements des véhicules/ motos/ groupes électrogènes et leurs consommations de carburant/lubrifiant ; (vii) évaluer la performance des chauffeurs du programme ; et (viii) faire des petits achats pour le compte de l'UGP d'un montant à déterminer dans le manuel des procédures administratives et financières.

18. **Poste** : le poste de Logisticien(ne) est basé à Kikwit, Province du Bandundu. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme de gradué ou plus en sciences des techniques appliquées (électromécanique, électronique, électricité) ou similaire. **Expérience.** Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle à des fonctions similaires dans l'administration publique, une entreprise privée ou une organisation non gouvernementale. **Aptitudes.** Compétences en suivi, établissement de bases de données spécifiques aux fonctions logistiques, archivage des documents. Grande discipline. Avoir la maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, navigation Internet, messagerie électronique, système de gestion des bases de données, en particulier la connaissance des logiciels de la suite MS Office (Word, Excel, Power Point etc.). Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale

10. Chef d'Antenne Mbanza-Ngungu

19. Sous l'autorité du Coordonnateur national, le/la Chef d'Antenne Mbanza-Ngungu est chargé(e) de coordonner et de suivre la mise en œuvre des activités liées à la mise en œuvre du PAKAKIN dans le pôle maraîcher. Spécifiquement, il/elle devra : (i) planifier et coordonner les activités du Programme dans le pôle maraîcher en vue de la réalisation des objectifs et des résultats escomptés pour la composante consolidation du pôle maraîcher ; (ii) suivre l'application de la stratégie de ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes du programme; (iii) superviser la gestion

administrative, financière et comptable de l'Antenne et gérer le compte de l'antenne avec le comptable sous le principe de la double signature; (v) gérer et évaluer le personnel de l'Antenne ; (v) coordonner l'élaboration et le suivi des PTBA annuels de la composante de consolidation du pôle maraîcher et assurer la soumission ponctuelle des rapports y relatifs à l'UGP et les autorités nationales et provinciales; (vi) assurer le suivi des activités réalisées par les prestataires, participer à la sensibilisation des bénéficiaires sur les activités du programme dans la zone d'intervention ; (vii) passer en revue et approuver les dossiers de pré-qualification, les TDR, cahiers des charges et DAO pour les activités comprises dans la composante consolidation du pôle maraîcher ; (viii) contrôler la performance du personnel de l'antenne dans le suivi de l'exécution des prestations et proposer au Coordonnateur du Programme toute mesure corrective en matière de gestion contractuelle ; (ix) superviser la mise en place et le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés ; (x) assurer la concertation entre le Programme, les autorités provinciales et les autres intervenants dans la zone d'intervention de PAKAKIN afin de réaliser des synergies et une efficacité dans la mise en œuvre du programme; (xi) apporter entière collaboration aux missions d'évaluation, de supervision et de revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement ou par FIDA ; (xii) rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels des activités) liés à la consolidation du pôle maraîcher ; et (xiii) maintenir les relations étroites avec : au niveau local : les ministères provinciaux de l'agriculture, les responsables administratifs et les élus locaux, les organisations ; et au niveau de la base, les ONG et les autres projets/programmes intervenant dans la zone du PAKAKIN ; et (xii) assurer un flux d'informations constant et pertinent sur l'état d'avancement des activités de la composante consolidation du pôle maraîcher en faveur des autorités provinciales et ses démembrés et en faveur de la population rurale.

20. Poste : le poste de chef d'antenne est basé à Mbanza-Ngungu, Province du Bas-Congo. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie, économie agricole, développement rural ou équivalent. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive en matière de gestion de projet de développement agricole dont 7 ans en tant que gestionnaire principal. **Aptitudes.** Excellente compétence en gestion et animation d'équipes de travail sur le terrain. Connaissance de l'analyse genre et son application aux projets de développements. Excellentes compétences en communication et réseautage. Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciel de traitement de textes, tableur, présentation). Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

11. Responsable en aménagements hydro-agricoles

21. Sous l'autorité du Coordonnateur national et la supervision du Chef d'Antenne, le/la Responsable technique en aménagements hydro-agricoles est chargé(e) de : (i) assister l'Assistant en programmation, suivi évaluation dans l'élaboration et le suivi des PTBA annuels des activités liées aux aménagements hydro agricoles dans la zone d'intervention de PAKAKIN ; (ii) participer à la sensibilisation des bénéficiaires sur les activités du programme ; (iii) organiser la sélection des sites hydro-agricoles à aménager selon les critères et processus décrits dans le manuel d'opération ; (iv) conduire une étude de faisabilité technico-économique légère des sites retenus ; (v) examiner les études détaillées soumises pour chaque site et les valider si elles répondent aux normes convenues ; (vi) contrôler la qualité de la supervision des travaux de réhabilitation ; (vii) préparer les spécifications techniques et les termes de référence des dossiers d'appel d'offre, des appels à manifestation d'intérêt, des cahiers des charges dans le domaine des aménagements hydro agricoles et participer au dépouillement des propositions pour le choix des prestataires de services ; (viii) contrôler/suivre l'exécution des prestations en matière de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et de mise en place des comités de gestion de l'eau, et proposer au Chef d'Antenne toute mesure corrective en matière de gestion contractuelle ; (ix) rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de suivi des activités liées à sa responsabilité ; (x) participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif ; (xi) apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de la revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement ou par FIDA ; (xii) maintenir au niveau local, des relations étroites avec les responsables administratifs et les élus locaux, les organisations de base, les ONG, les CARG et les projets intervenant dans la zone du Programme ; et (xiii) mettre en œuvre les éléments de la stratégie ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes qui relève de ses attributions.

22. Poste : le poste de Responsable en aménagements hydro-agricoles est basé à Mbanza-Ngungu, Province du Bas-Congo. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme

universitaire en génie civil ou hydraulique. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive en matière de planification, mise en œuvre et supervision des aménagements hydro-agricoles en HIMO et en haute intensité en équipements. Avoir une expérience pratique dans l'organisation des comités de gestion de l'eau. **Aptitudes.** Excellente compétence techniques en matière d'étude et de supervision d'aménagements hydro-agricoles. Excellente connaissances de facilitation, négociation et mobilisation de la population. Connaissance de l'analyse genre et son application aux projets de développements. Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciel de traitement de textes, tableur, présentation, AUTOCAD, SIG). Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

12. Responsable des productions maraîchères

23. Sous l'autorité du Coordonnateur national et la supervision du chef d'antenne de Mbanza-Ngungu, le/la Responsable technique maraichage est chargé(e) de : (i) assister l'Assistant en programmation, suivi et évaluation dans l'élaboration et le suivi des PTBA annuels de la composante de consolidation du pôle maraîcher ; (ii) participer à la sensibilisation des bénéficiaires sur les activités du programmes dans la zone d'intervention ; (iii) superviser la préparation des supports de formation et de vulgarisation et en faire le suivi de leur utilisation sur terrain ; (iv) préparer les termes de référence, les cahiers des charges dans les domaine de la production maraîchère et participer au dépouillement des propositions pour le choix des techniciens du pool technico-économique d'appui-conseil ; (v) contrôler/suivre l'exécution des prestations et proposer au Chef d'Antenne toute mesure corrective en matière de gestion contractuelle ; (vi) superviser la sensibilisation et l'exécution du programme de formation des bénéficiaires et des CARG dans le cadre du renforcement des capacités ; (vii) organiser les équipes du pôle maraîcher (Bas-Congo et Kinshasa) et coordonner les actions en lien avec la R&D ; (viii) assurer le suivi de la qualité des appuis techniques apportés par le pool technico-économique d'appui-conseil ; (ix) superviser la mise en place et le fonctionnement d'un système d'information sur les marchés ; (x) rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de suivi des activités de la composante relevant de sa responsabilité ; (xi) participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif ; (xii) apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de la revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement ou par FIDA ; (xiii) maintenir au niveau local, des relations étroites avec les responsables administratifs et les élus locaux, les organisations de base, les ONG, les CARG et les projets intervenant dans la zone du PAKAKIN ; et (xiv) mettre en œuvre les éléments de la stratégie ciblage de la pauvreté, équité genre et participation des jeunes qui relève de ses attributions.

24. **Poste :** le poste de Responsable des productions maraîchères est basé à Mbanza-Ngungu, Province du Bas-Congo. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie. **Expérience.** Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive en matière de planification, mise en œuvre et supervision des projets de développement agricole. Avoir une expérience pratique d'au moins 7 ans dans le maraichage. **Aptitudes.** Excellente compétence technique en techniques culturelles. Bon sens de l'entreprenariat. Excellente connaissances de facilitation, négociation et mobilisation de la population. Connaissance de l'analyse genre et son application aux projets de développement. Bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciel de traitement de textes, tableur, présentation). Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

13. Assistant en programmation, suivi et évaluation

25. Sous l'autorité du Coordonnateur national et la supervision du Chef d'antenne et du Responsable en programmation, suivi et évaluation, le/la Assistant en programmation, suivi et évaluation (APSE) est chargé(e) de : (i) mettre en place un système de suivi participatif axé sur les résultats du programme spécifique à la composante consolidation du pôle maraîcher ; (ii) préparer les outils et superviser la collecte des informations sur terrain dans la zone d'intervention du programme dans le pôle maraîcher ; (iii) superviser la saisie, le traitement et l'analyse des informations recueillies dans le cadre des activités de suivi-évaluation ; (iv) préparer les éléments de feedback du dispositif de S&E (rapport, articles, etc.) et les transmettre à tous les utilisateurs internes ou externes, au niveau provincial ; (v) participer à la mise à jour les fiches d'indicateurs et le tableau de bord du système de suivi-évaluation de la composante consolidation du pôle maraîcher et de la relance du pôle vivrier, communiquer systématiquement ces données aux membres de l'antenne, et exploiter les divers médias disponibles pour informer la population et les autorités provinciales de l'avancement du

programme et l'état de ses réalisations; (vi) participer à la gestion de différentes bases de données ; (vii) assurer la gestion de la documentation technique du Programme relative au pôle maraîcher; (viii) participer à la formation des acteurs à la base (tels que les membres des CARG) en suivi-évaluation ; (ix) participer à la coordination des activités de suivi-évaluation réalisées par l'INADES et les prestataires dans le pôle maraîcher ; (x) participer à la préparation la documentation de base nécessaire aux missions de suivi externe , de supervision et de revues techniques ; (xi) mener l'élaboration des PTBA spécifique à la composante consolidation du pôle maraîcher, dans le cadre du suivi-évaluation sur la base de l'avancement du programme et atteinte des résultats escomptés et les valider systématiquement avec le/la Chef d'antenne ; (xii) mener la préparation des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités de l'Antenne ; (xiii) participer à l'élaboration de stratégie liée au ciblage de la pauvreté, équité genre et participation jeune et superviser sa mise en œuvre par les divers partenaires et prestataires ; (xiv) sensibiliser les partenaires et prestataires sur la stratégie liée au ciblage de la pauvreté, équité genre et participation jeune ; et (xv) assurer l'intérim du Chef d'antenne quand celui-ci ou celle-ci est absent(e).

26. **Poste** : le poste d'Assistant(e) en programmation, suivi et évaluation est basé à Mbanza-Ngungu, Province du Bas-Congo. **Qualifications requises. Education.** Etre titulaire d'un diplôme universitaire en agronomie, zootechnie, statistiques, économie agricole ou développement rural. **Expérience.** Avoir un minimum de 7 années d'expérience professionnelle appropriée en planification et conduite d'enquêtes et études relatives à la sécurité alimentaire/ production et commercialisation agricole/ structuration et professionnalisation du monde paysan. Faire preuve d'au moins 3 ans en suivi évaluation de projets de développement agricole. Avoir une expérience pratique dans la mise en œuvre de stratégie d'équité genre et évaluation des effets de telles stratégies. **Aptitudes.** Excellente connaissance et compréhension des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives. Excellente maîtrise des logiciels de traitement de texte, tableurs, présentation et gestion des bases de données et d'analyse statistique. Excellente connaissance orale et écrite du français et de la langue locale.

APPENDICE 6: PLAN DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

CIBLE	FORMATION	MISE EN OEUVRE
Cadres de l'UGP et principaux prestataires (INADES, opérateurs de proximité)	Passation des marchés	Session organisée par l'UGP
	Préparation d'un PTBA	Session organisée par le Bureau de liaison
	Suivi-évaluation	Session par l'UGP (responsable S&E)
	Genre.	Session organisée par INADES
	Passation des marchés	Responsable passation des marchés du bureau de liaison
Techniciens et cadres des ONGD et facilitateurs de l'INADES	Structuration des OP (développement de la méthodologie et formation des équipes des opérateurs de proximité)	Sessions organisées par INADES
	Mise en place et fonctionnement des Clubs d'écoute	Sessions organisées par INADES

THEMES	CONTENU	SESSIONS PAR AN	CIBLE	OBSERVATION
La vie coopérative, gouvernance	Principe de fonctionnement d'une OP.	9/an	Elus et gérants des OP	Contribuer à la bonne gouvernance et la démocratie interne
Comptabilité simplifiée	Charges et recettes	9/an	Elus et gérants des OP	Contribuer au renforcement de la gestion et transparence
Elaboration d'un compte d'exploitation	Rentabilité des cultures et des activités de transformation et de commercialisation	9/an	Elus et gérants des OP	Difficulté pour des OP d'apprécier la rentabilité de leurs activités
Préparation d'un plan d'action d'une union / coopérative	Elaboration d'une stratégie et préparation du PA et du budget	9/an	Elus et gérants des OP (unions et coopératives)	Appui à la planification stratégique des structures faitières
Formation des animateurs internes	Techniques d'animation à l'interne d'une OP	9/an	Candidats animateurs, sélectionnés par les opérateurs	Appui à la mise en place d'une capacité interne d'animateurs
Communication interne	Préparation du POA et du budget	9/an	Elus et gérants des OP	Manque de transparence, lenteur, faible communication
Autopromotion des unions	Stratégies de mise en place des unions et fédérations	9/an	Elus et gérants des OP	Appui à la structuration des structures faitières
Négociation et plaidoyer	Préparatifs et conduite d'un plaidoyer et lobbying	9/an	Elus et gérants des OP	Difficulté pour les OP à mener les activités de plaidoyer et lobbying
Développement du 'membership' féminin	Comment atteindre les femmes ? Intégrer l'approche genre	9/an	Elus et gérants des OP, les femmes dans les organes	Le pourcentage des femmes membres des OP est relativement bas.
Accès aux services financiers	Importance de l'épargne, crédit, relations avec les IMF	9/an	Elus et gérants des OP	Contribuer à l'auto-financement des investissements

APPENDICE 7 : TERMES DE REFERENCE DES OPERATEURS DE PROXIMITE

Description du programme (voir résumé du programme)

Objectif du recrutement des opérateurs de proximité

Les opérateurs de proximité sont responsables de la mise en œuvre des activités liées à l'intensification et la valorisation de la production agricole dans le pôle vivrier. Les spéculations faisant l'objet d'intensification et de valorisation sont le manioc et les cultures associées, ainsi que l'huile de palme.

Approche du programme

Le PAKAKIN fournira un appui institutionnel ciblé, systématique et de longue durée aux unions et groupements de base, afin de les accompagner vers un niveau d'autonomie durable. Les unions (et les associations de base dans les zones où les unions n'existent pas encore) seront la porte d'entrée des activités du Programme. L'appui institutionnel systématique aux unions leur permettra d'évoluer graduellement vers un niveau d'autonomie satisfaisant permettant la maîtrise des appuis et services à leurs membres, en particulier dans la mobilisation de financement propre ainsi que des appuis du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Ces services comprendront la vulgarisation agricole, l'accès aux innovations et aux intrants de qualité ainsi qu'aux marchés rémunérateurs.

Mandat détaillé des opérateurs de proximité :

Les opérateurs de proximité sont responsables d'appuyer la portée des unions vers leurs organisations paysannes membres et l'élargissement du 'membership' des unions par : (i) la formation des élus et gérants des organisations de base membres des unions sur les thèmes institutionnels et l'appui à la structuration de nouvelles associations de base ; (ii) la mise en œuvre de l'appui à la valorisation et à la commercialisation au niveau des associations de base.

- 1- La formation des élus et gérants des associations de base membres ou non des unions :
 - a. la formation des leaders des organisations paysannes de base sur les thèmes suivants liés à la bonne gestion et gouvernance de leur organisation ;
 - b. Intégrer les aspects de ciblage de la pauvreté et de la promotion de l'équité genre et la participation des jeunes dans le programme de formation des élus et gérants des organisations paysannes.

- 2- La mise en œuvre de l'appui à la production agricole, la valorisation et à la commercialisation au niveau des associations de base :
 - a. L'appui conseil technico-économique à travers la mise en œuvre de champs écoles paysannes (CEP) au niveau des OP. L'éducation nutritionnelle, à la transformation et la conservation des produits, ainsi que l'allègement de la pénibilité du travail seront intégrés dans les thèmes abordés dans les CEP
 - b. La facilitation des échanges entre les OP, CEP et la recherche développement appuyée dans le cadre du programme.
 - c. Organisation des services d'appui technico-économiques aux OP, y compris les démonstrations, R-D en milieu paysan, formations paysannes et diffusion de l'information ;
 - d. L'encadrement de la production de semences et matériel végétal de qualité et adapté aux contraintes des paysans.
 - e. La formation continue des réseaux de fournisseurs d'intrants agricoles auprès desquels s'approvisionnent les OP et leurs membres.
 - f. la formation des leaders et membres des organisations paysannes en matière de production, valorisation et commercialisation agricole.

Démarche de travail. Les opérateurs de proximité adopteront la démarche de travail suivante :

- En collaboration avec les unions, préparer et valider un plan de travail annuel et mensuel détaillé avec un calendrier d'exécution qui soit aligné avec le calendrier agricole. Le plan de travail sera élaboré sur la base d'une identification par les unions et OP des besoins en formation et en appui technique et économique à leurs membres dans la production, valorisation et la commercialisation;
- Effectuer un suivi de proximité des activités conduites par les OP et de la mise en application des compétences et techniques acquises par les OP à travers les formations dispensées ;

- Mobiliser les services étatiques aux fonctions régaliennes et de mise en œuvre afin d'étoffer les compétences techniques de l'opérateur de proximité.

Ligne de rapportage:

Les opérateurs de proximité travailleront sous la supervision directe de l'UGP. Ils bénéficieront d'un appui méthodologique de l'INADES en matière de renforcement des capacités des élus et gérants des organisations paysannes de base. Les opérateurs de proximité soumettront les rapports suivants :

- Un plan de travail et budget annuel ;
- Un plan de travail et budget mensuel ;
- Un rapport trimestriel de l'avancement des activités et états de dépenses.
- Un rapport semestriel de l'avancement des activités et états de dépenses.
- Un rapport annuel de l'avancement des activités et états de dépenses.

Résultats escomptés à la cinquième année de la mise en œuvre du programme :

- 100 OP regroupent et valorisent la production vivrière
- 50% des membres des OP sont des femmes
- 80% des OP ont des femmes dans leur leadership
- 4500 hommes et 4500 femmes participent aux formations sur l'appui institutionnel et technique
- 10000 hommes et 10000 femmes participent au CEP
- 20000 hommes et 20000 femmes ont accès aux semences améliorées
- Augmentation du revenu environ 260 USD/ Ha
- 1200 Ha de palmeraies améliorées installées

Durée : le contrat de prestation est un contrat de performance d'une année renouvelable annuellement pour un maximum de 5 ans sous réserve d'une prestation de services satisfaisante de l'opérateur de proximité.

Zone d'intervention (1 opérateur de proximité par territoire)

- Territoire de Bulungu (4 secteurs)
- Territoire d'Idiofa (5 secteurs)
- Territoire de Gungu (5 secteurs)

Qualifications. Chaque opérateur de proximité formera un consortium comprenant une ONGD nationale ou internationale expérimentée, associée à des ONGD locales actives dans les territoires ciblés. Ce consortium d'ONGD devra faire preuve de :

- (i) expérience de travail en RDC et parfaite connaissance de la zone d'intervention (une présence dans la zone d'intervention est un atout);
- (ii) capacités techniques d'intervention (expériences pertinentes menées dans la zone du Programme ou similaires dans d'autres provinces de la RDC) notamment en formation des élus et gérants des associations de base et en appui technique et économique à ces mêmes associations notamment dans les cultures vivrières dominantes de la zone et dans les cultures de rente adaptées aux 3 territoires;
- (iii) capacité humaines et techniques dans la mise en œuvre de l'approche genre ;
- (iv) profil technique du personnel-clé et de l'équipe d'intervention dans la production vivrière et l'approche champ école paysan et de mise en œuvre de techniques agro-écologiques durables pour les zones d'intervention dans les 3 territoires;
- (v) propositions de profils du personnel clé adaptés aux besoins du programme ; et
- (vi) capacités logistiques et matérielles d'intervention.

ANNEXE 6: PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION, ET GESTION DES SAVOIRS

1. L'annexe 6 présente de façon succincte : (i) le processus de préparation du PTBA et l'auto-évaluation participative par les OP ; (ii) le mécanisme de suivi-évaluation du PAKAKIN ; (iii) les études et analyses prévues pour mesurer l'impact et les résultats du Programme ; (iv) le Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI) du FIDA ; (v) l'outil développé pour le suivi de l'autonomie des unions ; et (vi) la gestion des savoirs.

i. Préparation du PTBA et auto-évaluation participative

2. Le PAKAKIN sera exécuté sur la base d'un Plan de Travail et d'un Budget Annuel (PTBA), soumis à l'examen et adoption du Comité de Pilotage, puis approuvé par le Ministère de l'agriculture et du développement rural, avant d'être envoyé au FIDA pour avis définitif. Chaque PTBA comprendra une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, un plan de passation des marchés et un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement). Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des indications fournies par le dialogue permanent entre le Programme, les bénéficiaires et les partenaires dans la mise en œuvre des activités. L'UGP et les missions de supervision pourront proposer des modifications au PTBA au cours de l'année considérée.

3. Le PTBA sera consolidé par l'UGP sur la base des propositions des unions et des partenaires lors d'ateliers biannuels d'auto-évaluation des progrès réalisés. Ces ateliers réuniront principalement les responsables d'unions afin d'assurer une transparence dans la prise de décision et la gestion du Programme. Les CARG seront présents à titre consultatif. Ce processus d'évaluation participative et de préparation du PTBA est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 : Processus d'auto-évaluation participative et de préparation du PTBA

N°	Etapes	Description	Responsable	Membres associés	Période
1	Réunion préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> Objectif : (i) faire le point des activités de l'année en cours, décider des mesures correctrices à prendre ; (ii) proposer des objectifs à atteindre l'année suivante ; (iii) fixer les axes prioritaires sur base des recommandations des missions de supervision, des résultats déjà acquis et des préoccupations des bénéficiaires ; et (iv) fixer le calendrier et le processus de préparation du PTBA. 	Coordonnateur Chef d'Antenne	Responsables des composantes INADES Opérateurs de proximité RPM	Mi-août
2	Ateliers territoriaux pôle vivrier (3)+ atelier pôle maraîcher (1)	<ul style="list-style-type: none"> Restitution des progrès accomplis et auto-évaluation (par les représentants des OP) Validation des propositions pour la préparation du PTBA de l'année suivante (avec les OP et les CARG) 	INADES Chef d'Antenne Coordonnateur	Unions, CARG	Fin août (2 à 3 jours)
3	Elaboration d'un projet de PTBA	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration détaillée des prévisions d'activités et budgétaires des composantes Elaboration du projet de PTBA global. 	Coordonnateur RPSE	INADES, Chef d'Antenne, Membres UGP	Septembre
4	Consultation de la base (CARG et unions)	<ul style="list-style-type: none"> L'UGP organise une réunion à Kikwit et à Mbanza-Ngungu pour consulter les représentants des bénéficiaires sur le PTBA consolidé avant sa présentation au Comité de Pilotage. Passage au Comités techniques de suivi au niveau provincial 	Coordonnateur	Unions, CARG	Fin octobre
5	Examen et adoption du PTBA par le Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de Pilotage se réunit et examine le projet de PTBA. Il formule des observations et amendements et l'adopte. L'UGP prend en compte les observations du Comité de Pilotage et envoie le projet de PTBA au FIDA pour avis de non objection. 	Comité de Pilotage (Président)	Coordonnateur Chef d'Antenne Membres UGP INADES	Mi- novembre
6	Examen et avis de non objection du FIDA	<ul style="list-style-type: none"> Le FIDA examine le PTBA et transmet à l'UGP ses avis et observations. 	FIDA	Coordonnateur	(7 jours)

7	Elaboration version définitive du PTBA	<ul style="list-style-type: none"> Le RSE et le RAF : (i) prennent en compte les observations du FIDA ; (ii) élaborent la version finale du PTBA ; et (iii) distribuent la version finale aux parties concernées. 	RSE RAF	Coordonnateur Autres membres de l'UGP	30 jours après non objection du FIDA
8	Ateliers territoriaux (3)+ atelier pôle maraîcher	<ul style="list-style-type: none"> Restitution du progrès et auto-évaluation (par les représentants des OP et des CARG) Communication du PTBA de l'année de travail 	UGP, antenne	Unions, INADES	Début janvier (1 à 2 jours)

ii. Mécanisme de suivi-évaluation

4. L'UGP mettra en place un système de suivi-évaluation (S&E) simple et opérationnel. Le cadre logique fournit les indicateurs essentiels (minimaux) devant être renseignés pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité, l'efficacité et l'impact du PAKAKIN. Le système de S&E sera composé de la façon suivante : (i) d'un suivi interne qui renseignera les indicateurs de produit et quelques indicateurs de résultats par les partenaires du Programme et l'UGP; (ii) d'un suivi externe par le Gouvernement et le FIDA ; et (iii) d'évaluations externes qui mesureront l'atteinte des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats (cf. tableau 3). Par ailleurs, le système de S&E renseignera également les indicateurs du Système de gestion des résultats de l'impact (SYGRI) basé au FIDA à Rome.

5. Le Responsable de programmation, suivi et évaluation (RPSE) de l'UGP coordonnera la consolidation des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports d'activités semestriels et annuels du Programme; (iii) les annexes des rapports de supervision; (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles; et (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'évaluation des résultats et impacts à mi-parcours et en fin de programme. I.

a) Suivi interne du PAKAKIN

6. L'UGP signera des conventions avec des partenaires stratégiques et prestataires responsables de la mise en œuvre des activités (DVDA, INADES, SENAHUP, SNV, INERA-Kiyaka, INERA-Mvuazi et les opérateurs de proximité). Ces contrats de performance stipuleront clairement les produits attendus et les résultats à atteindre. Grâce à un dispositif de collecte simple et fiable des informations et sur la base du PTBA et des rapports de suivi des partenaires et prestataires, l'UGP procédera à l'élaboration des rapports de suivi semestriels et annuels. Ceux-ci devront au minimum refléter : (i) les progrès quantitatifs (indicateurs de produits) et qualitatifs atteints ; (ii) les problèmes rencontrés au cours de l'exécution et les mesures prises ou proposées pour remédier à ces problèmes ; et (iii) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés. En particulier, l'UGP recevra les rapports des CARG et de la DVDA sur le suivi du désenclavement des pistes de desserte agricole qui nécessitera une attention permanente des CARG afin de mesurer la performance des CLER mis en place par la DVDA.

7. Le PAKAKIN a adopté une méthodologie de **Diagnostic institutionnel participatif** (DIP) qui permet de déterminer les capacités institutionnelles de chaque union, ses limites et de proposer des solutions pour leur autonomisation. Le DIP sera réalisé par l'INADES afin d'évaluer le niveau d'autonomie des unions au démarrage du PAKAKIN et sera actualisé chaque année afin de mesurer les progrès institutionnels réalisés par les unions appuyées. Le DIP sera utilisé pour renseigner les indicateurs des **résultats 1 et 4** qui visent l'autonomisation des unions. Les informations tirées de cet exercice permettront de classer les faitières des OP en cinq (5) catégories selon leur niveau d'autonomie (1a=informelle, 1b=très faible, 2=faible, 3=satisfaisant, 4=très satisfaisant). Le tableau 4 présente les stades de développement des unions en fonction des niveaux : (i) d'autonomie ; (ii) de gouvernance ; et (iii) de maturité. Le tableau 2 ci-dessous définit précisément les critères permettant de mesurer les concepts énoncés.

8. Le type de partenariat et le plan d'appui institutionnel dépendront du résultat de l'analyse DIP : (i) les unions de niveau 1 et 2 recevront un appui direct de l'INADES sur les aspects de renforcement institutionnel, de formation des leaders et d'amélioration des outils

de gestion alors que l'opérateur de proximité⁷⁵ se chargera des aspects techniques liés à la production ; (ii) les appuis des unions de niveau 3 favoriseront les outils permettant aux faitières d'acquérir une plus grande autonomie financière et organisationnelle, INADES et le pool technique seront en contact direct avec elles mais l'UGP gardera la maîtrise des financements ; et (iii) les unions de niveau 4 seront prêtes à gérer les financements octroyés par l'UGP pour faire appel à des services d'appui-conseil et de renforcement de capacités.

Tableau 2 : Critères pour les concepts maturité, gouvernance et autonomie

Concepts	Critères
Maturité	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs clairement définis et partagés par les membres, • Existence d'un statut et règlement intérieur • Existence d'un agrément • Existence d'un conseil d'administration (CA) • Existence d'un comité de contrôle (COCO) • Existence d'un plan d'action cohérent • Tenue régulière des outils de gestion • Maîtrise du circuit d'approvisionnement en intrants des membres, • Diversification des partenaires financiers • Renouvellement de bureau sur la base du mandat • Maîtrise de la circulation de l'information (par exemple restitution des rencontres)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des statuts et du règlement intérieur • Election libre des membres du CA et du COCO • Tenue régulière des instances (CA, assemblée générale (AG) ordinaire) • L'information de tous les membres de la vie de l'organisation • La gestion transparente des ressources • L'auto évaluation des activités et fonctionnement • L'évaluation externe des activités (audit financier)
Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources internes (adhésions et cotisations des membres) • Chiffre d'affaires de l'organisation • Capacité de gestion des ressources mises à disposition (système comptable) • Capacités à prendre des décisions économiques et les appliquer

b) Suivi externe du PAKAKIN

9. Des **missions de supervision** seront organisées par le FIDA et le Gouvernement. La supervision sera assurée directement par le FIDA, avec une forte participation des représentants des ministères et des partenaires concernés. Le FIDA effectuera deux missions de supervision par an, ainsi que deux ou trois missions de contrôle et d'appui en gestion. Au cours de la troisième année, une mission de supervision évaluera les acquis des premières années et des outils testés.

10. La Direction de l'analyse, de la planification et de la prospective (DAPP-MINAGRI) participera au suivi du PAKAKIN, notamment dans les missions de supervision et de la revue des PTBA. La DAPP⁷⁶ accordera une attention spéciale aux domaines de : (i) la synergie avec les autres programmes/projets de la zone d'intervention ; (ii) l'appui à la revue des PTBA et de la mise en œuvre du S&E ; et (iii) la documentation des résultats du Programme et sa contribution à la sécurité alimentaire, production et commercialisation au niveau provincial et national.

11. Deux fois par an, l'INADES organisera, en collaboration avec les CARG et l'UGP, une **auto-évaluation participative par les unions des organisations paysannes** sous forme d'atelier d'auto-évaluation (cf. Tableau 1) dans le pôle maraîcher et dans le pôle vivrier (territoires de Gungu, Idiofa et Bulungu). Ces rencontres permettront de faire le

⁷⁵ Dans le cas du pôle maraîcher, c'est l'antenne du PAKAKIN qui joue le rôle d'opérateur de proximité.

⁷⁶ Les termes de référence de la DAPP seront inclus dans le manuel des opérations du PAKAKIN.

point en présence des unions et des autres acteurs du territoire sur les activités réalisées par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter des problèmes rencontrés et solutions apportées, d'évaluer le niveau d'autonomie des unions membres et de leur niveau de satisfaction quant aux appuis apportés. L'atelier en août permettra également de définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante.

12. **Suivi-externe de la performance d'INADES.** Dans le cadre du suivi externe une analyse par un consultant international sera réalisée en année 1, 3 et 5 afin de donner un appui méthodologique à INADES, d'évaluer les performances de l'INADES et des unions et de proposer des réajustements si nécessaire.

13. **Suivi externe de la performance de l'UGP (Résultat 7)** Le personnel de l'UGP recevra des contrats annuels renouvelables, et sera évalué sur la base des critères suivants : (i) le taux de décaissement, (ii) le taux et la qualité de réalisation du PTBA, (iii) le taux de réalisation du plan de passation des marchés ; (iv) le coûts de l'UGP par rapport au coût total du Programme ; (v) la prise en compte des mesures de mitigation environnementale dans les contrats et études de faisabilité; (vi) le respect de la stratégie genre et le ciblage de pauvreté ; et (vii) la qualité du partenariat avec les unions (en termes de responsabilisation et accompagnement des unions). Le suivi de la performance de l'UGP sera assuré par les missions de supervision et de revue à mi-parcours.

c) Evaluations externes

14. **La revue à mi-parcours et la conception détaillée de la deuxième phase** sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement au début de la cinquième année. Cet exercice : (i) permettra d'apprécier le niveau de réalisation des objectifs du Programme et les difficultés rencontrées ; (ii) donnera des orientations pour résoudre les difficultés et atteindre les objectifs ; et (iii) évaluera la qualité du processus d'autonomisation des unions et leur niveau d'autonomie pour passer à la seconde phase notamment en analysant dans quelle mesure certaines responsabilités de l'UGP pourraient être transférées aux unions et à des institutions pérennes. Le FIDA en préparera les termes de référence qui seront soumis à l'approbation du Gouvernement.

15. La revue à mi-parcours proposera un rapport de conception détaillé couvrant les années restantes pour consolider ou, le cas échéant, réorienter la mise en œuvre. Le rapport sera validé par le QE et le QA. Le rapport de conception détaillée de la deuxième phase sera soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

16. Des **évaluations externes** sur la base d'enquêtes et études seront réalisées tout au long de l'exécution du PAKAKIN, elles incluent: (i) l'enquête de référence socio-économique et nutritionnelle de base au démarrage du Programme puis actualisée à mi-parcours et en fin de programme (voir : point iii. Enquêtes de référence ci-dessous) ; (ii) des études thématiques et ponctuelles par des consultants externes (niveau d'intégration du genre, évaluation du travail d'INADES, etc.); et (iii) une enquête d'évaluation qui renseignera certains indicateurs d'impact et de résultats sera réalisée en année 1, à mi-parcours et en fin de Programme (voir point iii. Enquêtes de référence ci-dessous).

17. Un **rapport d'achèvement** et un atelier de clôture du Programme qui mettra en exergue l'impact du PAKAKIN et capitalisera les expériences, positives comme négatives. Après la date d'achèvement du PAKAKIN (au plus tard avant la date de clôture du financement), le Gouvernement remettra au FIDA un rapport d'exécution complet du Programme, conforme sur la forme et sur le fond à ce que l'accord de financement prévoit ou à ce que le FIDA peut raisonnablement demander. Ce rapport devra au minimum aborder : (i) les coûts et bénéfices du Programme ; (ii) la réalisation de ses objectifs ; (iii) l'exécution par le FIDA, le Gouvernement, les bénéficiaires et, les autres financiers au programme de leurs obligations respectives aux termes de l'accord ; et (iv) les leçons tirées de ce qui précède.

iii. Enquêtes de référence (impact et résultats)

18. **L'enquête de référence socio-économique et nutritionnelle de base** pour le suivi de l'impact au niveau de l'objectif global (niveau 3) sera une enquête réalisée en début (année 0 ou 1), à mi-parcours (début de l'année 5) et en fin de Programme (année 10) et renseignera les indicateurs d'impact, tels que définis dans le tableau 3 des indicateurs. L'enquête permettra également d'établir le profil socio-économique des groupes cibles avec une caractérisation des groupes pauvres. Par cette enquête au niveau des ménages, il s'agira de fournir des éléments pour avoir une image détaillée des moyens d'existence des ménages dans la zone d'intervention. Ceci afin de mieux comprendre quels sont les ménages qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire et donc à la malnutrition et pourquoi. L'enquête de référence se fera à l'aide d'un questionnaire préétabli. Le prestataire utilisera le logiciel analytique *Emergency Nutrition Assessment* (ENA), qui détermine l'échantillon à enquêter et des méthodes standardisées de mesure. L'enquête sera coordonnée par le Programme National de Nutrition (PRONANUT) en collaboration avec le Système National des Statistiques Agricoles (SNSA).

19. Des TdR détaillés de l'enquête socio-économique et nutritionnelle de base sont présentés en appendice 1.

20. IFPRI donnera un appui méthodologique dans les domaines suivants : (i) la validation du questionnaire ; (ii) le renforcement de capacités pour l'analyse des données ; et (iii) l'analyse des implications des résultats pour le Programme. En septembre 2012, IFPRI restituera les enquêtes de référence du FPPM financé par USAID dans les territoires d'intervention du PAKAKIN⁷⁷. Cette expérience sera utilisée pour affiner le questionnaire et pour avoir une meilleure image de la situation dans la zone d'intervention. Par ailleurs, des données seront croisées avec les sources secondaires de suivi de la pauvreté et de la malnutrition élaborées par le Gouvernement, le PAM, l'UNICEF, la FAO, le PRONANUT et le DSRP.

21. **Enquêtes pour l'évaluation des impacts et résultats.** Une enquête d'évaluation des résultats sera réalisée au départ du Programme (indicateurs de base), à mi-parcours et en fin de Programme en utilisant le même échantillon que celui de l'enquête de référence. Elle permettra de mesurer les progrès réalisés concernant les indicateurs des résultats 2, 3, 5 et 6 (cf. tableau 3). L'enquête sera réalisée par le SNSA avec un appui d'une assistance technique internationale (e.g. IFPRI).

iv. Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI)

22. Le FIDA a mis en place le Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI⁷⁸) qui lui permet de renseigner un nombre d'indicateurs clé de ses interventions. Le SYGRI est basé sur trois niveaux d'indicateurs: (i) le 1er niveau renseigne les indicateurs de produits collectés par le système de suivi interne ; (ii) le 2ème niveau renseigne les résultats grâce au suivi interne et à l'évaluation externe; et (iii) le 3ème niveau qui suit l'impact du Programme au niveau de l'objectif global (malnutrition, indice d'accumulation des biens) par l'enquête de référence socioéconomique et nutritionnelle de base. Le RPSE fournira régulièrement le rapport pour les indicateurs SYGRI au FIDA. La plupart de ces indicateurs sont intégrés dans le cadre logique et dans le tableau 2. Dans la mesure du possible, les indicateurs SYGRI devront être désagrégés par sexe.

⁷⁷ Province du Bas-Congo, districts des Cataractes, Mbanza-Ngungu et Songololo ; Province de Kinshasa plateau de Bateke ; et Province du Bandundu territoires d'Idiofa, de Bulungu et de Gungu.

⁷⁸ RIMS en anglais.

Tableau 3 : INDICATEURS DE SUIVI INTERNE ET EXTERNE DU PAKAKIN

Narratif	Indicateurs	Suivi interne et externe	Evaluation
	(*) indicateur SYGRI		
Niveau III (impacts et effets)			
Objectif global	Nb de ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté* Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans*		Enquête socio-économique et nutritionnelle/SNSA/PRONANUT
Objectif spécifique	Nb de bénéficiaires directs dans le pôle maraîcher, par sexe et par âge* Nb de bénéficiaires directs dans le pôle vivrier, par sexe et par âge* Revenu annuel d'une parcelle maraîchère (1000 m ²) (modèles 1 et 2) Revenu annuel d'une parcelle vivrière (1 ha) (modèles 4 et 5) Marge du producteur dans le prix de demi-gros des produits vivriers		Evaluation résultats et impacts /SNSA Revue à mi-parcours et d'achèvement MINAGRI/MINEP/FIDA
Niveau II (résultats)			
Résultat 1 : Les organisations de producteurs maraîchers sont professionnalisées	Nb d'unions/ fédération par niveau d'autonomie	Diagnostic institutionnel participatif (DIP) et rapports annuels d'activités/INADES	Evaluation consultant international
Résultat 2 : La productivité maraîchère est augmentée et la production synchronisée avec la demande.	Superficies emblavées en nouvelles technologies* % des maraîchers pratiquant la double culture (deux saisons) Satisfaction des maraîchers des services d'appui techniques.	Evaluation participative par les OP	Evaluation résultats et impact/SNSA
Résultat 3 : Les infrastructures hydro-agricoles sont opérationnelles	% des aménagements gérés de façon satisfaisante		Evaluation résultats et impact/SNSA
Résultat 4 : Les organisations de producteurs vivriers sont renforcées	Nb d'unions par niveau d'autonomie	Diagnostic institutionnel participatif (DIP) et rapports annuels d'activités/INADES	Evaluation consultant international
Résultat 5 : La productivité et diversification des systèmes de production vivriers est augmentée	Rendement moyen du manioc Superficie de palmeraies améliorées Terres vivrières emblavées en nouvelles technologies (modèle 5) Terres vivrières en système de production amélioré (modèles 3, 4, 5) Nb de paysans ayant accès à des semences et matériel végétal de qualité % producteurs satisfaits des services d'appui technique	Evaluation participative par les OP	Evaluation résultats et impact/SNSA
Résultat 6 : Les zones de production vivrière sont désenclavées.	Coût de transport diminue de 50%		Evaluation résultats et impact/SNSA
Résultat 7 : La gestion du Programme est efficace, harmonisée et s'inscrit dans la durée.	Taux de décaissement/budget COSTAB Taux de réalisation du PTBA Taux de réalisation du plan de passation des marchés Prise en compte des mesures de mitigation environnementales dans les contrats et études de faisabilité	Missions du FIDA et du Gouvernement	Revue à mi-parcours et d'achèvement MINAGRI/MINEP/FIDA

Narratif	Indicateurs	Suivi interne et externe	Evaluation
	(*) indicateur SYGRI		
	% des couts de l'UGP		
Niveau I (produits)			
<u>Produits R1</u>	Nb de personnes formées par sexe et par âge (formation dans l'appui institutionnel et technico-économique aux OP)* Nb d'association de base encadrées* % de femmes-membres d'OP % d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou leur COCO*	Rapports d'activités annuels INADES/opérateurs de proximité DIP et rapports d'activités annuels/INADES	
<u>Produits R2</u>	Nb d'encadreurs techniques formés (désagrégé par genre) Nb de CEP maraichage créés Nb de maraîchers encadrés par les CEP (désagrégation par genre) Nb de démonstrations et essais Nb d'innovations proposées par le point focal R&D	Rapports annuels d'activités SENAHUP/SNV/INERA	
<u>Produits R3</u>	Superficies aménagées à Kinshasa* Superficies aménagées sur l'axe maraîcher du Bas-Congo* Nb de comités de gestion fonctionnels*	Rapports d'activités annuels/DVDA	
<u>Produits R4</u>	Nb d'associations qui regroupent et valorisent la production Nb de personnes formées, par sexe et âge (formation économique & institutionnelle) Nb d'association de base encadrées* % des femmes-membres des OP % d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou COCO*.	DIP et Rapports annuels d'activités/INADES	
<u>Produits R5</u>	Quantité de semences de base produites Nb d'animaux vaccinés par type (chèvres, poules) Nb de CEP créés Nb de personnes par sexe participant aux CEP Nb de démonstrations et essais	Rapports annuels d'activités/SNV/opérateurs de proximité	
<u>Produits R6</u>	Nb de km de pistes réhabilitées Nb de marchés de regroupage aménagés Nb de CLER fonctionnels Taux d'entretien des pistes	Rapports annuels d'activités/DVDA	

Tableau 4 : Niveaux d'autonomie des faitières des OP

Fonctions	Niveau d'autonomie				
	Niveau 1a (naissante)	Niveau 1b (très faible)	Niveau 2 (faible)	Niveau 3 (satisfaisant)	Niveau 4 (très satisfaisant)
Autonomie (performances économiques et techniques)	<ul style="list-style-type: none"> Pas ou peu de ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> Actifs dans la même filière Pas d'activités commerciales collectives Pas de cotisation 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un relais technique formé et opérationnel Existence d'un plan stratégique Premiers essais d'activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Appui-conseil aux membres Achat et distribution des intrants Capacité de groupage des productions Partenaires financiers Contrats avec les services publics 	<ul style="list-style-type: none"> Activités commerciales récurrentes Dispositif interne d'appui-conseil Partenaires financiers (projets) Utilisation du crédit bancaire pour les activités économiques Contrats avec les services publics
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Groupement d'opportunité 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'organes de gouvernance (RI, manuels de procédure) Réunions irrégulières Groupement d'opportunité 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des statuts et RI Cotisation annuelle des membres assurée Tenues des réunions Circulation de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Tenues régulières des réunions et des instances; 70% de recouvrement des cotisations Respect des procédures Renouvellement effectif des organes Disponibilité de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Tenues régulières des réunions et des instances; 90% de recouvrement des cotisations Respect des procédures Renouvellement effectif des organes Disponibilité de l'information
Gestion fiduciaire et passation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'outils de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'outils élémentaires de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un relais gestionnaire; Existence d'outils de gestion Mécanismes de contrôle interne 	<ul style="list-style-type: none"> Système de comptabilité informatisé Utilisation des outils de gestion Mécanismes de contrôle interne 	<ul style="list-style-type: none"> Audit financier Système de comptabilité informatisé Système de contrôle interne Expérience avec la passation des marchés au niveau régional Expérience dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage
Maturité	<ul style="list-style-type: none"> Absence de statuts et agrément 	<ul style="list-style-type: none"> Statuts, règlement intérieur, agrément 	<ul style="list-style-type: none"> Statuts, règlement intérieur, agrément 	<ul style="list-style-type: none"> Statuts, règlement intérieur, agrément Existence d'un POA 	<ul style="list-style-type: none"> Statuts, règlement intérieur, agrément Existence d'un POA Audit organisationnel

Types d'appui à l'OP	<ul style="list-style-type: none"> Structuration Formation des leaders Mise en place des outils de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration Formation des leaders Mise en place des outils de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration, renforcement de capacités techniques, économiques et de communication interne Formation des dirigeants 	<ul style="list-style-type: none"> Appuis concentrés sur un renforcement des systèmes de gestion et de contrôle interne Renforcement des services aux membres 	<ul style="list-style-type: none"> Appui économique et institutionnel pour atteindre les membres Renforcement des capacités du personnel Renforcement des systèmes de gestion et de contrôle interne.
-----------------------------	--	--	--	---	--

v. Gestion des savoirs et communication

23. Afin de contribuer au partage des expériences et surtout à la capitalisation des acquis, le Bureau de liaison du FIDA a mis en place **un système de gestion des savoirs**. Il appuiera ainsi la constitution d'un réseau de compétences qui se concentrera sur les thèmes essentiels des projets du FIDA en RDC, notamment : (i) l'expérience du partenariat entre le FIDA et les organisations paysannes en RDC ; (ii) la problématique foncière ; (iii) l'accès des paysans aux services financiers ; (iv) la réhabilitation des pistes et l'entretien ; et (v) d'autres sujets à déterminer. Il s'agira de faciliter l'accès aux savoirs extérieurs au pays, ainsi que l'utilisation de ces savoirs dans le contexte national. Les activités seront coordonnées par la responsable «Communication et Gestion des savoirs» du Bureau de liaison en étroite collaboration avec les responsables de suivi-évaluation des projets cofinancés par le FIDA en RDC, ainsi que le Ministère de l'agriculture et du développement rural.

24. La gestion des savoirs sera incorporée au sein des activités de gestion du PAKAKIN, à toutes les étapes du cycle de programme depuis la planification, la mise en œuvre des activités jusqu'au suivi et évaluation (incluant le suivi participatif des unions). La pierre angulaire de la gestion des savoirs et de communication sera le système de S&E, qui permettra de collecter, analyser et documenter les informations et les mettre à la disposition des utilisateurs pour une large diffusion. Promouvoir l'apprentissage, la rétroaction et l'échange de connaissances sur les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre de PAKAKIN, comme fondement de la prise de décisions sur la gestion du programme, et pour améliorer les connaissances et la performance sera l'axe central de la gestion des savoirs. L'information sera considérée comme une ressource stratégique que PAKAKIN utilisera et réutilisera pour atteindre ses objectifs, améliorer ses processus de prise de décisions, apprendre, et créer de nouvelles connaissances.

25. La diffusion des savoirs issus du PAKAKIN reposera sur plusieurs mécanismes impliquant les acteurs suivants: a) les partenaires stratégiques et les opérateurs clés : INADES, SENAHUP, INERA-Kiyaka, INERA-Mvuazi, les réseaux nationaux et régionaux des organisations paysannes; b) les projets du FIDA en RDC et en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les initiatives régionales du FIDA, tels que FIDAFRIQUE, Farmers' Forum, c) le Réseau francophone pour l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU), Cop-Horti (Communauté de pratiques sur l'horticulture en Afrique sub-saharienne; d) l'Initiative du FIDA pour le repérage et le partage des innovations en Afrique de l'Ouest et du Centre; e) les autres partenaires du FIDA (CTB, FAO, Banque mondiale, BAD, PNUD, UNCDF, PAM, etc..).

26. La stratégie de communication pour l'ensemble des projets et programmes financés par le FIDA en RDC vise à leur donner de la visibilité en diffusant les expériences réussies, en facilitant les échanges d'expérience entre acteurs et en améliorant l'appropriation par les populations. Elle s'organise autour de quatre axes : (i) publications sur les activités des projets et programmes, sur les bonnes pratiques et innovations et bulletin d'information trimestriel ; (ii) audiovisuel et site web, avec la réalisation de films documentaires sur les résultats des projets et programmes pour une diffusion sur la chaîne nationale et sous-format format DVD; (iii) activités d'échange d'information par des journées portes-ouvertes dans les projets et programmes, des forums d'échange, des visites de terrain de la presse nationale et la création d'un mini-centre communautaire ; et (iv) les relations media qui permettront une couverture des activités des projets et programmes en utilisant en fonction des besoins des communiqués de presse, des émissions radio, des articles dans les medias, des conférences de presse, etc.

APPENDICE 1: TERMES DE REFERENCE DE L'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE ET NUTRITIONNELLE DE BASE

Contexte et objectifs du Programme (voir résumé du Programme)

Impact et objectif spécifique attendu du Programme. L'impact attendu du PAKAKIN est : 'd'améliorer durablement la sécurité alimentaire et des revenus des paysans producteurs agricoles'. L'objectif spécifique vise à améliorer les niveaux de production et de participation dans les circuits de commercialisation dans les pôles ciblés d'approvisionnement maraîcher et vivrier de Kinshasa.

Zone d'intervention et population bénéficiaire. Deux zones ont été choisies: (i) à l'ouest, le pôle maraîcher partant de la zone péri-urbaine de Kinshasa, passant par les territoires de Madimba et Mbanza-Ngungu et aboutissant au territoire de Songololo (districts de Lukaya et des Cataractes) et ; (ii) à l'est, le pôle vivrier dans les territoires de Bulungu, d'Idiofa et de Gungu du district du Kwilu. Le groupe cible du Programme est constitué par les ménages agricoles dont les conditions d'existence sont assurées par : (i) la production vivrière sur des surfaces moyennes de 0,5 à 1,0 ha par an (2 saisons) dans les galeries forestières et de savanes du Kwilu ; (ii) la production maraîchère permanente sur des superficies de l'ordre de 5 à 10 ares par maraîcher(e) pratiquant cette activité comme stratégie de survie; et (iii) les femmes et les jeunes impliqués dans la production, la transformation et le commerce des produits maraîchers et vivriers.

Les bénéficiaires directs seront 15 000 ménages maraîchers à Kinshasa et dans le Bas-Congo, ainsi que 100 000 ménages producteurs et transformateurs vivriers dans 14 secteurs du Kwilu dans le Bandundu.

Tableau 1: Zone et population cible du PAKAKIN (phase I)

Pôle	Territoires	Population totale (2010)	Secteurs ciblés		Ménages maraîchers	Ménages ciblés
			Nombre de secteurs	Ménages agricoles /a		
Maraîcher	Kinshasa (UP)				13 300	6 500
	Mbanza-Ngungu				7 050	4 500
	Songololo				3 100	2 000
	Madimba				2 400	2 000
	S/total				25 550	15 000
Vivrier	Bulungu	1 300 000	4	88 500		35 000
	Gungu	1 125 000	5	78 000		30 000
	Idiofa	1 449 000	5	92 000		35 000
	s/total	3 864 000	14	258 500		100 000

/a : Les ménages agricoles comprennent 50% des ménages de la cité d'Idiofa actifs comme ruraux dans le secteur d'Idiofa ; b/ comprend 25% des ménages de Kikwit actifs comme ruraux dans le secteur de Kipuka.

Source : Compilation des statistiques sur la base des estimations faites par les services publics et les ONGD.

Stratégie de ciblage (voir rapport principal sur la stratégie de ciblage)

Etudes déjà effectuées dans la zone d'intervention. Bien qu'il soit souvent difficile de réaliser des corrélations entre les différentes études réalisées dans la zone d'intervention, il sera intéressant de compiler et d'analyser les études spécifiques sur la pauvreté, la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et sur la malnutrition réalisées par le PAM, l'Unicef, la FAO et toute autre organisation en lien avec les institutions gouvernementales (PRONANUT, SNSA, INS, etc.).

L'enquête de références coordonnées par IFPRI dans le cadre du projet FPPM financé par USAID dans les mêmes territoires que ceux ciblés par le PAKAKIN⁷⁹ sera utilisée pour fournir une meilleure image de la situation globale dans la zone d'intervention.

Objectifs de l'étude et résultats attendus:

- Etablir une situation de référence en renseignant les indicateurs d'impact, d'effet et de résultats définis dans le cadre logique d'intervention. Cette situation de référence permettra

⁷⁹ Province du Bas-Congo, districts des Cataractes, Mbanza-Ngungu et Songololo, Province de Kinshasa plateau Bateke et Province du Bandundu territoires d'Idiofa, de Bulungu et de Gungu.

de mesurer l'impact réel du programme sur la sécurité alimentaire et les revenus au niveau des deux pôles ;

- Etablir le profil socio-économique et les moyens d'existence des ménages par groupe socio-économique, par genre et par âge en déduisant les groupes vulnérables et leurs besoins spécifiques en termes de renforcement de capacités, d'accès aux facteurs de production et services (information, technologie, financement), de participation dans des OP afin de mieux orienter les actions du programme auprès des unions et des organisations à la base.

Approche et type d'indicateurs à renseigner. L'enquête de référence devra collecter des informations permettant de renseigner les avancées au niveau de l'impact et de l'objectif spécifique en répondant aux questions clés suivantes :

Au démarrage du Programme :

- Quelle est la situation actuelle de la sécurité alimentaire et des revenus des populations de la zone ciblée (en fonction des catégories socio-économiques) ?
- Quels sont les revenus tirés d'une parcelle maraîchère ? (modèles 1 et 2, cf. annexe 2)
- Quels sont les revenus tirés d'une parcelle vivrière ? (modèles 3, 4, 5, 6 et 7)
- Quels sont les rendements moyens actuels de Manioc dans la zone d'intervention du Programme ?
- Quel est le pourcentage des agriculteurs ayant une palmeraie améliorée et quel en est le rendement ?
- Quel nombre de producteurs ayant accès à des semences de base améliorées en vivrier ?
- Quel est le pourcentage de producteurs (par genre et âge) satisfaits des services d'appui technique
- Quelle proportion de maraîcher pratique la double culture (deux saisons) ?
- Quel est le coût de transport sur le réseau à intérêt régional et le réseau à intérêt local?

L'enquête devra renseigner les principales différences au niveau des variables suivantes : genre, âge, membre ou non membre d'organisations paysannes.

A mi-parcours et en fin de Programme:

- Comment a évolué la situation de la sécurité alimentaire (et nutritionnelle) et des revenus des populations de la zone ciblée ?
- L'amélioration/la détérioration de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages est-elle directement due aux actions du Programme ?
- La production a-t-elle augmentée grâce aux actions du Programme ?
- La marge des producteurs dans le prix de demi-gros des produits vivriers a-t-elle augmenté grâce aux actions du Programme ?
- Quels ont été les effets positifs et négatifs du Programme ?
- Le ciblage des ménages bénéficiaires a-t-il été effectif compte tenu des priorités du Programme ?

Approche. L'étude de référence se fera par une **approche mixte, c'est à dire par une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives**. Ces deux méthodes seront appliquées en parallèle, et les informations recueillies seront comparées principalement lors de l'analyse. Toutefois, les données quantitatives et qualitatives devront être collectées si possible au même moment dans chaque village, afin que les enquêteurs aient la possibilité de confronter directement les résultats et au besoin d'ajuster les questions au niveau des groupes de discussions (si des renseignements plus approfondis sont nécessaires sur certains sujets).

Les informations recueillies au moyen des méthodes quantitatives et qualitatives vont se compléter et la prise en compte des deux types d'information sera nécessaire afin d'arriver à des éléments de réponse aux questions d'évaluation.

L'échantillonnage prendra en considération les variables suivantes : genre des exploitants, âge, membre et non membre des organisations paysannes.

Revue de données secondaires et préparation de l'étude

Le(s) contractant(s) de l'étude feront au préalable une revue documentaire des données qui existent, qui comprendra une revue de toutes les enquêtes déjà effectuées dans la zone cible, ainsi que des documents préparés dans le cadre de la formulation du programme.

La préparation de l'étude devra intégrer des entretiens avec toutes les parties prenantes afin d'assurer : (i) la bonne compréhension de ce qui est attendu ; (ii) la prise en compte de tous leurs besoins d'information par l'étude de référence ; et (iii) le partage de l'information existante à leurs niveaux.

Méthodologie pour la collecte des données

Enquête quantitative.

Par cette enquête au niveau des ménages, il s'agira de fournir des éléments pour avoir une image détaillée des moyens d'existence des ménages par groupe socio-économique dans la zone d'intervention du Programme. Ceci afin de mieux comprendre quels sont les ménages qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire et donc à la malnutrition et pourquoi. Il sera plus aisé d'orienter les activités du Programme et renforcer les réponses à apporter aux populations (notamment les plus vulnérables) afin de leur permettre de résister aux chocs et de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Résultats attendus: (voir Liste des indicateurs- à compléter au besoin)

- Détermination du score de diversité alimentaire (ménages et femmes)
- Détermination de la part des produits maraîchers dans l'alimentation du ménage
- Détermination de la prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
- Détermination de la prévalence de malnutrition globale ou insuffisance pondérale
- Détermination de la pauvreté subjective/indice d'accumulation des biens des ménages
- Détermination des conditions de vie des ménages
- Détermination du niveau de revenu et structures des dépenses des ménages
- Détermination du niveau et des types de productions végétales et animales
- Détermination de la taille et morcellement de l'exploitation et/ou taille du cheptel (par groupe socio-économique)
- Détermination des types de biens productifs ou non appartenant aux ménages
- Détermination de la typologie de la pauvreté
- Détermination des spécificités liées au genre
- Détermination des spécificités liées aux jeunes

Méthodologie préconisée:

Afin de répondre aux besoins d'une évaluation exhaustive de la situation nutritionnelle, l'enquête ménages se fera à l'aide d'un questionnaire préétabli et sera conduite selon la méthodologie SMART⁸⁰. Cette enquête SMART utilise un logiciel analytique (ENA : Emergency Nutrition Assessment), qui détermine l'échantillon à enquêter et des méthodes standardisées de mesure. Comme SMART permet de mesurer essentiellement le statut nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et pour permettre de répondre à l'ensemble des questions et indicateurs quantitatifs, le questionnaire SMART devra être complété par des questions additionnelles.

Le questionnaire de l'enquête quantitative commencera avec une section descriptive des ménages, incluant notamment les indicateurs suivants : taux de dépendance, taille des ménages, genre du chef de ménage, niveau d'éducation du chef de ménage, activités principales du ménage. La collecte de données anthropométriques requiert la mise à disposition des outils suivants: (i) balance et (ii) toise.

Echantillonnage. La taille de l'échantillon pour l'enquête SMART sera déterminée par le logiciel ENA, l'enquête SMART devant couvrir la totalité de la zone d'intervention. Pour les autres questions quantitatives devant être renseignées et qui ne sont pas couvertes par l'enquête SMART, un échantillon représentatif sera issu de l'échantillon global SMART. Par ailleurs, les différentes zones agro-écologiques du Programme devront si possible être représentées dans l'échantillon.

⁸⁰ SMART permet de renseigner des indicateurs, comme IMC des femmes non enceintes, taux de malnutrition infantile aiguë et taux de malnutrition infantile chronique (repris dans les indicateurs à renseigner par l'étude)

Enquêtes qualitatives.

L'étude qualitative sera menée en parallèle et dans les mêmes villages (échantillon de la zone de démarrage), à travers des discussions de groupe et des entretiens avec des personnes ressources, sur des sujets prédéfinis. Certains sujets pourront aussi être définis au cours de la collecte de données, notamment sur la base des renseignements collectés à travers l'enquête quantitative.

Résultats attendus: (Voir liste des indicateurs qualitatifs)

- Détermination des pratiques nutritionnelles et d'alimentation des jeunes enfants
- Estimation des niveaux socio-économiques de la communauté
- Caractérisation de l'état des infrastructures de base (qualité, opérationnalité, problèmes)
- Types et disponibilité dans la zone cible (production et marché, quantité/qualité, par saison)
- Evaluation du niveau de capacités des acteurs locaux pour la planification, mise en œuvre, coordination et suivi-évaluation de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et estimation des besoins en renforcement de capacités
- Evaluation des processus d'approvisionnement en intrants, transformation de la production agricole et commercialisation
- Collecte de données qualitatives sur les différentes stratégies de réponses aux chocs et stratégies des moyens d'existence des populations.

Méthodologie préconisée

L'enquête se déroulera selon une combinaison de deux méthodologies, à savoir: (i) HEA (Household economy approach), qui renseigne un certain nombre d'indicateurs, comme la catégorisation socio-économique des ménages et la détermination des sources de nourriture) et (ii) CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques, qui permet entre autres d'apprécier le degré de connaissances et de pratiques des ménages sur l'alimentation et la nutrition), qui seront complétées (notamment par une analyse socio-culturelle) pour assurer la collecte de données permettant de renseigner tous les indicateurs⁸¹.

Ces enquêtes s'appuient généralement sur une recherche documentaire et sur des discussions de groupe ou des entretiens individuels avec les personnes ressources. Les techniques suivantes pourront être utilisées pour faciliter les discussions:

1. Carte des ressources dans le village
2. Cartographie des niveaux socio-économiques
3. Cartographie de la malnutrition
4. Calendrier des cultures
5. Matrice des revenus et des dépenses

Profils des experts. Le(s) contractants devront avoir au moins dans leur équipe en tant que superviseurs :

- Un expert en méthodes qualitatives, avec un profil de socio-économiste maîtrisant la problématique de sécurité alimentaire et nutritionnelle et ayant une expérience avérée dans les mesures de production (rendement) et revenus ;
- Un expert nutritionniste, spécialisé en mesures anthropométriques/ enquêtes quantitatives et évaluation nutritionnelle

Ces experts, également chargés de la partie analyse et rédactionnelle, formeront et superviseront les enquêteurs locaux.

Calendrier. L'étude de base se réalisera en début de Programme, à mi-parcours et en fin de Programme. Elle sera d'une durée maximale de 4 mois incluant la préparation, la réalisation des travaux de terrain, l'analyse des résultats et leur présentation.

⁸¹ HEA et CAP peuvent aussi être utilisées pour les enquêtes quantitatives.

ANNEXE 7: GESTION FINANCIERE et DECAISSEMENTS

vii. Comptabilité, contrôle interne financier et de gestion.

9. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Programme conformément à l'accord de financement. L'UGP et notamment le service administratif et financier, sera responsable de la budgétisation, comptabilité, la contrôle interne, le flux de fonds, le rapportage financier et l'organisation de l'audit annuel.

10. **Budgétisation.** Le service administratif et financier (SAF) de l'UGP sera étroitement associé à l'exercice de préparation du plan de travail et budget annuel. Il sera responsable de la présentation d'un budget annuel qui décline les dépenses par mois. Le budget sommaire présentera les dépenses par composante, catégorie et bailleurs. Le Responsable administratif et financier (RAF) contrôlera la disponibilité budgétaire pour financer les plans de travail annuels. Il/elle préparera un plan de trésorerie en conséquent. Il/elle entreprendra le suivi budgétaire, à travers le suivi de l'exécution des marchés et des contrats, la comparaison des activités et coûts par activités prévues au PTBA et réalisées, et la mise à jour (au minimum mensuelle) des tableaux de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources du Programme.

11. **Comptabilité.** Le RAF élaborera une charte comptable qui reflètera les composantes du programme (les sous-composantes et les activités), les catégories de dépenses par composante et par bailleurs. La charte comptable de PAKAKIN pourra se baser sur les modèles qui existent pour les projets en cours. La performance du Service Administratif et Financier sera jugée entre autre sur la qualité et fréquence de la saisie comptable ainsi que la clôture mensuelle des comptes au plus tard 7 jours calendaires après la fin de chaque mois.

12. **Contrôle interne.** La séparation des tâches sera respectée entre le Responsable administratif et financier, les comptables, l'aide-comptable, le Responsable de passation des marchés (RPM), l'assistant au responsable de passation des marchés, le logisticien et les secrétaires de direction. Le Responsable administratif et financier contrôlera la petite caisse du Programme de manière hebdomadaire, le compte désigné et le compte opération au niveau de l'antenne de manière mensuelle. Il/elle établira aussi un rapprochement des comptes de manière mensuelle. Il/elle fera une analyse régulière des dépenses de fonctionnement pour en assurer l'efficacité.

13. **Flux des fonds.** Les flux financiers sont décrits en appendice 1. Le Gouvernement ouvrira pour le compte du programme un compte désigné en dollars américains USD dans une banque commerciale acceptable par le FIDA ou à l'agence de la Banque Centrale, basée à Kikwit. Un dépôt initial de USD 5 millions sera effectué correspondant aux besoins en fonds pour les 6 premiers mois tel que présenté dans le budget du programme pour la première année de mise en œuvre.

14. Le Gouvernement ouvrira aussi un compte d'opération en USD pour l'antenne située à Mbanza-Ngungu dans une banque commerciale acceptable par le FIDA à Mbanza-Ngungu ou dans une localité relativement proche de Mbanza-Ngungu. L'UGP alimentera le compte d'opération par la méthode d'avance calculée sur la base du PTBA spécifique à la composante 1 afin de couvrir les besoins financiers de l'antenne sur une durée de 3 mois. Une fois que l'avance est utilisée à 70%, le comptable de l'antenne soumettra à l'UGP une requête de réapprovisionnement de fonds établissant l'état de dépenses et les documents justificatifs, ainsi que les besoins en financement pour les 3 mois suivants. La requête sera contresignée par le chef d'antenne. L'UGP examinera l'exactitude de la requête et réapprovisionnera le compte d'opération en conséquent.

15. L'UGP soumettra de manière mensuelle les demandes de réapprovisionnement de fonds (DRF) du compte désigné Secrétariat Général de l'Agriculture pour revue et signature

avant sa soumission au FIDA pour revue et paiement. La régularité et qualité de la soumission des DRF constituera un élément important d'évaluation des performances du responsable administratif et financier et le service financier.

16. Le compte désigné sera mouvementé selon le principe de la double signature, du Coordonnateur et du Responsable Administratif et Financier du programme. Le compte d'opération sera mouvementé selon le principe de la double signature, du chef d'antenne et du comptable.

17. Le manuel de procédures administratives et financières précisera les montants plafonds de chèques et de contrats que le chef d'antenne peut signer.

18. **Les rapports financiers.** Le/la Responsable administratif et financier établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'il/elle soumettra au Coordonnateur pour signature et transmettra pour revue au Secrétariat général du Ministère de l'agriculture, à la Cellule de suivi des projets et programmes au Ministère des finances et au FIDA.

19. L'UGP prépare chaque année fiscale les états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au PAKAKIN. Les états financiers annuels du Programme pour l'année N seront établis au plus tard fin février de l'année N+1. Les états financiers annuels non audités seront soumis au Gouvernement et au FIDA pour revue.

20. **L'audit.** Le Gouvernement nomme, avec l'accord préalable du FIDA, des auditeurs externes pour procéder à la fin de chaque année fiscale à l'audit des comptes du PAKAKIN. L'audit externe doit être mené suivant des standards internationaux d'audit et conformément aux procédures et critères précisés dans les "Directives relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs/ bénéficiaires)" du FIDA. Les termes de référence de l'audit sont en appendice 2. Le premier audit concernera l'exercice 2013. Le Gouvernement sélectionnera un cabinet d'audit qualifié par appel d'offre international au plus tard en janvier 2014, et démarrera l'audit à proprement dit dès mars 2014.

21. L'audit externe des comptes portera sur l'examen et la vérification : (i) de la comptabilité et des états financiers consolidés du Programme; (ii) des procédures administratives, financières et comptables ainsi que du contrôle interne financier et de gestion en vigueur; (iii) du compte désigné du don; (iv) des demandes de décaissement du compte d'opérations et des demandes de remboursement de fonds; et (v) de la gestion du personnel, des marchés de travaux, biens, services et des prestataires de services spécialisés.

22. Le cabinet d'audit sera également invité à formuler son appréciation sur les amendements éventuels au Manuel des procédures administratives et financières, les modalités de passation des marchés, la légitimité des dépenses imputées au compte désigné ainsi que l'utilisation des biens et services financés par le Programme. Il fournira une opinion séparée sur les états certifiés de dépenses, le compte désigné et les états financiers du Programme. Il soumettra une lettre de recommandations séparée concernant l'efficacité de la comptabilité et les systèmes de contrôle interne. La direction du programme présentera au FIDA la réponse à la lettre de recommandations des auditeurs dans un délai d'un mois à compter de sa réception. L'UGP sera responsable de l'application des recommandations spécifiées dans les rapports d'audits annuels. Les honoraires de l'auditeur seront payés à partir des fonds du don. Le rapport d'audit devra être transmis au FIDA au plus tard le 30 juin 2014.

23. **Outils de gestion.** Le Programme utilisera les outils suivants pour la gestion financière : (i) un logiciel comptable agréé par le FIDA (Type Tompro ou Success). Une formation initiale approfondie du personnel du programme sera organisée par le Gouvernement et le FIDA durant la phase de démarrage; (ii) le manuel de procédures administratives, financières et comptables qui sera préparé par le Bureau de Liaison sur la base des manuels existants et complétés par le responsable administratif et financier dès

son recrutement. Le manuel de procédures sera soumis à l'avis de non objection du Gouvernement et du FIDA. La gestion financière est réglementée par l'accord de financement qui indique les dépenses éligibles, les Conditions générales applicables au financement du développement agricole établies par le FIDA et approuvées le 29 avril 2009 par le Conseil d'Administration du FIDA, la Lettre au Bénéficiaire, et le manuel de décaissement.

viii. Décaissements

24. Les conditions pour le premier décaissement au titre du don du FIDA seront les suivantes: (i) approbation, par le Ministère de l'agriculture et du développement rural et par le FIDA, d'un projet de PTBA pour la première année, accompagné d'un Plan de passation des marchés pour 18 mois ; (ii) ouverture du Compte désigné du don ; (iii) version provisoire du manuel de procédures administratives, financières et comptables approuvé par le Secrétariat général du Ministère de l'agriculture et du développement rural et par la Cellule de suivi des projets et programmes du Ministère des finances.

25. Après le dépôt initial, le compte désigné sera approvisionné par le FIDA sur présentation d'états de dépenses pour les catégories de dépenses définies conjointement par le gouvernement, et le FIDA. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés au niveau de l'UGP et tenus à la disposition des missions de supervision et des commissions aux comptes aux fins d'inspection. Le seuil des états de dépenses est actuellement fixé à USD 20 000 pour toutes les catégories de dépenses. Ce seuil sera précisé dans la Lettre au Bénéficiaire.

26. Le système bancaire de la RDC reste faible. Les discussions avec la BIAC qui ouvrira une agence à Kikwit, siège de l'UGP en septembre 2012, révèlent les points suivants : (i) la BIAC s'engage à assurer l'agence de Kikwit en adéquation avec le plafond des ressources requis pour un financement fluide des opérations du programme ; (ii) les frais bancaires sont négociables et peuvent être réduits à 0.5%/ montant de transaction⁸²; (iii) les relevés bancaires sont émis de manière journalière et mensuelle ; (iv) le service e-banking existe ; (v) une licence est requise pour les transferts de plus de USD 10 000 vers l'étranger.

27. Les marchés seront payés au travers de virements bancaires, chèques bancaires et pour les sommes importantes par demande de paiement direct. Les dossiers d'appel d'offre, les demandes de cotation, et les contrats préciseront que le paiement en contant ne sera pas accepté.

28. De même pour le personnel de l'UGP et de l'antenne, leurs salaires seront domiciliés à la banque logeant le compte désigné et le compte d'opération. Ceci s'appliquera au personnel cadre et d'appui.

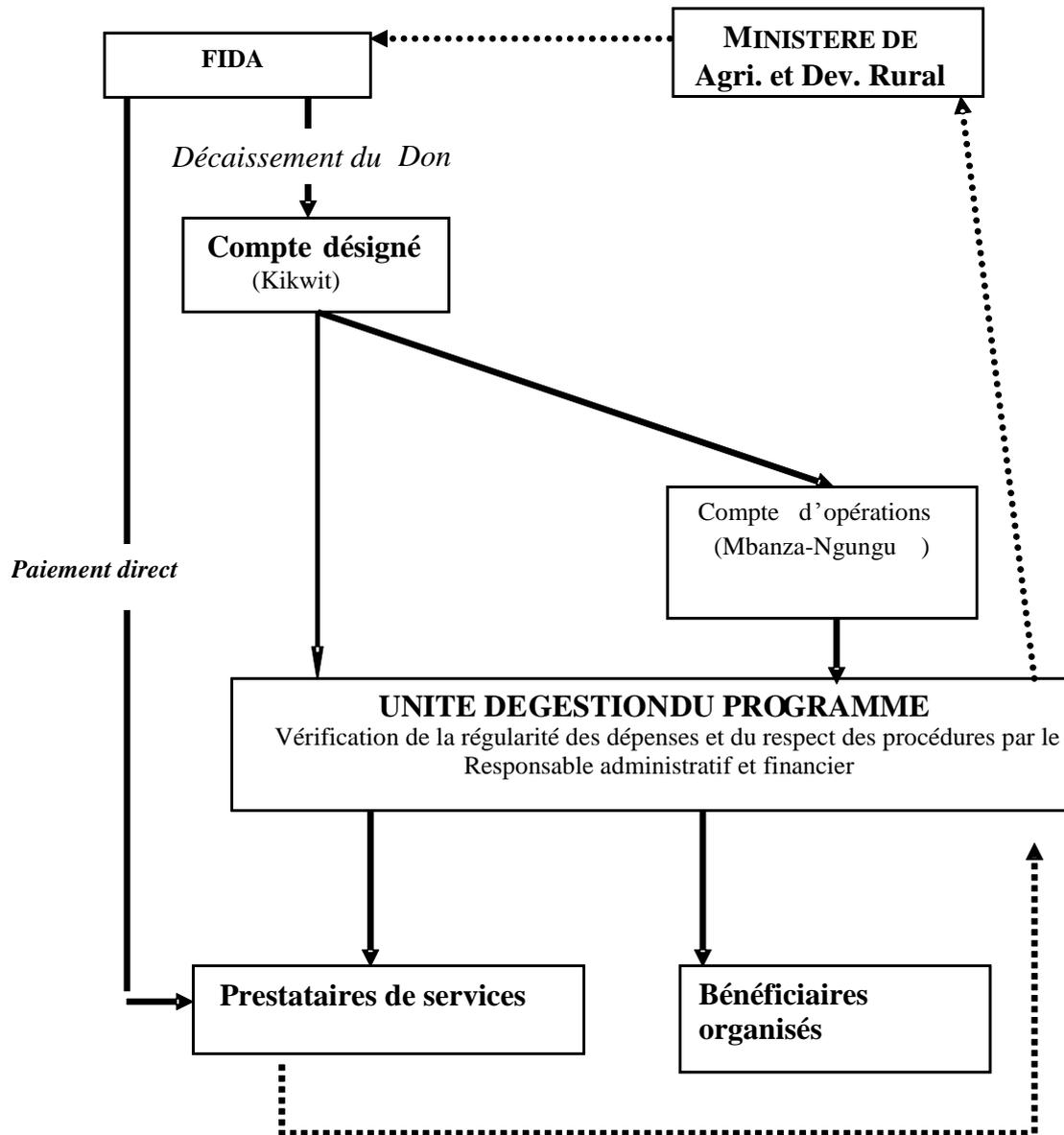
29. L'UGP et l'antenne maintiendront une petite caisse. Le montant de la caisse ne dépassera pas USD 5 000 pour l'UGP et USD 2 000 pour l'antenne.

Fonds de contrepartie

30. La contrepartie du Gouvernement est constituée de l'exonération des droits, taxes et impôts grevant les travaux, biens, services et prestations intellectuelles acquis par le Programme. L'arrêté ministériel no. 076/CAB/MIN/Finances/ 2012 du 13 janvier 2012 décrit les procédures pour l'exonération des taxes sur les importations et les achats locaux et nationaux. Le montant de ces exonérations doit être calculé chaque année par l'UGP, soumis au Ministère des Finances et inscrit au budget national.

⁸² Il y a lieu que l'UGP négocie davantage pour obtenir des taux intéressants et peu coûteux.

APPENDICE 1: FLUX FINANCIERS



Légende :

—> Flux financiers

.....> Certification des dépenses (factures et décomptes)

.....> Résumés certifiés des dépenses et demandes de retrait de fonds (DRF)

APPENDICE 2: TDR POUR L'AUDITEUR

Objectif

L'objectif de l'audit des états financiers est de permettre aux auditeurs d'exprimer un avis professionnel sur la position financière du PAKAKIN à la fin de chaque année fiscale et de confirmer les états financiers du programme en termes de fonds reçus et dépenses encourues durant la période rapportée, y compris une opinion sur l'état des dépenses ('Statement of Expenditure' -SOE) et du compte désigné.

Description des états financiers

Les états financiers du Programme qui seront communiqués à l'auditeur au plus tard le 28 février de l'année suivante comprendront les éléments suivants :

1. les états annuels et cumulés de la source et de l'utilisation des fonds faisant apparaître séparément les fonds FIDA, les fonds de contrepartie du gouvernement, et la contribution des bénéficiaires ;
2. le bilan, qui doit faire apparaître le solde des comptes bancaires et l'encaisse, les immobilisations et les passifs ;
3. les états de dépenses annuels et cumulées, par demande de retrait et par catégorie de dépenses ;
4. les rapprochements du compte désigné ;
5. comparaison entre les chiffres réels et les prévisions budgétaires ;
6. la liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du programme.

Un rapprochement des montants apparaissant comme reçus par le Programme et ceux indiqués comme décaissés par le FIDA doit être joint en annexe aux états financiers du Programme.

Portée et objectifs de l'audit

L'audit des états financiers du PAKAKIN a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Programme à la fin de chaque exercice fiscal (01 janvier au 31 décembre), et sur les fonds reçus et dépenses encourues pendant l'exercice comptable clos le 31 décembre de chaque année sous revue, tels que reflétés dans les états financiers du Programme, ainsi que sur les états de dépenses et le compte désigné.

Les états financiers ont été établis sur la base des livres de comptes et des registres du programme, qui ont été tenus de manière à refléter toutes les opérations financières afférentes au Programme et réalisées par l'UGP, l'Antenne, l'INADES et les opérateurs de proximité.

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales généralement admises en matière d'audit telles que définies par la « *International Federation of Accountants* » (IFAC) et conformément aux directives du FIDA, et comprendra les vérifications et analyses que l'auditeur jugera nécessaires à la lumière des circonstances.

L'auditeur devra s'attacher particulièrement à établir que :

1. tous les fonds décaissés du compte du don ont été utilisés conformément aux conditions stipulées dans l'accord de don, compte dûment tenu de considérations d'économie et d'efficacité, et exclusivement aux fins pour lesquelles le financement a été fourni;
2. les marchés relatifs aux biens, conseils et autres services ainsi qu'aux travaux de génie civil financés au moyen des fonds du prêt du Programme ont été passés conformément aux stipulations de l'Accord de don, de la Lettre au Bénéficiaire et/ou du Code des Marchés Publics en vigueur en RDC;
3. toutes les pièces justificatives, registres et comptes nécessaires ont été tenus pour toutes les opérations du Programme, y compris les dépenses notifiées au moyen des états de dépenses ou du compte désigné ;
4. les comptes désigné, et d'opérations du Programme ont été utilisés conformément aux dispositions de l'accord de don ;
5. les comptes d'opérations ont été établis conformément aux procédures en vigueur au PAKAKIN qui ont été régulièrement appliquées, et présentent de façon exacte et fidèle la

situation financière du Programme au 31 décembre de chaque année sous revue ainsi que les ressources et les dépenses de l'exercice clos à cette date.

Au-delà de l'identification des problèmes, l'auditeur doit travailler avec le Programme pour clarifier (et non seulement mentionner) les problèmes et proposer les actions réalistes, spécifiques, pertinentes et fixées dans le temps (avec une description des responsabilités) afin de permettre à l'UGP de résoudre les problèmes. Dans la mesure du possible, certaines qualifications peuvent être résolues déjà au cours de l'exercice de l'audit.

L'auditeur doit en outre indiquer la procédure utilisée pour les décaissements et indiquer si la dépense est pleinement documentée ou relève de la présentation des états de dépenses.

Etat de dépenses

Indépendamment de l'audit des états financiers du Programme, l'auditeur doit vérifier tous les états de dépenses ayant servi de base aux demandes de retrait. S'il constate que des dépenses non remboursables ont été incluses dans les demandes de retrait et remboursées, il devra les mentionner séparément.

Compte désigné

L'auditeur devra également vérifier les opérations effectuées au titre du compte désigné et du compte d'opérations utilisés pour le Programme, y compris l'allocation autorisée ou dépôt initial. Il doit formuler une opinion sur la mesure dans laquelle les procédures FIDA ont été respectées et sur les soldes des comptes bancaires en fin d'année.

L'audit devra porter sur les points suivants : (i) respect des conditions de prélèvement du compte désigné pendant la période considérée ; (ii) mesure dans laquelle les comptes bancaires ont été gérés et utilisés conformément à l'accord de prêt ; (iii) les retraits opérés sur les comptes ont été dûment autorisés et sont conformes aux dispositions de l'Accord de don, et aussi que le solde du compte désigné en fin d'année correspondent aux montants indiqués dans les états du FIDA ; (iv) pertinence des mesures de contrôle interne appliquées dans le cadre du Programme ; (v) exactitude du taux de change appliqué pour convertir en devises étrangères les dépenses en monnaie locale.

Rapport de l'Auditeur et opinion

A la fin de la mission, l'auditeur fournira un rapport provisoire en trois (3) exemplaires dans lequel il devra exprimer clairement son opinion au sujet des états financiers et ce conformément aux Directives relatives à l'audit des projets du FIDA. Outre son opinion au sujet des états financiers du Programme, l'auditeur devra, dans son rapport d'audit, formuler une opinion sur les états de dépenses et le compte désigné en précisant avec quel degré de fiabilité on peut utiliser ces éléments comme base des décaissements du Don dans le contexte du Programme.

Le rapport devra comprendre un audit des états financiers ainsi qu'un audit de conformité et devra être accompagné d'une lettre de recommandations conformément au canevas et modèles proposés dans les Directives du FIDA (annexe VIII). Les recommandations seront dans un plan d'action en format de tableau de bord afin de faciliter le suivi de son exécution avec un suivi des recommandations antérieures. Idéalement, la lettre de recommandations devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur. La lettre de recommandations mentionnera également toute question importante dont l'auditeur a eu connaissance et qui pourrait avoir une incidence concrète sur l'exécution du Programme.

En outre, il devra comporter une section sur la conformité du Programme avec les dispositions de l'accord de don, en particulier celles qui ont trait aux questions financières.

L'auditeur prendra en compte les réponses justifiées de l'UGP et produira un rapport final en dix (10) exemplaires, cinq (5) jours après la réception des observations de l'UGP.

ANNEXE 8: PASSATION DES MARCHES

i. Présentation sommaire du système des marchés publics en République Démocratique du Congo

1. Le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale ont effectué un diagnostic du système des marchés publics en novembre 2003. Ce diagnostic a débouché sur des recommandations à court/moyen et long terme pour arriver à un processus de passation des marchés efficace. Ces recommandations sont de : (i) définir au préalable de nouvelles règles de droit, (ii) créer des organes chargés de la régulation et du contrôle du système pour en garantir la transparence, (iii) former le personnel, et (iv) impliquer la société civile, le secteur privé et les intervenants extérieurs.

2. Le Gouvernement a mis en œuvre ces recommandations ce qui a abouti à la situation suivante : (i) la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) qui est un établissement public placé sous la tutelle du Premier Ministre, dont la mission est d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics à travers toute la RDC. Pour ce faire, l'ARMP procède à l'évaluation et à la mise à jour de procédures règles à l'information, à la formation et à l'assistance technique des intervenants dans les marchés publics, au contrôle a posteriori et au contentieux de marchés publics et de délégations des services publics ; (ii) la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) au Ministère du Budget dont la mission consiste à vérifier la conformité de la réglementation, des procédures et des documents utilisés par l'autorité contractante à chaque étape de la procédure de passation des marchés ; (iii) un manuel de procédures sur la passation des marchés publics selon le décret présidentiel no. 10/22 du 2 juin 2010 qui est conforme aux mesures de compétitivité, transparence et efficience mais qui ne regroupe pas toutes les méthodes de passation de marché requises par un projet appuyant les communautés à la base; (iv) la mise en place à titre pilote de cellules de passation de marchés dans les Ministères, dont le Ministère de l'agriculture et du développement rural, qui est l'autorité contractante.

3. La Cellule de Passation des Marchés au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargée de la planification et l'exécution des marchés des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Emploi, des Hydrocarbures et des Mines. Cette cellule a été établie en mars 2011 par arrêté ministériel no. 0018/4/MIN/AGRI/2011. La cellule est composée de 13 personnes dont 10 cadres et 3 personnes d'appui. Le cadre le plus expérimenté en la matière est détaché du Ministère du Budget. Les autres cadres ont suivi une formation initiatrice en passation des marchés d'une semaine et une formation plus approfondie de 3 semaines. Les principales réalisations de la cellule sont : (i) la préparation des plans de passation des marchés du Ministère pour l'année 2011 et 2012 ; (ii) le lancement de consultations restreintes mais ces marchés n'ont pas abouti par manque de crédit ; (iii) la préparation d'un dossier d'appel d'offre (DAO) international pour l'acquisition de véhicules qui n'a pas été publié ; (iv) la participation aux commissions d'évaluation du Programme d'appui à la réhabilitation et relance du secteur agricole (PARRSA) financé par la Banque Mondiale. La performance de la cellule reste très faible (voir appendice 1) faute d'exécution réelle de ses fonctions par manque de budget et manque d'adhésion des Ministères aux nouvelles procédures.

4. Le plan de passation des marchés et les dossiers préparés par la cellule sont soumis à la revue préalable de la Direction Générale des Marchés Publics du Ministère (DGCMP) de Budget. Le délai de non objection est de 10 jours calendaires au maximum selon la loi. L'application des procédures compétitives de passation des marchés reste encore incomplète. Pour changer cette situation, le Ministère du Budget autorise le paiement des marchés ayant adhéré aux procédures.

ii. Organisation de la fonction de passation des marchés au niveau du Programme.

5. Compte tenu de la performance actuelle de la cellule et du besoin du Programme d'une équipe opérationnelle de passation de marché, la conception du PAKAKIN retient le modèle actuellement en place, à savoir le Bureau de liaison centralise la fonction de passation des marchés apportant un appui technique à l'UGP du PAKAKIN dans la planification et l'exécution des marchés. Le Responsable de Passation des Marchés du Bureau de liaison entreprend les tâches suivantes : (i) formation du personnel du Programme sur les procédures nationales de passation des marchés et les directives du FIDA et sur les outils de passation des marchés; (ii) revue des plans de passation des marchés et leur adéquation avec les plans de travail et budget annuels ; (iii) appui aux projets dans la préparation des dossiers d'appel d'offre, dans la pré-sélection, etc... ; (iv) appui aux commissions d'évaluation dans la rédaction des rapports d'évaluation techniques et financiers ; (v) appui dans la gestion des contrats. Vu le volume de travail escompté au niveau du portefeuille FIDA en RDC, la mission a jugé utile de recruter un assistant au responsable de passation des marchés. Cet assistant sera formé au Bureau de liaison avant son affectation à l'UGP du PAKAKIN basée à Kikwit. Il appuiera essentiellement le Responsable Infrastructures Rurales compte tenu du nombre de marchés liés à la sous-composante désenclavement. Il sera supervisé par le Responsable Passation des Marchés du Bureau de Liaison.

6. Le Bureau de Liaison aura recours au personnel de la cellule de passation des marchés du Ministère de l'agriculture et du développement rural pour participer aux commissions d'analyse et rédiger le rapport des commissions. Sur la base du PPM de l'année en cours, le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture et du développement rural désignera les présidents et les membres des commissions de passation des marchés pour l'année en cours. La composition des commissions portera sur un nombre impair de personnes, comprenant un représentant du projet concerné par le marché, un représentant du Ministère de l'agriculture et du développement rural au niveau national et provincial spécialisé dans le domaine concerné par le marché, un représentant des Unions si celles-ci sont concernées par le marché, un représentant du Ministère des Finances et/ou du Budget au niveau national et/ou provincial, un représentant de la cellule de passation des marchés du Ministère de l'agriculture et du développement rural. La Commission comprendra 5 à 7 personnes.

7. L'implication de la DGCMP dans le contrôle de chaque étape de la procédure de passation de marché peut être envisagée de la manière suivante : (i) un représentant de la DGCMP peut passer en revue le plan de passation de marché et donner son avis de non objection au Ministère de l'agriculture et du développement rural avant la discussion du PTBA et PPM par le Comité de Pilotage ; (ii) le PTBA et le PPM révisés à la suite de l'approbation du Comité de Pilotage et avis de non objection du FIDA sont transmis à la DGCMP et la cellule de passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural; (iii) sur la base du PPM révisé et des seuils de revue préalable en vigueur, le Bureau de Liaison soumet les marchés à la revue préalable de la DGCMP (voir tableau 3 pour les seuils en vigueur).

8. La supervision du Programme par le Gouvernement et le FIDA fera intervenir un représentant de l'ARMP pour faire des contrôles a posteriori des marchés.

9. Les outils principaux utilisés dans la passation des marchés seront : (i) le manuel des procédures de passation de marché du Gouvernement et les documents types y afférents basés sur ceux développés par la Banque Mondiale ; (ii) le manuel de passation des marchés développé par le FIDA à l'usage des gestionnaires de projets ; (iii) le plan de passation des marchés ; (iv) le registre des contrats ; (v) l'archivage systématique et complet de toutes les pièces relatives à chaque marché ; (vi) la publication systématique

sur les sites de la ARMP des PPM, PV de l'ouverture des plis⁸³ des marchés, avis provisoire d'attribution des marchés et les attributions des marchés de gré à gré ; (vii) communication systématique des offres non conformes aux soumissionnaires et ceci dans un délai de 7 jours calendaires après la date de l'ouverture des plis.

iii. Méthodes de Passation de Marchés de Travaux, Fourniture de Biens et Services

10. Les méthodes de passation de marchés applicables sont résumées dans le tableau 1. Les seuils sont fixés à partir de loi no. 10/22 du 2 juin 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics et ceux indiqués dans le manuel de passation des marchés du FIDA. L'UGP appliquera les seuils recommandés par le FIDA. Ceux-ci peuvent être révisés en fonction de la compétitivité du marché national et performance de l'UGP en passation de marché.

Tableau 1 : Méthodes de passation des marchés applicables

Méthode de sélection	Seuils fixés par la loi no. 10/22 du 2 juin 2010	Seuils proposés par manuel de passation des marchés du FIDA
(a) Appel d'Offre International (AOI)	≥ 8 000 000 USD pour les travaux ≥ 500 000 USD pour les fournitures de biens et services	≥ 1 000 000 USD pour les travaux ≥ 200 000 USD pour les fournitures de biens ≥ 100 000 USD pour les services
(b) Appel d'Offre National (AON)	≥ 50 000 USD pour les travaux et fournitures de biens et services	≥ 50 000 USD pour les travaux et fournitures de biens et services
(c) Consultation de Fournisseurs	< 50 000 USD	< 50 000 USD Présélection requise
(d) Travaux en régie	N/A	N/A pour les seuils
(e) Marché passé avec la participation de la communauté	Cette modalité n'existe pas dans la loi	Modalité appliquée aux travaux/équipements à coûts partagés et la réhabilitation/ entretien des pistes en HIMO. Modalités de Consultation de Fournisseurs et marché de gré à gré seront adoptés.
(f) Marché de gré à gré	N/A	N/A pour les seuils

iv. Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants

11. Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants encore appelés prestations intellectuelles. Les seuils sont fixés à partir de loi no. 10/22 du 2 juin 2010 et ceux indiqués dans le manuel de passation des marchés du FIDA.

Tableau 2 : Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection	Seuils fixés par la loi no. 10/22 du 2 juin 2010	Seuils proposés par manuel de passation des marchés du FIDA
(a) Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)	≥ 20 000 USD : appel d'offre national ≥ 250 000 USD : appel d'offre international	≥ 100 000 USD pour les services de consultants, appel d'offre international < 100 000 USD, appel d'offre national
(b) Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)		Peut être applicable aux travaux d'étude des aménagements hydro-agricoles
(c) Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD)	Cette modalité n'existe pas dans la loi	N/A
(d) Sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC)	Cette modalité n'existe pas dans la loi	N/A
(e) Sélection par entente directe	N/A	S'applique aux prestations relatives aux enquêtes de référence/ à mi-parcours/ achèvement et aux prestations de l'INADES

⁸³ Le PV doit comprendre selon article 95 de la loi no. 10/22 du 2 juin 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics : nom du candidat, remplacement ou modification de l'offre, prix de l'offre, existence d'une garantie d'offre, tout autre détail utile.

12. Les seuils indiqués par la loi nationale et le FIDA pour le recrutement des services de consultants en appel d'offres international imposent que cette procédure soit utilisée pour le recrutement des opérateurs de proximité. En effet, la valeur de ces contrats est calculée sur une durée pluriannuelle et dépassera les seuils indiqués de USD 100 000 et 250 000. Une dérogation sera nécessaire pour rester dans une procédure d'appel d'offre national.

v. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

13. Le tableau 3 ci-dessous reprend les seuils de revue préalable des contrats par la DGCMP tels que prévus dans la loi no. 10/22 du 2 juin 2010, et par le FIDA tels qu'appliqués actuellement dans les projets en cours. Les seuils de revue préalable par le FIDA pourront être augmentés en fonction de l'amélioration dans la ponctualité, qualité et efficience des procédures de passation des marchés appliquées par l'UGP.

Tableau 3 : Seuils applicables de revue préalable des Marchés

Type de marché	Seuils fixés par la loi no. 10/22 du 2 juin 2010 pour revue préalable par DGCMP	Seuils en application dans les projets cofinancés par le FIDA pour revue préalable par le FIDA
Travaux	DAO : ≥ 300 000 USD Contrat : ≥ 200 000 USD	≥ 40 000 USD (revue préalable de la phase DAO au contrat)
Biens et services	DAO : ≥ 200 000 USD Contrat : ≥ 100 000 USD	≥ 40 000 USD (revue préalable de la phase DAO au contrat)
Prestations intellectuelles	DAO : ≥ 100 000 USD Contrat : ≥ 50 000 USD	Tous les marchés de la phase DAO au contrat

Appendice 1. Evaluation des capacités de la cellule de passation de marché au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

L'OUTIL D'ÉVALUATION – FEUILLE DE NOTATION	
PAYS: REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	
NOM DE L'ENTITE/ORGANISME EVALUE: CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	
DATE DE L'EVALUATION: Du 18 au 19 juin 2012	
EQUIPE DE L'EVALUATION DU FIDA: Racha Omar, Placide Guwenda et César Nlandu	
CARACTERISTIQUES GENERALES	
La Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture et du développement rural est un service gouvernemental qui utilise les lois et les règlements en vigueur en RDC.	NOTATION
PLANIFICATION DE LA PASSATION DES MARCHES	
Les Plans de Passation des marchés sont-ils, en règle générale, préparés à l'avance et sont-ils réalistes? <i>En règle générale les PPM sont préparés à l'avance et sont soumis à l'avis de non objection de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics. Cependant les PPM ne sont pas développés sur la base de plan de travail et budget annuel du Ministère qui permet de tenir compte de la saisonnalité des activités agricoles.</i>	1
les méthodes de Passation des marchés utilisés sont-elles conformes au cadre national? <i>Les méthodes de Passation des marchés prévues dans les PPM sont conformes au cadre national mais la cellule n'a aucune expérience dans l'utilisation de ces méthodes car depuis 2011 à ce jour, il n'y a pas eu réellement passation des marchés faute de budget alloué.</i>	1
Les composantes du Programme sont-elles regroupées de manière adéquate du point de vue de la passation des marchés? <i>NA</i>	
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	
L'organisme dispose-t-il de personnel capable d'assurer la préparation du dossier d'appel d'offres? <i>Il existe effectivement des agents chargés de la préparation des marchés mais comme la cellule n'a jamais publié des marchés, il est difficile de juger de la capacité de l'agent en matière de préparation du dossier d'appel d'offres.</i>	1
Quelle est la qualité générale des documents produits par l'organisme? Aucun document produit.	1
Les spécifications techniques et le mandat sont-ils clairs, neutres et précis (y compris les tableaux des besoins)? <i>Comme aucun document n'a été produit, il est difficile de porter un jugement sur la qualité des spécifications technique et du mandat.</i>	1
Existe-il des dossiers d'appel d'offres standard (nationaux ou internationaux) pour les biens, les travaux et les consultants? <i>Oui, il existe les dossiers d'appels standards. Il s'agit de DTAO (fournitures et travaux), DPT (Demande de propositions type=consultant), Rapport d'évaluation type, contrat type.</i>	2
Les dossiers d'appel d'offres contiennent ils toutes les informations nécessaires à la préparation des soumissions répondant aux besoins et à la communication claire des critères d'évaluation? <i>Document non produit. Il est difficile de porter un jugement sur la qualité des dossiers d'appel d'offres.</i>	1
Des bons de commande normalisés (ou des bons équivalents) sont-ils utilisés pour les achats? <i>Faute de budget, il n'y a pas eu des achats. Il est difficile de porter un jugement.</i>	1
Les stipulations contractuelles contenues dans le dossier d'appel d'offres incluent elles les exigences minimales pour garantir une protection adéquate à l'entité acheteuse? <i>Document non produit. Il est difficile de porter un jugement sur la qualité des dossiers d'appel d'offres.</i>	1
PRESELECTION	
<i>En général il a été constaté que la cellule n'a jamais utilisé le cas de présélection.</i>	1
PUBLICITÉ	
Les marchés doivent-ils être adjugés après appel d'offres concurrentiel faisant l'objet d'une publicité dans un support largement diffusé? <i>En principe oui mais en pratique cela ne s'est jamais produit.</i>	1
Le délai minimal nécessaire pour obtenir les documents et préparer les soumissions est-il respecté? (vérifier les réglementations nationales concernant les délais minimaux). <i>Aucun marché n'a jamais été lancé.</i>	1
COMMUNICATIONS ENTRE LES SOUMISSIONNAIRES ET L'ORGANISME ACHETEUR	
Les demandes d'éclaircissements obtiennent-elles des réponses écrites, rapides et complètes, et sont-elles communiquées à tous les soumissionnaires éventuels? <i>La cellule n'a pas d'expérience en cette matière.</i>	1
Les éclaircissements, le procès-verbal de la séance d'information à l'intention des soumissionnaires éventuels, le cas échéant, et les modifications apportées aux documents sont-ils promptement communiqués à tous les soumissionnaires éventuels? <i>La cellule n'a jamais publié un marché.</i>	1
RÉCEPTION DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS	
Les soumissions reçues avant la date limite sont-elles entreposées en lieu sûr (coffre ou autre conteneur fermé à clé)? <i>La cellule n'a jamais publié un marché.</i>	1
Les séances d'ouverture des plis sont-elles publiques? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Si les séances d'ouverture des plis sont publiques, ont-elles lieu dans les 48 heures suivant la date limite de soumission? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Les procédures d'ouverture des plis sont-elles généralement conformes aux dispositions du Manuel? Un procès-verbal est-il établi? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
EXAMEN ET ÉVALUATION DES OFFRES	
Les offres sont-elles évaluées par un comité possédant les qualifications adéquates ? (Voir le module L1 du	1

Manuel). <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	
La recevabilité des soumissions est-elle établie sur la base des documents requis décrits dans le dossier? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Les évaluations des offres sont-elles réalisées de manière approfondie et sur la base des critères spécifiés dans le dossier? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Les évaluations sont-elles menées à bien avant l'expiration de la validité originale de l'offre? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Des rapports d'évaluation des offres sont-ils préparés, et contiennent-ils toutes les informations essentielles ? (Voir, pour plus de précisions, les modules du groupe L). <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	
Les marchés doivent-ils être attribués au soumissionnaire ayant déposé une soumission répondant aux besoins, comportant l'offre jugée la plus avantageuse et jugé qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Les soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue sont-ils informés par écrit de ce que le marché ne leur a pas été attribué? <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
Les conditions préalables à l'entrée en vigueur du contrat sont-elles clairement définies dans le contrat? (Garantie d'exécution, paiement anticipé, etc.) <i>La cellule n'a jamais publié un marché</i>	1
GESTION DES MARCHÉS (la cellule n'a jamais publié un marché)	
Existe-t-il un système de suivi des marchés manuel ou électronique, en vigueur? Examiner un échantillon.	1
Existe-t-il un processus utilisé pour le suivi de la livraison des biens et de la prestation des services, afin d'en vérifier la quantité, la qualité et l'opportunité?	1
Les modifications du marché sont-elles prises en compte rapidement, conformément aux stipulations contractuelles et à la pratique établie? (Voir le module N2 du Manuel)	1
Les différends contractuels sont-ils gérés conformément à un système formel de réclamations/arbitrage? (Voir le module O du Manuel)	1
Les marchés de travaux sont-ils supervisés par des ingénieurs indépendants ou un directeur de projet nommé?	1
Les marchés sont-ils exécutés dans les temps et sans dépassement du prix originellement approuvé?	1
Les paiements finals et la clôture du marché sont-ils effectués conformément aux procédures nationales pertinentes (ou, à défaut de telles procédures, conformément au module O du Manuel)?	1
ORGANISATION ET FONCTIONS	
Le personnel chargé de la passation des marchés a-t-il accès à des exemplaires du cadre réglementaire national en la matière (lois, règlements, manuels/guides des utilisateurs)? <i>Oui</i>	3
Les fonctions de passation des marchés et de gestion financière sont-elles distinctes? <i>Oui</i>	3
SYSTÈMES D'APPUI ET DE CONTRÔLE	
Des dispositions d'audit indépendant sont en place et des audits sont réalisés. <i>Non</i>	1
L'unité a-t-elle accès à un conseil juridique, et est-il établi qu'elle a recours à ce service? <i>Oui</i>	2
DOSSIERS À CONSERVER	
L'organisme conserve-t-il des dossiers complets sur le processus? Il s'agirait notamment des documents suivants: copies de toutes les publicités, documents de présélection (le cas échéant), rapport d'évaluation de la présélection justifiant les éventuelles décisions de non sélection de certains soumissionnaires éventuels, dossier d'appel d'offres et ses additifs éventuels, procès-verbal de la séance d'information à l'intention des soumissionnaires éventuels (le cas échéant), procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, rapport final de l'évaluation des soumissions (y compris un compte rendu détaillé des raisons de l'acceptation ou du rejet de chacune des soumissions, copies des soumissions, recours contre les procédures ou recommandations d'adjudication, copie signée du marché définitif et éventuelles garanties de bonne exécution ou de paiement anticipé émises, etc. <i>La cellule n'a pas une salle des archives et n'a jamais suivi un processus complet de passation des marchés. Il n'y a pas d'archives.</i>	1
Des dossiers adéquats de l'administration des marchés sont-ils conservés? (Il s'agirait notamment des avis contractuels publiés par le fournisseur, l'entreprise contractante, l'acheteur ou l'employeur; d'un compte rendu détaillé de toutes les modifications ou commandes rectificatives concernant la portée, les quantités, le calendrier ou le prix du marché; des relevés des factures et paiements; des rapports d'avancement; des certificats d'inspection, d'acceptation et d'achèvement des travaux; d'un relevé des réclamations et différends et de leur résultat, etc.) <i>Non</i>	1
Des rapports périodiques sont-ils établis sur l'ensemble des activités de passation des marchés? <i>Non</i>	1
Conserve-t-on un relevé des prix du marché? Comment est-il utilisé? Sert-il à l'établissement d'un indice national des prix? <i>Non</i>	1
DOTATION EN PERSONNEL	
L'organisme dispose-t-il de personnel formé à la passation des marchés conformément à d'éventuelles exigences définies par le cadre réglementaire national? <i>Oui. Il existe 10 cadres dont un cadre détaché du Ministère du Budget et plus expérimenté en passation des marchés. Les autres cadres ont suivi une formation initiatrice en passation des marchés d'une semaine et une formation plus approfondie de 3 semaines.</i>	2

APPENDICE 2: PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ DE 18 MOIS : (i) Travaux ; (ii) Biens et services ; et (iii) Consultants

Plan de Passation de Marchés 18 mois: **TRAVAUX** (janvier 2013 à juin 2014)

Date de la dernière mise à jour :-

TRAVAUX							LISTES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES		D.A.O			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION DU MARCHÉ			
RP/PTBA	DESCRIPTION	Lots	Appel d'offres n°	Montant estimatif en US \$	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des travaux	
Composante 1 : Consolidation du pôle maraîcher (Kinshasa et Bas Congo)																		
	Travaux sur réhabilitation de 200 Ha au Bas Congo et de 150 Ha à Kinshasa en 2014	2		1,375,000.00	AON	Prévue Réalisée		6/30/2014	7/14/2014	7/28/2014	8/2/2014	9/16/2014	9/30/2014	10/21/2014		11/4/2014	3/4/2015	
Composante 2 : Relance du Pôle Vivrier du Kwilu																		
	Traitement de 20 km de points chauds au PTBA 2013	1		600,000.00	ED	Prévue Réalisée		5/24/2013	NA	NA	NA	NA	NA	5/31/2013		6/14/2013	9/12/2013	
	Traitement de 30 km de points chauds au PTBA 2014	1		900,000.00	ED	Prévue Réalisée		12/15/2013	NA	NA	NA	NA	NA	12/29/2013		1/5/2014	3/6/2014	
	Réhabilitation de 180 km en HIMO au PTBA 2014	3		1,260,000.00	AON	Prévue Réalisée		9/1/2013	9/15/2013	9/29/2013	10/4/2013	11/3/2013	11/17/2013	12/8/2013		12/22/2013	4/21/2014	
	Entretien de 180 km de pistes en HIMO au PTBA 2013 - Contrat d'entretien pour 2 ans	3		324,000.00	AON	Prévue Réalisée		3/24/2013	4/7/2013	4/21/2013	4/26/2013	5/26/2013	6/9/2013	6/30/2013		7/14/2013	7/14/2015	
	Entretien de 70 km de pistes en HIMO au PTBA 2014 - Contrat d'entretien pour 2 ans	3		126,000.00	AON	Prévue Réalisée		1/1/2014	1/15/2014	1/29/2014	2/3/2014	3/5/2014	3/19/2014	4/9/2014		4/23/2014	4/22/2016	
Composante 3 : Coordination et Gestion du Programme																		
	Travaux de réhabilitation du bureau du Programme à Kikwit	1		50,000.00	AON	Prévue Réalisée		8/1/2012	8/15/2012	8/29/2012	9/3/2012	10/3/2012	10/17/2012	11/7/2012		11/21/2012	3/21/2013	
	Travaux de réhabilitation des bureaux de l'antenne de Mbanza Ngungu	1		50,000.00	AON	Prévue Réalisée		8/1/2012	8/15/2012	8/29/2012	9/3/2012	10/3/2012	10/17/2012	11/7/2012		11/21/2012	3/21/2013	
	Travaux de réhabilitation du bâtiment du Centre de Documentation au Bureau de Liaison de Kinshasa	1		60,000.00	AON	Prévue Réalisée		8/1/2012	8/15/2012	8/29/2012	9/3/2012	10/3/2012	10/17/2012	11/7/2012		11/21/2012	3/21/2013	
Total Coût				4,745,000.00														

Légende: **ACI** = Appel à concurrence International, **ACN** = Appel à Concurrence National, **CFN** = Consultation de Fournisseur à l'échelle National, **CFL** = Consultation de Fournisseur à l'Echelon Locale, **ACL** = Appel à concurrence Local, **NA** = Non Applicable, **RP/PTBA** = Ref Poste au niveau du PTBA. NB : Colonne Ref PTBA, la première lettre fait référence à la sous composante et la seconde au N° de l'activité dans le PTBA (exple C1 = Sous composante Communication et Gestion des Savoirs et A1 = Activité 1)

République Démocratique du Congo
Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraîchers (PAKAKIN)
Document de conception de programme – Rapport principal et annexes

RP/ PTBA	FOURNITURES/EQUIPEMENTS						LISTES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES			D.A.O			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION DU MARCHÉ		
	DESCRIPTION	Lots	Appel d'offres n°	Montant estimatif en US \$	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des livraisons	
Marchés groupés																		
	Acquisition de 15 climatiseurs (Mbanza Ngungu, 9 pour les 3 territoires et 5 pour la Coordination Nationale du PAKAKIN)	1		18,000.00	CFN	Prévue Réalisée		11/1/2012	NA	NA	11/8/2012	11/22/2012	11/29/2012	NA		12/13/2012	2/11/2013	
	Acquisition de 27 lots de mobiliers de bureau pour Kinshasa et Mbanza Ngungu, les 3 territoires, les 14 secteurs, les Services de l'Etat (DVDA, ODR, territoire) et l'antenne de Mbanza Ngungu	1		67,500.00	AON	Prévue Réalisée		8/1/2012	8/15/2012	8/29/2012	9/3/2012	10/3/2012	10/17/2012	11/7/2012		11/21/2012	3/21/2013	
	Acquisition de 91 kits de matériel informatiques, de 42 ordinateurs portables, 3 projecteurs, 2 matériels audio-visuels, 16 imprimantes et de 23 matériels de reprographie (pour l'INADES, les équipes des prestataires, l'INERA, SENASEM, SENAHUP national, Inspection du Développement Rural territoire, 3 territoires, 14 secteurs, Sces de l'Agriculture, DVDA, ODR, Coordination Nationale PAKAKIN et Antenne de Mbanza Ngungu) et Appui	2		268,700.00	AOI	Prévue Réalisée		11/1/2012	11/15/2012	11/29/2012	12/4/2012	1/18/2013	2/8/2013	3/1/2013		3/15/2013	7/13/2013	
	Acquisition des matériels roulants pour PAKAKIN, 17 véhicules et 152 motos	2		2,144,000.00	AOI	Prévue Réalisée		8/1/2012	8/15/2012	8/29/2012	9/3/2012	10/18/2012	11/8/2012	11/29/2012		12/13/2012	4/12/2013	
	Acquisition de 6 groupes électrogènes de 10 Kva et d'un groupe électrogène de 40 Kva (à confirmer)	1		106,000.00	AON	Prévue Réalisée		8/1/2012	8/15/2012	8/29/2012	9/3/2012	10/3/2012	10/17/2012	11/7/2012		11/21/2012	3/21/2013	
	Petit matériel de laboratoires (équipement pour les laboratoires de INERA Mvuazi, Kiyaka et ____) pour PTBA 2013 et 2014	1		7,200.00	CFN	Prévue Réalisée		12/1/2012			12/8/2012	12/22/2012	12/29/2012		1/12/2013	3/13/2013		
Composante 1 : Consolidation du pôle maraîcher (Kinshasa et Bas Congo)																		
	Acquisition des semences de base maraîchères de ____ Kg en 2013 et ____ Kg en 2014	2		7,400.00	CFN	Prévue Réalisée		12/1/2012	NA	NA	12/8/2012	12/22/2012	12/29/2012	NA		1/12/2013	3/13/2013	
	Matériel de conditionnement des semences (2 unités au titre du PTBA 2013 et 2014)	1		2,000.00	CFN	Prévue Réalisée		12/1/2012	NA	NA	12/8/2012	12/22/2012	12/29/2012	NA		1/12/2013	3/13/2013	
Composante 2 : Relance du Pôle Vivrier du Kwilu																		
	Acquisition de 338 vélos pour les animateurs CEP, et pour les chefs d'équipe des travaux routiers en HIMO	1		33,800.00	CFN	Prévue Réalisée		12/1/2012	NA	NA	12/8/2012	12/22/2012	12/29/2012	NA		1/12/2013	3/13/2013	
	Acquisition des équipements de topographie et de chantier (chaque équipement contient 2 niveaux, mires, jalons, mètres, gps, imprimantes A3, ...)	1		15,000.00	CFN	Prévue Réalisée		12/1/2012	NA	NA	12/8/2012	12/22/2012	12/29/2012	NA		1/12/2013	3/13/2013	
	Acquisition de boutures de manioc (____ ml) pour PTBA 2013 et 2014	2		16,000.00	CFN	Prévue Réalisée		11/1/2012	NA	NA	11/8/2012	11/22/2012	11/29/2012	NA		12/13/2012	2/11/2013	
	Acquisition de plants de palmier à huile (____ plants en 2013 et ____ plants en 2014) pour PTBA 2013 et 2014	2		337,500.00	AOI	Prévue Réalisée		3/1/2013	3/15/2013	3/29/2013	4/3/2013	5/18/2013	6/8/2013	6/29/2013		7/13/2013	11/10/2013	
Composante 3 : Coordination et Gestion du Programme																		
	Acquisition des dépliants pour la Coordination Nationale du Ppakin	1		4,500.00	CFN	Prévue Réalisée		4/19/2013	NA	NA	4/26/2013	5/10/2013	5/17/2013	NA		5/31/2013	7/30/2013	
	Equipement VSAT internet	1		20,000.00	CFN	Prévue Réalisée		11/1/2012	NA	NA	11/8/2012	11/22/2012	11/29/2012	NA		12/13/2012	2/11/2013	
Total Coût				3,047,600.00														

Légende: ACI = Appel à Concurrence International, ACN = Appel à Concurrence National, CFN = Consultation Fournisseurs à l'Echelle National, ACL: Appel à Concurrence Local, NA = Non Applicable, RP/PTBA = Ref Poste au niveau du PTBA.

République Démocratique du Congo
Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraîchers (PAKAKIN)
Document de conception de programme – Rapport principal et annexes

SERVICES DE CONSULTANTS					TERMES DE REFERENCE		DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS			EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)					PROJET DE CONTRAT NEGOCIE		EXECUTION DU CONTRAT		
RP/PTBA	Description	Responsable	Mode de Sélection	Montant estimatif en US	Demande de non objection	Date de de non objection	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection	Date de de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Demande de non objection	Date de de non objection	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport
Composante 1 : Consolidation du pôle maraîcher (Kinshasa et Bas Congo)																					
	Assistance technique internationale en appui méthodologique à INADES (0,7 mois en 2013 et 0,7 mois en 2014)	1	STP	35,000.00	Prévue	12/4/13	26/4/13	3/5/13	24/5/13	7/6/13	21/6/13	21/6/13	NA	NA	NA	NA	NA	5/7/13	3/9/13	17/9/13	1/11/13
					Réalisée																
	Convention de 2 ans avec les services étatiques (SENAHUP, SNV, Inspections du développement rural, INERA Mvuazi et SENASEM), renouvelées sur base de performance satisfaisante	5	G/G	246,000.00	Prévue	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	12/1/2012	12/15/2012	12/30/2012	12/31/2013
					Réalisée																
	Recrutement d'un Consultant pour la formation en technique de gestion de 20 comités en 2014 et 45 comités en 2015	1	STP	6,500.00	Prévue	12/4/13	26/4/13	3/5/13	24/5/13	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	7/6/13	21/6/13	5/7/13	19/8/13
					Réalisée																
	Recrutement d'un bureau d'étude pour l'étude de faisabilité de 200 Ha au BC et 150 Ha à Kin en 2013 + 300 Ha au BC en 2014	2	SBQC	315,000.00	Prévue	30/4/13	14/5/13	19/5/13	16/6/13	30/6/13	14/7/13	19/7/13	18/8/13	8/9/13	23/9/13	14/10/13	4/11/13	18/11/13	2/12/13	16/12/13	14/6/14
					Réalisée																
	Recrutement d'un bureau d'étude pour la supervision de la réhabilitation de 200 Ha au BC et 150 Ha à Kin en 2013 + 300 Ha au BC en 2014	2	SBQC	145,000.00	Prévue	30/3/14	6/4/14	11/4/14	9/5/14	23/5/14	6/6/14	11/6/14	11/7/14	1/8/14	8/8/14	29/8/14	19/9/14	3/10/14	17/10/14	31/10/14	29/4/15
					Réalisée																
Composante 2 : Relance du Pôle Vivrier du Kwilu																					
	Recrutement des opérateurs de proximité (durée de contrat, 2 ans renouvelable annuellement suite à évaluation satisfaisante de la performance)		SBQC	2,035,000.00	Prévue	15/7/12	20/7/12	25/7/12	22/8/12	5/9/12	10/9/12	15/9/12	15/10/12	5/11/12	10/11/12	1/12/12	6/12/12	20/12/12	25/12/12	8/1/13	7/7/13
					Réalisée																
	Convention de 2 ans avec l'INERA Kiyaka, SENASEM, Inspection de l'agriculture, inspection du développement rural, inspection de l'élevage, et DVDA. Convention renouvelable annuellement sur base de performance satisfaisante		G/G	333,000.00	Prévue	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	12/1/2012	12/15/2012	12/30/2012	12/31/2013
					Réalisée																
	Recrutement d'un Consultant pour les études techniques et environnementales pour la réhabilitation de 70 km de points chauds en 2014, de la réhabilitation de 180 km en HIMO		SBQC	62,500.00	Prévue	2/2/13	7/2/13	12/2/13	12/3/13	26/3/13	31/3/13	5/4/13	5/5/13	26/5/13	10/6/13	1/7/13	22/7/13	5/8/13	19/8/13	2/9/13	1/12/13
					Réalisée																
Composante 3 : Coordination et Gestion du Programme																					
	Recrutement d'un Consultant pour le développement des plans territoriaux des territoires d'Idiofa et de Gungu		SBQC	100,000.00	Prévue	1/6/13	15/6/13	20/6/13	18/7/13	1/8/13	15/8/13	20/8/13	19/9/13	10/10/13	25/10/13	15/11/13	6/12/13	20/12/13	3/1/14	17/1/14	16/7/14
					Réalisée																
	Recrutement d'un Consultant individuel pour la formation du personnel du Programme et des opérateurs clé sur la logique d'intervention du Programme		STP	2,000.00	Prévue	19/4/13	3/5/13	10/5/13	31/5/13	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	14/6/13	28/6/13	12/7/13	26/8/13
					Réalisée																
	Recrutement d'un Consultant individuel National pour l'Assistance Technique dans l'élaboration de la stratégie genre et la formation sur l'approche "genre".		STP	11,152.00	Prévue	1/12/12	15/12/12	22/12/12	12/1/13	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	26/1/13	9/2/13	23/2/13	9/4/13
					Réalisée																
	Recrutement du PRONANUT et SNSA pour l'enquête de référence		G/G	60,000.00	Prévue	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1/10/12	15/10/12	29/10/12	28/12/12
					Réalisée																
	Recrutement de l'FPRI pour l'Assistance Technique pour l'enquête de référence		G/G	37,500.00	Prévue	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1/10/12	15/10/12	29/10/12	13/12/12
					Réalisée																
	Recrutement d'un Cabinet d'audit financier et comptable pour l'exercice 2013		SBQC	50,000.00	Prévue	22/8/11	5/9/11	10/9/11	1/10/11	15/10/11	29/10/11	5/11/11	5/12/11	19/12/11	2/1/12	23/1/12	6/2/12	13/2/12	27/2/12	12/3/12	26/4/12
					Réalisée																
	Supervision des travaux de réhabilitation des bâtiments de UGP, Antenne et centre documentaire Bureau de Liaison (2 consultants à recruter)		STP	8,000.00	Prévue	1/9/12	6/9/12	13/9/12	4/10/12	18/10/12	23/10/12	23/10/12	NA	NA	NA	NA	NA	6/11/12	20/11/12	4/12/12	3/4/13
					Réalisée																
Marchés groupés																					
	Convention avec INADES pour intervention dans pôle maraîcher et vivrier (accord de 5 ans, renouvelable annuellement sur base de performance satisfaisante)		G/G	1,000,000.00	Prévue													10/1/2012	10/8/2012	10/13/2012	12/31/2017
					Réalisée																
Total Catégorie				4,446,652.00																	

Légende : G/G = Gré à gré, STP = Sélection à titre personnel, SBQC = Sélection basée sur la Qualité et le Coût, SQL = Sélection basée sur la qualification des consultants, SMD = Sélection du moins disant, SEB = Sélection sur enveloppe budgétaire, SMD = Sélection du Moins Disant, RP/PTBA = Ref Poste au niveau du PTBA & NA = Non Applicable.

ANNEXE 9: COUTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME⁸⁴

Coûts des composantes par an (.000 USD)

	FIDA don 1		FIDA don 2		Gouvernement		INADES		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Consolidation du pôle maraîcher												
1. Professionnalisation des OP maraîchères	1.953	47,5	1.900	46,2	67	1,6	143	3,5	47	1,1	4.109	3,6
2. Intensification de la production maraîchère	5.740	47,8	5.700	47,5	433	3,6	-	-	133	1,1	12.007	10,5
3. Réhabilitation et construction des aménagements hydro-agricoles	7.784	62,0	2.700	21,5	1.406	11,2	-	-	669	5,3	12.558	10,9
Subtotal Consolidation du pôle maraîcher	15.476	54,0	10.300	35,9	1.906	6,6	143	0,5	849	3,0	28.674	25,0
B. Relance du pôle vivrier												
1. Professionnalisation des OP vivrières	3.451	41,5	4.500	54,1	105	1,3	117	1,4	142	1,7	8.315	7,2
2. Intensification de la production vivrière	23.222	57,5	15.750	39,0	557	1,4	-	-	853	2,1	40.381	35,1
3. Désenclavement des zones de production	18.174	73,6	4.000	16,2	2.528	10,2	-	-	-	-	24.703	21,5
Subtotal Relance du pôle vivrier	44.847	61,1	24.250	33,0	3.190	4,3	117	0,2	995	1,4	73.399	63,9
C. Coordination et gestion du Programme												
1. Unité de gestion du programme	6.635	64,0	3.500	33,7	236	2,3	-	-	-	-	10.371	9,0
2. Bureau de liaison	1.425	58,2	950	38,8	73	3,0	-	-	-	-	2.448	2,1
Subtotal Coordination et gestion du Programme	8.060	62,9	4.450	34,7	309	2,4	-	-	-	-	12.818	11,2
Total PROJECT COSTS	68.382	59,5	39.000	33,9	5.404	4,7	260	0,2	1.844	1,6	114.891	100,0

⁸⁴ Voir details au DT VII

Catégories de dépenses par composante (.000 USD)

	Consolidation du pôle maraîcher			Relance du pôle vivrier			Coordination et gestion du Programme		Total
	Professionnalisation des OP maraîchères	Intensification de la production maraîchère	Réhabilitation et construction des aménagements hydro-agricoles	Professionnalisation des OP vivrières	Intensification de la production vivrière	Désenclavement des zones de production	Unité de gestion du programme		
							Bureau de liaison	Bureau de liaison	
I. Investment Costs									
A. Génie rural et routes									
Routes et voies de desserte	-	-	-	-	-	15.429	-	-	15.429
Bâtiments et aménagements	-	146	8.787	-	1.011	-	111	67	10.122
Subtotal Génie rural et routes	-	146	8.787	-	1.011	15.429	111	67	25.551
B. Equipement, véhicules et matériel									
Equipements et matériel	230	1.413	-	361	5.409	206	183	95	7.897
Moyens de transport	-	-	-	-	176	-	392	83	652
Subtotal Equipement, véhicules et matériel	230	1.413	-	361	5.585	206	575	178	8.548
C. Contrats et conventions avec prestataires									
Études et enquêtes	-	-	-	-	-	429	440	-	870
Contrats d'exécution	927	2.397	-	1.257	12.684	1.401	428	813	19.906
Formation	692	961	321	1.739	1.384	1.182	339	117	6.736
Experts nationaux	-	352	-	-	390	-	292	-	1.034
Experts internationaux	161	293	-	58	1.156	-	276	-	1.944
Subtotal Contrats et conventions avec prestataires	1.779	4.004	321	3.054	15.614	3.013	1.775	930	30.490
D. Fonds non alloués	2.100	6.200	3.450	4.900	17.500	5.552	3.600	950	44.252
Total Investment Costs	4.109	11.763	12.558	8.315	39.709	24.200	6.062	2.125	108.841
II. Recurrent Costs									
A. Personnel	-	-	-	-	-	-	3.051	-	3.051
B. Fonctionnement	-	244	-	-	672	503	1.258	323	2.999
Total Recurrent Costs	-	244	-	-	672	503	4.309	323	6.050
Total PROJECT COSTS	4.109	12.007	12.558	8.315	40.381	24.703	10.371	2.448	114.891
Taxes	67	433	1.406	105	557	2.528	236	73	5.404
Foreign Exchange	528	1.885	2.687	816	4.950	5.401	1.036	356	17.661

Catégories de dépenses par financier (.000 USD)

	FIDA don 1		FIDA don 2		Gouvernement		INADES		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Génie rural et routes												
Routes et voies de desserte	12.960	84,0	-	-	2.469	16,0	-	-	-	-	15.429	13,4
Batiments et aménagements	7.870	77,7	-	-	1.458	14,4	-	-	794	7,8	10.122	8,8
Subtotal Génie rural et routes	20.830	81,5	-	-	3.926	15,4	-	-	794	3,1	25.551	22,2
B. Equipement, véhicules et matériel												
Equipements et matériel	6.253	79,2	-	-	1.225	15,5	-	-	419	5,3	7.897	6,9
Moyens de transport	399	61,2	-	-	253	38,8	-	-	-	-	652	0,6
Subtotal Equipement, véhicules et matériel	6.652	77,8	-	-	1.478	17,3	-	-	419	4,9	8.548	7,4
C. Contrats et conventions avec prestataires												
Etudes et enquêtes	870	100,0	-	-	-0	-0,0	-	-	-	-	870	0,8
Contrats d'exécution	19.350	97,2	-	-	0	-	235	1,2	322	1,6	19.906	17,3
Formation	6.401	95,0	-	-	0	-	25	0,4	309	4,6	6.736	5,9
Experts nationaux	1.034	100,0	-	-	0	-	-	-	-	-	1.034	0,9
Experts internationaux	1.944	100,0	-	-	0	-	-	-	-	-	1.944	1,7
Subtotal Contrats et conventions avec prestataires	29.598	97,1	-	-	0	-	260	0,9	631	2,1	30.490	26,5
D. Fonds non alloués	5.252	11,9	39.000	88,1	-	-	-	-	-	-	44.252	38,5
Total Investment Costs	62.332	57,3	39.000	35,8	5.404	5,0	260	0,2	1.844	1,7	108.841	94,7
II. Recurrent Costs												
A. Personnel	3.051	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	3.051	2,7
B. Fonctionnement	2.999	100,0	-	-	0	-	-	-	-	-	2.999	2,6
Total Recurrent Costs	6.050	100,0	-	-	0	-	-	-	-	-	6.050	5,3
Total PROJECT COSTS	68.382	59,5	39.000	33,9	5.404	4,7	260	0,2	1.844	1,6	114.891	100,0

ANNEXE 10: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

i. Compétitivité des spéculations prioritaires

Manioc

1. Le manioc constitue l'aliment de base de la population de Kinshasa, du Bas-Congo et du Bandundu. A Kinshasa, il représente environ 50-55% de l'apport calorique depuis 40 ans, malgré une diminution de la consommation annuelle moyenne de l'équivalent de 177 kg de racines de manioc par habitant en 1975 à 145 kg en 2000 (baisse de 17% équivalente à la baisse de la consommation calorique totale). Par contre, les besoins totaux en manioc de la ville de Kinshasa ont pratiquement doublé durant la même période, du fait de la croissance démographique. La demande totale en manioc s'élevait à environ 400 000 tonnes de cossettes⁸⁵ par an en 2012, soit un équivalent de 1,11 millions de tonnes de racines fraîches. En 2020, elle s'élèverait à 1,49 millions de tonnes de racines fraîches, soit 537 000 tonnes de cossettes. D'ici 10 ans, la croissance de la demande urbaine serait de 137 500 tonnes de cossettes, soit 382 000 tonnes en équivalent racines fraîches par an. Le pays exporte du manioc vers Brazzaville, mais n'importe pas : cependant les volumes ne sont pas connus.

2. Avec un prix de 0,8 USD/kg en demi-gros à Kinshasa, le prix est élevé pour un féculent de base par rapport au niveau international. Le prix CAF Bangkok du manioc séché était par exemple de 0,265 USD/kg en 2011, soit environ un tiers du prix à Kinshasa. Le manioc est surtout en concurrence avec les autres féculents de base importés, dont le riz et le pain.

3. La zone qui approvisionne la ville s'est rétrécie au cours des 35 dernières années, principalement du fait de la détérioration des voies de transport routières, fluviales et ferroviaires. Le Bandundu, et surtout le district du Kwilu, est actuellement le principal approvisionneur de manioc de Kinshasa avec deux tiers de l'offre. Les cossettes de manioc y arrivent en flux continu après 2 à 5 jours de voyage par la route (ou plusieurs semaines par les rivières Kwilu, Kasai et le fleuve Congo). Ces produits doivent souvent être 'retraités' à cause du développement de moisissures et de levures. La filière manioc est atomisée/décentralisée, aussi bien au niveau de la collecte, du transport et de la distribution urbaine, et entièrement informelle avec plusieurs dizaines de milliers d'acteurs, ce qui limite l'adoption d'une approche 'chaînes de valeur' classique. Kinshasa ainsi que les autres villes sont approvisionnées en flux continu avec de faibles capacités de stockage, environ 1 semaine, tant dans les zones de production que dans les marchés de la capitale. La cossette est la forme la moins chère du manioc et correspond aux besoins d'une population appauvrie. Les formes plus chères telles que le gari et l'attiéké ont été promues par des projets, mais n'ont pas été adoptées par la population.

Légumineuses alimentaires

4. La consommation d'arachide a baissé de 2,8 kg par capita et par an en 1975 à 0,85 kg en 2000 à cause de la baisse du pouvoir d'achat de la population congolaise. L'arachide est une source de protéines et de matière grasse relativement chère, avec un prix de 1,61 USD/kg (demi-gros) par rapport à 0,94 USD/kg pour l'huile de palme. Néanmoins, l'arachide est un ingrédient de base dans la cuisine congolaise et il est populaire comme amuse-gueule.

5. La consommation d'haricots secs a baissé légèrement depuis 1975 jusqu'à 3 kg par capita et par an, parce qu'ils substituent partiellement la viande et le poisson comme source de protéines dans les plats nationaux. Le haricot coûte 1,5 USD/kg par rapport à 2-5 USD/kg pour les produits d'origine animale (volaille, poisson, viande de bœuf). Le niébé et le soja sont traditionnellement des cultures de moindre importance en RDC, mais ils progressent et se répandent surtout avec l'appui des projets de développement. Ils sont

⁸⁵ Racine séchée

très importants du point de vue nutritionnel et de la durabilité des systèmes de production (associations ou rotations avec un impact sur la fertilité des sols). La consommation de légumineuses alimentaires s'élève de Kinshasa à 24 240 tonnes par an en 2012 et serait environ de 32 600 tonnes par an en 2020. La production additionnelle du PAKAKIN serait de 1000 tonnes, une quantité qui sera absorbée sans problèmes par la population urbaine.

6. Huile de palme

7. Jadis grand producteur de l'huile de palme, le Kwilu dispose de vastes zones propices à la culture, ainsi qu'une longue tradition auprès des populations. L'abandon des vieilles plantations et usines de transformation et un manque d'encadrement et d'investissements ont conduit le secteur vers l'extraction artisanale d'huile : les plantations (*dura*) ont vieilli, ce qui a fortement réduit les densités des palmeraies naturelles. Néanmoins, malgré le retour à la cueillette, la production/cueillette des noix de palme et l'extraction artisanale d'huile sont toujours des activités populaires auprès des groupes cibles du Programme. L'huile rouge traditionnel est un ingrédient de base de la cuisine locale et il constitue une opportunité intéressante pour le producteur local. De plus, une partie importante de la production de basse qualité est utilisée pour la fabrication de savon par les agro-industries et les petits transformateurs.

8. La consommation par capita d'huiles et autres matières grasses à Kinshasa a baissé d'environ 50% depuis 1975 jusqu'à 6,83 kg par an. La RDC était jusqu'en 1958 le plus grand exportateur d'huile de palme au monde. Elle importait en 2009 jusqu'à 85 000 d'huile végétale, surtout en provenance de Malaisie ou de l'Union Européenne. Les importations de l'huile de palme ont augmenté de 4 400 tonnes en 2005 à 74 000 tonnes en 2010. Avec l'ouverture de la province de l'Equateur après la crise en 2003-2004, on s'attendait à un meilleur approvisionnement de Kinshasa, ce qui ne s'est pas encore réalisé par manque d'investissements d'envergure dans les plantations de l'Equateur. En 2012, le Kwilu (Bandundu) et le Bas-Fleuve (Bas-Congo) restent les principaux fournisseurs de Kinshasa en huile de palme « rouge », qui est transformé de façon artisanale. L'huile est vendue en bidons de 25 litres à Kinshasa à un prix de 940 USD la tonne en 2011-2012 (CAF Rotterdam 1125 USD/tonne). L'activité est donc rentable malgré un collecte et transport peu performant (marges assez élevées).

Maraîchage

9. A Kinshasa, la consommation de légumes par capita est stable à environ 25 kg par an depuis 1975. La ville consomme environ 200 000 tonnes de légumes par an. Depuis la chute rapide du pouvoir d'achat urbain en 1991-1992, la part des légumes feuilles fraîches, surtout des feuilles de manioc mais également celles de la patate douce, d'amarante et autres feuilles a augmenté et représenterait actuellement plus de 50% de la consommation totale en légumes. Les autres légumes de base sont : (i) l'oignon produit dans le Bas-Congo et importé de façon irrégulière; (ii) la tomate, produite surtout à Mbanza-Ngungu et à Songololo, mais également importé sous la forme de concentré en boîte ; et (iii) le piment, la ciboule, le chou pommé, etc.. D'une manière générale, l'offre est beaucoup plus importante durant la saison sèche que la saison des pluies, ce qui résulte dans une baisse saisonnière des prix de juin à septembre.

10. Depuis 1992, le maraîchage urbain et péri-urbain s'est développé de façon explosive en tant qu'activité génératrice de revenus, voire de stratégie de survie, surtout pour les femmes et les jeunes. En même temps, la tendance de la consommation des spéculations à cycle court et moins chers (les légumes feuilles) a augmenté. Par contre, la demande pour les légumes exogènes (céleri, carotte, laitue, etc.) a diminué à cause de l'exode des expatriés (et les maraîchers urbains ont partiellement perdu ce marché rémunérateur). Jusqu'à ce jour, beaucoup de petits producteurs et commerçants, surtout les femmes et les jeunes, tirent des revenus très modestes de la vente journalière de petites quantités de

fruits et légumes. La filière est courte, atomisée et complètement informelle. Les maraîchers préfèrent vendre au champ et d'éviter ainsi le risque de commercialisation.

ii. Analyse financière des budgets de culture et modèles de ferme

11. Le tableau 1 ci-dessous présente des budgets de culture, qui sont basés sur des informations recueillies auprès des exploitants dans la zone d'intervention. Ces itinéraires techniques améliorés tiennent compte d'une intensification des systèmes de culture essentiellement liée à l'amélioration du matériel végétatif, l'amélioration des pratiques culturales. Les accroissements de rendement et de rentabilité suite à l'action du Programme sont réalistes. Seulement pour le maraîchage, l'utilisation des engrais a été prise en compte.

Tableau 1 : Impact des interventions sur les rendements

Cultures/Ferme	Culture /a	Rendement actuel (T/ha)	Rendement avec programme (T/ha)	% augmentation
Modèle 1 : Maraîchage à Kinshasa (amarante, oseille, céleri)				
i) l'augmentation des rendements; et (ii) l'intensification de l'utilisation de la terre (nombre de cycles)	Amarante	2,000/1,400	2,300/1,750	15,0%/25,0%
	Oseille	1,250/0,750	1,438/0,938	12,0%/25,0%
	Céleri	1,350/1,000	1,553/1,250	15,0%/25,0%
Modèle 2 : Maraîchage dans le Bas-Congo (oignon, chou, tomate, ciboule)				
(i) l'augmentation de la productivité; (ii) l'intensification de l'utilisation de la terre (nombre de cycles, gestion de l'eau); et (iii) la synchronisation de l'offre et de la demande	Oignon	1,500	1,875	25,0%
	Tomate	3,000/1,350	3,450/1,688	15,0%/25,0%
	Ciboule	0,975/0,700	1,219/0,805	25,0%/15,0%
	Chou	3,000/1,900	3,450/2,375	15,0%/25,0%
Modèle 3 : Manioc,-maïs,-arachide / forêt, jachère de 4 à 5 ans - Kwilu				
Amélioration du matériel végétatif et des pratiques culturales.	manioc	4,500	8,719	94%
	maïs	0,243	0,323	32,9%
	arachide	0,431	0,668	55,0%
Modèle 4 : Manioc,-maïs,-arachide / forêt, jachère de 1 à 2 ans (court)- Kwilu				
Amélioration du matériel végétatif et des pratiques culturales.	manioc	4,200	6,910	65%
	maïs	0,146	0,155	6,1%
	arachide	0,156	0,331	112%
Modèle 5 : Manioc,-maïs,-arachide / savane, jachère long - Kwilu				
Amélioration du matériel végétatif et des pratiques culturales.	manioc	3,600	5,320	65%
	maïs	0.0	0.00	n.a.
	arachide	00	0.192	n.a.
Modèle 6 : Manioc, pois cajan – savane – Kwilu				
Amélioration du matériel végétatif et des pratiques culturales, introduction des légumineuses (pois cajan et autres)	manioc	3,600	5,320	65%
	cajan	0,000	0,680	n.a.
Modèle 7 : Palmier à huile (tenera) - Kwilu				
Plantations villageoises	Huile	0,000	2,040	n.a.
Modèle 8 : Couverture vaccinales des chèvres et caprins				
Vaccination des chèvres et des poules avec une réduction des pertes de 50%		0	58 USD/ménage en année 10	n.a.

12. Sur la base des budgets de culture, 8 modèles d'entreprise maraîchères, vivrières et animal ont été développés, notamment :

- Le Modèle 1 analyse l'impact sur le revenu d'un maraîcher qui cultive 1000 m² dans le milieu périurbain de Kinshasa, principalement les légumes feuilles (amarante et oseille) et céleri. L'appui du Programme permettrait d'intensifier la production par : (i) l'augmentation de la productivité des spéculations par l'utilisation de variétés améliorées, de semences de qualité et de techniques de production améliorées (gestion de l'eau, de la fertilité et des maladies et pestes) ; et (ii) l'intensification de

l'utilisation de la terre par l'augmentation du nombre de cycles par an par une meilleure maîtrise de l'eau et des techniques de production. Ceci résulte dans une augmentation des rendements de 12% à 25% et permet de bénéficier d'un niveau de prix plus élevé en saison des pluies.

- Le Modèle 2 analyse l'impact sur le revenu d'un maraîcher qui cultive 1000 m² dans le Bas-Congo, et qui se spécialise dans la tomate, l'oignon, la ciboule et le chou pommé. L'appui du Programme permettrait d'intensifier la production par : (i) l'augmentation de la productivité par l'utilisation de variétés améliorées, de semences de qualité et de techniques de production améliorées (gestion de l'eau, de la fertilité et des maladies et pestes) ; (ii) l'intensification de l'utilisation de la terre par l'augmentation du nombre de cycles par an par une meilleure maîtrise de l'eau et des techniques de production ; et (iii) la synchronisation des spéculations produites avec la demande des marchés kinois.
- Les Modèles 3, 4 et 5 sont trois variantes du système de production dominant dans la zone d'intervention. Ils présentent l'impact de l'intervention de 'quick wins' sur l'association classique manioc-maïs-arachide (jachère longue, jachère courte, savane). Le Modèle 3 présente des agriculteurs qui ont accès aux terres de forêts galeries et qui respectent une longue jachère ce qui permet une restauration normale de la fertilité des sols. Modèle 4 est un système avec jachère courte en forêt galerie, donc un système sous pression et avec une baisse de la fertilité à moyen et court terme. Le Modèle 5, un système de culture en savane sur des sols très pauvres et caractérise des paysans qui n'ont pas accès aux terres fertiles. Les itinéraires techniques améliorés tiennent compte d'une intensification des systèmes de culture essentiellement liée à l'amélioration des semences, du matériel végétatif et des pratiques culturales. Les accroissements de rendement et de rentabilité suite à l'action du Programme sont réalistes, comme il a été démontré par les expériences en cours. L'impact sur les rendements de manioc serait de 65% à 94%, soit une productivité supplémentaire de 1,6 à 4,2 tonnes à l'hectare. Avec un ratio d'un hectare par ménage, l'impact total du Programme serait d'environ 250 000 tonnes de racines fraîches frais par an en année 10. L'impact sur les rendements de maïs serait plus limité, entre 9 kg et 90 kg à l'hectare, et pour l'arachide entre 175 kg et 237 kg à l'hectare.
- Le Modèle 6 est une analyse de systèmes de production durables sur des sols appauvris de courte jachère forestière et de savane. L'association manioc-pois cajan (soit en rotation, soit en relais) constitue une des options potentielles permettant d'augmenter le niveau de matière organique sur les sols sableux et d'améliorer la fertilité du sol. Cette option a également l'avantage de fournir des graines comestibles riches en protéines. Le rendement du manioc augmente de 3,6 à 5,3 tonnes à l'hectare et celui du pois cajan à 192 kg à l'hectare. Ce système est une innovation dans le contexte congolais, mais d'autres combinaisons manioc-légumineuses sont possibles.
- Le Modèle 7 propose un investissement dans une plantation de palmier à huile '*tenera*' dans les anciennes plantations dégradées. Le cashflow en est positif à partir de l'année 4. A partir de l'année 10, le rendement en noix, sans engrais, s'élève à 12 tonnes de noix par hectare, soit 2,04 tonnes d'huile rouge (rendement d'extraction de 17%). Avec le prix actuel du marché de 1,1 USD par litre, le revenu net par ha s'élève à 1566 USD par an. L'investissement comprend essentiellement : (i) les semences pré-germées et les intrants pour la pépinière ; et (ii) la main-d'œuvre familiale.
- Le Modèle 8 est une simulation d'une couverture vaccinale des ménages dans la zone ciblée (1 chèvre et 5 poules par ménages, avec une réduction du taux de mortalité de 50%).

13. Le Tableau 2 présente l'impact du Programme sur les revenus des producteurs vivriers et maraîchers. Globalement, les conclusions sont les suivantes:

- a. Les producteurs maraîchers de Kinshasa et du Bas-Congo génèrent un revenu additionnel de 67% et 42% respectivement sur une parcelle de 1000 m², soit des augmentations de respectivement USD 1277 et USD 493 par an ; les revenus par jour passent de USD 3,37 à USD 6,31.
- b. L'application des 'quick wins' sur les revenus bruts des producteurs vivriers représentent des gains de 45% à 100%, et permettent de générer des revenus annuels supplémentaires de USD 148 à USD 440 par an ;
- c. Les options d'agriculture durable développées sur sols pauvres présentent des opportunités réelles de consolidation/amélioration de revenus des ménages pauvres ; les revenus augmentent de USD 0,62-1,12 par jour de travail jusqu'à USD 1.08-1.78 par jour de travail ;
- d. Les opportunités de diversification des systèmes agricoles, notamment dans la plantation de palmiers améliorés et dans le petit élevage génèrent des revenus nets non-négligeables de USD 5.3 par jour pour modèle 7 (palmier à huile).
- e. A terme, les bénéfices par ménage et par an du modèle 8 s'élèveront à environ 26 USD par an et par ménage en année 5 et 58 USD en année 10 auprès de 25% des ménages dans le pôle vivrier.

Tableau 2 : Impacts sur les revenus

Cultures/Ferme	Superficie /a	Revenu actuel (USD)	Revenu avec programme (USD)	Revenu additionnel (USD)	Revenu par jour (USD/j)
Modèle 1 : Maraîchage à Kinshasa (amarante, oseille, céleri)	1000 m ²	1879	3156	1277	6,31
Modèle 2 : Maraîchage dans le Bas-Congo (oignon, chou, tomate, ciboule)	1000 m ²	1194	1687	493	3,37
Modèle 3 : Manioc, -maïs, -arachide / forêt, jachère de 4 à 5 ans - Kwilu	1 ha	304	744	440	1,70
Modèle 4 : Manioc, -maïs, -arachide / forêt, jachère de 1 à 2 ans - Kwilu	1 ha	298	560	262	1,78
Modèle 5 : Manioc, -maïs, -arachide / savane, jachère long - Kwilu	1 ha	137	285	148	1,08
Modèle 6 : Manioc, cajan en savane - Kwilu	1 ha	89	362	273	1,52
Modèle 7 : Palmier à huile (<i>tenera</i>) - Kwilu	1 ha	0	1566	1566	5,30
Modèle 8 : Chèvres – Couverture vaccinale – Kwilu.	Ménage	0	58	58	n.a.

/a : les superficies moyennes utilisées constituent la surface moyenne cultivée par un ménage maraîchers et vivriers respectivement

iii. Analyse économique

14. L'analyse économique est fondée sur les données techniques relatives aux échéanciers de bénéfices et de coûts résumés dans les divers documents de travail. L'analyse économique a été faite pour le pôle maraîcher (15 000 ménages) et le pôle vivrier (100 000 ménages) en tenant compte du rythme des interventions et d'adoption des nouvelles techniques de production et de commercialisation durant la période d'exécution de 10 ans. Les flux de biens et services consommés et produits par le Programme,

présentés en quantités physiques et en coûts financiers dans le COSTAB ont été convertis en coûts économiques.

15. L'analyse économique est basée sur des hypothèses très conservatives qui sont les suivantes: (i) l'analyse porte sur une période de 20 ans; (ii) le taux de change utilisé de 920 FC pour 1 USD; (iii) les bénéfices économiques ont été exprimés en valeurs constantes de juin 2012 et valorisent les productions vivrières et maraîchères additionnelles; (iv) le calcul des revenus additionnels est basé sur les huit modèles financiers (tableau 1) ; (v) les prix économiques des produits vivriers et maraîchers, égaux aux prix financiers pour les produits ; (vi) les coûts d'investissements et les coûts récurrents liés directement aux activités du programme ont été comptabilisés en totalité dans l'analyse économique ; et (vii) la prise en compte du coût de vulgarisation et d'entretien des aménagements après la phase du Programme.

16. Les taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Programme seraient de 13,0% pour le pôle vivrier et de 19,2% pour le pôle maraîcher. Le taux global du Programme serait de 14,7%. Ces taux sont satisfaisants. Néanmoins, la rentabilité est beaucoup plus robuste dans le pôle maraîcher que dans le pôle vivrier.

17. Une analyse de sensibilité a été conduite pour tester la variation du TRIE dans les hypothèses de : (i) le nombre de bénéficiaires directs/bénéfices ; (ii) une augmentation ou une baisse du prix de marché des produits ciblés ; (iii) une augmentation des coûts (à cause des coûts unitaires élevés) ; et (iv) un délai dans la mise en œuvre (par exemple à cause des retards dans la mise en œuvre, la faible capacité des prestataires, etc..). L'analyse démontre que la rentabilité est robuste par rapport aux fluctuations des coûts du Programme. D'une manière générale, la rentabilité de l'intervention dans le pôle maraîcher est plus élevée que celle dans le pôle vivrier.

18. De plus, le TRIE est surtout sensible à une hausse ou une baisse du prix au producteur, notamment à travers par exemple : (i) une réhabilitation des routes et pistes de desserte agricole (prix + 10% : TRIE-vivrier : 14,7%) ; (ii) un groupage efficace des productions et un accès aux informations sur les prix ; et (iii) une diminution des tracasseries. La sous-composante « désenclavement des zones de production » est essentielle pour la rentabilité des activités.

19. Le TRIE est également sensible aux variations des bénéfices du Programme (e.g. le nombre de bénéficiaires directs, impact sur les rendements). Une baisse du nombre de bénéficiaires de 20% (12 000 maraîchers et 80 000 producteurs vivriers) résulte dans une baisse globale du TRIE à 10,5%. Néanmoins, il reste confortable dans le pôle maraîcher (14,3%) mais diminue jusqu'à 9,0% dans le pôle vivrier. D'autres facteurs ayant un impact direct sur les bénéfices sont : la qualité du matériel végétal, la capacité de gestion des OP.

20. De plus, le TRIE est également sensible au retard des bénéfices et au coût du programme (et donc l'efficacité de la mise en œuvre), surtout dans le pôle vivrier. Les facteurs clé sont la capacité de l'UGP et des prestataires de services (notamment le processus de passation de marchés, le recrutement des prestataires ayant l'expertise requise, la performance de la recherche.

Tableau 3 : Analyse de sensibilité du TRIE

Hypothèses de calcul	Pôle maraîcher	Pôle vivrier	Global
Cas de base	19,2%	13,0%	14,7%
Prix au producteur +10%	21,1%	14,7%	16,5%
-10%	16,4%	10,8%	12,9%
-20%	14,1%	7,6%	10,1%
<u>Impact positif</u> : réhabilitation des routes et pistes, groupage efficace des productions, accès aux informations <u>Risques</u> : tracasseries			
Coûts du Programme +10%	17,1%	12,8%	12,9%
<u>Risques</u> : coûts unitaires élevés, mauvaise passation des marchés, manque de bonne gouvernance			
Bénéfices du Programme +10%	21,4%	14,0%	16,5%
-10%	16,9%	11,1%	12,7%
-20%	14,3%	9,0%	10,5%
<u>Risques</u> : qualité du matériel végétal, capacité de gestion des OP, nombre de bénéficiaires			
Bénéfices retardés de 1 an	15,5%	11,6%	11,9%
Bénéfices retardés de 2 ans	12,6%	9,3%	9,5%
<u>Risques</u> : faible capacité de l'UGP et des prestataires de services			

ANNEXE 11: MANUEL DES OPERATIONS

1. Le plan du manuel d'opérations du PAKAKIN fournit les lignes directrices pour développer les procédures administratives et financières du programme, les procédures de passation des marchés, la démarche détaillée de mise en place des activités, et les procédures de suivi et évaluation. Ce manuel intègrera les directives du FIDA en matière de gestion financière, d'audit, de passation des marchés et de système de gestion des résultats et impacts des projets, et sera basé sur les dispositifs décrits dans l'Accord de financement et dans la Lettre au bénéficiaire. Le manuel des opérations et de mise en œuvre sera finalisé suite à l'approbation du Programme par le Conseil d'Administration du FIDA. L'équipe de gestion du Programme sera chargée de la finalisation du manuel et sa soumission au Comité de Pilotage pour approbation et au FIDA pour non objection.

Tableau 1: Table des matières du manuel d'opérations

Contenu	Etat de rédaction	Référence
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de change FC/ USD • Poids et mesures • Année fiscal • Abréviations et Acronymes 	Rédigé	Rapport principal
Chapitre 1: Cadre du Programme		
Description du Programme Coûts et financement	Rédigé	Rapport principal
Chapitre 2: Structure organisationnelle et responsabilités		
<ul style="list-style-type: none"> • Comité national de pilotage • Comité de suivi du programme au niveau provincial • Unité de gestion du programme • Les services spécialisés de l'Etat • INADES-Formation Congo • Opérateurs de proximité • Organisations faitières des producteurs • 	Rédigé	Rapport principal Annexe 5 du PDR
Chapitre 3: Procédures administratives et financières		
A. Procédures administratives		
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'emploi des cadres du programme • Gestion du personnel 	Rédigé	Annexe 5 et manuel des procédures administratives et financières en place pour les projets en cours
B. Procédures financiers		
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion financière (système comptable, flux des fonds) • Comptes bancaires • Contrôle financier • Décaissement des fonds (date d'entrée en vigueur, date d'achèvement, date de clôture, signataires autorisés, allocation des ressources de financement, DRF/ DPD, amendement de l'accord de financement, documentation, taxes) • Passation des marchés, examen des marchés, méthodes de passation des marchés, seuils, revue préalable et postérieure • Rapports financiers et audit • Bonne gouvernance et anti-corruption 	Rédigé	Annexe 7 et manuel de décaissement du FIDA, ainsi que la manuel de procédures administratives et financières en place pour les projets en cours
Chapitre 4: Dispositif de mise en œuvre du programme		
A. Plan de travail et budget annuel (PTBA)	Rédigé	Voir Appendice 2 Annexe 5
B. Mise en œuvre de la composante 1	Rédigé	Annexe 4 du PDR
C. Mise en œuvre de la composante 2	Rédigé	Annexe 4 du PDR
D. Mise en œuvre de la composante 3	Rédigé	Annexe 4 du PDR

Contenu	Etat de rédaction	Référence
Chapitre 5: Suivi, évaluation et gestion des savoirs		
<ul style="list-style-type: none"> • Système de suivi • Système d'évaluation • Opération du système de suivi évaluation • Questions et indicateurs de performance • Indicateurs SMART • Indicateurs SYGRI • Suivi participatif par les OP • Suivi évaluation par le FIDA et le Gouvernement • Atelier de démarrage • Enquête de base • Revue à mi-parcours • Etudes thématiques • Rapport d'achèvement du programme • Gestion des savoirs • Dispositif de la supervision 	Rédigé	Cadre logique Annexe 6 du PDR
Système de rapportage du programme	Rédigé	Annexe 6
Annexes		
Annexe 1: Organigramme	Rédigé	Annexe 5, Appendice 4
Annexe 2: Diagramme des flux des fonds	Rédigé	Annexe 7, Appendice 1
Annexe 3: Termes de références du personnel du programme	Rédigé	Annexe 5, Appendice 5
Annexe 4: Termes de référence de l'enquête de base	Rédigé	Annexe 6, Appendice 1
Annexe 5: Exemple de PTBA	Rédigé	Annexe 5, Appendice 1
Annexe 6: Exemple de rapport d'avancement	Non rédigé	Voir manuel de suivi évaluation des projets en cours

ANNEXE 12: ADHESION AUX POLITIQUES DU FIDA

1. Le PAKAKIN est cohérent avec le COSOP, ainsi que la politique du FIDA dans les domaines suivants :

Politique	Adhésion
Cadre stratégique du FIDA 2011-2015	PAPAKIN est fortement aligné avec l'objectif général du FIDA soit «œuvrer pour que les populations rurales pauvres améliorent leur sécurité alimentaire, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance ». Le programme contribue à l'objectif (2) un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif; et à l'objectif (3) des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes. Le programme traitera les objectifs (4) des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations en mesure d'influer sur les politiques et sur les institutions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance; et (5) un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes, par le biais des partenariats et dialogue sur les politiques.
COSOP de la RDC 2012-2016	L'objectif général de PAPAKIN reprend celui du COSOP 2012-2016. Le programme contribue essentiellement à l'objectif stratégique 2 du COSOP soit la professionnalisation des organisations de producteurs afin qu'elles deviennent des interlocuteurs économiques privilégiés dans les zones rurales et des acteurs économiques actifs et efficaces.
La politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement	<p>PAPAKIN contribue à l'objectif principal et secondaire de cette politique en : (i) promouvant des systèmes de production durables (modèles 3, 4, 6, modèle 6) ; (ii) analysant systématiquement l'impact environnemental des infrastructures de désenclavement et de transformation agricole. Le Programme adhère à 5 principes sur les 10 principes de la politique à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intensification durable de l'agriculture par une meilleure gestion de la fertilité des sols grâce à la jachère améliorée, l'engrais vert, l'agroforesterie, application de l'agriculture de conservation, l'intégration de la production animale dans le système de production. - lutte contre le changement climatique par une meilleure maîtrise de l'eau dans le maraîchage et l'introduction d'espèces vivrières et arbustives résistantes à la sécheresse. - intervention dans les filières en soutenant la filière maraîchère et vivrière. - diversification des moyens d'existence en intégrant des cultures de plus forte valeur ajoutée telles que le palmier à huile et en intégrant les animaux dans le système de production. - égalité et autonomisation des femmes constituent l'approche adoptée par le programme et les activités sont à élaborer davantage. <p>Note d'évaluation environnementale et sociale (NEES) est résumée dans l'appendice 1.</p>
Stratégie de changement climatique	PAPAKIN est aligné à l'objectif 1 de la stratégie soit appuyer les approches innovantes pour aider les petits exploitants agricoles à mieux résister au changement climatique. La principale intervention se situe au niveau de l'amélioration des systèmes de production en introduisant l'agriculture de conservation, une meilleure gestion de l'eau dans les agricultures maraîchères et l'introduction d'espèces vivrières et arbustives résistantes à la sécheresse. PAPAKIN explorera la possibilité d'adapter les principes des systèmes intégrés de bio-économie.
Stratégie pour intensifier la collaboration du FIDA avec le secteur privé	PAPAKIN est faiblement aligné avec cette stratégie qui suppose un degré d'organisation du secteur privé. Compte tenu du rôle prépondérant du secteur informel dans la transformation, transport et commerce des produits maraîchers et vivriers, les activités prévues pour appuyer ce secteur sont : (i) diminuer le coût de transport par le désenclavement des zones de production et l'aménagement de zones de collecte de produits agricoles; (ii) faciliter accès au crédit et épargne pour les commerçants grâce au développement de partenariats; (iii) les tracasseries constituent un risque réel pour le développement du secteur privé en zones rurales et des mesures de mitigation sont proposées en partenariat avec les interventions appuyées par FPPM (USAID) dans ce domaine ou par le PPC (Banque Mondiale).

Politique	Adhésion
Politique sur les entreprises rurales	Aligné – voir ci haut.
Politique de finance rurale du FIDA	Hautement aligné – PAKAKIN n'aura que des interventions limitées dans le domaine de la micro-finance et il cherche à développer des partenariats dans ce domaine, notamment le PASMIF II (financé par le FENU, le PNUD et la Suède). Les activités proposées (tisser des liens entre le groupe cible et les IMF existantes) sont cohérentes avec la Politique de finance rurale du FIDA.
Politique de ciblage du FIDA : atteindre les ruraux pauvres	Aligné : <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic de la pauvreté est présenté dans l'Annexe II. - le ciblage a visé des zones à fort potentiel agricole, relativement accessibles et où compte tenu de la densité de population, le nombre de ménages pauvres est important. - la stratégie de ciblage reposera sur : (i) le choix des spéculations intéressantes pour le groupe cible du FIDA ; (ii) un auto-ciblage technique ; (iii) des mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités ; et (iv) la facilitation afin de donner au pauvres accès aux appuis du Programme.
Politique du FIDA en termes de genre	Aligné. Voir appendice 2 ci-dessous (checklist « genre)
Politique pour l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière	L'insécurité foncière constitue un risque pour certaines activités du programme, notamment les aménagements hydro-agricoles. La loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture propose des mesures de sécurisation foncière qui sont plus axées sur les fermiers et les agriculteurs industriels que les agriculteurs familiaux. Les mesures de mitigation sont basées sur la sélection de sites ne posant pas de problèmes fonciers et sur l'appui aux CARG pour la mise en place de commissions foncières. Dans le pôle maraîcher, le programme se basera sur l'expérience du HUP en matière d'établissement du schéma directeur pour l'horticulture urbaine et péri-urbaine de Kinshasa et les expériences pratiques en négociations foncières.

APPENDICE 1: NOTE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Caractéristiques physiques de la zone d'intervention

1. **Relief.** Dans le Pôle vivrier du Kwilu, la conformation générale du relief de la Province du Bandundu s'élève progressivement du Nord (à environ 300 m au niveau du fleuve Kasai/Congo) vers le Sud (1 000 m à la frontière angolaise). Les territoires de Bulungu et Gungu se situent à une altitude comprise entre 500 et 600 m et celui de Idiofa à un peu moins de 400 m asl. Au niveau du pôle maraîcher, la zone d'intervention de Kinshasa se présente schématiquement sous la forme d'une plaine, située entre 300 et 320 m d'altitude, en forme de croissant qui suit les méandres du Fleuve Congo. Cette plaine (100 km²) se divise en deux parties : (i) la plaine de Lemba à l'Ouest de la rivière Ndjili, légèrement ondulée ; et (ii) la plaine à l'Est de la Ndjili, vers la rivière Nsele, qui a une forme plus plane, entrecoupée par plusieurs rivières qui coulent presque parallèlement du Sud-Est vers le Nord-Ouest, pour se jeter dans le Fleuve Congo. Plus à l'ouest, sur l'axe Kinshasa – Songololo – Matadi, le relief est caractérisé par une pente assez marquée en direction de la mer, qui, avec les rapides de Kinsuka à l'Ouest de Kinshasa, rendent le Fleuve Congo non navigable en direction de la mer.

2. **Climat.** Le Pôle vivrier du Kwilu se situe en zone de climat de type tropical, avec deux saisons assez bien marquées : (i) la saison des pluies (ou saison chaude) qui s'étend de septembre à avril (8 mois) et caractérisée par des fortes chutes de pluies (environ 1 500 à 1 600 mm) ; et (ii) une saison sèche caractérisée par une période plus ou moins longue de sécheresse et par des nuits relativement fraîches. Les températures moyennes annuelles sont de 30° C. La Ville-Province de Kinshasa et de sa proche périphérie connaissent un climat de type tropical de type chaud et humide, caractérisé par : (i) une grande saison de pluie d'une durée de 8 mois, de la mi-septembre à la mi-mai ; et (ii) une saison sèche qui va de la mi-mai à la mi-septembre, mais également, une petite saison sèche, qui court de la mi-décembre à la mi-février. Les températures moyennes mensuelles maximales annuelles sont généralement de 26,1° C (au mois de mars) et de 22,5° C (au mois de juillet). La moyenne pluviométrique annuelle observée d'environ 1.530 mm. L'axe Kinshasa – Songololo est situé en zone de climat équatorial de type soudanien dont la saison sèche bien marquée s'étend sur environ 4 mois, suivie d'une longue saison des pluies parfois interrompue par une petite saison sèche au mois de février. La température moyenne annuelle, assez uniforme, oscille autour de 25° C et la pluviométrie annuelle est de 1 500 mm.

3. **Hydrographie.** Dans le pôle vivrier, les rivières drainant les eaux du bassin du Fleuve Congo sont nombreuses et navigables sur une bonne partie de leurs biefs : Kasai, Kwilu, Inzia, Kwenge, Lutshima, Lufuku, Bwele, Luie, Gobari, Nko, Kamutsha, etc. Au niveau de la Ville-Province de Kinshasa, l'hydrographie est structurée autour du Fleuve Congo qui prend de l'extension à proximité de la ville et atteint à certains endroits plus de 20 km de largeur. Le réseau hydrographique est composé de rivières de diverses dimensions qui prennent leurs sources principalement des collines situées au sud de Kinshasa et coulent vers le Nord, baignent la plaine et se jettent dans le Fleuve Congo, notamment au niveau du Pool Malebo (cf. document de travail relatif aux aménagements maraîchers). En aval de Kinshasa dans le Bas-Congo, le réseau hydrographique est constitué des cours d'eau Inkisi, Lulunga, Kwilu et ses affluents Loango et Lukasi. L'ensemble alimente le cours d'eau du Fleuve Congo.

4. **Sols.** Dans le Kwilu, les sols en présence sont des sols d'arène-ferralsols correspondant selon le cas à des sols forestiers médiocres à moyens, de bons sols de savane, de sols sablo-argileux sur les pentes des vallées et des fonds sableux sur les plateaux (assez largement répandus). Au niveau de Kinshasa et de sa périphérie, les caractéristiques des sols sont fonction de la structure géomorphologique de l'endroit où l'on se trouve. Ainsi : (i) sur le massif du Plateau des Batéké, ils sont de type aréno-ferralsols ou podzols ; et (ii) dans le Pool Malebo, il s'agit de sols organiques et de podzols dans certaines parties planes et altimétriquement élevées par rapport aux crues du Fleuve Congo. Dans le Pool Malebo, les sols organiques sont caractérisés par la présence de la matière organique dans la première couche (à une trentaine de centimètres de la surface). En fait, ce sont des sols alluvionnaires à texture variable. Ils sont des substrats argileux et argilo-sableux. Sur l'axe Kinshasa – Songololo, on note principalement la présence de sols argilo-sablonneux à Mbanza-Ngungu (sauf le Nord-Ouest du District des Cataractes), Madimba, vallée de l'Inkisi (District de la Lukaya).

5. **Végétation.** Le Kwilu correspond à une zone de savanes, caractérisée (en fonction des saisons) par de hautes herbes et très entrecoupée de galeries forestières. De ce fait, elle constitue un logis

pour la faune de type herbivore. Au niveau de Kinshasa et zone péri-urbaine, on note : (i) à l'Est, sur le Plateau des Bateke, des savanes steppiques ou steppes, avec des spécificités zambéziennes, dans les parties Est et Sud de ce Plateau ; (ii) des forêts secondaires semi-caducifolière subéquatoriale et des savanes arbustives de type guinéen le long de la Route de Matadi ; et (iii) une végétation marécageuse dans le Pool Malebo. Sur l'axe Kinshasa-Songololo, la zone d'intervention du PAKAKIN (districts des Cataractes et de la Lukaya), malgré une bonne pluviosité, abritent une végétation de savane, parfois entrecoupée de galeries forestières.

Le PAKAKIN

1. L'objectif global du PAKAKIN de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des paysans producteurs. Plus spécifiquement il vise à améliorer les niveaux de production et de participation dans les circuits de commercialisation des pôles d'approvisionnement maraîchers et vivriers de la ville de Kinshasa. Les bénéficiaires directs seront 15 000 maraîchers à Kinshasa et au Bas-Congo, ainsi que 100 000 ménages producteurs et transformateurs vivriers du Kwilu dans le Bandundu. La durée du programme est de 10 ans, répartie en 2 phases de 5 ans chacune, ce qui permettra aux OP d'atteindre un niveau de maturité et d'initier des changements durables au niveau des systèmes de production et de transformation.

2. Pour la première phase, sept résultats sont ciblés par la mise en œuvre de 3 composantes : (i) consolidation du pôle maraîcher par la professionnalisation des OP maraîchères, l'intensification durable de la production maraîchère et la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles ; (ii) la relance du pôle vivrier du Kwilu par le développement des capacités institutionnelles et économiques des OP vivrières, l'intensification de la production vivrière durable et le désenclavement des zones de production dans 14 secteurs ciblés; et (iii) la coordination et gestion du programme, y compris le renforcement de l'harmonisation des interventions en appui au développement rural et la promotion de l'intégration transversale du genre et des plus vulnérables.

3. Le PAKAKIN ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale et par conséquent il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B.

Impacts potentiels sur l'environnement et les ressources naturelles.

4. Il aura certains effets sur l'environnement et la préservation des ressources naturelles, notamment par une intensification des activités de production agricole et de transformation des produits (e.g. manioc), mais des mesures de mitigation seront prises. Ainsi, pour le maraîchage intensif, des approches de gestion intégrée des maladies et pestes et de la fertilité des sols seront promues (notamment dans les ECP) pour éviter des accumulations de pesticides et d'éléments nutritifs (e.g. N et P) au niveau des sols et des nappes aquifères.

5. La sous-composante « aménagement des sites maraîchers » induira des impacts positifs notables sur les revenus des exploitants maraîchers à travers les mesures qui seront prises pour une meilleure maîtrise de l'eau (protection contre les crues, l'amélioration du drainage interne de sites, la protection contre les eaux pluviales venant des hauteurs, l'amélioration / sécurisation de la disponibilité en eau en saison sèche) et l'augmentation de la production agricole qui résultera de l'augmentation de la productivité et du nombre de cycles par an. Avec l'option du programme de se limiter à des aménagements gravitaires simples et maîtrisables, les impacts négatifs (à l'exception notable de l'usage excessif d'engrais et pesticides, voir si dessus) sont minimales et concerneraient au mieux : (i) les risques d'inondations en cas de précipitations exceptionnelles ou de crues soudaines des rivières sur lesquelles des ouvrages de dérivation 'batardables' auraient été construits et où les batardeaux n'auraient pas pu être enlevés à temps ; (ii) les risques d'inondations liés à la rupture d'endiguements ; (iii) la concomitance d'une crue de la rivière source d'eau avec des apports pluviaux qui ne pourraient de ce fait être évacués ; et (iv) l'abaissement à terme de la nappe phréatique avec l'intensification des cultures (cas des puisards maraîchers).

6. La sous-composante (II3) « désenclavement des pôles de production » induira des impacts positifs socioéconomiques au plan des conditions de vie des populations. Durant la phase des travaux, plus particulièrement la réhabilitation des pistes, la méthode mixte PME et ONGD locales / HIMO permettra le recrutement d'une importante main d'œuvre locale, ce qui augmentera de façon significative les revenus des populations. Avec les travaux envisagés, les pertes post-récolte seront réduites (jusqu'à 30% de réduction possible) grâce à la facilitation de l'écoulement de la production agricole. Cela augmentera non seulement les revenus des agriculteurs, mais encouragera également les producteurs à produire davantage pour satisfaire la demande croissante en produits agricoles des grandes agglomérations urbaines.

7. Dans les zones de galeries forestières ou de savane arborée, l'effet négatif majeur du désenclavement est relatif à l'augmentation potentielle du déboisement (notamment par les producteurs de charbon de bois) en raison de l'accès facilité aux zones non encore exploitées de façon intensive. Les autres effets négatifs concernent (le cas échéant) le débroussaillage pour l'installation de chantier, l'ouverture des carrières et des zones d'emprunt, des voies d'accès, des déviations et qui pourraient occasionner des perturbations sur l'état des terrains concernés, notamment l'accentuation de l'érosion (avec un risque induit sur la turbidité des eaux et par conséquent la sédimentation des cours d'eau et l'envasement des bas-fonds. Par ailleurs, l'exploitation des carrières (cas particulier du Bas-Congo où les sols sont généralement latéritiques), l'effet négatif potentiel est la génération d'importantes quantités de poussière en saison sèche, et le risque d'augmentation des maladies respiratoires.

8. Dans l'hypothèse de la construction / réhabilitation de marchés ruraux, l'impact positif attendu est l'amélioration des conditions d'hygiène et de vente des produits agricoles qui sont pour la plupart du temps vendus à même le sol (dans les nouveaux pavillons les étals et les couloirs seront en dalle cimentée). En outre, l'équipement de chaque marché d'un point d'eau potable et d'un bloc de latrines permettra d'améliorer les conditions sanitaires. Ces infrastructures de mise en marché contribueront également à l'élévation du niveau de vie économique et social des populations à travers la valeur ajoutée des produits destinés au marché. Parallèlement, elles auront un impact négatif sur l'environnement à cause d'une plus forte concentration : (i) des déchets solides non-recyclable (plastiques et emballages solides perdus) ; et (ii) des déchets liquides qui peuvent constituer une source de pollution du milieu.

9. Le tableau ci-après synthétise les impacts potentiels des investissements.

Infrastructures	Impacts environnementaux		Impacts socio-économiques	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif
Hangar de marché	Majeur	Mineur	Majeur	Mineur
Magasins de stockage	Majeur	Mineur	Majeur	Mineur
Aménagement de sites maraîchers	Majeur	Majeur /mineur /a	Majeur	Mineur
Ouvrages ⁸⁶ 'batardables' de dérivation	Majeur	Majeur/moyen	Majeur	Mineur
Systèmes d'irrigation simples	Majeur	Mineur	Majeur	Mineur
Pistes de désenclavement	Majeur	Moyen	Majeur	Mineur

/a : suivant le niveau d'utilisation de pesticides et des engrais.

Mesures d'atténuation des impacts négatifs

10. L'utilisation excessive des intrants (pesticides, engrais minéraux) en horticulture intensive sera tempérée par les activités suivantes : (i) la formation des horticulteurs aux techniques de gestion intégrée des maladies et pestes ainsi que de la gestion de la fertilité intégrée des sols ; (ii) la promotion de l'utilisation des pesticides naturels et des fertilisants organiques (compost, fumiers, guano) ; et (iii) l'information des producteurs et vendeurs sur les règles/normes d'utilisation des pesticides et des mesures de précaution à prendre pour leur utilisation raisonnée. La qualité des produits maraîchers et la présence de résidus de pesticides sur les produits commercialisés sera contrôlée par les services de régulation (SENAHUP). De plus, les périmètres maraîchers seront protégés des effluents par des fossés de garde contre les eaux pluviales, souvent polluées en milieu urbain.

11. En terme de mesures d'atténuation et la capacité d'adaptation face au changement climatique, le programme ciblera : i) la promotion du compostage et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles par les techniques de valorisation des résidus agricoles, de fumier et des déjections d'animaux; ii) le calage des cycles culturaux des différentes spéculations des cultures annuelles, l'ajustement graduel d'un calendrier culturel aménagé; iii) l'introduction et la promotion des variétés à cycle courts, tolérants à la sécheresse et peu exigeantes en eau et aux différents stress inhérents aux perturbations climatiques ; et (iv) de développement de systèmes de production agro-écologiques permettant une gestion durable des ressources en sol et en eau. Les aspects environnementaux seront directement intégrés ('mainstreaming') aux activités techniques (études, formations, essais et démonstrations, etc.).

⁸⁶ Seul des ouvrages mineurs de retenue d'eau (micro-barrage de dérivation, etc.) sont prévus dans la mise en œuvre du PAKAKIN.

12. L'atténuation des effets négatifs des différentes infrastructures sera intégrée à toutes les étapes de la conception, de mise en œuvre et d'entretien des investissements programmés. En particulier, les cahiers de charges des études et des travaux comprendront respectivement une évaluation des risques environnementaux (avec un plan de gestion / atténuation) et la mise en œuvre des mesures proposées.

13. En ce qui concerne les sites maraîchers qui seront aménagés, des comités de gestion seront établis et formés dans la gestion de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs. Un accent particulier sera mis sur : (i) la formation à la gestion de l'eau, à l'entretien des infrastructures et à la prévention des inondations en amont et en aval des ouvrages de dérivation ; (ii) la sensibilisation et la formation sur les bonnes pratiques culturales, notamment en ce qui concerne l'utilisation rationnelle des engrais et des produits phytosanitaires ainsi que le respect des normes de gestion environnementale.

14. En ce qui concerne les routes de désenclavement, les autorités coutumières et administratives locales ainsi que les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) seront sensibilisés sur les risques liés au déboisement (pour y pallier, des comités de surveillance des coupes illégales seront mis en place, si nécessaire, le long des pistes aménagés) et aux dégradations des voies liées à leur fréquentation après les épisodes pluvieux. Ces dégradations seront évitées avec la mise en place de barrières de pluies qui seront gérées par les Comités Locaux d'Entretien des Routes (CLER), avec la caution de l'autorité coutumière et administrative. Dans le cadre de leur mandat, les CLER prendront également en charge le traitement (préventif et curatif) des dégradations liées à l'érosion hydrique (entretien des fossés de pistes, traitement des ravines et nivellement des ornières) : à cet effet, il est prévu que le programme accompagnera les CLER financièrement et en formation pendant deux ans.

15. Le tableau suivant résume les différentes mesures d'atténuation des impacts négatifs.

Activités	Impacts négatifs	Mesures proposées
Construction de micro-barrages de dérivation	<ul style="list-style-type: none"> □ Perturbations de débits en aval et risques : (i) d'assèchement, (ii) d'encroûtement des sols et (iii) d'infertilité des sols 	<ul style="list-style-type: none"> □ Mettre en œuvre des techniques adaptées de gestion de l'eau et des sols sur le site et des mesures antiérosives sur le bassin versant (Comp. I.2 et II.2)
Aménagements hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> □ Risque d'inondations inopinées ; □ Pollution potentielle des nappes par l'utilisation excessive des engrais et pesticides ; □ Risques de déplacement des populations animales, de perturbation des écosystèmes et de réduction de la biodiversité (la majorité des sites sont des réhabilitations) 	<ul style="list-style-type: none"> □ Mettre en place un dispositif efficace de gestion de l'eau (Comp I.2 et II.2 -pluvial) ; □ Sensibiliser et former à l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides -IMPM (Comp. I.2 et II.2) □ Mise en défens de parties de nouveaux sites aménagés pour le maintien de la faune/flore (Comp. I.3)
Construction de pistes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> □ Risque d'augmentation des coupes des essences arborées dans les galeries forestières notamment par les charbonniers clandestins □ Erosion hydrique 	<ul style="list-style-type: none"> □ Conscientisation des populations et mise en place sur les pistes, des comités de surveillance des exploitants illégaux (Comp II.3) □ Entretien continu du réseau par les CLER (Comp. II.3)
Exploitation des sites	<ul style="list-style-type: none"> □ Pollution des sites par les résidus liés à l'usage des pesticides, fertilisants, des emballages et autres sous déchets de produits manufacturés 	<ul style="list-style-type: none"> □ Former et informer les exploitants au traitement des déchets liés à l'usage des pesticides, fertilisants, des emballages et autres sous déchets de produits manufacturés sur les sites. (Comp. I.2)

Plan de suivi des mesures d'atténuation

16. Pour garantir le succès de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, l'examen des questions environnementales sera intégré dans toutes les étapes de la mise en œuvre du Programme. Dans le processus de passation des marchés relatifs aux aménagements (aménagements de bas-fonds, pistes de désenclavement) et plus particulièrement dans les cahiers de charges des travaux, il faudra inclure l'aspect évaluation environnementale. De cette façon, tous les problèmes environnementaux seront connus avant le démarrage des travaux de sorte que des mesures d'atténuation appropriées soient prises en compte et mises en œuvre.

17. Le plan de mitigation des études environnementales relatives aux travaux devra préciser le choix technique retenu pour faire face aux dommages environnementaux. Il devra également préciser la nature de l'intervention qui peut être soit préventive (si elle est mise en œuvre avant le programme), soit atténuante (si elle a lieu pendant la réalisation du programme) ou compensatoire (si elle est appliquée après la réalisation du programme).

18. Les populations bénéficiaires devront pleinement appréhender les mesures d'atténuation afin qu'elles les prennent réellement en compte dans une perspective de développement durable. Le suivi de la mise en œuvre de ces mesures peut être confié au système de suivi-évaluation de l'unité de gestion du programme (UGP) et intégré au suivi participatif, en utilisant des produits spécifiques : à cette fin, un indicateur mesurant le taux de mise en œuvre des plans de mitigation environnementaux a été intégré dans le cadre logique. Un échéancier de réalisation des mesures d'atténuation devra être élaboré en cohérence avec la réalisation des travaux.

19. En définitive, de façon générale, le PAKAKIN va induire beaucoup d'effets positifs en termes de durabilité des systèmes de production maraîchers et vivriers alors que la plupart des effets négatifs potentiels seront atténués par les méthodes techniques d'atténuation appropriées qui seront proposées dans le cadre du programme. Si les mesures préconisées dans le plan de suivi des mesures d'atténuation sont respectées, les impacts négatifs sur l'environnement seront largement minimisés.

APPENDICE 2: CHECKLIST MESURES OPERATIONNELLES EQUITE GENRE

Le descriptif du Programme contient une analyse spécifique par genre de la pauvreté.	Voir : Annexe 2 Les données disponibles en RDC sont relativement anciennes et éparpillées. néanmoins, elles permettent donc de réaliser une première analyse par genre de la pauvreté. Comme indiqué dans la stratégie genre Annexe 2, une étude genre sera effectuée au démarrage du programme pour mieux adapter les mesures préconisées dans la stratégie.
Le PAKAKIN s'est doté d'une stratégie de genre et de mesures concrètes pour:	Oui : PDR, par. 29 et Annexe 2. Des mesures opérationnels sont inclus dans la description de sous-composantes I.2 et II.2 (annexe 5, par 10 et 25) - Elaboration d'un plan d'action genre en phase initiale du Programme, cf. budget composante 3) - Intégration des activités transversales liées au genre dans les activités des 3 composantes du programme - Formation « développement du 'membership' féminin » pour les élus des OP - Augmentation de la participation des femmes dans les organes de décision - favoriser l'accès préférentiel des femmes et des jeunes aux activités du Programme (système de quotas)
- Inclure des objectifs en termes de proportion de femmes participant aux activités du Programme et en bénéficiant;	Les objectifs quantitatifs à atteindre à la fin de la première phase du programme ont été identifiés et inclus dans le cadre logique.
- Assurer la participation des femmes dans les organes de décision concernant le Programme; et	Des quotas sont définis pour la participation des femmes aux instances des OP comme indiqué dans le cadre logique. Le principe de l'équité genre sera inscrit dans les conventions avec les unions.
- Affecter des ressources à des activités pour l'intégration de la dimension genre et le renforcement du capital social des femmes	Le cout et la démarche du programme prévoient une allocation pour les activités suivantes : - Réaliser une enquête de base qui intègre la dimension genre au démarrage du programme et élaborer un plan d'action sur la base des résultats de l'enquête - Identifier toutes les activités pour l'intégration de la dimension genre, les quantifier et les valoriser et les transcrire dans les PTBA (l'INADES en collaboration avec la CONAFED ou d'autres partenaires à identifier réaliseront ce travail) - Former des formateurs de l'INADES en analyse genre - Créer des clubs d'écoute féminins et mixtes afin d'ouvrir un dialogue social et d'accéder aux thèmes de gouvernance et de vulgarisation (production, transformation et commercialisation) - Intégration dans les champs école paysans des thèmes en lien avec la nutrition - Améliorer l'accès aux ressources, aux matériels de transformation (moulins, batteuses, extracteurs d'huile de palme, etc.) pour diminuer la corvée des femmes et jeunes filles
- Faire approprier et mettre en œuvre la stratégie de genre par les équipes du Programme	La dimension genre est profondément inscrite dans la stratégie du Programme. Les termes de référence de l'ensemble des techniciens et cadres du Programme contiendront une référence générale et des aspects spécifiques à chaque poste en matière de genre. Ceci sera également fait pour les opérateurs de proximité. Des formations en genre sont prévues pour l'équipe du programme, les cadres des OPA.
- Surmonter les difficultés à identifier et recruter des cadres et techniciens féminins ou sensibles aux aspects de genre	Mobiliser le Ministère du Genre dans la dissémination et l'identification de candidats aux divers postes au niveau de l'UGP et des opérateurs de proximité. .
- Inscire l'engagement à travailler avec les femmes dans les accords avec les partenaires	L'aspect genre sera inscrit dans tous les protocoles passés avec les unions et les OP. Le rapport entre le poids des femmes et des jeunes dans l'OP et leur poids dans les instances de gouvernance sera un critère d'évaluation.

<p>Le cadre logique du Programme et le système de suivi suggéré prévoient des indicateurs de performance et d'impact ventilés par sexe.</p>	<p>Les indicateurs sont désagrégés par sexe et inclus dans le cadre logique. Le système de S&E est décrit en Annexe 6 .</p>
<p>Le Programme ouvre des opportunités de dialogue de politiques sur l'empowerment des femmes et l'équilibre entre genres</p>	<p>L'espace de dialogue exploité par le programme est constitué des clubs d'écoute, les CARG, les Comités Consultatifs au niveau des Provinces ciblées et le Comité de Pilotage au niveau national. Ces espaces de dialogue aborderont les questions suivantes liées aux activités du programme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats de l'enquête de base conduite au démarrage du programme ; - Plan d'action genre du programme ; - Implication effective des femmes dans les associations, particulièrement dans les instances dirigeantes, afin qu'elles puissent s'exprimer librement et de participer à la prise de décision, traditionnellement réservée aux hommes ; - introduire des expériences du Club d'écoute pour une meilleure pratique d'information et de communication - Diffuser résultats du suivi du programme et les acquis aux niveau des hommes et femmes et l'impact de ceci sur la productivité agricole et les revenus des ménages. <p>Porter cette expérience à la connaissance des autres bailleurs des fonds et au gouvernement, pendant des réunions inter-agences et le gouvernement</p>

APPENDICE 3: CHECKLIST MESURES OPERATIONNELLES CIBLAGE

	Mesures adoptées dans la conception du programme
1) Le principal groupe cible- les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond-il au groupe cible du FIDA tel que défini dans la Politique concernant le ciblage (les ruraux extrêmement pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire)?	L'Annexe 2 présente les groupes cibles et souligne la prédominance de la pauvreté. L'UGP fera le suivi du profil de pauvreté sur la base de la typologie de la pauvreté se dégageant de l'enquête de base.
2) Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens de subsistance particuliers - avec toute l'attention nécessaire sur les différences entre hommes et femmes?	L'enquête de base permettra de définir la typologie de la pauvreté. Ceci permettra de mettre à jour la description des groupes cibles et d'affiner la stratégie de ciblage du Programme.
3) Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous-groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion?	Voir l'Annexe 2 relative aux contraintes des producteurs/rices dans les pôles maraîchers et vivriers et la pertinence de l'offre de services apportés par le programme.
4) Le document de conception décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage? La stratégie de ciblage inclura toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après:	Les stratégies de ciblage géographique, d'auto-ciblage des communautés sont décrites dans le texte principal et des mesures de facilitation et autonomisation sont proposées (section IIA du PDR et Annexe 2)
4.1) Ciblage géographique - basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification participative des secteurs sur la base de la densité de population, accès, potentiel d'amélioration de la productivité et système de production à risque ; - Inclusion des secteurs à sécurité alimentaire précaire (Kanga, Lukamba) ; Identification des communautés vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> - critères de sélection des aménagements hydro-agricoles - approche par auto-ciblage participatif pour les activités de vulgarisation
4.2) Mesures de facilitation - Il s'agit des mesures visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles comprennent les initiatives de concertation, de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que des dispositions adéquates pour la gestion du projet/programme (références dans les termes de référence, composition de l'UGP); langage utilisé pour décrire les postes de travail (il/elle; masculin/féminin).	Voir les mesures décrites en Annexe 2 et dans la section IIA du PDR.
4.3) Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités, notamment activités d'information et de communication, mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi, appui organisationnel, afin de rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir, et de les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions.	Les activités du Programme comprennent : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la décision décentralisée/locale (CARG) - Procéder au renforcement des capacités et aux mesures d'autonomisation des OP pour la maîtrise de leurs organisations - Envisager l'échange d'expériences entre partenaires - Introduire le Club d'écoutes et contractualiser avec les radios rurales communautaires présentes, émettant dans chaque territoire de l'aire du Programme. - Sensibiliser pour attirer plus de femmes à participer dans les échanges qui doivent être mixtes ou mieux entre les femmes pour permettre à ces dernières de s'exprimer librement.
4.4) Ciblage direct lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques. Ces mesures peuvent inclure: des critères de sélection, choisis et appliqués par les communautés; des quotas (par ex. pour les femmes); des fonds spéciaux.	Les ressources du programme sont distribuées à des unions et des OP qui sont des instances collectives. Le renforcement des capacités des OP par les opérateurs de proximité et le suivi organisationnel effectué par l'INADES et le suivi du profil de la pauvreté effectué par UGP servira d'outil de vérification de l'application par les OP des mesures de ciblage de la pauvreté.

<p>4.5) Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles attendus (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.).</p>	<p>Ces contraintes seront identifiées au cours de l'enquête de base effectuée au démarrage du Programme. Sur cette base les mesures adéquates seront définies et mises en œuvre.</p>
<p>5) Suivi des résultats du ciblage. Le document de conception précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi, notamment un suivi et évaluation participatifs, et qu'ils seront évalués lors de l'examen à mi-parcours?</p>	<p>Le système de suivi décrit en Annexe 6 présente la démarche du suivi. Les études au démarrage du Programme, à mi-parcours et en fin de première phase permettent de mesurer l'impact du programme sur la pauvreté. Le plan de gouvernance en annexe 5 permet de suivre l'efficacité des mesures pour éviter la capture des bénéfices du programme par les élus.</p>

ANNEXE 13: CONTENU DU DOSSIER DU PROGRAMME (LIFE FILE)

Title	Short Name	Document Type
PAPAKIN - Minutes CPMT Juillet 2012	PAPAKIN	Minutes
RRN DR Congo PAPAKIN	PAPAKIN	QE Related
QE Panel Report DR Congo_PAPAKIN	PAPAKIN	QE Related
PAPAKIN - Rapport Atelier Mai 2012	PAPAKIN	Workshop Report
PAPAKIN - Documents de travail 2 et 3 ébauche	PAPAKIN	Working Papers/Annexes
PAPAKIN - document de travail ébauche	PAPAKIN	Working Papers/Annexes
PAPAKIN - Termes de référence - finalisation de conception	PAPAKIN	TORs
Termes de référence pour mission de conception janvier 2012	PAPAKIN	TORs
PAPAKIN - CPMT avril 2012	PAPAKIN	Minutes
PAPAKIN - CPMT février 2012	PAPAKIN	Minutes
Etude du secteur agricole - Province Orientale	PAPAKIN	Study
Note conceptuelle 2011	PAPAKIN	Concept Note
PAPAKIN - Rapport de conception détaillé avril 2012	PAPAKIN	Detailed Design Report
PAPAKIN - rapport de préconception détaillé 23 février 2012	PAPAKIN	Concept Note
Kinshasa - La mégapole sans cesse réinventée	PAPAKIN	Study
World Bank Documents	PAPAKIN	Study
USAID documents	PAPAKIN	Study
ETUDE PREPARATOIRE DU PIC 2010-2013 FINANCEMENT DE LA FILIERE SEMENCIERE DES CULTURES VIVRIERES	PAPAKIN	Study
Heineken	PAPAKIN	Study
FAO documents	PAPAKIN	Study
Documents other organisations	PAPAKIN	Study
CTB documents	PAPAKIN	Study
Etude du Secteur Agricole Bandundu	PAPAKIN	Study
Carte de l'insécurité alimentaire - Kinshasa Bandundu et Bas-Congo octobre 2012	PAPAKIN	Study
PAPAKIN- MAT 25 April 2012	PAPAKIN	QE Related
PAPAKIN - TdR Conception détaillée mars 2012	PAPAKIN	TORs

Title	Short Name	Document Type
CPMT Minutes-DRC New project	PAPAKIN	Minutes
PAPAKIN – Document de conception de programme – Rapport principal et annexes	PAPAKIN	Design Completion Report